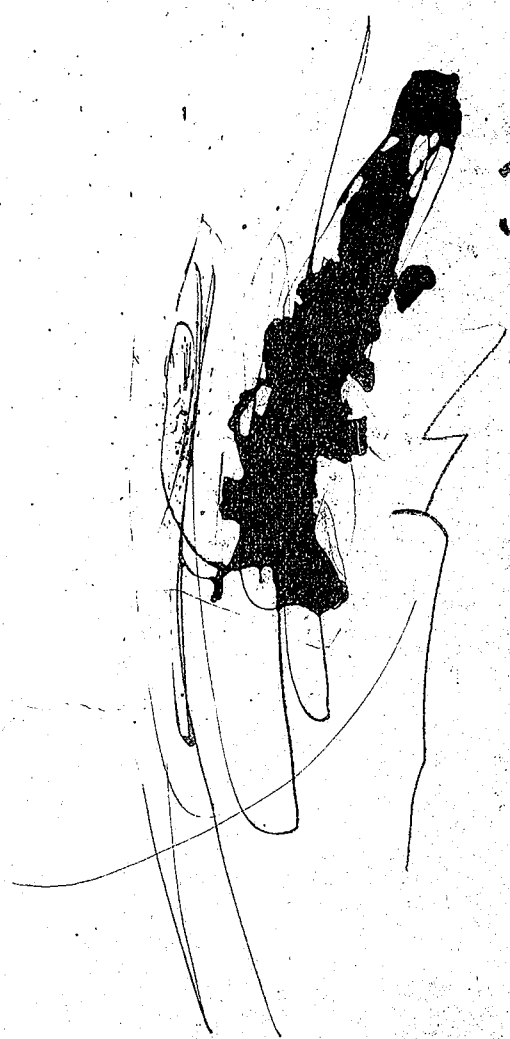
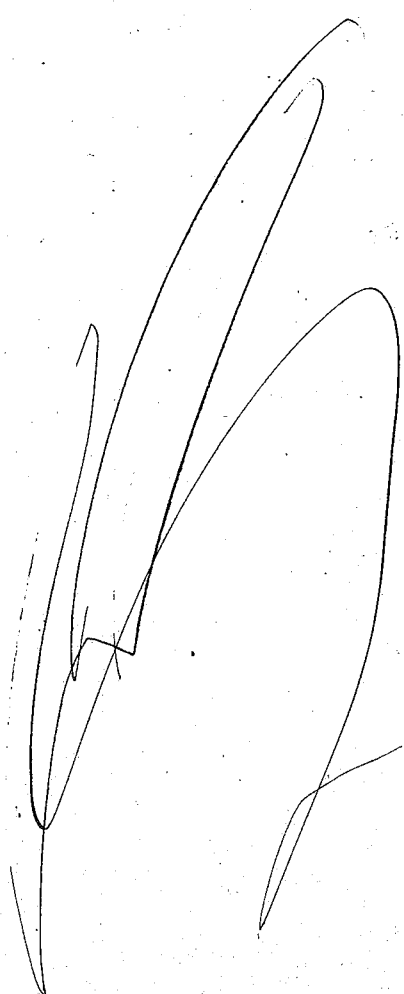


- COPIE -

Service de la gestion des  
documents et archives - VTR



Province de Québec  
Municipalité de  
Pointe du Lac

5 Novembre 1904

A une assemblée régulière du Conseil Municipal de la paroisse de la Pointe du Lac tenue à la salle publique lieu ordinaire des séances à huit heures de l'avant midi Tel que convoqué à la dernière séance du mois dernier pour délibérer sur requête présentée par James Sugri demandant de l'aide dans la cote sud-est de la rivière aux sables suivant l'avis donné le 28 Octobre dernier après avoir été lue à l'issue de l'office du dimanche et affiché suivant la loi et pour prendre en considération toutes affaires reçues par les circonstances.

Turent présent Monsieur Alfred Lemeris Maire M. M.  
Reni Raquette son vice Gideon Garsen et Adolphe Biron lesquels cinq Conseils formant le Quorum de la dite assemblée

Cette résolution  
ayant été  
annulée le  
septembre Jan.  
mars 1901  
(voir page  
10)

La requête de James Sugri a été prise en considération et délibérée ce jour il est proposé par Gideon Garsen secondé par Adolphe Biron et résolu unanimement que la cote nord-est de la rivière aux sables soit à l'entretien de la municipalité Rurale de la paroisse de la Pointe

2  
pour les fins d'hiver seulement  
Agree

il est propose par Remi Pouette  
seconde par son sille de nommer  
Joseph Bauchard inspecteur agaire  
pour mesurer la route de St Nicolas  
et d'en faire rapport au conseil a  
la premiere seance que le conseil  
s'assemblera

il est propose par Gedeon Parreau  
seconde par son sille et resolu  
unanimentement d'ajourner l'assemblee  
au premier lundi de Decembre a  
huit heures du matin

Agree  
Alfred Lesmerises maire

A. Biron Sec. Tres

3  
Province de Québec  
Municipalité de  
Pointe du Lac

4 Décembre 1900

A une assemblée régulière du mois  
de décembre tenue à la salle publique  
de cette paroisse lieu ordinaire des  
séances à huit heures de l'avant  
midi. Tel que convoqué à la  
dernière séance du mois dernier  
cette assemblée est pour nommer  
un président pour l'élection du  
mois de janvier prochain et autres  
affaires venant par les Circonstances  
Furent présents M. Alfred Lesmerises  
Maire James Gauthier Remy Rouette et  
Gedeon Garsneau lesquels quatre conseillers  
formant le Quorum de la dite assemblée

il est proposé par James Gauthier  
secondé par Remy Rouette et résolu  
de nommer Alfred Lesmerises président  
pour presider l'élection du mois de  
janvier prochain

il est proposé par Gedeon Garsneau  
secondé par James Gauthier de prendre  
une requête présentée par Charles  
Duplessis et Adolphe Duplessis deman-  
dant à être <sup>+</sup> déchargés des travaux  
des requérants en considération  
pour être délibéré à sa prochaine  
séance -

\* aux frais de  
l'arrondissement

Vu que Joseph Bauchard inspecteur  
Agrie n'a pas fait de rapport con-  
servant les travaux de la route de  
St Nicolat

il est propose par Gedeon Jarreau  
seconde Remi Rouette de nommer  
de nouveau Joseph Bauchard et  
Antoine Jarreau de mesurer la route  
de St Nicolat et d'en faire rapport  
a la premiere seance

il est propose par Gedeon Jarreau  
seconde par Jamin Gauthier d'autoriser  
A. Bron Secretaire-Tresorier de se procurer  
le pois verbal de la cote Fronois  
Taupin et de payer les depense necessaires

il est propose par Jamin Gauthier  
seconde par Remi Rouette d'ajourner  
a la premiere seance du mois de  
janvier dix neuf cent

Agrie  
Alfred Lesmerises maire

A. Bron  
Sec. Tres.

Municipalite de  
Pointe du Lac

14 Janvier 1901 <sup>5</sup>

A une assemblee des electeurs mu-  
nicipaux de la paroisse de la Pointe  
du Lac tenue a la salle publique  
bien ordinaire des seances le  
Quatorze Janvier dix-neuf-cent-  
un tel que annonce par avis  
public date du premier Janvier  
courant tel que voulu par la  
loi, annoncant par le dit avis  
l'election de deux conseillers en  
remplacement de Adolphe Biron  
et de Gedeon Farceau dont le  
terme d'affice etant expire

president x Monsieur Alfred Lamerises  
durant nomme a la derniere  
seance du mois dernier par une  
resolution du Conseil municipal  
de cette paroisse pour presider  
l'election est present et renvies les  
electeurs present de faire le choix de  
deux conseillers en remplacement de  
Adolphe Biron et Gedeon Farceau  
sontant de charge

Bellefleur  
Propose par Adolphe Biron seconde  
par Joseph de nommer Napoleon  
Rouette en remplacement de Adolphe  
Biron

il est proposé par Trefflé Dupond  
 secondé par David Garnier de nommer  
 Arthur Desnoyers en remplacement  
 de Gideon Garreau

Advenant qu'il s'est levé une heure  
 depuis que la séance est ouverte et  
 et qu'il n'y a pas eu de proposition de  
 prochain ~~Napoleon Rouette~~ et  
 Arthur Desnoyers élus unanime-  
 ment pour remplacer Adalphe Biron  
 et Gideon Garreau

Agrié

Alfred Lesmerises Président

Procès-verbal de l'Assemblée  
Municipale de  
Pointe du Lac

18 Janvier 1901 7

A une assemblée spéciale du Conseil  
municipal de la paroisse de la Pointe  
du Lac tenue à la salle publique  
lieu ordinaire des séances le dix  
huit de janvier dix-neuf cent un  
à dix heures de l'avant midi tel  
que annoncé par un avis public  
daté du six de janvier courant  
après avoir été lue et affichée  
à la porte de l'Eglise annoncé par  
le dit avis que le Conseil procédera  
à cette session à la nomination  
du Maire pour l'année courante  
et pour débiter une requête pré-  
sentée par Charles Duplessis à la  
séance du quatre de décembre  
dernier demandant de l'aide dans  
la cote appelé communément  
la cote de Charles Duplessis et  
pour recevoir le rapport de Joseph  
Panchard et de Antoine Gorceau  
concernant la route de St-Nicolas

Furent présent Monsieur Alfred  
Leominis Maire M. M. Ferni  
Bonette son père Arthur  
Desnoyers et Napoleon Bonette  
Jame Gauthier lesquels cinq  
conseillers formant le quorum  
de la dite assemblée



M M. Napoleon Rouette et Arthur Desnonours dûment nommes conseillers à la séance des Eutages du mois de Janvier prouide a prêter leurs serments d'affie avant de prendre part aux deliberations de la dite assemblée

Nous Napoleon Rouette et Arthur Desnonours dûment nommes conseillers de cette municipalité faisons serments chacun pour lui-même que nous remplissons bien et fidèlement les devoirs de notre charge et cela au meilleur de notre jugement et de notre capacité. Ainsi que Dieu nous soit en aide  
Assermentés ce dix huitième jour du mois de Janvier dix neuf cent un par devant moi le sous. signé

A. Biron

Sec. Tres-

N Rouette

Art. Desnonours

il est proposé par Jorne Gauthier secondé par Sam Sille et resolu unanimement de nommer Alfred Lesmeries Maire de la municipalité de la paroisse de la Pointe du Lac pour l'année courante

Agrie

Je Alfred Lesmerises ayant été dûment nommé maire de cette municipalité fait serment que je remplirai bien et fidèlement les devoirs de ma charge au meilleur de ma capacité et de mon jugement Ainsi que Dieu me soit en aide

Assermenté ce dix  
huitième jour du  
mois de janvier  
dix-neuf-cent-un  
par devant moi  
le sous-signé.

Alfred Lesmerises  
maire

A. Bruin Sec. Trés.

La requête de Charles Duplessis présentée le quatre de Décembre dernier pour être déclinée à la première séance du conseil municipal de cette paroisse a été déclinée ce jour après avoir entendu les parties intéressées il a été convenu que tous les propriétaires du cinquième rang seront obligés de donner chacun l'un des propriétaires du dit rang une journée d'ouvrages pour lui aider à abattre une certaine pointe de terre pour améliorer la dite côte.

Adopté par les deux parties intéressées ceux qui se rendront pas sur les lieux pour ce travail\* seront obligés de donner une piastre en argent

\*Au temps in-  
diqué

il est propose par Napoleon Rouette  
 seconde par Arthur Besnoncour et  
 resolu unanimement d'annuler les  
 procedures de la resolution touchant  
 la cote nord-est de la riviere aux  
 sables qui a ete delibere le cinq Decembre  
 dix-neuf-cent une requete presente  
 par Jome Dugre.

il est propose par Remi Rouette  
 seconde par Sam Piler et resolu  
 unanimement d'ajourner l'assemblee  
 au premier lundi de Fevrier a  
 a neuf heures de l'avant midi

Agree  
 Alfred Lesmerises maire

A. Biron Sec-Tres.

Province de Québec  
Municipalité de  
Pointe du Lac

4 Février 1901

11

A une séance régulière du Conseil  
municipal de la paroisse de la Pointe  
du Lac tenue à la salle publique  
lieu ordinaire des séances le Quatre  
du mois de Février dix-neuf. cent un  
à neuf heures de l'avant midi. Tel  
que convoqué à la dernière séance  
du mois de Janvier dernier et an-  
noncé par un avis public lu à  
la porte de l'Eglise de cette paroisse  
et affiché. le vingt du mois courant  
annonçant par le dit avis que le  
Conseil de cette paroisse procéderait  
à prendre en considération la  
requête de James Dugré présentée  
le six Octobre dernier et dont les  
procédures ayant été annulées  
sera de nouveau délibérée ce  
jour à la dite assemblée  
Monsieur Alfred Lesmerises Maire  
est présent — M. M. Les conseillers  
James Gauthier Remy Ronette Arthur  
Desnoyers Joseph Buisson sont  
présent — mais n'ayant pas prêté leurs  
serments d'allégeance à notre Souverain  
le Roi Edouard sept devenu néces-  
saire par le décès de sa Majesté  
la Reine Victoria l'assemblée est  
renuée à plus tard —

Alfred Lesmerises maire

A. Buon Sec. Tes —

Province de Quebec  
Municipalite de  
Pointe du Lac

4 Mars 1901

A une seance reguliere du Conseil Municipal de la paroisse de la Pointe du Lac tenue a la salle publique lieu ordinaire des seances le quatre des mois de mars dix neuf cent un a dix heures de l'avant midi

A cette assemblee le conseil de la dite paroisse procedera a deliberer une requete presentee par James Sugri le premier Octobre dix neuf cent et qui a ete deliberee le cinq du mois de Novembre dix neuf cent et qui a ete annulee mais la dite requete n'ayant pas ete deliberee suivant la demande que la dite requete demandait le conseil municipal a annule les procedes faites a l'assemblee du mois de novembre dix neuf cent par une resolution passe a la seance du dix huit de janvier dix neuf cent un et la dite requete de James Sugri sera deliberee ce jour suivant l'avis donne le vingt quatre du mois de fevrier dernier apres avoir ete lue et affichee suivant la loi Monsieur Alfred Lesmerises Maire est present M.M. les conseillers Remi Pouette James Gauthier Arthur Desrosiers et Napoleon Pouette et les quels six conseillers formant le quorum de la dite assemblee

Quatre mots  
rayes oues

Joseph  
Beisson

La requête de James Dugré a été  
 délibérée ce jour il est proposé  
 par Arthur Desnoeours secondé par  
 Joseph Beisson de aider a James  
 Dugré a lui faire des casse-neiges  
 ou barrières enfin d'empêcher la neige  
 d'obstruer la côte nord-est de la rivière  
 aux sables pour une fois seulement  
 les deux parties sont d'accord a cette  
 arrangement

Agree

il est propose par James Gauthier  
 secondé par Remy Ranette et résolu  
 unanimement de passer un règlement  
 pour prohiber les boissons enivrantes

### Règlement

Prohibent les liqueurs enivrantes dans  
 la municipalité de la Pointe du Lac

Il est ordonné et statué par règlement  
 du conseil municipal de la paroisse  
 de la pointe du Lac comme suit  
 savoir

Que nul liqueurs spiritueuse oumeuse  
 et alcoolique et enivrante ne sera vendue  
 dans la paroisse de la pointe du Lac  
 pour l'année commençant le premier  
 du mois de mai dix neuf cent un  
 jusqu'au trente avril dix neuf cent  
 deux et ordonnons en conséquence  
 a M<sup>r</sup> l'inspecteur du revenu des

Trois - Rivières de ne accorder aucune  
 licence pour vendre et débiter aucune  
 liqueur boisson forte vineuse al-  
 coolique et enivrante dans la dite  
 paroisse de la Pointe du Lac  
 sans une autorisation spéciale du  
 conseil de la dite paroisse

Alfred Lesperises maire  
 A. Biron Sec. Tres.

il est propose par Napoleon Rouette  
 seconde par Arthur Desnonours et  
 resolu unanimement d'acheter trois  
 codes municipals pour les conseillers  
 du conseil de cette paroisse et de  
 payer le coût. a meme les deniers de  
 la municipalite et d'autoriser le  
 Maire de les acheter pour la Muni-  
 cipalite

il est propose par Arthur Des-  
 nonours seconde par Napoleon  
 Rouette de prendre d'autoriser le  
 secrétaire - Tresorier A. Biron de  
 prendre le paiement de son salaire  
 pour une année a meme les deniers  
 de la municipalite depuis le dix  
 septembre dix neuf cent au dix septembre  
 dix neuf cent un —

il est propose par Pemi Rouette  
 seconde par James Gaubert de faire  
 execute les travaux du chemin depuis  
 la riviere aux sables jus. qua la  
 ligne sud de Arthur Rouette dans  
 la premiere concession et de en paye  
 les debouces que le Conseil Municipal  
 de cette paroisse a fait pour les  
 proprietaires des terrains depuis la  
 riviere aux sables jus. qua chez  
 Cyrille Rouette inclusivement et de  
 paye les trois annes deimiers

il est propose par Arthur Des-  
 nonours seconde par Napoleon  
 et resolu unanimement d'ajourner  
 l'assemblee au premier lundi d'ovre  
 a sept heures du soir

Alfred Lesmerises Maire

A. Baron Sec. Tres.



Province de Quebec  
Municipalite de  
Pointe du Lac

1er Avril 1901

A une session reguliere du Conseil  
municipal de la paroisse de la Pointe  
du Lac Tenue a la salle publique  
lieu ordinaire de seances a sept  
heures du soir pour prendre en  
consideration toutes affaires requises  
par les circonstances

M. Alfred Lesmerises Maire est present  
M. M. Remi Rouette et Napoleon Rouette  
lesquels deux conseillers ne formant pas  
le quorum de la dite assemblee

il est propose par Remi Rouette  
seconde par Napoleon Rouette et  
resolue d'ajourner l'assemblee au  
premier Lundi de mai dix neuf  
cent un a sept heures du soir

Remi Rouette  
Napoleon Rouette  
Alfred Lesmerises  
A. Biron Sec. Tres.

Province de Québec  
Municipalité de  
Pointe du Lac

6 Mai

1901

A une assemblée régulière du Conseil municipal de la paroisse de la Pointe du Lac tenue à la salle publique le six du mois de mai à sept heures du soir tel que convoqué à la dernière séance du mois dernier pour prendre en considération toute affaire revus par les circonstances

Ont été présents Monsieur Alfred Lesmeuses Maire M. M. ainsi que M. Silex Remy Rouette Joseph Buisson Napoléon Rouette James Lanthier lesquels six conseillers forment le Quorum de la dite assemblée

il est proposé par Joseph Buisson seconde par James Lanthier et résolu de nommer Thomas Hélie aux inspecteurs de voiries pour remplacer Adolphe Berthiaume qui a laissé la paroisse

il est proposé par Napoléon Rouette seconde par James Lanthier de nommer Michel Silex et Joseph Betty pour mesurer le terrain nommer le coteau sable de faire la division du chemin publique qui appartiendrait aux propriétaires des terrains depuis la rivière aux sables jus qu'à chez

Ceyille Rouette Rouette inclusivement  
 Pour que ces dits propriétaires paye  
 leurs quotes-part pour l'entretien de  
 ce chemin qui est a l'entretien du Con-  
 seil municipal depuis trois ans  
 Agreé

Prepase par Remi Rouette seconde  
 par Arseme Silve et resolue  
 d'ajourner l'assemblée au premier  
 lundi de Juin a sept heures  
 au soir

Agree

Alfred Lesmerises maire

A. Biron Sec. Tres.

Province de Quebec

Municipalite de  
Pont-du-Lac

3 Juin 1901

A une session reguliere du conseil municipal de la paroisse de la Pont-du-Lac tenue a la Salle publique Tel que convenu a la derniere session du mois de mai dernier a sept heures du soir pour prendre en consideration toutes affaires reunis par les circonstances furent present - Monsieur Alfred Lesmerises Maire M. M. les conseillers Sam Sille Remi Rouette Napoleon Rouette Jarne Gauthier + lesquels cinq conseillers formant le Quorum de la dite assemblee

+ Arthur Des-  
noyers

Sur refus de Theophile Weona de payer les frais du chemin d'hiver de la route de St Charles assujettis a ces travaux par la propriete qu'il possede dans le rang St Charles portant le numera trois cent cinquante

Il est propose par Sam Sille secondé par Napoleon Rouette et résolu que ce terrain soit a l'avenir sur le controle du Conseil et de en faire comme le conseil le jugera

il est proposé par Sam Silce  
 seconde par Jean Gauthier et  
 résolu unanimement d'autoriser  
 le Maire Monsieur Alfred  
 Lemeris de occuper du terrain  
 de Théophile Wincour qui a remis  
 le terrain du rang St Charles por-  
 tant le no 350 de la Bondre au  
 le donne pour les frais — du dit  
 terrain —

Agréé

il est proposé par Henri Rouette  
 seconde par Sam Silce et résolu  
 unanimement d'ajourner l'assemblée  
 le premier mardi du mois de  
 Juillet à dix heures de l'avant midi  
 Alfred Lemeris maire

A. Biron Sec-Tres

Province de Québec

21

Municipalité de  
Pointe du Lac 3 juillet 1901

A une session du conseil municipal de la paroisse de la Pointe du Lac tenue à la salle publique lieu ordinaire des séances le trois du mois de juillet dix-neuf-cent-un à dix heures de l'avant-midi tel que convoqué à la dernière séance du mois de juin derniers cette assemblée a été annoncée par un avis public lu et affiché à la porte de l'Eglise de la dite paroisse annonçant par le dit avis la reddition des comptes du secrétaire-trésorier de cette paroisse et pour prendre en considération toutes affaires reçues par les circonstances furent présent Monsieur Alfred Lesmeris Maire M. M. les conseillers Napoléon Rouette James Gauthier et René Rouette lesquels quatre conseillers formant le quorum de la dite assemblée

Agree

Rédaction des comptes de la Municipalité  
Rurale de la Pointe du Lac pour l'année  
expirée le 30 juin 1901

Recette

Reçu par cativation de l'année	82.	78
" " Arrerages	20.	60
Taxes spéciales	32.	23
Total -		\$ 135.61

Depense

Payé au Sec. Trés.	35.	00
" pour fond batisse	12.	00
" un billet et rente	42.	20
" pour toute autre depense	40.	03
Balance en caisse	6.	38
Total -		\$ 135.61

Actif

Balance en caisse	6.	38
Arerages	6.	93
Remboursement au Conseil M.	8.	03
Total -		\$ 21.34

Je Oliva Dugré Auditeur de Compte pour le  
Conseil Municipal de la paroisse de la Pointe  
du Lac ayant vérifié les comptes du Secrétaire  
Trésorier de la dite Municipalité je déclare que  
les comptes sont en parfait ordre et correct

Signé J. Dugré

il est proposé par Napoléon  
 Rouette secondé par Jome Gauthier  
 et résolu unanimement de voter  
 le montant de quatre et vingt  
 quatre piastres et cinquante trois  
 centins (84.53) pour les dépenses  
 du Conseil municipal de cette  
 paroisse pour l'année finissant  
 le trente juin dix neuf cent deux

il est proposé par Remi Rouette  
 secondé par Jome Gauthier et résolu  
 unanimement d'autoriser Mr Eusebi  
 Beron inspecteur de voirie de faire  
 faire les travaux des chemins qui  
 sont en mauvais états. dans son  
 arrondissement - sous le plus court  
 délai

il est proposé par Napoléon secondé  
 par Remi Rouette et résolu unanimement  
 d'autoriser le secrétaire Trésorier de payer  
 le montant de cinquante centins pour  
 Théophile Weaner et cinquante centins  
 pour Jell Pepin pour frais du pont  
 de St Charles

il est proposé par Napoléon Rouette  
 secondé par Jome Gauthier et résolu  
 unanimement d'ajourner l'assemblée  
 au premier lundi du mois de septembre  
 à sept heures du soir à Lesmerises maire  
 A. Beron sec. - tr.



Province de Québec  
Municipalité de  
Pointe du Lac

16 Juillet 1901

A une session du Conseil Municipal de la paroisse de la Pointe du Lac tenue à la salle publique lieu ordinaire des séances le seizième jour du mois de juillet dix neuf cent - un à huit heures du soir tel que annoncé par un avis public daté du neuf de juillet après avoir été lu et affiché suivant la loi pour prendre en considération certaine plaintes concernant la route de Baie-Labate et délibéré à faire faire les travaux de la dite route par les personnes à qui de droit

Turent présent Mr. le Maire Alfred Lesmeris M. M. - Napoléon Rouette Arthur Desnoyons Pierre Rouette et Joseph Buisson les - Eux cinq conseillers formant le Quorum de la dite Assemblée

Les plaintes concernant le Mauvais état du chemin de la route de Baie-Culatte les conseillers ayant pris la plainte et considération et délibéré que les travaux à faire étant trop dispendieux pour un seul intéressé vu qu'il s'est fait un ébouli causé par les eaux du printemps

il est propose par Joseph  
 Besson seconde par Arthur  
 Desnoueurs et resolu unanime-  
 ment que tous les interesses  
 viennent tous reparer ce chemin  
 et de fu notifier l'inspecteur de  
 l'arrondissement de faire faire les  
 travaux ou de les faire lui-  
 même et de faire rembourser le  
 coût a qui de droit

Monsieur J. L. Houle ayant fait  
 objection supposant a demi en aide  
 apres avoir entendus les raisons  
 de Mr J. L. Houle les conseillers  
 du conseil Municipal ont deli-  
 bere d'ammener tous les interesses

il est propose par Arthur  
 Desnoueurs seconde par Joseph  
 Besson et resolu d'ajourner  
 Alfred Lemeres maire

A. Baron Sec. tres-

Province de Quebec

Municipalité de  
Pointe du Lac

12 Aout 1901

A une assemblée spéciale du Conseil municipal de la paroisse de la Pointe du Lac tenue a la salle publique lieu ordinaire des seances le douze du mois de Aout dix neuf cent un a dix heures de levont midi pour reviser le role d'evaluation apres avoir donne les avis requis par la loi et homologue les amendements fait au role d'evaluation  
 furent present M<sup>r</sup> Alfred Lesmerises  
 maire M. M. les conseillers  
 Som. Selce Romi Raquette Jome  
 Gauthier et Napoleon Raquette et  
 Arthur Desnoncours lesquels  
 six conseillers formant le  
 Quorum de la dite assemblée

il est propose par Som Selce et  
 seconde par Arthur Desnoncours  
 d'homologuer les amendements fait  
 au role d'evaluation

il est propose par Napoleon  
 Raquette seconde par Jome Gauthier  
 d'ajourner l'assemblée

Alfred Lesmerises maire

A. Brouillet

Province de Québec  
Municipalité de  
Pointe du Lac

9 Septembre 1901

A une session régulière du Conseil  
Municipal de la paroisse de la Pointe  
du Lac tenue à la salle publique  
lieu ordinaire des séances le Neuf  
du mois de septembre dix neuf  
cent-un à sept heures du soir  
pour prendre en considération toutes  
affaires remis par les circonstances  
Sont présent Monsieur Alfred  
Lesmeris Maire M. M. les  
Conseillers René Rouette  
Napoleon Rouette Arthur Les-  
noncours et Joseph Gauthier  
Lesquels dix conseillers for-  
ment le Quorum de la dite  
Assemblée

+ Joseph -  
Buisson

Il est proposé par Arthur Lesnoncours  
secondé par Joseph Buisson et résolu  
unaniment d'autoriser le Secrétaire -  
Trésorier de payer le montant de cinq  
piastres et vingt-cinq centins pour  
travaux que l'inspecteur Emile Deslaurier  
a fait faire dans la route de Buisson -  
culatte

il est propose par Arthur Desnoeux  
 seconde par Jome Gauthier et resolu  
 unanimement de remettre a la premiere  
 assemblee du mois d'octobre la deliberation  
 des plaintes faites touchant les travaux  
 fait a la route de Brisis-Cutotte pour  
 en couvrir les frais fait par l'inspecteur  
 de l'arrondissement

il est propose par Arthur Desnoeux  
 seconde par Joseph Puisseux et resolu  
 unanimement de faire tailler les arbres  
 qui peuvent nuire aux voitures ainsi  
 que les pietons. pour les voitures les arbres  
 devront etre taillés de douze pieds du  
 sol et les trottoirs huit pieds

il est propose par Pemi Ravette  
 seconde par Jome Gauthier et resolu  
 unanimement d'ajourner l'assemblee  
 au premier lundi du mois d'octobre  
 a neuf heures de l'avant midi

Alfred Lemerises maire

A. Biron Sec. G<sup>ral</sup>

7 Octobre 1901

A une session régulière du conseil Municipal de la paroisse de la Pointe du Lac tenue à la salle publique lieu ordinaire des séances le sept du mois de Octobre dix neuf cent un à neuf heures de l'avant midi tel que Ajourné à la séance régulière du mois de septembre dernier et annoncé par un avis public daté du vingt-neuf septembre dernier annoncé par le dit avis la vente des routes sous le contrôle des prospecteurs de voirie qui déservent les faire vendre au plus bas et dernier enchérisseurs et prendre en considération toutes affaires régies par les circonstances

Furent présent M<sup>r</sup> Alfred Lesmeris Maire M. M. les conseillers Remi Rouette Sam Silce et Arthur Desnoyeaux lesquels quatre conseillers formant le Quorum de la dite assemblée

il est proposé par Arthur Desnoyeaux secondé par Sam Silce et résolu unanimement de vendre les routes publiques sous le contrôle des prospecteurs de voirie au plus bas et dernier enchérisseurs

Sur réclamation de Alex Martin  
inspecteur de voirie pour la route  
de St Nicolas demandant à faire  
pondre cette route - -

Adjugé à Israël Berthiaume pour le  
montant de dix piastres pour la  
saison d'hiver

Sur réclamation de Camille Bamassa  
inspecteur de voirie pour le premier  
rang demandant à faire pondre la  
traverse de Pointe du Lac à Nicolet  
au plus bas et dernier enchérisseurs  
Adjugé à Camille Bamassa pour  
le montant de quarante piastres  
pour la saison d'hiver

Sur réclamation de Belami Berthiaume  
inspecteur de voirie pour le rang  
de Lacadie demandant à faire  
pondre la route de Lacadie chez  
Mr Antoine Gareaux  
Adjugé à Israël Berthiaume pour le  
montant de douze piastres

Sur réclamation de Eusebe Biron  
inspecteur de voirie pour le septième  
rang demandant à faire pondre la  
route du septième rang  
Adjugé à Jédon Crote pour le montant  
de onze piastres et demie pour la saison  
d'hiver

Sur réclamation de Joseph Brumbois  
 inspecteur de voirie pour le sixième  
 rang demandant à faire vendre la  
 route du sixième rang  
 adjugé à Félicien Crête pour le montant  
 de dix piastres

Sur plainte des Théodore Abram et  
 Adalphe Rivard intéressés dans la route  
 de Brise-culotte supposant de payer les  
 comptes fournis par l'inspecteur de  
 voirie de la dite route alléguant qu'ils  
 sont plus chargés que les autres intéressés  
 il est proposé par Arthur Desmoncou  
 secondé par Sam Silec et résolu unan-  
 niment de faire payer le montant  
 de cinq piastres et vingt-cent centimes  
 par tous les intéressés de l'arrondis-  
 sement

il est proposé par Remi Rouette  
 secondé par Sam Silec et résolu  
 unanimement d'ajourner l'assemblée  
 au premier lundi du mois de novembre  
 à huit heures du matin

Alfred Lesmerises maire

A Brin Sec. Tres —







Municipalité de Ponte du Lac

Province de Québec

4 Novembre 1901

A une session régulière du Conseil Municipal de la paroisse de la Ponte du Lac tenue à la salle publique lieu ordinaire des séances à huit heures du matin tel que ajourné à la dernière assemblée du mois d'octobre dernier pour prendre en considération toutes affaires reçues par les arconstances et pour délibérer la cause concernant le cotéau de sable - par donner les travaux à qui de droit -

Eurent présent M<sup>r</sup> Alfred Lemercier Maire M<sup>r</sup> M<sup>r</sup> les Conseillers J<sup>r</sup>me Gauthier et Apaléon Rouette et Arthur Desnoyours lesquels quatre conseillers formant le Quorum de la dite assemblée

Les propriétaires de la concession du premier rang touchant le procès - verbal no. 31 - ont consentis à reprendre leurs travaux mis-a-vis les terrains de un demi arpents de terre de Euchariste Benoit et la Terre de Arthur Rouette inclus dans le dit procès verbal leurs parts de travaux leurs sera donné par un officier nommé à cette effet -

il est propose par Arthur Rouette  
 secondé par Jome Gauthier  
 et résolu de nommer François  
 Langlois pour mesurer la part des  
 travaux du coté de sable que les  
 propriétaires ont consentis de reprendre  
 pour l'entretien de dit chemin

du premier  
 rang

il est propose par Arthur Desnoeurs  
 secondé par Napoléon Rouette de  
 nommer le Rev. Jas. Caron P<sup>re</sup> Curé  
 de la Pointe du Lac Président du  
 conseil d'Hygiène de nommer Louis  
 Dory Médecin officier du conseil et  
 Arthemis Biron secrétaire du dit  
 Bureau d'Hygiène

il est propose par Arthur Desnoeurs  
 secondé par Jome Gauthier et résolu  
 que le Secrétaire Trésorier paye des  
 deniers de la corporation la somme  
 de quatre-vingt-neuf centimes  
 pour Thomas Hélie et Leon Martin  
 pour leurs parts de travaux dans la  
 route de l'Acadie et le Secrétaire  
 devra retirer la dite somme des  
 propriétaires ci-dessus nommer

il est propose par Napoléon Rouette  
 secondé par Arthur Rouette et résolu d'ajourner  
 l'assemblée au premier lundi de Décembre à  
 8 h 1/2 heures du soir Alfred Lesmeises maire

A. Rouette  
 Sec. Sec.

Province de Québec

Municipalité de  
Pointe du Lac

2<sup>1</sup> Décembre 1901

A une session régulière du Conseil municipal de la paroisse de la Pointe du Lac tenue à la salle Publique lieu ordinaire des séances le deux du mois de décembre dix neuf cent un à sept heures du soir tel que ajourné à la dernière séance du mois de novembre dernier pour prendre en considération toutes affaires reçues par les circonstances

Furent Présent Monsieur Alfred Lesmeuses Maire M. M. les Conseillers James Gauthier - Remi Rouette Arthur Desnoncours et Joseph Buisson lesquels cinq conseillers formant le Quorum de la dite assemblée —

il est proposé par Joseph Buisson seconde par Remi Rouette et résolu unanimement de nommer Arthur Desnoncours président pour presider l'assemblée de la nomination des nouveaux conseillers au mois de Janvier dix neuf cent deux

il est propose par Arthur Desnoncours seconde par James Lauthier et resolu unanimement d'engager une personne competente pour assister la famille de Felix Perrin qui sont malade des fièvres typhoide et qui ne sont pas capable de vaquer a leurs affaires

\* cordon

Sur plainte de Benjamin Martin touchant le 7<sup>e</sup> septieme rang il est propose par Arthur Desnoncours seconde par Joseph Buisson de nommer l'inspecteur du septieme rang de faire entretenir le chemin sur tout la loi par qui de droit —

il est propose par Arthur Desnoncours seconde par Joseph Buisson et resolu de faire entretenir un chemin d'herier pour les pietons depuis chez Napoleon Duval jusqu'a ~~chez~~ l'eglise ou en il est d'angerieux pour les pietons de passer dans le meme chemin des portures

il est propose par Arthur Desnoncours seconde par Joseph Buisson de nommer Thomas Rouette fils de Joseph inspecteur de voirie pour faire entretenir le chemin des pietons

Il est propose par Pemi  
Rouette seconde par Jonne Gauthier  
et resolu unanimement d'ajourner  
l'assemblee le au deuxieme lundi  
de janvier le  
a dix heures de l'avant midi  
Alfred Lesmerises maire

A. Biron Sec. Tres.

Province de Quebec

Municipalite de  
Pointe du Lac

13 Janvier 1902

A une assemblee des electeurs Municipaux  
de la paroisse de la Pointe du Lac  
Tenue a la salle publique lieu  
ordinaire des seances le treize du  
mois de janvier dix neuf cent  
deux a dix heures de l'avant-midi  
Tel que annoncee par un avis  
public date du cinq de janvier  
courant apres avoir ete publie et  
affiche tel que voulu par la loi  
annoncant par le dit avis l'elction  
de trois conseillers en remplacement  
de Alfred Lesmerises Sam Sille  
et James Gauthier dont le Terme  
d'office etant expire

de l'elction Monsieur Arthur Desnoeuds  
aimant nommer president a la  
derniere seance du mois de decembre  
dernier par une resolution du Conseil  
municipal de cette paroisse pour  
presider la dite assemblee est absent  
pour cause legitime le Secretaire Tresorier  
est de droit president pour remplacer  
le president absent et recement les  
electeurs present a elire trois conseillers  
en remplacement de Alfred Lesmerises  
Sam Sille et James Gauthier dont  
le Terme d'office etant expire



il est proposé par Theodore Abram  
 seconde par Moise Comeau de  
 nommer Alfred Lesmerises conseiller  
 c'est-à-dire qu'il soit remplacé par  
 lui-même

il est proposé par Moise Comeau  
 seconde par Alfred Lesmerises de  
 nommer Moise Balduc fils de  
 Charles en remplacement de Son  
 Silec sortant de charge

il est proposé par Joseph Betty  
 seconde par Theodore de nommer  
 Joseph Abram en remplacement  
 de James Gauthier dont le terme  
 d'office étant expiré

Advenant qu'il se soit écoulé une heure  
 depuis que la séance est ouverte et  
 qu'il n'y a pas eu d'apposition je proclame  
 Alfred Lesmerises Moise Balduc fils de  
 Charles et Joseph Abram élus conseillers  
 par acclamation pour remplacer Alfred  
 Lesmerises ~~Moise Balduc~~, Son Silec  
 et James Gauthier sortant de charge

A. Biron President.

\* Abram

depuis Moise  
 regé oul

Parrisse de Ducher

Municipalite de 21 Janvier 1902  
Ponte du Lac

A une session du Conseil Municipal  
de la parrisse de la Ponte du Lac  
tenue a la salle publique lieu ordinaire  
des seances le vingt et un du mois  
de Janvier dix neuf cent deux  
a dix heures de l'avant midi. Tel  
que annonce par un avis public  
date treize du mois de Janvier  
courant apres avoir ete lu et  
affiche suivant la loi pour  
selection du Maire

Turent present M.M. les Conseillers  
Alfred Lesmeris, Remi Rouette  
Moise Balduc et Joseph Abram  
les quels quatre conseillers formeront  
le Evnour de la dite assemblee

M.M. Alfred Lesmeris Moise Balduc  
et Joseph Abram dument nommer  
conseillers a la seance du treize du  
mois de Janvier procede a prêter  
leurs serments d'affices avant de  
prendre part aux deliberations de la  
dite assemblee

Nous Alfred Lesmeris Moise  
Balduc et Joseph Abram dument  
nommer conseillers de cette municipalite  
faisons serments chacun pour lui  
meeme que nous remplirons bien  
et fidellement les devoirs de notre

Charge et cela au meilleur de  
notre jugement et de notre capacité  
Ainsi que Dieu me soit en aide  
Asserments devant moi } A Lesmerises  
ce vingt-neuf jour de }  
Janvier dix-neuf cent } Y Abon  
deux par devant moi } Moise Baloue  
le sous-signé

A. Brun Sec-tres-

il est propose par Moise Baloue  
seconde par Remi Rouette de nommer  
Alfred Lesmerises Maire unanime  
pour la municipalite de Pointe du  
Lac pour l'annee courante

Adopte

Je Alfred Lesmerises Maire ayent  
ete dument nommer maire de cette  
municipalite fait serment que je  
cemplirai bien et fidelement les  
devoirs de ma charge au meilleur  
de ma capacite et de mon jugement  
Ainsi que Dieu me soit en  
aide

Asserments ce <sup>vingt</sup> ~~treizieme~~  
jour de Janvier dix }  
neuf cent deux par } A Lesmerises  
devant moi le sous }  
signe

A. Brun Sec-tres-

Il est propose par Joseph Abram-  
secondi par Remi Ravette d'ajourner  
l'assemblée au premier lundi de  
mars a neuf heures du matin  
Alfred Lesmerises maire

A. Baron Sec. Tres.

Province de Quebec  
Municipalite de 3 Mars 1902  
Pointe du Lac

A une assemblee du Conseil Municipal  
de la paroisse de la Pointe du Lac  
tenue a la salle publique lieu ordinaire  
des seances le troisieme jour du mois  
de mars dix neuf cent deux a  
neuf heures de l'avant midi tel que  
convoque a la derniere seance du  
mois de janvier apres avoir ete lu et  
affiche suivant la loi Annoucent  
par le dit avis le renouvellement  
des affaires de la voirie de la  
municipalite rurale de la paroisse de  
la Pointe du Lac

Furent present Mr. le Maire  
Alfred Lesmerises M. M. les conseillers  
Joseph Buisson, Moise Balduc  
Joseph Abram et Remi Ravette lesquels  
cinq conseillers formant le quorum  
de la dite assemblee.

il est proposé par Joseph Buisson  
 seconde par Joseph Abram et résolu  
 unanimement de nommer les officiers  
 de poierie de cette paroisse dont le  
 terme d'affice doit commencer au  
 mois de mai dix neuf cent deux  
 aux arrondissements suivants

Savoir Le Grand Chemin  
 dans le haut de la paroisse  
 depuis la terre de de Jos.  
 Abram jusqu'au pont du  
 Moulin inclusivement

L'inspecteur nommé

est ————— Helie Guay

Le Grand chemin depuis  
 le pont du moulin  
 inclusivement jusqu'à  
 la route de Etienne Duvad

L'inspecteur nommé

est - - - - Maurice Biron

Le Grand chemin depuis  
 la ligne de la Banlieue  
 jusqu'à chez Cyrille Raquette  
 y compris la route jusqu'au  
 rang des Alarie et de plus  
 le pont de la route Luernache.

L'inspecteur nommé

est - - - - Felix Chevalier

Les petites terres au 2<sup>ème</sup>  
 rang depuis la maison  
 Decale not. - jusqu'au pont  
 Luernache et de là la petite  
 route jusqu'à l'extrémité du  
 2<sup>ème</sup> rang L'inspecteur nommé

est ————— Alfred Guay

La continuation des petites  
terres ou sime song depuis  
la terre de Oliva Crete  
jusqua la ligne de Ste  
Marguerite l'inspecteur  
nomme est - Philippe Dupond *Dominique*

Le troisieme rang depuis  
le pont - chez Hubert trathier  
jusqua au 4ieme rang y  
compris Elzeard Dupond fils  
de H. l'inspecteur nomme  
est - - - - - Severin Luernocher.

La Concession St Charles  
depuis le grand chemin y  
compris les deux embran-  
chements a son depart  
jusque chez Epherin Dupond  
inclusivement l'inspecteur  
nomme est - - Cyrille Blais

La continuation St Charles  
depuis chez Epherin Dupond  
exclusivement jusqua la  
profondeur du 5ieme rang  
y compris la route neuve.  
et le pont chez Adolphe Duplessis  
l'inspecteur nomme est - Cyrille Mauville

Fait le sixieme rang y  
compris la route l'inspecteur  
nomme est - Joseph Mauville

Le 1<sup>er</sup> rang depuis l'extrémité  
sud-ouest du dit 1<sup>er</sup> rang  
jusqu'à la terre de Louis  
Gauthier inclusivement  
l'inspecteur nommé  
est — ~~Evaste Jutras~~ Theodore Alphonse

Le 2<sup>e</sup> rang depuis l'extrémité  
nord-est du 1<sup>er</sup> rang jusqu'à  
la terre de Louis Gauthier  
exclusivement l'inspecteur  
nommé est Evaste Jutras

La route de l'Acadie depuis  
le Grand Chemin jusqu'à la  
ligne d'Yamachiche par le  
2<sup>e</sup> rang l'inspecteur nommé  
est Adrien Houle

La concession de St Michel  
depuis chez Augustin Vincent  
jusqu'à l'extrémité de la  
concession l'inspecteur nommé  
est Telesphare Heford

Depuis la route de St  
Michel jusqu'à la ligne  
d'Yamachiche par le 3<sup>e</sup>  
rang y compris la route  
l'inspecteur nommé  
est — Mesime Deslauriers

Le village des Garscau depuis la route de l'Acadie  
jusqu'à la concession de St Charles l'inspecteur  
nommé est — Emile Garscau

La Traversée de la Gante  
du Lac à Chiolet l'inspecteur  
nommé est - Comille Baurassa

Les inspecteurs Agraires nommés  
sont -

Morice Dupond fils  
Telephare Trechette  
Lorier Dupond -

Les Gardiens d'enclos nommés  
sont

Jean Giroux  
Adolphe Rivard  
Gedeon Garscan

Les auditeurs de compte  
sont -

Oliva Dugré  
Théophile Langlois

\* public

Depuis le pont du moulin le village  
à aller au chemin public l'entretien du chemin  
sera sous le contrôle <sup>de</sup> l'inspecteur nommé  
est

Willie Cole

il est proposé par Joseph Abram  
secondé par Joseph Bussom et  
résolu unanimement de nommer  
trois estimateurs Les estimateurs nommés  
est - Joseph Bettez - Thomas Dugré  
Theodore Abram



il est propose par Remi Rouette  
 seconde par Moise Bolduc et resolu  
 de donner avis aux officiers de boerie  
 de leurs nominations et de se presenter  
 a la premiere assemblee du mois  
 de mai dix neuf cent deux pour  
 preter leurs serments d'offices avant  
 d'entrer en fonction

il est propose par Joseph Rhon  
 seconde par Joseph Buisson et resolu  
 de faire les memes division d'arrondisse-  
 ment de votation sur les listes electorales  
 que celle faites sur les listes de l'annee  
 demiere

sur reclamation faite au Conseil par  
 Cornille Baurassa entrepreneur de la  
 traverse de Pointe du Lac a Eticolet  
 la somme allouee a Cornille Baurassa  
 est de Quarante piastres

il est propose par Joseph Buisson  
 seconde par Remi Rouette et resolu  
 d'autoriser le Maire Alfred Lemerise  
 de collecter la somme de Quarante  
 piastres du Conseil de Comte  
 pour le paiement de la dite  
 traverse

il est proposé par Joseph Abram  
deuxième par Joseph Buisson et  
résolu d'ajourner l'assemblée au  
premier lundi du mois de mai à  
dix heures du matin midi

Alfred Lesmerises maître

Province de Québec  
Municipalité de  
Pointe du Lac

24 Mars 1902

A une session spéciale du Conseil municipal de la paroisse de la Pointe du Lac tenue à la salle publique lieu ordinaire des séances le vingt quatre du mois de mars dix neuf cent deux à sept heures du soir tel que annoncé par un avis public daté du dix sept de mars courant après avoir été lu et affiché à la porte de l'Eglise de la paroisse de la Pointe du Lac annonçant par le dit avis une session spéciale du Conseil municipal pour passer un règlement pour rendre la vaccination obligatoire dans la municipalité de la dite paroisse en conformité des lois du conseil d'Hygiène de la Province de Québec et passer aussi un règlement pour prohiber la vente des liqueurs alcoolisées dans la municipalité

Turent présent Monsieur Alfred Lesmeris Maire M. M. les conseillers Moïse Bolduc Napoleon Rouette Joseph Abram et Remy Rouette

Lesquels cinq conseillers forment le quorum de la dite assemblée

il est proposé par Joseph Abram secondé par Moïse Bolduc et résolu unanimement de passer un règlement pour rendre la vaccination obligatoire dans la municipalité de Pointe du Lac

envoyé à Elgear Bellier 59 Notre Dame Street Montreal

de  
no 2  
present  
ation  
les  
mes  
t  
loment  
Muni-  
elle  
sept  
pas  
in  
sans  
sible  
ari  
ura  
una  
ter

Contre  
per  
acte

Le meilleur papier d'impression est celui de  
la ville de Montréal de la Le Municipalité de la  
Pointe au Lac en date du 24 mars mil neuf cent  
deux Le procès verbal de la dite assemblée  
attestant que ces bulletins en date du 17 mars 1902  
ont été publiés conformément à la résolution en dis règlement  
copie

Le conseil municipal de la paroisse de la  
Pointe au Lac par son règlement No 2 adopté  
le 25 mars  
copie  
Ete

Certificat  
Je soussigné certifie l'exacti-  
tude de la copie du règlement en deux  
inserts dont l'original en vue de distribution  
de la paroisse au Town Council  
de la paroisse de la Pointe au Lac  
le 17 mars mil neuf cent 1902

Joseph Bellier  
Secrétaire

devera exhiber à l'officier exécutif de  
l'autorité sanitaire municipale lors-  
qu'elle en sera requise préalablement  
ou autrement un certificat d'un  
médecin dûment qualifié à pratiquer  
comme tel dans cette Province  
établissant qu'elle a été vaccinée  
avec succès ou que la vaccination a  
été tentée sur elle sans succès dans  
les délais mentionnés au paragraphe

Provincie de Québec

Municipalité

Poincte du Lac

A

mun

du

luc

Quar

cent

tel

pub

con

a la

de l

le

du

mun

oblig

dite

du

luc

pour

venir

Turen

Leson

selle

Josep

Lesquels cinq conseillers forment  
le quorum de la dite assemblée

il est propose par Joseph Abram  
seconde par Moise Bolduc et resolu  
unanimement de passer un reglement  
pour rendre la vaccination obligatoire  
dans la municipalite de Poincte du Lac

Le Conseil Municipal de la paroisse de la Pointe du Lac par son règlement no 2 décide ce qui suit.

1<sup>o</sup> A compter de l'entrée en vigueur du présent règlement, la vaccination et la revaccination seront obligatoires dans les limites de cette municipalité pour toutes les personnes qui s'y trouveront.

2<sup>e</sup> En conséquence, après quarante huit heures de l'entrée en vigueur du dit règlement toute personne se trouvant dans la Municipalité qui ne pourra pas établir qu'elle a été vaccinée avec succès dans les sept ans précédents, ou qui ne pourra pas établir, par un certificat de médecin qu'elle a été vaccinée sous succès dans les six mois précédents sera passible d'une amende de cinq dollars et aussi d'une amende additionnelle de un dollar pour chaque jour qu'elle aura omis et omettra de se faire vacciner après le deuxième jour de l'entrée en vigueur du dit règlement.

3<sup>e</sup> Après quarante huit heures de l'entrée en vigueur du dit règlement toute personne se trouvant dans la municipalité devra exhiber à l'officier exécutif de l'autorité sanitaire municipale lorsqu'elle en sera requise préalablement ou autrement un certificat d'un médecin dûment qualifié à pratiquer comme tel dans cette Province établissant qu'elle a été vaccinée avec succès ou que la vaccination a été tentée sur elle sous succès dans les délais mentionnés au paragraphe

président et chaque refus ou omission de sa part d'établir tel certificat lorsqu'elle en sera ainsi requise, la rendra passible d'une amende de cinq dollars.

4<sup>e</sup> Un certificat d'un médecin dûment qualifié a prévalu comme tel dans cette province, a l'effet que l'état de santé d'une personne ne permet pas qu'il soit vacciné et établissant la raison de telle impossibilité la raison de telle impossibilité, s'il est exhibé à l'officier exécutif de l'autorité sanitaire municipale ou au bureau de santé par telle personne lorsque la vaccination ci-dessus lui sera faite et s'il est daté de pas plus de deux mois avant telle vaccination aura pour effet de dispenser telle personne de l'application des deux articles précédents.

5<sup>e</sup> Tout médecin qui donnera sciemment un certificat faux sur des faits sur lesquels il peut être appelé à donner des certificats sera passible d'une amende de vingt dollars.

6<sup>e</sup> Toute personne qui n'aura pas les moyens de payer pour se faire vacciner pourra, en s'adressant à cet effet à Louis Baray M. D. et en satisfaisant telle personne de son incapacité de payer se faire vacciner aux dépens de la municipalité.

7<sup>e</sup> Les amendes ci-dessus seront recouvrables de la manière prescrite au Code Municipal.

8<sup>e</sup> sont exemptés de la vaccination.

Telle que réglée par le présent règlement  
ceux qui pourront statuer à la satis-  
faction de l'officier exécutif de l'au-  
torité sanitaire municipale qu'ils  
ont en la parole

Alfred Lesmerises maire  
A. Biron Sec-tres-

il est proposé par Joseph Abram  
deuxième par et Napoléon Racette et résolu  
unanimement de passer un règlement pour  
prohiber la vente des liqueurs amovante

Page 4 Règlement no-3  
Prohibant la vente des liqueurs amovante  
dans la municipalité de la Pointe du Lac

Il est ordonné statué par règlement  
du conseil municipal de la paroisse  
de la Pointe du Lac comme suit  
savoir

Que nul liqueurs spiritueuses provenues  
et alcoolique et amovante ne sera  
vendu dans la paroisse de la Pointe  
du Lac pour l'année commençant  
le premier du mois de mai dix neuf  
cent deux jusqu'au trente avrie  
dix neuf cent trois et ordonnons  
en conséquence a Monsieur L. Pns -  
specteur des Revenus des Trois Rivières  
de n. accorder aucune licence pour  
vendre et débiter aucune boisson  
forte vineuse et alcoolique et  
amovante dans la dite paroisse  
de la Pointe du Lac sans une

S'agit d'un règlement  
des articles précédents

2



Autorisation speciale du Conseil  
municipal de la paroisse de la  
Pointe du Lac

Alfred Lesmerises maire

A Bison sur Trus

il est propose par Meise Boldue  
seconde par Joseph Abram et  
resolu unanimement d'aujourd'hui  
l'assemblee

Alfred Lesmerises maire

A Bison sur Trus.

Procès-verbal de l'assemblée  
Municipale de  
Pont-de-Lac

4 mai 1902

55

A une session régulière du Conseil Municipal de la paroisse de la Pont-de-Lac tenue à la salle publique lieu ordinaire des séances le 4 du mois de mai dix neuf cent deux à dix heures du soir midi tel que agaviné à la dernière session du mois de mars dernier furent présents Monsieur Alfred Lesmerises Maire M. M les conseillers Moisi Balduc Joseph Buisson Joseph Ahron et Remi Poulette lesquels cinq conseillers formant le quorum de la dite assemblée

Les inspecteurs de voirie présent prêtent leurs serments d'office avant d'entrer en fonction

Je Adrien Haule Telesphare Taffard Cyrille-Maurille et Severin Lemerchaire ayant été d'unanimité nommés inspecteurs de voirie de cette municipalité fais serments que je remplirai bien et fidèlement les devoirs de ma charge et cela au meilleur de mon jugement et de ma capacité. Ainsi que Dieu me soit en aide

Assermentés ce quatrième jour du mois de mai dix neuf cent deux par devant moi le

sous-signé

Adrien Haule  
Cyrille Maurille  
Telesphare Taffard

A. Baron Sec. Trés.

il est propose par Moise Baloue  
 seconde par Joseph Buisson et resolu  
 d'autoriser le secretaire-Tresorier de  
 payer avec les deniers de la corporation  
 rurale les comptes pour frais route  
 produit par les inspecteur de boirie

il est propose par Joseph Alphon  
 seconde par Remi Rouette et  
 resolu d'ajourner l'assemblee au premier  
 lundi du mois de juillet a huit  
 heures du matin

Alfred Lesmerises maire

A. Beron Sec. Tres.

Province de Québec  
Municipalité de  
Pont-de-Lac

7 juillet 1902 57

A une session du Conseil Municipal de la paroisse de St. Pont-de-Lac tenue à la salle publique bien voisine des séances le sept de juillet dix neuf cent deux à huit heures du matin tel que annoncé par un avis public pour la red-  
dation des comptes du Secrétaire -  
Trésorier et pour prendre en con-  
sideration toute affaire remise  
par les circonstances  
Turent présent Mr. Alfred Lesmeur  
Maire M. M. les conseillers Joseph  
Alphonse Moise Pauline Arthur  
Desnoyers les quels quatre  
conseillers formant le quorum  
de la dite assemblée

\* Remi Banette

Mr. Adolphe Duplessis ayant remis un  
terrain dans le troisième rang no.  
272 au conseil municipal de cette  
paroisse ce terrain a été donné à Mr.  
Joseph Bettez pour les frais de ter-  
roir et payé moyennant de payer le  
montant de cinq piastres pour payer  
les cotisations donne par Adolphe -  
Duplessis pour les années précédentes

Rédaction des comptes du Sec. Trésorier de  
La Municipalité rurale de la paroisse de la  
Pointe au Lac

7 juillet 1902

Recette

Reçu par cassoche de l'ouini	52.	92
" " caisse de l'ouine dernière	6	38
	\$ 89.	30

Depense

Payé au Secrétaire	35.	00
" au percepteur	12.	50
" pour toute autre depense	32.	69
caisse de l'ouine 1902	9	61

89.30

Actif

Passif

Balance Caisse	9.61	St. ans. L. Doray	6.00
Remboursement (ons. M.)	12.67		
	21.28		

Audité ce six de juillet 1902

J. D. Luge

Alfred Lesmerises maire

A. Rivin Sec. Trés.

il est propose par Joseph Abram -  
 seconde par M<sup>re</sup> Bolduc et resolu  
 unanimement d'accepter les comptes  
 du secretaire - Tresorier et que aditer  
 par M<sup>r</sup> Ulwa Dugri auditeur —

il est propose par Arthur Pesnoyeur  
 seconde par Remi Rouette et resolu  
 unanimement d'autoriser le secretaire  
 tresorier de payer le montant de voyage  
 et deux .65 centus a M<sup>r</sup> Adrien Houe  
 inspecteur pour travaux fait a  
 Leon Martin dans la route de  
 l'acadie

il est propose par Joseph Abram  
 seconde par M<sup>re</sup> Bolduc et resolu  
 d'ajourner l'assemblee au deuxieme  
 l'indid. aout  
 a sept heures du soir

Alfred Lesmerises maire  
 A. Binon Sec. Tres.

60 Province de Québec  
Municipalité de  
Pointe du Lac

14 juillet 1902

A une session du Conseil municipal de  
la paroisse de la Pointe du Lac tenue  
à la salle publique lieu ordinaire des  
séances le quatorze de juillet dix  
neuf cent deux à sept heures du soir  
et qui a été annoncé par un avis  
publié après avoir été lu et affiché  
à la porte de l'église annonçant  
par le dit avis la révision du  
rôle d'évaluation

date du cinq  
de juillet 1902

Furent présents M. le Maire  
Alfred Lesmerises M. M. Joseph  
Abraham Chapdeau Ravette Joseph  
Bussan et Moïse Balduc les  
quels cinq conseillers formant le  
quorum de la dite assemblée

Le rôle d'évaluation a été examiné ce jour  
et le conseil ayant pris les plaintes en con-  
sideration et ont fait les amendements  
qu'ils ont jugés raisonnables

il est proposé par Joseph Abraham  
secondé par Moïse Balduc et  
résolu d'agrandir l'assemblée

Alfred Lesmerises maire

A. Rivin Sec. Trés.

Province de Quebec  
Municipalite de  
Pointe du Lac

14 Aout 1902

61

A une session du Conseil municipal de la paroisse de la Pointe du Lac tenue a la salle publique lieu ordinaire des seances le Evatorge du mois d'aout dix neuf cent deux a sept heures du soir cette seance a ete convoquee par une resolution du conseil passe le sept de juillet dernier et annoncee par un avis public apres avoir ete lu et affiche suront la loi annoncant par le dit avis l'homologation du role d'evaluation deparc au bureau du secretaire pour etre examine par tout interessees et dont les trente jours sont expires pour delibere une requete presente par James Dugre demandant de l'aide dont la cote de la riviere aux sables pour delibere une requete presente par Joseph Garneau demandant la permission de passer un aqueduc dans le chemin public et pour examiner les notes des Grands et petits Jures

Turent present Monsieur Alfred Lemais  
Maire M. M. les Conseillers Arthur  
Desnoeuvs Joseph Abram Moise  
Baldue Napoleon Rouette et Remi  
Rouette lesquels six conseillers for-  
mant le quorum de la dite as-  
semblee



il est proposé par Arthur Desnoncours  
 secondé par Moïse Balduc et résolu  
 unanimement d'amoindrir le rôle de  
 volubilité tel que fait par Monsieur  
 les estimateurs et le secrétaire trésorier

il est proposé par Joseph Abram  
 secondé par Arthur Desnoncours  
 et résolu unanimement de ren-  
 voyer la requête de forme d'agré  
 et que le requérant présente une  
 autre requête demandant à Amender  
 le procès-verbal si il veut avoir  
 de l'aide si le conseil le juge nécessaire

il est proposé par Moïse Balduc  
 secondé par Arthur Desnoncours et  
 résolu de donner la permission à  
 Joseph Garsneau de se servir des fossés  
 et chemins public pour passer son  
 Aguedue pour la pose des tuyaux  
 que le dit Joseph Garsneau jouisse  
 pendant cinquante ans du privilège  
 exclusif de se servir des fossés  
 et chemins public sur le parcours de  
 l'Aguedue et être exempt de payer  
 de taxes et le requérant sera tenu  
 de donner satisfaction aux public  
 sinon le conseil pourra annuler  
 la dite résolution et le requérant sera  
 tenu de réparer tout dommage que  
 le requérant pourra causer par  
 son Aguedue x

Alram -

il est propose par Joseph<sup>1</sup> seconde  
par Moise Balduc et resolu d'ap-  
prouver la liste des Grands et  
petits Juries tel que fait par  
le Secretaire-Tresorier

sur reclamation de Adrien Houle ins-  
pecteur et de Evariste Jutras inspec-  
teur du meme rang et Emile Garsneau  
inspecteur du 2<sup>me</sup> rang demandant  
a etre rembourse pour travaux fait  
il est propose par Joseph Alram  
seconde par Arthur Desnoeuves  
et resolu de donner avis au contribuable  
de paye dans les huit-jours qui sui-  
ront-lovis et d'autoriser le Secretaire  
Tresorier d'emprunter le montant ne-  
cessaire pour paye le montant des  
retardataires et de retirer ce montant  
par les personnes en defaut moyennant  
de payer de plus un pourcentage de cinq  
centins par piastres -

il est propose par Remy Paquette  
seconde par Napoleon Paquette et  
resolu de voter le montant de  
cent-sept - piastres pour les besoins  
du Conseil municipal

il est propose par Arthur Desnoeuves  
seconde par Moise Balduc et resolu  
d'ajourner l'assemblee au premier lundi  
du mois d'octobre a 10 heures du matin  
Alfred Lesmerises Maire

A. Bruon  
Sec. Tres-

Province de Québec  
Municipalité de  
Pointe du Lac

6 Oct. 1902

\* régulière

A une session du Conseil Municipal de la paroisse de la Pointe du Lac tenue à la salle publique lieu ordinaire des séances le six du mois d'octobre dix neuf cent deux à huit heures du matin tel que mentionné à la dernière séance du mois d'août dernier et cette séance le conseil procédera à vendre les routes publiques sous le contrôle des inspecteurs de voirie au plus bas et dernier enchérisseur tel que annoncé par un avis public et prendre en considération toutes affaires reçues par les circonstances

Furent présents Monsieur Alfred Lesmeris Maire Monsieur les conseillers Joseph Abram Moise Balduc Napoleon Rouette et Remy Rouette lesquels cinq conseillers formant le Quorum de la dite assemblée

Sur réclamation de Joseph Muirille inspecteur de voirie du sixième rang demandant à faire vendre la route publique du sixième rang au plus bas et dernier enchérisseur Adjudgé à Gédéon Crête pour la somme huit piastres et soixante et quinze centimes 88.75

Sur réclamation de Camille Baurassa  
inspecteur de voirie de la traverse  
à Pointe du Lac à Néoulet de-  
mandant à faire vendre la dite  
traverse aux dernier et plus bas  
enchérisseurs

Adjugé à Camille Baurassa pour  
la somme de quarante piastres  
(\$40.00)

Sur réclamation de Cyrille Murville  
inspecteur de voirie du quatrième  
rang demandant à faire vendre  
la route du quatrième rang aux  
plus bas et derniers enchérisseurs  
Adjugé à Adolphe Duplessis pour  
la somme de cinq piastres (5.00)

Sur réclamation de Cyrille Murville  
inspecteur de voirie demandant à  
faire vendre la route du cinquième  
rang demandant à faire vendre la  
dite route du cinquième rang  
aux plus bas et derniers enchérisseurs  
Adjugé à Ledon Crote pour la somme  
de quatorze piastres et soixante et  
cinq centimes (14.75)

Sur réclamation de Maurice Biron inspec-  
teur de voirie du premier rang demandant  
à faire vendre le chemin public depuis  
la rivière aux sables à aller aux chemins  
sans le contrôle du Conseil  
Adjugé à Pierre Rouette pour cinq piastres  
(5.00)

il est proposé par Napoléon  
Rouette secondé par Moïse Balduc  
de passer une résolution concernant  
la plainte de Joseph Rouette  
et Adalphe Biron et de passer  
un règlement pour prohiber la  
vente des provisions épiceries  
aux Groceries dans les rangs &

Adapté

~~à la prochaine~~  
\*  
à la prochaine  
assemblée

il est proposé par Joseph Abram  
secondé par Rami Rouette et résolu  
d'ajourner l'assemblée à lundi prochain  
le 13 du mois d'octobre courant à  
sept heures du soir

Alfred Lesmerises main

A. Biron Sec. Tres.

Province de Quebec  
Municipalite de  
Pont du Lac

18 Oct 1902

A une session reguliere du Conseil  
Municipal de la paroisse de la  
Pont du Lac tenue a la salle  
publique lieu ordinaire des seances  
le treize du mois d'octobre dix  
neuf cent deux a sept heures du  
soir tel que ajournes a la derniere  
seance du mois d'octobre courant  
pour passer un reglement pour  
prohiber la portee dans les rangs +  
furent present Monsieur Alfred  
Lesmerises Maire  
M. M. les conseillers Moise Baldue  
Remi Raquette Joseph Abram et  
Napoleon Raquette  
lesquels cinq conseillers formant le  
Quorum de la dite assemblee

1<sup>er</sup> d'octobre  
de marchandises  
de la province  
de la Pont du  
Lac

il est propose par Joseph Abram  
secondé par Napoleon Raquette  
et resolu unanimement de ne  
pas proceder pour la passation  
des reglements une que la plainte a  
ete retiree

il est par Joseph Abram secondé  
par Moise Baldue et resolu  
unanimement de nommer Moise  
Gavel inspecteur de porci pour  
remplacer Adrien Houle pour le  
temps qui sera absent

# LA FEDERATION DES CAISSES POPULAIRES DESJARDINS

(Société régie par la loi des Syndicats coopératifs de Québec)

108, CÔTE DU PASSAGE, LÉVIS. P. Q.

Monsieur,

La Fédération des Caisses Populaires Desjardins croit bon de vous faire tenir les rapports de l'Honorable Cyrille Vaillancourt, son gérant, et celui de Monsieur R.H. Tremblay, le chef des inspecteurs, soumis lors de son assemblée générale.

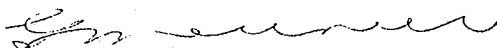
Nous ne doutons pas que la lecture de ces deux rapports saura vous intéresser grandement puisqu'elle vous donnera un résumé des activités du mouvement coopératif d'épargne et de crédit.

Le rapport de Monsieur le Gérant, touche à des points très importants, et fait ressortir le développement ascendant des Caisses populaires Desjardins dans la province de Québec.

Celui du Chef des inspecteurs, explique comment a pu se réaliser le travail considérable de l'inspection de nos nombreuses Caisses.

Ces deux rapports ne sont que des extraits du rapport présenté à l'assemblée générale de la Fédération des Caisses Populaires Desjardins, tenue à Lévis, le 27 mai 1947.

Recevez, Monsieur, l'expression de mes sentiments distingués.



G. Meunier,  
chef de bureau.

GM/JL

Lévis, le 25 juillet 1947.

68  
il est propose par Napoleon  
Rouette secondi par Remi Rouette  
et resolu unanimement d'ajourner  
l'assemblee au premier lundi  
de decembre a sept heures du  
soir

Alfred Leomerides maire

A. Brun Sec. Tres.



Province de Québec  
Municipalité de  
Pointe du Lac

1 Décembre 1902

à dix heures  
du soir

A une session régulière du Con-  
seil municipal de la paroisse de  
la Pointe du Lac tenue à la  
Salle publique lieu ordinaire des  
séances le 1er de Décembre dix  
neuf cent deux pour prendre  
en considération toute affaire  
requise par les circonstances  
Furent présent Monsieur Alfred  
Lesmerises Maire M. M. Les  
conseillers Arthur Desnoeufs  
Moisi Balduc Joseph Buisson  
et Napoleon Rouette lesquels cinq  
conseillers formant le Quorum  
de la dite assemblée

il est proposé par Arthur Desnoeufs  
secondé par Moisi Balduc et résolu  
unanimement de nommer Alfred  
Lesmerises président pour presider  
l'assemblée de la nomination des  
conseillers au mois de Janvier  
dix neuf cent trois

il est proposé par Arthur Des-  
noeufs proposé secondé par Moisi  
Balduc et résolu unanimement  
de journer l'assemblée aux deuxieme  
Lundi de Janvier dix neuf cent trois  
pour l'élection des Conseillers  
Alfred Lesmerises maire

A. Buisson  
Sec. Trés.

70  
Province de Quebec  
Municipalité de  
Pointe du Lac

12 Janvier 1903

A une assemblée régulière des électeurs municipaux de la paroisse de la Pointe du Lac tenue à la salle publique lieu ordinaire des séances à dix heures du matin le douze du mois de janvier dix neuf cent Trois telle que annoncée par un avis public après avoir été lu et affiché à la porte de l'Eglise de la dite paroisse annonçant par le dit avis l'élection de deux conseillers en remplacement de Joseph Buisson et de Remi Rouette dont le terme d'affice étant expiré

Monsieur Alfred Lesmerises nommé président pour presider l'assemblée est présent et requiert les électeurs présents à faire le choix de deux conseillers pour remplacer Joseph Buisson et Remi Rouette dont le terme d'affice étant expiré

il est proposé par M. M. Baldou secondé par M. M. Rouette de nommer M. M. Deslauriers conseillers conseillers pour remplacer Joseph Buisson partant de charge

Il est proposé par Adolphe Comreau  
 secondé par H. Lévesque de nommer  
 Sireur Fournier conseiller pour rem-  
 placer Remi Balette sortant de charge

Édifiant en il s'est écoulé une heure  
 depuis que l'assemblée est ouverte  
 et qu'il n'a ~~pas~~ <sup>été</sup> présenté d'autre  
 candidat je proclame M. Mesime  
 Deslauriers et Sireur Fournier  
 élus par acclamation pour rem-  
 placer Joseph Buisson et Remi  
 Balette sortant de charge  
 et je requiert les membres du conseil  
 municipal de cette paroisse de se réunir  
 en assemblée pour faire l'élection  
 du maire et prendre en considération  
 toutes affaires reçues par les circons-  
 tances le 19 du mois de janvier  
 dix neuf cent - trois à neuf heures du  
 matin

Alfred Lesmerais  
 Président  
 A. Bron - Sec. Trés.

Je Sieur Fournier ayant été d'abord  
 nommé conseiller de cette municipalité  
 fais serment que je remplirai bien et  
 fidèlement les devoirs de ma charge  
 et cela au meilleur de mon jugement  
 et de ma capacité Ainsi que Dieu  
 me soit en aide  
 Assermenté ce 18<sup>me</sup> jour  
 du mois de janvier  
 dix neuf cent trois  
 à la Pointe du Lac  
 le soussigné  
 A. Brun Sec. Trés.

Sieur Fournier

+ par devant moi

Je Mesime Deslauriers ayant été  
 d'abord nommé conseiller de cette  
 municipalité fais serment que je  
 remplirai bien et fidèlement les  
 devoirs de ma charge et cela au  
 meilleur de mon jugement et de ma  
 capacité Ainsi que Dieu me soit  
 en aide  
 Assermenté ce 18<sup>me</sup> jour de janvier  
 dix neuf cent trois  
 à la Pointe du Lac  
 par devant moi  
 le soussigné

Mesime Deslauriers

A. Brun Sec. Trés.

Troisrue de Quebec

Municipalite de 19 Janvier 1903  
Pointe du Lac

A une session speciale du Conseil  
municipal de la paroisse de la Pointe  
du Lac tenue a la salle publique  
lieu ordinaire des seances le dix neuf  
du mois de Janvier dix neuf cent  
trois a neuf heures du matin Tel que  
ajournee a la derniere seances du  
mois de Janvier courant et annoncee  
par un avis public apres avoir ete  
lu et affiche sur tout la loi on  
noncont par le dit avis selection  
du maire pour la presentes annee  
Turent present Mr Alfred Lesmerais  
Moise Bolduc Joseph Alphonse Severe  
Fournier Arthur Desnonours et  
Onesime Deslauriers les quels six  
conseillers forment le Bureau de  
la dite assemblee

President

il est propose par Moise Bolduc  
secondé par Severe Fournier et resolu  
unanimement de nommer Alfred  
Lesmerais Maire pour la presentes  
annee

Je Alfred Lesmerises ayant été  
 légalement nommé maire de cette mu-  
 nicipalité, fais serment que je remplirai  
 bien et fidèlement les devoirs de ma  
 charge et cela au meilleur de mon  
 jugement et de ma capacité ainsi que  
 Dieu me soit en aide

Assurément le 19<sup>ème</sup> jour  
 de janvier dix neuf  
 cent trois à la Touche  
 du Lac par devant moi  
 le sousigné

Alfred  
 Lesmerises

Maire

A. Baron Sec. Tres-

il est proposé par Moise Balduc  
 secondé par Severé Hourmié et  
 résolu unanimement d'ajourner  
 l'assemblée au premier lundi du  
 mois de mars à huit heures  
 du matin

Alfred Lesmerises

Maire

A. Baron Sec. Tres.

Paroisse de Québec  
municipalité de  
Pointe du Lac

75

2 mars 1903

A une session du conseil municipal  
de la paroisse de la Pointe du Lac  
tenue a la salle publique lieu  
ordinaire des séances le deux du  
mois de mars dix neuf cent  
trois a huit heures du matin tel  
que annoncé par un avis  
public pour prendre en considération  
une requête présentée par Cyrille  
Blais demandant a faire valoir  
un coup d'oeil depuis chez  
Adolphe Comeau inclusivement  
jusqu'à chez Oscar Baron exclu-  
sivement et prendre toute  
affaire résolu par les circonstances  
Turent présent Mr Alfred  
Lesmerises Maire Mr M  
Joseph Abram Moise Baldue  
et Severé Tournier tous  
Enatre conseillers formant le  
Quorum de la dite assemblée

il est proposé par Joseph  
Abram seconde par Moise  
Baldue et résolu unanimement  
de prendre la requête de Cyrille  
Blais en considération

il est proposé par Moise Baldue  
seconde par Severé Tournier et  
résolu unanimement d'autoriser  
le secrétaire Trésorier de payer les  
les comptes fait par Choua Dugré

Gardien de la famille de Moise  
Chamberland atteint de periclé

il est propose par Severé Fournier  
secondé par Joseph Abram et résolu  
unanimentement de passer un règlement  
pour prohiber la vente des liqueurs  
amivantes.

Règlement no - 3

Prohibant la vente des liqueurs  
amivantes dans la municipalité  
de la Paroisse de la Pointe du  
Lac comme suit - savoir

il est ordonné Statué par règlement  
du Conseil Municipal de la paroisse  
de la Pointe du Lac comme suit  
savoir

Aucune vente spéciale de liqueurs  
alcooliques et amivantes ne sera vendue  
dans la Paroisse de la Pointe du  
Lac pour l'année commençant  
le premier du mois de mai dix  
neuf cent trois jusqu'au trente et  
un avril dix neuf cent quatre et  
ordonnons en conséquence à  
Monsieur l'inspecteur du Revenu  
des 3 Rivières de n'accorder aucune  
licence pour vendre et débiter  
aucune liqueurs forte spiritueuse  
alcoolique et amivantes dans  
la dite paroisse de la Pointe  
du Lac sans une autorisation  
du Conseil municipal de la  
Paroisse de la Pointe du Lac

P. Biron et Lesnoire maire



il est propose par Moise  
Baldue secondi par Joseph Abou  
et resolu de nommer Isaïe Berthiaume  
Inspecteur de voirie pour le septieme  
rang pour remplacer Evouste Guitras  
qui doit laisser la place

il est propose par Joseph Abou  
secondi par Moise Baldue et resolu  
d'autoriser le Moise de retirer des  
conseil de compte le montant  
de Enarante prestres pour le  
paiement de la traverses de  
Route du Lac a Chicoutel

+ Theodor Beaudin

il est propose par Joseph Abou  
secondi par Severin Fournier dan  
Severin le secretaire de faire payer  
le montant de 1.83 pour frais  
d'un pont appele pont du Canal du  
village des Larueau

il est propose par Severin Fournier  
secondi par Moise Baldue et  
resolu d'ajourner l'assemblee au  
premier lundi du mois d'août  
de sept heures du matin  
Alfred Lesmerises mai

Province de Québec

Municipalité de

Pointe du Lac

6 Avril 1903

A une session du Conseil Municipal de la paroisse de la Pointe du Lac tenue à la salle publique lieu ordinaire des séances à sept heures du matin tel que convoquée à la dernière séance du mois de mars dernier et annoncée par un avis public annonçant par le dit avis que le conseil se réunirait le 6 du mois d'avril à sept heures du matin pour débiter une requête présentée par Cyrille Blais demandant à faire verbaliser un cours d'eau depuis chez Oscar Brion inclusivement jusqu'à chez Adolphe Comeau inclusivement et prendre en considération toute affaire revêtue par les circonstances

Turent présent M. Alfred Lesmeuris Maire M. M. les Conseillers Arthur Desnoncourd Revière Tournier et Joseph Abram lesquels quatre conseil forment le Quorum de la dite assemblée

M. Cyrille Blais a consenti de retirer sa requête et de se conformer à l'acte d'accord passé devant le conseil séance tenante

il est proposé par Joseph Abram  
seconde par le sieur Fournier et résolu  
à l'unanimité l'assemblée au premier  
lundi de mai à sept heures du  
matin

Alfred Lesmerises maire

Province de Québec

Municipalité de Pointe du Lac 4 Mai 1903

Pointe du Lac

requise

A une session du Conseil Municipal de la paroisse de la Pointe du Lac tenue à la salle publique lieu ordinaire des sessions à huit heures du matin tel que ajourné à la dernière session du mois d'avril dix neuf cent trois pour prendre en considération toute affaire requise par les circonstances furent présent Monsieur Alfred Lesmerises Maire M<sup>r</sup> M<sup>r</sup> les conseillers Napoléon Paquette Moïse Bolduc et Oreste Deslauriers les quels Eux mêmes conseillers formant le quorum de la dite assemblée

il est proposé par Moïse Bolduc secondé par Oreste Deslauriers et résolu de autoriser le secrétaire Trésorier de payer la balance des des inspecteurs répétitions sous <sup>le</sup> leurs contrôles pour les intérêts qui n'ont pas payé leurs parts de travaux publics

il est proposé par Moïse Bolduc secondé par Oreste Deslauriers et résolu de ajourné l'assemblée au premier lundi de Juin 1903 à sept heures du matin

Alfred Lesmerises, maire  
A. Brun Sec. Trés.

Province de Québec

Municipalité de  
Pointe du Lac

1<sup>er</sup> juin 1903

A une session régulière du Conseil  
municipal de la paroisse de la Pointe  
du Lac tenue à la salle publique  
selon l'ordonnance des sessions le 1<sup>er</sup> de  
juin dix neuf cent trois à sept  
heures du matin tel que ajourné  
à la dernière séance du mois de  
mai dix neuf cent trois pour  
prendre en considération toute af-  
faire requise par les circonstances  
Tenant Présent Monsieur Alfred  
Lesmerises Maire M<sup>rs</sup>  
conseillers Moise Balduc Joseph  
Abraham d'Apollon Paquette Beaulieu  
quatre conseillers formant le quorum  
de la dite assemblée

de pont

il est proposé par Moise Balduc  
secondé par Joseph Abraham d'ontarise  
les inspecteurs Félix Chevalier et Philippe  
Pupond de faire faire les travaux  
chez trothier et dans la route chez  
Arcand et de fournir le bois  
qui pourrait manquer et le faire  
convenablement

il est proposé par Moise Balduc  
secondé par Joseph Abraham et  
résolu d'ajourner l'assemblée au  
premier mardi de juillet 1903 à  
dix heures du matin

A. Beaudet. Alfred Lesmerises maire

Province de Québec  
Municipalité de  
Pointe du Lac

6 juillet 1903

A une session du Conseil Municipal de la paroisse de la Pointe du Lac tenue à la salle publique lieu ordinaire des séances le six du mois de juillet dix neuf cent trois à dix heures du Matin et que annoncée par un avis public pour la reddition des comptes du Secrétaire Trésorier et prendre en considération toute affaire remis par les Citoyens

Étaient présent M<sup>r</sup> Alfred Lesmerises Marie M<sup>r</sup> M<sup>r</sup> les conseillers Moïse Balduc Joseph Abram Eusèbe Deslaurier et Seres Fournier lesquels cinq conseillers formant le Quorum de la dite assemblée

il est proposé par Joseph Abram - seconde par Moïse Balduc et résolu unanimement d'accepter les comptes du Secrétaire Trésorier et que auditer par Olyve Dugré au titre

il est proposé par Moïse Balduc seconde par Joseph Abram - de payer le montant de 50 centimes pour frais de port à Seres Fournier dû par Euchariste Benoit en défaut

Rédaction des Comptes de la municipalité  
rurale de la paroisse de la Pointe  
du Lac finissent le 30 Juin 1903

### Recettes

Reçu par cotisations de l'année	140	96
" " Emprunts	25	00
" " Caisse l'année dernière	9	61
	175	57

### Depense

Payé au Secrétaire	35	00
" au percepteur	12	00
" pour cas riérole	38	21
" " depense divers - 1902	61	79
Caisse de l'année 1903	28	57
Total	175	57

### Actif

Caisse	28	57
Arriérés dû	15	61
Remboursement	9	59
Total	\$	53.77

### Passif

1 billet Noël Dufrene	25	00
-----------------------	----	----

Audité ce cinq-ème jour de juillet mil-mecq-cent-trois.

Auditeur J. O. Dugre

Alfred Lesmerises maire

il est propose par Severo Tournier  
 secunde par Joseph Abram et resolu  
 unanimement de payer le montant  
 de dix huit piastres au Docteur Louis  
 Daruy pour soins donne dans des  
 cas de fièvre ordonne par le conseil  
 Aggine - - -

il est propose par Moise Balduc  
 secunde par Amisime Deslauriers  
 et resolu de payer le montant de trois  
 piastres et trente et une centims pour  
 frais de cloture dans le same rang

il est propose par Severo Tournier  
 secunde par Joseph Abram et resolu  
 de payer le montant de vingt et une  
 piastres a Telesphare Trichette inspecteur  
 Agraire pour frais de cloture de ligne entre  
 et Kazare Irony et Joseph Milat  
 et le conseil procedera a faire payer  
 rembourse ce montant a qui de  
 droit - -

il est propose par Amisime Deslauriers  
 secunde par Joseph Abram et resolu  
 d'ajourner l'assemblée au premier  
 Lundi d'aout a sept heures du matin  
 Alfred Lorrerises Maire

A. Biron Sec. Tres -



Province de Québec  
Municipalité de  
Pointe du Lac

28 Juillet 1903

A une session spéciale du Conseil municipal de la Paroisse de la Pointe du Lac tenue à la salle publique lieu ordinaire des séances le vingt-troisième jour du mois de juillet dix neuf cent trois à sept heures du soir  
Tel que annoncé par un avis après avoir été lue et affichée suivant la loi pour annoncer par le dit avis la révision du rôle de perception et voter le montant nécessaire pour le soutien du Conseil pour la présente année  
Furent présent M. Alfred Lesmeur Maire M. M. les conseillers  
Napoleon Ravette Joseph Alphonse  
Moussi Balduc et Pierre Faumier  
Lesquels cinq conseillers formant  
le Quorum de la dite assemblée

il est proposé par Napoleon Ravette secondé par Joseph Alphonse et résolu d'approuver les amendements fait au rôle d'évaluation pour l'année courante -

il est proposé par Joseph Alphonse secondé par Moussi Balduc de voter le même montant de l'année dernière c'est-à-dire prendre quatre pour cent sur l'évaluation

il est propose par Senere Fournier  
 secoude par Moise Baldue et resolu  
 unaniment d'autoriser le Sec. Tres.  
 d'emprunter le montant de vingt piastres  
 pour paye les depense du Conseil

il est propose par Joseph Abram  
 secoude par Moise Baldue et resolu  
 d'ajourner l'assemblee

Alfred Lesmerises maire  
 A. Bruin Sec. Tres.

87  
Village de Duchesne

Municipalité de  
Pointe du Lac

8 Sept 1903

A une session régulière du Conseil  
municipal de la paroisse de la Pointe  
du Lac tenue à la salle publique  
leur ordinaire des séances le huit  
du mois de septembre dix-neuf-  
cent-trois à sept heures du matin  
tel que annoncé par un avis  
public le six du mois  
courant annonçant par le dit  
avis la convocation du Conseil  
pour la session régulière  
du mois vu que le conseil n'avait  
pas eu lieu au mois dernier  
pour prendre en considération toute  
affaire remise par les circonstances  
Étaient présents Mr Alfred Lesmerises  
Maire M. M. les conseillers Mossi  
Baldou Senere Tournier et Arthur  
Desnonours lesquels quatre con-  
seillers forment le quorum de  
la dite assemblée

il est proposé par Mossi Baldou  
secondé par Senere Tournier et résolu  
d'honorer les amendement  
fait au rôle de révolutions à la  
session du mois de juillet  
dernier —

il est proposé par Arthur Des-  
nonours secondé par Senere  
Tournier et résolu d'ajourner  
l'assemblée au premier lundi du  
mois d'octobre à huit heures du matin  
Alfred Lesmerises maire

Province de Québec

Municipalité de 5 Oct. 1903  
 Ponte du Lac

A une session du Conseil Municipal de la paroisse de la Ponte du Lac tenue a la salle publique lieu ordinaire des seances a huit heures du matin le cinq du mois d'Octobre dix neuf cent trois tel que annoncee par par avis public apres avoir ete lui et affiche annoncent par le dit - avis que le conseil procederait a la vante des routes publiques et reviser la liste des electeurs parlementaire  
 furent present M<sup>s</sup> Alfred Lesmeuris Maire M. M. les conseillers Napoleon Bouette Moise Bolduc et Benoit Tannier lesquels quatre conseillers forment le quorum de la dite assemblee

Sur reclamation de Cyrille Blais prospecteur de poreri au du rang St Charles demandant a faire pondre le chemin publique de St Charles a ~~deux~~ au plus bas et dernier enchereuseur adjuge a Alfred Dufresne pour la somme de Enuige piastres tenue a entretenir les deux chemins qui conduit au Grand Chemin

Sur réclamation de Emile Gaveau  
 inspecteur de voirie du village  
 des Gaveaux demandant à faire  
 vendre la route <sup>de</sup> St Charles au  
 plus bas et dernier enchérissable  
 adjugé à Théodore Gaveau pour  
 le montant de dix piastres

Sur réclamation de Félix Chevrier  
 inspecteur de voirie ~~inspecteur~~  
 du premier rang demandant à faire  
 vendre la route chez Etienne Duval  
 pour la première concession  
 adjugé à Moïse Dupond Gab. pour  
 la somme de neuf piastres et  
 demie

Sur réclamation de Grille Minville  
 inspecteur du 5<sup>em</sup> rang demandant  
 à faire vendre la route chez Adolphe  
 Duplessis adjugé à Adolphe Duplessis  
 pour le montant de six piastres

Sur réclamation de Grille Minville  
 inspecteur de voirie pour le 5<sup>em</sup>  
 rang demandant à faire vendre la  
 route du 5<sup>em</sup> rang chez Grille  
 Minville adjugé à Moïse Dupond  
 Pere pour le montant de douze piastres

Sur réclamation de Severé Luernache  
 inspecteur de voirie demandant à  
 faire bondre la route des Moise  
 Dupond Père adjudge à Moise Dupond  
 Père pour le montant de cinq  
 piastres

\* part de traverse

Sur réclamation de Cornille Baurassa  
 inspecteur de voirie demandant  
 à faire bondre la traverse de  
 Pointe du Lac à étroit pour  
 les frais d'heur et adjudge à  
 Cornille Baurassa pour le montant  
 de Quarante piastres

il est proposé par Napoléon Bonette  
 secondé par Moise Balduc et  
 résolu d'examiner la liste des électeurs  
 et de publier les plantes fait au dit  
 conseil

La liste des électeurs a été examinée  
 par le conseil et a été approuvée  
 tel que fait par le secrétaire-Treasurer  
 et ses arrandements

il est propose par Napoleon Rouette  
 secoude par moise Balduc et resolu  
 d'accepter les comptes de Felix Chevalier  
 inspecteur pour travaux fait  
 dans la municipalite et d'autoriser  
 le secretaire Tresorier de payer le montant  
 de sept francs dix huit centimes  
 a Felix Chevalier

il est propose par Severe Tournier  
 secoude par Napoleon Rouette et resolu  
 de donner avis a Nazaire Guioy  
 yamachide de payer le montant de  
 son compte au au Conseil Municipal  
 sous le plus court delai

il est propose par Severe Tournier  
 secoude par moise Balduc et resolu  
 de passer un reglement pour  
 fixer les honoraires du secretaire  
 Tresorier

Province de Quebec  
Municipalite de  
Pointe du Lac

il est propose par Napoleon  
Rouette seconde par moise Balduc  
et resolu unanimement de passer  
un reglement pour fixer les  
honoraires du Secretaire-Tresorier

Qu'il soit regle, statue et ordonne par  
ce conseil un reglement portant le  
no. 2 concernant les honoraires du  
Secretaire-Tresorier en la dite mu-  
nicipalite ainsi qu'il suit

Considerant l'article 471 du Code Municipal  
il est propose par Severin Tournier  
seconde par moise Balduc et  
adapte

1<sup>er</sup> que les honoraires du Secretaire  
Tresorier pour copies du role d'evaluation  
ou pour extraits du meme role  
d'evaluation de cette paroisse de la  
Pointe du Lac seront de vingt  
cinq centus pour chaque numerus  
du dit role d'evaluation et les honoraires  
pour le certificat de toute copie seront  
de cinquante centus

2<sup>me</sup> que les honoraires du Secretaire  
Tresorier pour copie des autres  
documents de la municipalite  
tels que reglements liste des detteurs  
resolution etc. seront de dix centus  
par cent mots et que les honoraires pour  
certificat des memes copies seront de  
cinquante centus

Le present reglement entrera en



1904  
 vigueur suront la loie 1<sup>er</sup> janvier  
 Alfred Lesmerises maire

il est propose par Severe Tournier  
 seconde par moise Balduc  
 et resolu d'ajourner l'assemblee  
 au premier lundi du mois de  
 Decembre a neuf heures du  
 matin  
 Alfred Lesmerises maire

Procede de Duches

Municipalite de 7 Dec 1903

Ponte du Lac

A une session du Conseil Municipal  
 de la paroisse de la Ponte du Lac tenue  
 a la salle publique lieu ordinaire des  
 seances a neuf heures du matin Tel

que convoque a la derniere seance du  
 mois d'octobre dernier pour prendre en  
 consideration toute affaire venue par  
 les circonstances

Turent present M. Alfred Lesmerises  
 Marie M. M. Moise Balduc et  
 Severe Tournier lesquels trois conseillers  
 ont formé par le Evorum de la dite  
 assemblee

il est propose par Moise Balduc secondé  
 par Severe Tournier d'ajourner l'assemblee  
 au quinze du mois de Decembre 1903  
 a neuf heures du matin Moise Balduc  
 Severe Tournier  
 A. Brun de Tres. Alfred Lesmerises maire

Province de Quebec

Municipalite de  
Pointe du Lac

15 Decembre 1903

A une session du Conseil municipal de  
la paroisse de la Pointe du Lac tenue  
a la Salle Publique lieu ordinaire des  
seances le quinze du mois de Decembre  
dix-neuf-cent-trois a neuf heures  
du matin tel que annonce par  
un avis public apres avoir ete  
publie et affiche annoncant par  
le dit avis une session speciale  
convoquee a une assemblee tenue  
le sept Decembre courant et ayant  
ete remis compte de Quorum  
cette assemblee a ete convoquee  
pour elire un president pour  
presider l'assemblee de l'election des  
conseillers au deuxieme lundi du  
mois de Janvier dix-neuf-cent  
quatre et prendre en consideration toute  
l'ordre du jour. Present M. Alfred Lesmeris  
Orateur M. M. les conseillers Seneve  
Fournier Morise Balduc Joseph  
Abram et Ouesme Deslauriers  
formant le Quorum de la  
dite assemblee

il est propose par Seneve Fournier  
seconde par Joseph Abram et resolu  
de nommer Alfred Lesmeris president  
pour presider l'assemblee de l'election  
des conseillers au deuxieme lundi  
de Janvier dix-neuf-cent quatre

L'affaire  
resuie par  
les Comptes

A. B.

il est propose par Joseph Abram  
 seconde par Mesime Deslauriers d'allouer  
 le montant de deux piastres pour chauffer  
 la salle publique le jour des assemblees  
 du conseil municipal de fournir le  
 bois a ces depens et fournir seule  
 la lumiere lorsque le conseil en  
 aura besoin

il est propose par Sere Tourner  
 seconde par Joseph Abram et resolu  
 unanimement de nommer Theophile  
 Heroux inspecteur de voirie pour le  
 ter rong en remplacement de Mauric  
 Brion

il est propose par Joseph Abram  
 seconde par Moise Bolduc et resolu  
 de nommer Joseph Bouchard ins-  
 pecteur de voirie pour le rong de  
 l'acadie en remplacement de Adrien  
 Houle absent de la paroisse Mr Joseph  
 Bouchard remplace seulement Adrien  
 Houle pour le temps de son absence

il est propose par Mesime Deslauriers  
 seconde par Moise Bolduc et resolu  
 d'autoriser le secretaire de retirer le montant  
 de 3.33 pour Desne Alarie 1.50 pour  
 Moise Dupond 1.18 pour Michel Silce  
 50 centus pour Helene Dupond Olivier et .50  
 Truffe Dupond pour travaux fait dans la  
 route du ter rong sous l'ordre de l'inspecteur

il est propose par Joseph Ahrom  
 secondi par Moise Boldue et resolu  
 de faire entreprendre un chemin pour  
 les pitons sur le terrain depuis  
 des Chelard Bourassa a l'eglie paroissiale  
 le montant alloué est de une piastres  
 et demie

il est propose par Seneu Toumer  
 seconde par Joseph Ahrom et  
 resolu d'ajourner l'assemblee au  
 premier lundi du mois de Mars  
 a neuf heures du matin  
 Alfred Lemerides maire

A. Biron

Province de Québec

Municipalité de  
Pointe du Lac

11 Janvier 1904

A une assemblée des électeurs mu-  
nicipaux de la paroisse de la Pointe  
du Lac tenue à la salle publique lieu  
ordinaire des séances le onze du mois  
de Janvier dix neuf - cent - quatre  
à dix heures du matin tel que an-  
noncé par un avis public daté  
du quatre Janvier courant après  
avoir été lu et affiché surmont la  
loi annonçant par le dit avis  
une assemblée des électeurs municipaux  
pour l'élection de deux conseillers  
en remplacement de Napoleon  
Rauette et de Arthur Desnoyers  
sortant de charge et dont le terme  
étant expiré -

Monsieur Alfred Lesmerises ayant  
été durement nommé président de  
l'élection par une résolution du  
conseil en date du quinze Décembre  
dernier est présent et recueille les  
électeurs de faire le choix de deux  
conseillers en remplacement de Napoleon  
Rauette et de Arthur Desnoyers

il est proposé par Joseph Bettey  
seconde par Félicy Chevalier de  
nommer James Dugri Tere conseiller  
en remplacement de Napoleon Rauette  
sortant de charge

il est proposé par Félix Chevalier  
secondé par sœur Pannier de  
nommer Adolphe Montour conseiller  
pour remplacer Arthur Desnonours  
surtout de charge

il est proposé par Treffle Dupond  
secondé par Lédou Garreau de nommer  
Eusebe Panette conseiller pour  
remplacer Arthur Desnonours surtout  
de charge -

Advenant qu'il s'est écoulé un peu  
depuis l'ouverture de l'assemblée je  
proclame Jume Bugre Père élu conseiller  
par acclamation pour remplacer  
Eusebe Panette surtout de charge

ayant été durement ~~proposé~~ proposé  
deux candidats pour remplacer Arthur  
Desnonours le président après avoir  
fait la division le proposeur de  
Eusebe Panette retire sa motion et  
le président proclame Adolphe Montour  
Élu conseiller pour remplacer Arthur  
Desnonours surtout de charge -  
Alfred Lessorises Pres.

A. Biron Sec. Trés.

Province de Quebec  
Municipalite de  
Pointe du Lac

19 Janvier 1904

x avis

A une session speciale du conseil mu-  
nicipal de la paroisse de la Pointe du Lac  
tenue a la salle publique lieu ordinaire  
des seances le dix neuf du mois de  
Janvier dix-neuf-cent quatre a neuf-  
heures du matin tel que annonce par  
un avis public date du onze de Janvier  
courant apres avoir ete lu et affiche  
suivent la loi annoncant par le dit  
selection du Maire pour la presente  
Année et prendre en consideration toute  
affaires reguis par les circonstances  
Furent present Monsieur Alfred Lesmeis  
Moise Bolduc Senere Toumier Joseph  
Abram Anesme Deslauriers James  
Dugre et Adolphe Montour lesquels  
sept conseillers formant le Quorum  
de la dite assemblee

Je James Dugre et Adolphe Montour ayont  
ete dument nommer conseillers de cette  
municipalite fais serment chacun pour  
lui-meme que je remplirai bien et  
fidèlement les devoirs de ma charge et  
cela au meilleur de mon Jugement et de  
ma capacite Ainsi Que Dieu me soit  
ent aide

Assermenté le dix neuvieme  
Jans de Janvier dix neuf  
cent quatre a la Pointe du  
Lac par devant moi le  
Sousseigné

} James Dugre  
Adolphe Montour

A. Brun Sec-Tres-

il est propose par Moise Balduc  
 seconde par Severus Fournier et résolu  
 unanimement de nommer Alfred Lesmerises  
 Maire pour la presente année

Je Alfred Lesmerises ayant été dument  
 nommé Maire de cette municipalité fais  
 serment que je remplirai bien et fidelement  
 les devoirs de ma charge et cela au meilleur  
 de mon Jugement et de ma capacité  
 Ainsi que Dieu me soit en aide  
 Assermenté ce dix neuvieme  
 jour de Janvier dix neuf  
 cent quatre a la Pointe  
 du Lac par devant moi  
 le Soussigné

Alfred  
 Lesmerises  
 Maire

A. Biron Sec Tres



Province de Québec  
Municipalité de  
Pointe du Lac

7 Mars 1908

A une session régulière du mois de mars du conseil municipal de la paroisse de la Pointe du Lac tenue à la salle publique lieu ordinaire des séances le sept du mois de mars dix neuf cent quatre tel que convoqué à la dernière séance du mois de décembre dernier à neuf heures du matin pour le renouvellement des officiers de la voirie ayant donné un avis public après avoir été lu à la porte de l'Eglise annonçant par le dit avis le renouvellement des affaires de la voirie et prendre en considération toutes affaires reçues par les circonstances

Furent présents M. Alfred Lesmerises  
Moussé Balduc Onésime Deslauriers James  
Dugré Severé Fournier  
lesquels cinq conseillers formant le quorum de la dite assemblée

il est proposé par James Dugré  
secondé par Severé Fournier et résolu  
unanimement de nommer les officiers  
de la voirie de cette paroisse dont le  
terme d'affice doit commencer au  
mois de mai dix neuf cent quatre  
aux arrondissement suivants

Le Grand Chemin dans le haut de la  
paroisse depuis la terre de Joseph Allaire

Jusqu'au pont du moulin inclusivement  
l'inspecteur nommé est : Ephrem Duplessis

Le Grand Chemin depuis le pont du  
moulin inclusivement jus qu'au la  
route de Cyrille Paquette l'inspecteur  
nommé est : Desire Alarie

Le Grand Chemin depuis la ligne de  
la Banlieu jus que chez Cyrille Paquette  
y compris la route jus qu'au rang  
des Alarie et de plus le pont de la  
route Lemerche l'inspecteur nommé  
est : Ensele Paquette

Les petites terres au deuxième rang  
depuis la maison d'école No 1 jus qu'au  
pont Lemerche et de là, la petite  
route jus qu'à l'extrémité du 2<sup>e</sup> rang  
l'inspecteur nommé est  
: Euchariste Biron

La continuation des petites terres au  
2<sup>e</sup> rang depuis la terre de Oleva Crête  
jus qu'à la ligne de Ste Marguerite  
l'inspecteur nommé est : Adaire Dupond H.

Le 3<sup>e</sup> rang depuis le pont chez  
Hubert Trothier jus qu'au 4<sup>e</sup> rang  
y compris Elzevel Dupond fils H.  
l'inspecteur nommé est :  
Achille Balduc

La concession St-Charles depuis  
le Grand chemin y compris les deux  
embranchements à son départ jusque  
chez Zephirin Dupond inclusivement  
l'inspecteur nommé est  
est  $\{$  Willie Alarie

La continuation St-Charles depuis chez  
Zephirin Dupond exclusivement  
jusqu'à la profondeur du 5<sup>ème</sup> rang  
y compris la route neuve et le pont  
chez Adolphe Duplessis l'inspecteur nommé  
est  $\{$  Adolphe Duplessis

Tout le 6<sup>ème</sup> rang y compris la route  
l'inspecteur nommé est  $\{$  Willie Alarie

Le 7<sup>ème</sup> rang depuis l'extrémité sud  
ouest du dit 7<sup>ème</sup> rang jusque  
la terre de James Gauthier inclusivement  
l'inspecteur nommé est  $\{$  Mayme Martin

Le 7<sup>ème</sup> rang depuis l'extrémité nord  
est du 7<sup>ème</sup> rang jusque la terre  
de James Gauthier exclusivement  
l'inspecteur nommé est  $\{$  Elise Thibeault

La route de l'Acadie depuis le Grand  
chemin jusque la ligne d'amarache  
~~par le 7<sup>ème</sup> rang~~ l'inspecteur nommé  
~~est~~ Donat Dupresne

La concession St Nicolas depuis  
 chez Augustin Vincent jusqu'à  
 l'extrémité du rang St Nicolas  
 l'inspecteur nommé est —  
 Orla Vincent fils Honoré

Depuis la route St Nicolas jusqu'à  
 la ligne d'Amachiche par le 3<sup>e</sup> rang  
 y compris la route l'inspecteur nommé  
 est — Casie Deschêze

Le Village des Garscaux depuis la  
 route de l'Acadie jusqu'à la concession  
 St Charles l'inspecteur nommé  
 est — Théo Beaulieu

La traversée de la Pointe du Lac  
 à Nicolet l'inspecteur nommé  
 est — Théophile Héroux

Les inspecteurs Agraires  
 nommé sont —  
 Moise Blais  
 André Guay  
 Eugène Rivard

Les Gardien des bois  
 nommé sont —  
 Moise Dugé  
 Josue Gauthier  
 Oreste Dupond

Les Auditeurs de compte  
 nommé sont —  
 Leonard Haule  
 Orla Dugé

Depuis le pont du moulin y compris  
le Village l'insputeur nommé  
est — Thomas Ravette fils de J<sup>o</sup>.

il est proposé par Moise Balduc  
seconde par Joseph Abram et résolu  
unanimentement de nommer trois  
estimateurs

Les estimateurs nommés sont —

Nop. Duval  
Moise Comeau  
Aclalphe Berthiaume

il est proposé par Onésime Deslaurier  
seconde par ~~Joseph~~ Fournier et résolu  
unanimentement de donner avis aux  
officiers de voiri de leurs nominations  
et de se présenter à la première as-  
semblée du mois de mai dix neuf  
cent quatre pour prêter leurs serments  
d'affaires avant d'entrer en fonction

Il est proposé par Joseph Abram  
seconde par James Dugre et résolu une-  
nimentement de faire les mêmes divisions  
d'arrondissement de potation sur les  
listes électorales que celle faite sur  
les listes de l'année dernière

Sur réclamation faite au conseil  
par Camille Bourassa entrepreneur  
de la traversée de Pointe du Lac  
à Nicolet la somme allouée

A Comelle Baurassa est de Quarante  
piastres  
il est propose par Marie Baldu  
et seconde par Sever Faurmier et  
resolu d'autoriser le Maire Alfred  
Lesmeris de retirer la somme  
de Quarante piastres du Conseil  
du Comte pour le paiement de  
la dite traverse

il est propose par Oussine Deslaurin  
seconde par Joseph Abram et resolu  
unanimentement de passer un regle-  
ment pour prohiber la vente  
des liqueurs amirantes

### Reglement

Prohibent la vente des liqueurs  
amirantes dans la municipalite  
de la paroisse de la Pointe du  
Lac

il est ordonne et delibere par reglement  
du conseil municipal de la paroisse  
de la Pointe du Lac comme suit  
Savoir: Que nul liqueurs spiritueuses  
vineuses et alcooliques et amirantes  
ne sera vendue dans la paroisse  
de la Pointe du Lac pour l'annee  
commencant le premier des mois  
de mai dix neuf cent quatre et  
ordonnons en consequence a  
monsieur le Receveur des Revenus  
des trois Rivières de n'accorder  
aucune licence pour vendre

et de l'interdire aucune boisson forte  
vineuse et alcoolique et anivante  
dans la dite paroisse de la Tante  
du Lac sans une autorisation  
speciale du conseil Municipal de la  
paroisse de la Tante du Lac  
Alfred Lesmerises maire  
G. Brun Sec. Tres.

il est propose par James Dugre  
seconde par l'homme Deslauriers  
d'approuver les comptes presents par  
Willie Cote inspecteur pour travaux  
fait dans le chemin public 25 cent  
a l'Orla Livernache 15 <sup>cent</sup> James Dugre 15 cent  
Pierre Rouette formant le montant de  
55 cent -

il est propose par Joseph Blouin  
seconde par James Dugre et resolu  
d'ajourner l'assemblee au premier  
lundi du mois de mai a huit heures  
du matin

Alfred Lesmerises maire

G. Brun Sec. Tres.

Province de Quebec

Municipalite de 2 Mai 1904

Ponte du Lac

A une session reguliere du Conseil Municipal de la paroisse de la Ponte du Lac tenue a la salle publique lieu ordinaire des seances le deuxieme jour du mois de mai dix neuf cent quatre a huit heures du matin Tel que apparait a la dernier seance du mois mars dernier

Furent present M. Alfred Legemais Maire M. M. les concellers Noire Baldou Adolphe Montour Pierre Tournier et Joine Duzre les quels <sup>six</sup> ~~cinq~~ concellers formant le Quorum de la dite Assemblée

x Joseph Aboum

Les inspecteurs nomme au mois de mars dernier sont present et prete leurs serments d'affice

Je Achille Baldou Adolphe Duplessis inspecteur de voirie fait serments que je remplirai bien et fideliment les devoirs de ma charge au meilleur de mon jugement et de ma capacite Ainsi que Bien me soit en aide Assemblée devant mai } Adolphe Duplessis a la Ponte du Lac le deuxieme } archil Baldou jour du mois de mai } Ovide Vincent dix neuf cent quatre }

x Ovide Vincent

r Lac

A. Binon Sec Tres.



il est propose par Joseph Allou  
 seconde par Adolphe Montau et resolu  
 unanimement de nommer Zephirin  
 Garceau inspecteur de voirie pour  
 le rang de l'acadi en remplacement  
 de Bonat Duprene.

il est propose <sup>par</sup> Moise Baldue seconde  
 Jome Sugre et resolu de nommer Edeon  
 Crote inspecteur de voirie pour le  
 septieme rang depuis l'ephemere  
 sud-ouest du dit septieme rang  
 jus-qua la terre de Jome Gauthier  
 inclusivement

il est propose par Moise Baldue  
 seconde par Jome Sugre et resolu  
 d'accepter les plants de David Jarnier  
 Olyra Plouin et Sever Luernoché  
 touchant la cote nord-est chez  
 Etibert Trathier et delibere la  
 dite requete a l'assemblee du  
 mois de juin la requete demande  
 que la dite cote nord-est soit a leur  
 tres-hauts interesses du pont et de  
 la cote sud-ouest  
 la requete a ete acceptee sur reception  
 du paiement d'une proteste exigee par  
 les reglements du Conseil  
~~il est propose par~~

Il est propose par Sever  
 Tournier seconde par Jean  
 Dugre et resolu d'ajourner l'assemblée  
 le premier lundi au 1<sup>er</sup> mois de Juin a huit heures  
 du matin

Alfred Lesmerises maire

A. Brun Sec. des -

Province de Québec

Municipalité de 6 juin 1904

Pointe du Lac

A une session régulière du mois  
du mois de juin. Tenue à la salle  
publique lieu ordinaire des séances  
à huit heures du matin le six  
du mois de juin dix neuf cent Écarter  
pour délibérer une requête présentée  
par Joviel Jovier et autres de-  
mandant de l'aide dans la cote  
Nord-est chez Hubert Trathier  
la dite requête a été lue et affichée  
à la porte de l'Église. en prendre  
en considération toute affaire usée  
par les circonstances

Étaient présent M. Alfred Lesmeures  
M. M. les Conseillers Moïse Balduc  
Sévère Journier Joseph Alvan -  
et Adolphe Brontour lesquels  
cinq conseillers forment le Quorum  
de la dite assemblée

il est proposé par Sévère Journier  
secondé par Moïse Balduc et résolu  
unaniment d'autoriser le Secrétaire -  
Trésorier de trouver le chemin du Dum rang depuis la ligne de  
St<sup>e</sup> Marguerite jusqu'à chez Hubert  
Trathier et de payer les frais et de faire  
rembourser ces frais par les intéressés

il est propose par Senere Fournier  
 seconde par Moise Balduc et resolu  
 d'autoriser M. Alfred Lesmerises de  
 poursuivre certains contribuables qui  
 ne paye pas leurs taxes apres  
 avoir ete notifie par le seintant

il est par Senere Fournier seconde  
 par Adolphe Montour et resolu  
 d'ajourner l'assemblee au premier  
 lundi du mois de juin a dix heures  
 du matin Alfred Lesmerises maire

A. Baron Sec. Gen.

Province de Quebec

Municipalite de  
Pointe du Lac

4 Juillet 1904

A une session du Conseil Municipal  
de la paroisse de la Pointe du Lac tenue  
a la salle le Quatre de juillet dix  
neuf-cent-Euatre a 10 1/2 du matin  
tel que annonce par un avis  
publie apres avoir ete affiche a la  
porte de l'Eglise et lu le Dimanche  
suivant le Vingt - six du mois  
de Juin dernier annoncant par  
le dit avis la reddition des comptes  
du Secretaire-Tresoriers et delibere  
une resolute presente par David  
Jannier et autre et prendre  
en consideration toute affaire  
regues par les circonstances  
Furent present M. Alfred Lesperance  
Maire M. M. les Conseillers -  
Joseph Alphonse Severe Fournier Adolphe  
Montour et James degre Moise Balduc  
desquels six conseillers formant le  
Quorum de la dite Assemblée

Reddition des Comptes du Secrétaire-Treasorier  
de la Municipalité Rurale de la paroisse  
de la Pointe du Lac pour l'année finissant  
le trente juin 1904 -

## Recettes

Par cotation de l'année	93.	29
" Taxes spéciales	27.	09
" Caisse année dernière	28	57
" Emprunt	40.	00
" Revente	1.	00
" Par arrerages	11.	57
	\$ 201.	52

## Dépenses

Payé au Secrétaire-Treasorier	35.	00
" " Percepteur	12.	00
" Billets	40	00
" " Inspecteurs pour travaux publics	42	59
" " Pour divers	28	69

Actif

Passif

158.28  
43.24  
201.52

Arreages  
Par caisse

25.43  
43.24

1 Billet No 1 de l'année

25.00

Soit

68.67  
25.00

Avoir - \$ 43.67

Remboursent<sup>4</sup>

~~16.33~~  
\$ 60.06

après le juillet 1904

1.59

Audités et trouvés corrects. 2 juillet 1904

J. C. Dugré Auditeur

il est proposé par Severe Tournier  
 seconde Joseph Ahon et résolu d'accepter  
 les comptes du secrétaire tel que audité  
 par Alvin Dugre auditeur  
 Alfred Lemerises maire

il est proposé par Moise Bolduc seconde  
 par Severe Tournier et résolu d'ajourner l'assemblée  
 au douze du mois courant pour délibérer  
 la requête de David Janvier et revenir le  
 rôle d'évaluation à sept heures du  
 soir

il est proposé par Severe Tournier et  
 seconde par Moise Bolduc d'autoriser le  
 secrétaire de retirer de montant de ~~8~~ cents  
 pour Augustin Vincent et soixante  
 et quinze centens pour Adilon Mist

il est proposé par James Dugre et seconde  
 par Joseph Ahon et résolu d'ajourner  
 l'assemblée au douze du mois de juillet  
 dix neuf cent - quatre à sept heures  
 du soir Alfred Lemerises maire

A. Biron

Province de Québec

Municipalité de

Ponte du Lac 17<sup>e</sup> Juillet 1904

A une session spéciale du conseil  
Municipal de la paroisse de la Ponte  
du Lac tenue à la salle publique  
lieu ordinaire des séances à sept-  
heures du soir le douze du mois  
juillet dix-neuf cent-quatre  
cette assemblée a été annoncée  
par un avis public après avoir  
été affiché le quatre du mois de  
juillet courant et lu le dimanche  
suivant-annonçant par le dit  
avis la révision du rôle d'évaluation  
et délégué une requête présentée  
par David Janvier et autre  
demandant de l'aide dans la  
côte nord-est chez Hubert  
Fratteur

Turent présent Monsieur le  
Maire Alfred Lesmerises le  
seul conseiller ou formant pas  
le quorum de la dite assemblée  
Alfred Lesmerises maire

A. Proulx Sec. Trés.



Procès de Quêbec

Municipalité de  
Pointe du Lac

18 juillet 1904

A une session spéciale du Conseil Municipal de la paroisse de la Pointe du Lac tenue a la salle publique lieu ordinaire des séances le dix-huit du mois de juillet dix-neuf-cent quatre a sept heures du matin tel que annoncé par un avis

Joseph Abram  
+ Léon Fourmier  
+ James Sugrue  
+ et Moise Buldard  
lesquels cinq  
conseillers formant  
le Quorum de  
la dite assemblée

publié le a la porte de l'Eglise le dix-sept du mois courant annonçant par le dit avis une session spéciale du Conseil pour reviser le rôle d'évaluation et de délibérer une requête présentée par

Jacques Janvier et autre demandant de l'aide dans la cote nord-est chez Hyubert Trothier. Turent present M. Alfred Lesmerises Maire +

Monsieur Napoleon Duval Adolphe Berthiaume et Moise Comeau ayant été dument nommer prospecteur de pécuniaire estimateur de la municipalité a l'assemblée du mois de mars dernier sont present et prête leurs serments d'offices

Je Napoleon Duval Adolphe Berthiaume  
Ayant été dument nommer estimateur de la municipalité de la paroisse de la Pointe du Lac fait serment Chacun pour lui-même que je remplirai les devoirs de ma charge au meilleur de mon Jugement de de ma capacité ainsi que Dieu me verra en aide

Assermenté devant moi a  
La Pointe du Lac séance tenante  
ce dix-huitième jour de juillet 1904  
Par devant moi  
R. Brun Sec. Pres.

Nap Duval  
Adolphe Berthiaume

il est propose par Benoit Troumier  
secondé par Joseph Abram et resolu  
d'accepter les amendements fait au  
sols d'evaluation séance tenante

Le conseil séance tenante yant demande aux  
interessés de la cote chez Hubert Trothier  
de faire passer un surlanter dont speulle  
pour determiner les travaux a faire  
dans la dite cote ou le refus des interessés  
de faire passer un surlintendant il  
est propose par Joseph Abram secondé  
par James Bugri et resolu unanimement  
de passer une ~~reglement~~ resolution pour determiner  
les travaux a faire dans la dite  
cote

resolution

il est propose par Benoit Troumier  
secondé par Moise Balan et resolu  
unanimement de pas une resolution  
pour determiner les travaux a faire dans  
la dite cote. Chez Hubert Trothier Tous les  
interessés depuis chez Adele Marie  
exclusivement continuant le 2eme rang  
et le troisieme ainsi que le petit  
rang des Crêtes qui comptent tous les  
interessés qui se trouvent dans le  
pont chez Hubert Trothier seront  
obligés a faire les travaux des deux  
chemins qui se trouve dans la dite cote  
en / conjointement

x cote

il est propose par Joseph Abram  
seconde par James Dugan et resolu  
de nommer Theodore Abram preside  
de voter pour le song de L'acadie

il est propose par James Dugan seconde  
par Moise Balduc et resolu de voter  
le meme montant pour subvenir  
au besoin du Conseil cest-a-dire  
de prendre quatre pour cent sur le  
montant de valuation

il est propose par Moise Balduc seconde  
par Joseph Abram et resolu d'autoriser le  
Secetaire-Tresorier d'imposer une taxe  
seperate de trois centens pour cent pour  
subvenir aux besoins du Conseil de  
Comte

il est propose par Severus Faumier  
seconde par Moise Balduc d'ajourner  
l'assemblee ~~du~~ lundi du mois ~~de~~  
le lundi a sept heures du matin  
Alfred Lesmerises maire

de l'annu  
dernier

au premier  
lundi de  
septembre

Province de Québec

Municipalité de  
Pointe du Lac

6 Sept 1904

A une session régulière du mois  
de septembre dix neuf cent En être  
tenue a la salle publique lieu ordinaire  
des séances a sept heures du matin  
le six de septembre apres avoir été  
annoncé par un avis public apres  
avoir été lu et affiché annonçant  
par le dit avis une assemblée  
régulière du mois pour prendre  
en considération toute affaire requise  
par les ayants droit et annuler la  
résolution passée le dix huit de  
juillet dernier déterminant les tra-  
voux a faire dans la cote chez Hubert  
Trothier et passer un règlement pour  
déterminer les travaux a faire dans  
la dite cote chez Hubert Trothier

+ cote

Furent Présent Monsieur Alfred  
Lesmeris Maire M. M. les con-  
seillers Moise Balduc Adolphe  
Montour et Senere Tournier les quels  
Enatre conseillers forment le Quorum  
de la dite assemblée

il est proposé par Senere Tournier  
seconde par Moise Balduc et résolu  
de annuler la résolution passé le dix  
huit de juillet dernier\* et de passer  
un règlement pour déterminer les  
travaux a faire dans la cote chez  
Hubert Trothier

\* déterminant les  
travaux a faire  
dans la cote  
chez Hubert  
Trothier

Canada  
 Province de Québec  
 District des Trois-Rivières  
 Comté St Maurice  
 Municipalité de la paroisse  
 de la Pointe du Lac

### Règlement No. 5

Règlement pour pourvoir à l'entretien  
 de la côte chez Hubert Trattier dans le  
 Grand chemin du Roi du troisième  
 rang de la dite municipalité de la  
 dite paroisse de la Pointe du Lac

A. une session Générale du Conseil  
 municipal de la paroisse de la Pointe  
 du Lac susdite tenue dans la  
 salle publique de la dite paroisse  
 lieu ordinaire des séances du dit  
 conseil dans la dite municipalité  
 le sixième jour du mois de septembre  
 dans l'année de Notre Seigneur Mil  
 neuf cent quatre conformément  
 aux dispositions du Code municipal  
 de la Province de Québec à laquelle  
 session sont présents Monsieur  
 le Maire Alfred Lameris et  
 Messieurs les Conseillers Benoit Fournier  
 monsieur Balduc et Adolphe Montour

formant un Quorum sous la présidence  
 de Monsieur le Maire  
 il est ordonné et statué par règlement  
 du dit conseil, comme suit.

## Règlement

Attendu qu'il est nécessaire de pourvoir, d'une manière spéciale, à l'entretien de la cote chez Hubert Trotter dans le Grand Chemin du Roi du troisième rang de cette municipalité lequel dit Grand Chemin existe, et a toujours été fréquenté comme Grand Chemin public depuis au moins de quarante ans ce conseil statue et décrète comme suit savoir

### Article I

La cote chez Hubert Trotter, dans le Grand Chemin du Roi, du troisième rang de cette municipalité, dans toute son étendue sur toute la largeur du dit chemin, depuis la cime jusqu'au pied de la dite cote sera à l'avenir à compter de la venue en force du présent règlement, réparée et entretenue à frais communs par moindres d'œuvre suivant l'étendue de leurs terrains respectifs, par les propriétaires des lots de terre suivant situés dans cette municipalité et désignés ici par les numéros qui ils portent dans le cadastre d'enregistrement de la paroisse de la Pointe du Lac susdite pour le comté de St Maurice sus-dit savoir par les propriétaires des lots nos. 214-215-216-217-218-219-220-221 222-223-224-225-226-227-228

229-230-231-232-233-234-235-236-237  
 238-239-240-241-242-243-244-245  
 246-247-248-249-250-251-252-253  
 254-256-257-258-259-260-261-262  
 263-264-265-266-267-268, dans le rang  
 des petites terres et dans lots nos. 175-  
 176-177-178-179-180-181-182-183-184  
 185-186-187-188 - dans le deuxième  
 rang aussi appelé Village des Crête

### Article II

L'étendue des lots de terre sus-cités dont  
 les propriétaires sont soumis par le  
 présent règlement à l'entretien en  
 commun par main d'œuvre de  
 leurs propriétaires sera constatée par le  
 dit cadastre qui fera à lui-même  
 foi et preuve de cette étendue

### Article III

Les travaux de réparations et d'entretien  
 de la dite cote chez Hubert Trather a  
 être faits par main d'œuvre, en  
 commun par les propriétaires des  
 lots de terre sus-décrits seront faits  
 sous la surveillance et le contrôle  
 de l'inspecteur de l'arrondissement  
 de voirie dans lequel se trouve située  
 la dite cote chez Hubert Trather  
 (voir code municipal art. 285)

Chaque propriétaire, obligé  
 au travail de réparation et d'entretien  
 en commun de la dite cote comme  
 sus-dit devra se rendre sur les lieux  
 en personne ou par son employé

compétent, à chaque jour et heure de l'année qui lui sera notifiée par le dit-inspecteur de voirie de l'arrondissement ou se trouve située la dite cote sous peine pour son refus sa négligence ou son défaut de se rendre par lui-même ou par son employé chaque fois que requis comme sus-dit pour exécution des dits travaux de la pénalité pourvue en pareil cas par le Code, Municipal de la province de Québec notamment par l'article 791 et autres dispositions du dit code à cet égard

Article IV

Ce règlement entrera en vigueur le vingt ~~septième~~ jour du mois d'Octobre - A. S. 1904 et restera ainsi en vigueur jusqu'à révocation

Alfred Lesmeris Maire  
Maire

A. Biron

Sec-Tres-



il est propose par Senere Tournier  
 secunde par Moise Balduc et resolu  
 de ordonner au Secretaire - Tresorier de donner  
 un avis Public durant deux dimanche con-  
 secutif et d'afficher l'avis

il est propose par Senere Tournier  
 secunde par Moise Balduc et resolu  
 d'autoriser le Secretaire - Tresorier d'em-  
 prunter le montant de cinquante  
 piastres pour payer le montant que  
 le conseil doit au Conseil de Comte  
 c'est-a-dire soixante et ~~deux~~ <sup>deux</sup> ~~piastres~~  
 piastres centros -

il est propose par Senere Tournier  
 secunde par Moise Balduc et resolu  
 d'ajourner l'assemblee au premier lundi  
 du mois d'octobre a huit heures du  
 matin

Alfred Lemerises maire

A. Bron - Sec. Trs.

Provins de l'Union  
Municipalité de  
Pont-du-Lac

3 Octobre 1904

Au cours d'une session régulière du mois d'octobre tenue à la salle publique lieu ordinaire des séances à huit heures du matin le trois Octobre ont eu lieu quatre tel que ajourné à la dernière séance du mois de septembre dernier pour prendre en considération toute affaire requise par les circonstances pour la révision des listes électorales prendre en considération les plaintes portées à la liste et délibérées à qui de droit et voter les routes de la municipalité sous le contrôle des inspecteurs de voirie cette assemblée a été convoquée après avoir donné en avis annonçant par le dit avis la révision des listes et la vote des routes et prendre en considération toute affaire requise par les circonstances furent présent Monsieur Alfred Lesmeris Maire M. M. les conseillers Simeon Taurin Maire Balduc et Adolphe Montoir lesquels quatre conseillers forment le Quorum de la dite assemblée

Sur réclamation de Adolphe Duplessis a fait voter la route chez Cyrille Minville dans le cinquième rang au plus bas et dernier enchère adjudicé à Cyrille Minville pour le prix de \$16.00

Sur réclamation de Adolphe Duplessis  
inspecteur de voirie demandant à faire  
pavé la route du Centre-est rouge  
au plus bas et dernier enchereur  
adjudgé à Adolphe Duplessis pour  
le prix de sept piastres

Sur réclamation de Théodore Beaulieu  
inspecteur de voirie demandant à faire  
pavé la route du village des Gars  
à St Charles au plus bas et dernier  
enchereur adjudgé à Severin Fournier  
pour le prix de six piastres et demie

Sur réclamation de Achille Bolduc  
inspecteur de voirie demandant à  
faire pavé la route chez Amable

Le Conseil autorise le secrétaire Trésorier  
de rétour de montant de 90 centimes pour  
de Théophile Poirier  
frais de travail au pont de la rivière  
aux sables

il est proposé par Moïse Bolduc  
secondé par Severin Fournier et résolu  
unaniment de faire exécuter la  
réclamation passe le 19 de janvier  
à il huit cent quatre-vingt-cinq  
font la présentation du point à six  
liars pour être pavé dans la  
Municipalité de la paroisse de St  
Antoine du Lac

il est propose par Senere Fournier  
seconde par Moise Bolau et  
resolu d'ajourner l'assemblee  
au premier lundi du mois de  
Novembre a ~~sept~~ heures du matin  
Alfred Lesmerises maire

A. Proulx Sec. Gen.

Province de Québec  
Municipalité de  
Pointe du Lac

7 Novembre 1904

A une session régulière du conseil municipal de la paroisse de la Pointe du Lac tenue à la salle publique bien ordinaire des séances le sept du mois de Novembre mil neuf cent quatre à huit heures du matin tel que ajourné à la dernière séance des mois d'acture dernier et après avoir donné un avis public le 30 Octobre annonçant par le dit avis la route de la traversée de Pointe du Lac à Chicoutim pour l'entretien d'hiver et passer un règlement pour déterminer les travaux à faire dans la côte nord-est et sud-ouest - chez Lindore Dupont et le pont qui se trouve situés entre les deux dites côtes sus-dites et prendre en considération toute affaire venant par les circonstances

Furent présent M. le Maire Alfred Lesmerais M. M. les conseillers Sereur Tournier Moisi Balduc et Adolphe Montours lesquels En tant que conseillers formant le quorum de la dite assemblée

\* appelle les côtes  
chez Lindore  
Dupont  
\* appelle  
communément  
les côtes et  
pont -  
A. B.

Sur réclamation de Théophile Héroux  
propriétaire de la Traversée de Pointe  
du Lac à Chicoutim demandant à faire  
bonde la dite traversée au plus bas et  
dernier enchérisseur adjudicé à Sylvio  
Pépin pour la somme de Encausé cinq  
piastres

il est ~~est~~ proposé par Severe Fournier  
secondé par Adalphe Montour et résolu  
de nommer passer un règlement pour  
determiner les travaux à faire dans  
la cote nord-est. et la cote sud-  
ouest. appelé communément les cotes  
chez Lindore Dupont ainsi que le  
pont qui se trouvent entre les  
deux cotes - Adopté

il est proposé par Severe Fournier  
secondé par Adalphe Montour et  
résolu unanimement de nommer  
Josue Lesieur conseiller en rem-  
placement de Onésime Deslauriers  
qui doit - laisser la place

il est proposé par Severe Fournier  
secondé par Moris Balduc et résolu  
unanimement de passer une résolution  
du Conseil pour ~~pour~~ l'entretien des  
Chemins d'hiver - toute municipalité de  
voirie de chaque arrondissement devra  
faire baliser les chemins d'hiver avec  
des balises de trois mètres et faire  
des chemins doubles à tous les deux  
arpents pas moins de huit-vingt pieds  
de longueur sur tout chemin public

il est proposé par Severe Fournier secondé  
par Moris Balduc et résolu d'ajourner pas-  
sage au premier lundi du mois de décembre  
à huit heures du matin

A Lesmerises maire

\* pouvoir a

Province de Québec  
Municipalité de  
Pointe du Lac

5 Décembre 1904

A une session régulière du Conseil Mu-  
nicipal de la paroisse de la Pointe du  
Lac tenue à la salle publique lieu  
ordinaire des sessions le cinq du mois  
de décembre mil neuf cent quatre  
a huit heures du matin tel que  
ajourné à la dernière session du  
mois de novembre dernier pour nommer  
un président pour presider l'assemblée  
de l'élection le deuxième lundi de  
janvier et prendre en considération  
toute affaire résuée par les cir-  
constances

Furent présent Mr. le Maire Alfred  
Lemerrier M<sup>r</sup>. M<sup>r</sup>. les conseillers  
Séverin Tannier Jome Bugri Moise  
Baldu Adolphe Montour et Josue  
Lesieur lesquels six conseillers  
formant le quorum de la dite  
Assemblée

M<sup>r</sup>. Josue Lesieur prête le serment  
d'affaire avant de prendre part  
aux délibérations

Je Josue Lesieur ayant été dernièrement nommé  
conseiller de cette municipalité fais  
serment que je remplirai bien et fidèlement  
les devoirs de ma charge et cela au meilleur  
de mon jugement et de ma capacité  
Ainsi que Dieu me vult en ce de  
assumenté ce cinquiesme jour  
de décembre 1904 par devant moi } Josue Lesieur  
le sousseigné.

A. Biron Sec. Trés.

il est propose par Moise Balduc  
 seconde par Jame Dugri et resolu  
 de nommer Senere Tournier preider  
 pour presider l'assemblee de l'etlection  
 le deuxieme lundi de janvier 1905.

il est propose par Moise Balduc et  
 secodi par Senere Tournier de passer  
 une resolution d'accepter le montant  
 de vingt piastres etout le cout des  
 frais pour faire un reglement pour  
 determiner les travaux a faire dans  
 la cote chez Hubert Trathier et  
 de faire rembourser le dit Montant  
 par tous les interesses inclus dans  
 le dit-reglement

il est propose par Senere Tournier  
 secodi <sup>par</sup> Jame Dugri et resolu d'au-  
 toriser le secretaire Tresorier de  
 faire une repartition pour faire  
 rembourser le montant de vingt  
 piastres par tous les interesses  
 inclus dans le reglement No. 5

il est propose par Moise Balduc  
 seconde par Senere Tournier et resolu  
 d'accorder le montant de une piastres  
 pour faire la repartition des interesses  
 dans la cote chez Hubert Trathier



il est propose par James Dugie  
 seconde par Adolphe Montour de payer  
 le montant de cinq centus pour  
 travaux fait dans le chemin de Augustin  
 Vincent et de faire rembourser ce  
 montant par le dit Augustin Vincent

il est propose par Moise Baloue  
 seconde par Senere Tournier d'accepter  
 le montant de quatre peustres et demie  
 pour travaux fait au pont du  
 Moulin sur l'aide de Ephrem Duplessis  
 inspecteur et de faire rembourser  
 le dit montant par tous les  
 interessés inclus dans le pont du  
 Moulin

il est propose par Josue Leveur  
 seconde par Adolphe Montour d'ac-  
 cepter le compte de Adolphe Duplessis  
 inspecteur du cinquieme rang pour  
 travaux fait dans la route du  
 cinquieme rang le montant de 50 centus

il est propose par Moise Baloue  
 seconde par Senere Tournier de  
 faire la repartition pour les travaux  
 a faire dans les cotes nord-est et  
 sud-ouest et le dit pont qui  
 se trouve situes entre ces deux  
 dites cotes

x chez Madame  
 Dupont  
 A. B.

troisième  
rang  
A. B.

il est propose par Moise Bolduc  
seconde par Josue Lesieur d'uniforme  
Hilaire Dupont<sup>th</sup> inspecteur de pont  
du ~~quatrième~~ rang de se conformer  
au reglement passe pour determiner  
les travaux a faire dans la cote  
chez Hubert Trathier et de pouvoir  
a Lenthéhen

il est propose par Moise Bolduc  
seconde par Senec Tourner et  
resolu d'aujourd'hui l'assemblée au  
premier lundi du mois de mars  
mil neuf cent cinq a neuf heures  
du matin

Alfred Lesmerises maire

Province de Québec

Municipalité de  
Pointe du Lac

9 Janvier 1905

A une assemblée des électeurs municipaux  
de la paroisse de la Pointe du Lac  
Tenue à la salle publique lieu ordinaire  
des séances le neuf du mois de Janvier  
dix neuf cent cinq à dix heures du  
matin Tel. que annoncé par un avis  
public daté du premier Janvier courant  
après avoir été lu et affiché suront  
la loi annonçant par le dit avis  
une assemblée des électeurs municipaux  
pour l'élection de trois conseillers en  
remplacement de Alfred Lesmerises  
Joseph Abram et Moïse Balduc  
sortant de charge et dont le terme  
d'office est é expiré

Monsieur Pierre Fournier ayant été  
dûment nommé président de l'élection  
par une résolution du conseil en date  
du cinq Décembre dernier est présent  
et réunit les électeurs de faire le  
choix de trois conseillers en rempla-  
cement de Alfred Lesmerises Joseph  
Abram et Moïse Balduc

il est proposé par Philippe Garneau  
secondé par Moïse Courneau de nomi-  
ner Alfred Lesmerises qui se sont  
remplacés par eux-mêmes

il est propose par Louis Pête  
et seconde par Olivia Pête de  
nommer Senere Dupont pour rem-  
placer Alfred Lesmerises sortant  
de charge

il est propose par Moise Coineau  
seconde par Philippe Ganneau de  
nommer Moise Balduc qui se  
remplace par lui-meme

il est propose par Alfred Lesmerises  
seconde par Joseph Betty que  
Emile Ganneau soit nommer conseiller  
pour remplacer Joseph Abram sortant  
de charge

il est propose par Edmond Blouin  
seconde par Treffe Guilbert de  
nommer Carie Biron pour rem-  
placer Alfred Lesmerises sortant  
de charge

Sur division

Alfred Lesmerises 18

Carie Biron 19

Retrouche 3 personnes n'ayant pas droit de voter  
du cote de Carie Biron

Alfred Lesmerises est élu par deux  
voix de majorité

M. M. Emile Ganneau et Moise Balduc  
n'ayant pas d'opposition sont élus par  
acclamation

il a été proposé par Louis Crête  
de nommer Thomas Golin et n'ayant  
pas de seconds la proposition est nul

Société Fournier Président  
E. Brun ass. Secrétaire

Je Emile Garceau Moise Balduc et  
Alfred Lesmerises ayant été dûment  
nommes conseillers de cette municipalité  
fait serments chacun pour lui-même  
Que je remplirai bien et fidèlement les  
devoirs de ma charge et cela aux  
meilleurs de mon jugement et de ma  
capacité Ainsi que Dieu me soit  
en aide

Asserments de dix-neufième  
jour du mois de Janvier  
mil neuf cent cinq à  
La Pointe du Lac par  
devant moi le sousigné

Alfred  
Lesmerises  
Emile Garceau  
Moise Balduc

A. Brun Sec. - Tres.

Paroisse de Sueber

Municipalité de  
Pointe du Lac

19 Janvier 1905

A une session spéciale du Conseil Municipal de la paroisse de la Pointe du Lac tenue à salle publique lieu ordinaire des sessions le dix neuf du mois de Janvier mil neuf cent cinq à dix heures du matin tel que convoqué par un avis public daté du dix Janvier courant annoncé après avoir été lu et affiché sur la porte de l'Eglise de la dite paroisse annoncé par le dit avis une assemblée du Conseil municipal pour l'élection du Maire et prendre en considération certaines plaintes portées par Louis Hamel domicilié de Nicolet concernant le chemin public depuis le Village de la Pointe du Lac à la Gare du chemin de fer Pacifique Canadien de la dite paroisse et prendre en considération toute affaire venant par les circonstances

Furent présents M. M. les Conseillers Josue Lesieur, Jean Suger, Moise Balduc, Alfred Lesmerises, Emile Laroche, Senere Faurmier et Adolphe Montau formant le Bureau de la dite assemblée - il est proposé par Moise Balduc secondé par Alfred Lesmerises de nommer Senere Faurmier pour prendre la présidence de l'assemblée du Maire - il est par Moise Balduc secondé par Josue Lesieur de nommer Alfred Lesmerises Maire pour la présente année -

a. d. m. -

Senere Faurmier Président -

Province de Québec  
Municipalité de la paroisse  
de Sainte du Lac

Je Alfred Lesmerises ayant été dûment nommé Maire de cette ~~paroisse~~ Municipalité fais serment que je remplirai bien et fidèlement les devoirs de ma charge et cela au meilleur de mon jugement et de ma capacité  
Ainsi que Dieu me soit en aide  
Assurément ce dix neuvième  
jour du mois de janvier Alfred  
à la Pointe du Lac par Lesmerises maire  
devant moi le sou-

Signé

A. Brown Sec. Tres.

Monsieur Alfred Lesmerises Maire ayant prêté le serment d'office requis avant d'entrer en fonction. Prend la présidence de l'assemblée et continue à presider pour deliberer les affaires reçues de la dite assemblée

Le secrétaire soumet au conseil Municipal une plainte faite par Louis Hamel domicilié de Nicolet -

il est proposé par Mose Baldu secondé par Emile Tasseau de donner avis à Willie Alarie inspecteur de pouvoir à l'entretien des chemins ~~des chemins~~ depuis le Village de la Pointe du Lac à la Gare du chemin de fer Canadien et de le faire réparer et entretenu suivant la loi par les dits intéressés

et de transmettre la dite plante a  
l'inspecteur de police de la dite  
arrondissement. Willie Alasi inspecteur  
pour de lui faire parvenir immédiatement

Monsieur James Dugri donne sa  
demission comme Conseiller puqu'il  
n'a plus sa place d'affaire dans la dite  
municipalité. et le conseil est unanime  
a accepter la demission de James  
Dugri

il est propose par Emile Gaceau  
secondé par Moris Balduc de  
nommer Napoleon Duval conseiller  
pour remplacer James Dugri sur-  
tout de charge. M. Napoleon Duval  
est élu unanimement par  
Acclamation

Je Napoleon Duval ayant été  
honnêtement nommé conseiller fait  
serment que je remplirai bien et  
fidèlement les devoirs de ma  
charge et cela au meilleur de  
mon jugement et de ma capacité  
ainsi que bien me soit en aide  
l'assemblée devant moi  
a la tante du Lac se dit Nap. Duval  
premier Jan de Janvier  
mil neuf cent cinq par devant moi  
le sous-seigneur



il est proposé par Senise  
Touman seconde par Emile  
Larçon d'apporter l'ensemble  
Alfred Lesmerises maire

A. Rivon Sec. Ins.

Province de Québec

Municipalité de  
Pointe du Lac

6 Mars 1905

A une session Régulière du Conseil  
Municipal de la paroisse de la Pointe  
du Lac tenue à la salle publique  
lieu ordinaire des séances le six  
du mois de mars mil neuf cent  
cinq à neuf heures du matin tel  
que ajourné à la dernière assemblée  
régulière du mois de décembre dernier  
pour prendre en considération toute  
affaire requis par les circonstances  
à laquelle session furent présent  
M. Alfred Lemerrier Maire  
M. M. les Conseillers Josue Lesieur  
Napoléon Duval Moisi Balduc  
Adulphe Montaur et Emile Garsneau  
lesquels six conseillers formant  
le Quorum de la dite assemblée

il est proposé par Napoléon  
Duval seconde par Josue Lesieur  
de nommer Gyulle Blais conseiller  
pour remplacer Seneci Pournier  
décédé

il est proposé par Napoléon  
Duval seconde par Moisi Balduc  
et résolu de nommer Corolus  
Lesieur inspecteur de voirie pour  
remplacer Théodore Abram qui  
a laissé la place pour l'arron-  
dissement de l'acadie

il est proposé par Napoléon Duval  
 secondé par Moïse Balduc d'accepter  
 les comptes ci-dessous mentionnés  
 c'est-à-dire \$1.87 pour Edeon Gorceau  
 Louis Tanguant - 0.90 Louis Labarre  
 .70 et Adolphe Montou. 25 et le  
 montant de 5.00 pour à Louis  
 Harel de Nicolet pour frais chemin  
 depuis l'Eglise de la dite paroisse à la  
 Gare du Pacifique Canadien —

il est proposé par Josue Lesieur  
 secondé par Moïse Balduc et résolu  
 de nommer Aliva Dugré et Louis  
 Saray M. J. Auditeurs de compte de la  
 municipalité de cette paroisse

il est proposé par Adolphe Montou  
 secondé par Emile Gorceau d'autoriser  
 M<sup>r</sup> Alfred Lesmeures Maire de  
 retirer le montant de quarante  
 cinq piastres pour payer le coût  
 de l'entretien de la traverse de Sainte  
 du Lac à Nicolet

il est proposé par Moïse  
 Balduc de secondé par Napoléon  
 Duval de passer un règlement  
 pour prohiber la vente des  
 liqueurs enivrantes.

## Règlement

il est accordé Statues par règlement  
du Conseil Municipal de la paroisse  
de la Sainte du Lac comme suit  
savoir. Que nul liquens spiritueux  
vinense et alcoolique et amurante  
ou sera vendu dans la paroisse de  
la Sainte du Lac pour l'année  
commençant le premier du mois  
de mai dix neuf cent cinq et  
accordons en conséquence à  
Monsieur le percepteur du Revenu  
de Trois-Rivières de n'accorder aucune  
licence pour vendre ou détenir aucune  
boisson amurante vinense et al-  
coolique dans la dite paroisse de la  
Sainte du Lac sans une au-  
torisation spéciale du Conseil  
municipal de la paroisse de la Sainte  
du Lac Alfred Lesmerises Maire

A. Biron Sec. Trés.

il est proposé par Napoléon Duro  
secondé par M. B. Baldu d'achiti  
un code municipal par J. E. Bedard  
Avocat Duché

il est proposé par Emile  
Garcen secondé par Adolphe Montan  
d'accepter les comptes de Hélène  
Dupont Honoré cest-à-dire \$220  
pour Edouard Duro 20 pour  
Michel Sée 10 pour Philippe  
Garcen Adolphe Montan 50

il est par Napoléon Duval second  
 par M. Balduc d'après l'as-  
 semblée du premier lundi du  
 mois d'avril à sept heures du  
 soir Alfred Lemerle Maire  
 A. Biron Sec. Trés.

Je Cyrille Blais dûment nommé conseiller  
 de cette municipalité fais serment que je rem-  
 plirai les devoirs de ma charge et cela au  
 meilleur de mon jugement et de ma capa-  
 cité ainsi que Dieu me sera en aide  
 Assermenté devant moi  
 A la Pointe du Lac ce dix } Cyrille Blais  
 neuf-ème jour du mois }  
 de mars mil neuf cent }  
 cinq par devant moi }  
 le sous-seigné }  
 A. Biron Sec. Trés.

Commune de Luchon

Municipalité de 3 Avril 1905

Ponte du Lac

A une session régulière du mois  
d'avril tenue à la salle publique  
lieu ordinaire des séances le trois  
du mois d'avril mil neuf  
cent-cinq à sept heures du  
soir et qui convoque à la  
dernière séance du mois de  
mars dernier pour prendre  
en considération toute affaire  
reçues par les circonstances  
Sont présents M. Napoléon Durval  
Cyrille Blais et Emile Larceneau  
Lesquels trois conseillers ne for-  
ment pas le quorum de la  
dite assemblée

il est proposé par Cyrille Blais  
secondé par Napoléon Durval  
d'ajourner l'assemblée au dix du  
mois d'avril courant à huit  
heures du matin

Nap. Durval  
Cyrille Blais  
Emile Larceneau

A. Brunon Sec. Gen.

et résolu  
unanimement

Province de Québec

Municipalité de  
Pont-de-Lac

10 Avril 1905

A une session régulière du Conseil Municipal de la paroisse de la Pointe du Lac tenue à la salle publique lieu ordinaire des sessions le dix du mois d'avril mil neuf cent cinq à huit heures du matin tel que ajournée à la session du trois d'avril dernier l'ajournement a eu lieu et remis au dix du mois courant sur proposition de Napoléon Duval et seconde par Cyrille Blais et Emile Gagneau parce que les membres de ce conseil n'avaient pas le Quorum M. M. Alfred Lesmeris, Moïse Balduc, Josue Lesieur et Adolphe Montour étaient absents pour cause légitime cette assemblée a été rendue publique par un avis lu à la porte de l'église le neuf de ce mois annonçant par le dit avis la reprise de la dite assemblée et après avoir informé les membres de ce conseil qui étaient absents de la convocation de la dite assemblée furent présents M. Alfred Lesmeris, M. M. les conseillers Napoléon Duval, Moïse Balduc et Cyrille Blais lesquels quatre conseillers formèrent le Quorum de la dite assemblée.

il est propose par Prosperon  
 Durval seconde par Cyndle Blais  
 de donner avis a Willie Alarie  
 inspecteur de voirai de lar -  
 son dessemment St Charles de retirer  
 le montant de cinq piastres de  
 Ephrem Duplessis entrepreneur  
 du chemin public du rous St-  
 Charles appelle communement chemin  
 du Terrain des Per. Teri Chastreux  
 le montant de cinq piastres est pour  
 rembourser le montant que le Conseil  
 a paye par arrangement pour une  
 action intentee par Louis Hamel  
 de Marulet pour mauvais etat  
 de ce chemin si le contracteur  
 refuse le paiement l'inspecteur  
 devra en faire rapport au dit  
 Conseil —

Le Secretaire Tresoreri soumet au  
 conseil la repartition fait pour retirer  
 le montant du coite d'un reglement fait  
 pour determiner les travaux a faire  
 dans la cote chez Hubert Trothier  
 il est propose par Cyndle Blais  
 seconde par Marie Bolduc et  
 resolue d'accepter la repartition fait  
 par le Secretaire et de faire rem-  
 bourser ce montant dans les  
 cours du mois d'août en avant  
 de les faire donner avis par une personne  
 competente —



il est propose par Napoleon Duval  
 seconde par Cyrille Blais  
 d'accepter les comptes presente par  
 Helene Dupont inspecteur le montant  
 de quatre piastres quatrevingt  
 est achie 1.50 pour Edouard Garsau  
 Louis Comroul 60 Adolphe Montour  
 60 Louis Laharre 165 Philippe Garsau  
 25 Louis Fausgnant 2 Total 4.80

il est propose par Napoleon Duval  
 seconde par Moise Balduc et resolve  
 d'ajourner l'assemblee au premier  
 lundi du mois de mai mel neuf  
 cent cinq a huit heures du matin  
 Alfred Lemerides maire

A. Bron Sec. Gen.

Procès-verbal de l'assemblée

Municipalité de Pont-de-Lac le mai 1905

A une session régulière du mois de mai tenue à la salle publique lieu ordinaire des séances le premier du mois de mai mil neuf cent <sup>et</sup> quatre à huit heures du matin et que organisée à la dernière séance du mois de avril dernier furent présents Monsieur Alfred Lesmeures Maire M. M. Od. Montour Guille Blais Prosper Duroval Maurice Balduc et Emile Garscan lesquels cinq conseillers formèrent le quorum de la dite assemblée

il est proposé par Prosper Duroval secondé par Maurice Balduc et résolu de nommer Thomas Hélie aug. estimateur en remplacement de Adolphe Berthanne ~~sortant de charge~~ qui a laisser la place

il est proposé par Joseph Bugnié secondé par Guille Blais de nommer Gaël Garscan pour faire exécuter le règlement touchant la pesanture des pains

il est propose par Napoleon Duval  
 seconde par Moise Balduc que la  
 repetition fait d'apres le proces - verbal  
 soit mis a execution et que le sus-  
 pecteur de voiri fasse payer le coit  
 de l'entretien de la cote de Emile Deslauriers  
 par les interessés que le proces - verbal  
 designe -

il est propose par Napoleon Duval  
 seconde par Adolphe Montour de payer  
 le montant de 43 centes a l'inspecteur de  
 voiri de la route St Nicolas Magaine  
 Martin - 08 Louis St Louis 24 Ant Lesieur  
 08 Philippe Desaulniers 03 Total 43

il est propose par Moise Balduc  
 seconde par Cyrille Blais d'accepter  
 les comptes de Etienne Dupont pour  
 la cote de Hubert Trathier Carie Dion  
 87 Yve Hueton 83 Euchariste Benoit 47  
 Philippe Dugre 28 Total 82,45

il est propose par Napoleon Duval  
 seconde par Moise Balduc et  
 resolu d'accepter les compte de  
 l'inspecteur Carie Deserteau pour  
 frais d'entretien dans la cote chez Hubert  
 Emile Deslauriers parasse Tassin 1.39  
 Denis Milat 1.52 Joseph Brembert 03  
 Emile Deslauriers 132 Paul Langevin  
 29 Mary Ford 12 Total 84.67

il est propose par Napoleon Durval  
seconde par Cyrille Blais  
d'accepter le compte de Alfred  
Toule pour le chemin de front  
de Augustin Vincent  
montant - .99

il est propose par Cyrille Blais  
seconde par Emile Garscan d'ac-  
cepter les comptes de Willie Siler  
inspecteur du sixieme rang Adelon  
Dupont .16 Elgard Dupont 96 Gas.  
Lacourse 1.12 Emile Deslauriers 96  
Onesime Deslauriers 48 Total 3.68

x 6em rang

x Didier St Louis 19  
Dami Bellemare 15

il est propose par Napoleon Durval  
seconde par Adolphe Montour et  
resolu d'accepter les comptes de  
Cris Truteault inspecteur du 7em  
rang pour frais d'hiver de la route  
Esaulet Juras 47 Arthur Dupont 11  
Maurice Vathier 57 Ignace Bellemare 9  
Louis Garscan 38 Ernest Deslauriers 57  
Alvin Bellemare 24 Albert Barona 24  
Adolphe Gauthier 24 George Duchois 76  
Mozais Groux 38 Louis St Louis 19  
Leon Martin 66 Prosper Bellemare  
19 Adolphe Truchette 19 Total ~~5.56~~  
\$ 5.66

il est propose par Gyille Blais  
 seconde par Napoleon Duval d'accepter  
 les comptes de Achile Balduc proprietaire  
 ✓ Eucharste Benoit - 19 frais route Eucharste  
 Benoit - frais de cote 30 Charles Mulette frais  
 route 27 Total \$ 76

il est propose par Napoleon Duval  
 seconde par Adolphe Montour d'accepter  
 les comptes de Adolphe Duplessis proprietaire  
 pour les frais de route du sein route  
 ✓ Moise Pathe 18 Remi Ranette 52 Thomas  
 Ranette 52 Elzeard Dupont <sup>Com. Prop.</sup> 35 Joseph Lacourse <sup>35</sup>  
 Adelon Milot 23 Adelon milot route chg  
 Adolphe Duplessis 21 Total \$ 236

\* Les deux parties  
 ont consenties  
 a faire un  
 tronçon sur  
 la superficie  
 les fronts  
 de leur terrain

il est propose par Adolphe Montour  
 seconde par Gyille Blais que les frais  
 pour l'entretien d'un bout de la route du  
 du la song en bas sera a l'avenir entretenu  
 par tous les interesses du son song qui  
 sont la superficie du terrain depuis  
 chez Philippe Lareau jusqu'a chez  
 deuri Alane exclusivement.

il est propose par Napoleon Duval  
 seconde par Gyille Blais et resolu inamant  
 d'ajourner l'assemblee au premier lundi  
 du mois de juin prochain a huit heures  
 du matin.

Alfred Lesmerises maire  
 A. Baron Sec. Tres.

Province Quebec  
Municipalite de  
Comte du Lac

6 mai 1905

A une session du conseil Municipal  
de la paroisse de la Comte du Lac  
tenue a la salle publique lieu ordinaire  
des seances le six du mois de  
juin mil neuf cent cinq a  
huit heures du matin cette session  
est la session reguliere du mois  
pour prendre en consideration  
toute affaire remis par les  
circonstances

Turent present M. le Maire  
Alfred Lesmeris M. M.  
les Conseillers Napoleon Duval Cyrille  
Blais et Adolphe Montour lesquels  
Ensemble conseillers formant le Quorum  
de la dite assemblee —

Sur plainte de Ledeon Larceau qui se  
trouve avoir ete trop charge pour frais  
de chemin et a ete proposee par Napoleon  
Duval secondee par Cyrille Blais de prendre  
la plainte en consideration et cette  
plainte sera deliberee a la session du  
mois de juillet

a Sur plainte de Emile Deslauriers demandant  
 faire faire la clôture publique qui se  
 trouve sur son terrain  
 il est proposé par Napoléon Duval  
 secondé par Cyrille Blais de faire  
 faire la clôture sous le plus court  
 d'ordonner à l'inspecteur de l'arrondisse-  
 ment de faire faire ces travaux  
 et de faire rapport au Conseil  
 aussitôt que les travaux seront  
 terminés pour que le Conseil fasse  
 rembourser le coût de ces travaux  
 par les dits intéressés suivant  
 le procès-verbal qui régit ces  
 travaux

Sur plainte de Monsieur Ephrem  
 Duplessis demandant à faire diminuer  
 le montant du coût pour l'entretien du  
 chemin publique appelé communément  
 le chemin de M<sup>r</sup> Tich il est  
 proposé par Cyrille Blais secondé par  
 Napoléon Duval de laisser que l'en-  
 tretien de ce chemin sera à l'entretien  
 comme par le passé suivant les  
 arrangements convenus entre les dits in-  
 téressés

il est proposé par Cyrille Blais  
 secondé par Napoléon Duval et résolu  
 unanimement de nommer Odolphe  
 Hélie conseiller pour remplacer  
 Josué Lesieur qui a laissé la  
 place

il est proposé par Napoleon  
 Duval secondé par Gulle Blais  
 d'ajourner l'assemblée au premier  
 dimanche du mois de juillet  
 à huit heures du matin  
 Alfred Lesmerises ~~maire~~

A. Baron Sec. Tres.

Je Adolphe Helie ayant été dûment  
 nommé conseiller fait serment que  
 je remplirai bien et fidèlement les  
 devoirs de ma charge et cela au meilleur  
 de mon jugement et de ma capacité  
 Ainsi que Dieu me soit en aide  
 Assesment devant moi  
 à la Tambe du Lac ce }  
 troisième jour du mois } Adolphe Helie  
 de juillet mil neuf cent }  
 cinq par devant moi le }  
 sousigné }

A. Baron Sec. Tres.



Reddition des comptes du Secrétaire-Treasorier  
de la municipalité Paroisse de la paroisse de la  
Pointe du Lac finissant le 30 juin 1905

Recette

Collection courante	88	31
Taxes spéciales -	37.	98
Caisse Anne dernière -	43.	24
Imprest -	50.	00
Repetition du Comte -	66.	88
Arerages -	11.	11
	297.	52

Depenses

Pays au Secrétaire-Treasorier	35.	00
" " percepteur	12.	00
" " 1 billet	50	00
" au Conseil de comte -	79.	56
Papier au inspecteur	105.	43
	282.	19
Caisse	15.	33
	297.	52

Actif

Assurance -	\$ 57	54
Caisse	15.	33
Remboursement -	29.	54
	104.	41
	25.	00
	\$ 79.	41

Passif

1 billet No 1 Dupont \$ 25. 00

Audités et trouvés corrects  
ce 30 juin 1905.

Le 3 juillet 1905  
Louis Doray M. T.  
J. C. Dugré Auditeur

Province de Québec

Municipalité de

Ponte du Lac

3 Juillet 1905

A une session régulière du conseil municipal de la paroisse de la Pointe du Lac, tenue à la salle publique lieu ordinaire des séances le trois du mois de juillet mil neuf cent cinq à huit heures du matin tel que agagné à la dernière session du mois de juin dernier pour prendre en considération toute affaire relative par les circonstances et pour la reddition des comptes du Secrétaire - Trésorier -

Furent présents M. M. les conseillers  
 Napoléon Duval, Moïse Balduc  
 Adolphe Montour, Cyrille Blais, Louis  
 Larueau et Adolphe Hélie lesquels  
 Messieurs formant le quorum  
 de la dite assemblée. M. Alfred  
 Lesmerais est absent pour cause  
 légitime

il est proposé par Moïse Balduc  
 secondé par Cyrille Blais et résolu  
 de nommer Napoléon Duval pour  
 présider l'assemblée comme maire  
 de la dite assemblée

x  
 Sur plainte de Ephrem Duplessis demandant  
 un remboursement de la corporation  
 pour le chemin appelé chemin des  
 mannois

Blais

il est propose par Moise Balduc  
 seconde par Cyrille d'accepter les comptes  
 du Secretaire Tresorier tel que audite  
 par Louis Doray M. D. Auditeur et  
 Oliva Dugre  
 Nap. Duval President

x

il est propose par Cyrille Blais seconde  
 par Adalphe Montou de renvoyer les  
 plaintes de Ephrem Duplessis

il est propose par Moise Balduc  
 seconde par Emile Zaucan d'accepter  
 le compte de Carie Deschamps inspecteur  
 pour travaux fait dans le chemin  
 publique de Emile Deslauriers montant  
 \$3.50

par jour -

il est propose par Cyrille Blais seconde  
 par Adalphe Helie d'allouer le montant de  
 une piastre pour les estimateurs pour leurs  
 frais de voyage

il est propose par Moise Balduc  
 seconde par Adalphe Montou d'ajour-  
 ner l'assemblee au premier lundi du  
 mois de Aout 1905 a sept heures  
 du soir

Nap. Duval President  
 A. Biron Sec. Tres.

Province de Québec

Municipalité de

Ponte du Lac

7 Août 1905

A une session <sup>régulière</sup> du Conseil  
Municipal de la paroisse de la  
Pointe du Lac tenue à la Salle  
publique lieu ordinaire des séances  
le sept du mois d'août mil  
neuf. cent cinq à sept heures  
du soir tel que annoncé par  
un avis public après avoir  
été lu et affiché à la Porte  
de l'Eglise annonçant par  
le dit avis la révision du rôle  
d'évaluation et homologue le dit  
rôle et prendre en considération  
toute objection résués par les  
circonstances - -

Turent présent M. Alfred Leominé  
Maire M. M. les Conseillers  
Maurice Bolduc, Cyrille Blais et  
Napoleon Deval - lesquels quatre  
conseillers formant le Quorum de  
la dite assemblée - -

Monsieur Napoleon Dupac ayant déposé  
le rôle d'évaluation comme estimateur  
de révisé de l'assemblée des conseillers  
ne pouvant prendre part aux délibérations  
de la révision du rôle

il est propose par Cyrille Blais  
 seconde par Moise Balduc et  
 resolu d'honorer le role d'evaluation  
 tet que amondi sur revision

il est propose par Napoléon  
 Duval seconde par Cyrille Blais  
 de prelever le taux de quatre pour  
 cent sur le montant du role d'evaluation pour subvenir au besoin  
 du Conseil municipal

il est propose par Moise Balduc  
 seconde par Napoléon Duval de  
 motifier Monsieur Moise Dugre de  
 voir a faire venir son Garçon  
 Edmond Dugre dont d'après certains  
 rapport les interesses de la Maison  
 des Alienes de Beauport reconnassent  
 est capable de retourner de retourner  
 chez ses parents et d'informer Moise  
 Dugre de rembourser le montant deboursé  
 par le Conseil municipal le plus  
 tot possible sinon il sera assujettie  
 a des frais -

que le dit  
 Edmond Dugre

il est propose par Cyrille Blais  
 seconde par Napoléon Duval de  
 accepter les comptes de Corolus Thesier  
 inspecteur de voirie pour l'arrondissement de l'Acadie pour  
 travaux fait dans la route Acadie  
 Telegraphe Fredette 0.65 Young/Hampden  
 0.65 - travaux terminés Vista Saguin 22

il est proposé par Napoléon  
Duval secondé par Moïse  
Baldou. A la suite l'assemblée  
au premier lundi du mois  
de septembre 1905  
à sept heures du matin  
Alfred Lesmerises maire

Province de Québec

Municipalité de

Ponte du Lac

5 sept. 1905

A une session du Conseil municipal  
de la paroisse de la Ponte du Lac  
tenue à la salle publique sur  
archivariat des séances le cinq  
des mois de septembre mil  
neuf cent cinq à sept heures  
du matin tel que ça a été  
à la dernière séance du mois  
de juillet dernier

Étaient présents M. Alfred  
Lemieux Maire M. M.  
les conseillers Populaire sur  
Adolphe Montour Ayelle Blais  
et Emile Larue les seuls  
quatre conseillers formant  
le Quorum de la dite  
Assemblée

il est proposé par Adolphe  
Montour secondé par Emile  
Larue de nommer George  
Hannin inspecteur de  
bois en remplacement de  
Willie qui est incapable de  
faire le service cause de maladie

il est propose par Napoleon  
 Duval seconde par Cyrille Blais  
 de voter le montant de quatre  
 vingt piastres pour aider a faire  
 a paye les depense legale accou  
 a l'occasion de la fete du Rev-  
 Joseph Caron Ptre Curé de cette  
 paroisse et résolu unanime-  
 ment — —

il est propose par Cyrille Blais  
 seconde par Adolphe Montour  
 secretaire Tresorier de paye les deboussi  
 qui la dite fete pourra occasionner  
 et de adjoindre au dit secretaire  
 Tresorier Monsieur Elwa Sugie  
 et Monsieur Napoleon Duval  
 pour faire ces dits paiements

il est propose par Napoleon  
 seconde par Emile Garsneau  
 d'autoriser le Seculaire-Tresorier  
 d'emprunter le montant de quatre  
 et vingt piastres pour payer les  
 depenses que la fete du Rev. Jos-  
 Caron pourra occasionner

il est propose par Emile  
 Garsneau seconde par Adolphe  
 Montour d'ajourner l'assemblée  
 au premier lundi du mois de juin  
 a huit heures du soir  
 Alfred Levesque maire



2 Octobre 1905

annonçant  
par le dit avis  
la vente des  
routes publiques  
et prendre en  
considération  
tous efforts  
requis par  
les circonstances

A.B.

A une assemblée régulière du Conseil  
Municipal de la paroisse de la Pointe  
du Lac tenue à la salle publique  
lieu ordinaire des séances à huit  
heures du matin tel que aguerne  
à la dernière séance du mois de  
septembre dernier et annoncée par  
un avis public après avoir été  
lu à la porte de l'église le six du  
mois d'octobre mil neuf cent cinq  
Turent présent M. M. Napoleon Duval  
Adolphe Hélie et Cyulle Blais lesquels  
trois conseillers ne formant pas le  
Quorum de la dite assemblée

il est proposé par Napoleon Duval  
secondé par Cyulle Blais et résolu  
unanimement d'ajourner l'assemblée  
au premier lundi du mois de novembre  
mil neuf cent cinq à huit heures  
du matin

Nap. Duval  
Cyulle Blais  
Adolphe Hélie

A. Biron Sec. Trés.

Province de Québec

Municipalité de

6 novembre 1905

Ponte du Lac

A une session régulière du Conseil Municipal de la paroisse de la Ponte du Lac tenue à la salle publique lieu ordinaire des séances le six du mois de novembre mil neuf cent cinq à huit heures du matin tel que annoncé à la dernière séance du mois précédent dernier et annoncé le cinq du mois courant pour la vente des routes publiques sous le contrôle des inspecteurs de voirie et prendre en considération toute affaire reçue par les circonstances

Présent M. Alfred Lesmeur  
 Mairi M. M. les conseillers -  
 Napoléon Duval Gille Blais Adolphe  
 Montour lesquels quatre conseillers  
 forment le Quorum de la dite  
 Assemblée

il est proposé par Napoléon  
 Duval secondé par Adolphe Montour  
 et résolu de nommer Oscar Blais  
 inspecteur de voirie pour l'arron-  
 dissement de Lacadie pour rem-  
 placer Carlos Lussier qui doit  
 laisser la place

il est proposé par Napoléon Duval  
 secondé par Cyrille Blais et résolu de  
 accepter le compte de Ovide Yvont  
 pour travaux fait dans la route de  
 St Médas et dans le chemin de  
 front de Augustin Yvont

Augustin Yvont 26 pages de réparation de fossé et chemin à 5cts la page -	2.30
Hazani Froux 2 1/2 pages à 5 -	0.13
Joseph Lesieur 2 1/2 pages à 5 -	0.13
Thomas Ricard 5 " à 5 -	0.25
Joseph Paille 8 1/2 " à 2 1/2	0.21
<u>Total</u>	<u>\$ 3.02</u>

Le conseil autorise le Secrétaire Trépoier  
 à retirer le montant ci-dessus mentionné  
 des intérêts des dits travaux

Michel Mel Mel

Monsieur Desiré Ollivier présente un  
 compte au conseil pour être approuvé  
 par travaux fait au pont de la  
 rivière aux Sables dans le premier  
 plusieurs intéressés n'ayant pas  
 travaillé et d'autres n'ont pas  
 travaillé tous le temps voulus par  
 les règlement concernant le dit-pont  
 il est proposé par Napoléon Duval  
 secondé par Cyrille Blais et résolu  
 de faire rembourser le montant  
 de dix-huit piastres - Rest. à dire

sur réclamation de l'inspecteur de  
voir demandant à faire faire  
bondre la traversée de Ponte  
du Lac à Chiclet au plus bas  
et dernier enchersseur — adjuge  
à Comille Baurassa pour le  
montant de Encauto. cinq  
piastres

il est proposé par Adolphe  
Montour secondé par Cyrille Blais  
d'ajourner l'assemblée au premier  
dimanche du mois de décembre  
à huit heures du matin

Alfred Lemmerises maire

A. Buon Sec-Jur

Povinc de Quebec

Municipalite de 4 Decembre 1905  
 Ponte du Lac

A une session Reguliere du Conseil  
 Municipal de la paroisse de la  
 Ponte du Lac tenue a la salle  
 publique lieu ordinaire des sessions  
 le quatre du mois de Decembre  
 mil neuf cent cinq a huit  
 heures du matin Tel que expose  
 a la reunion siennes du mois  
 de novembre dernier

Turent present M. le Maire  
 Alfred Lorraines M. M -  
 les conseillers Cyrille Blais Moise  
 Balduc Emile Laroche et  
 Adolphe Montour lesquels  
 cinq conseillers forment le  
 Quorum de la dite assemblee

il est propose par Cyrille Blais  
 par Emile Laroche de nommer  
 Propleon Dupas president d'election  
 pour l'assemblee du mois de Janvier  
 mil neuf cent six

il est propose par Adolphe  
 Montour siende par Moise  
 Balduc d'ajourner l'assemblee  
 au premier Lundi du mois  
 de Janvier mil neuf cent six  
 a dix heures du matin

Alfred Lorraines maire

A. Blais

Mars

Province de Québec  
 Municipalité de Pointe du Lac 8 Janvier 1906

A une assemblée des électeurs muni-  
 cipaux de la paroisse de la Pointe  
 du Lac tenue à la salle publique  
 lieu ordinaire des séances le huit  
 du mois de Janvier mil neuf  
 cent six à dix heures du matin  
 tel que annoncée par un avis public  
 daté du premier de Janvier courant  
 après avoir été lu et affiché suivant  
 la loi annonçant par le dit avis  
 une assemblée des électeurs mu-  
 nicipaux pour l'élection de deux  
 conseillers en remplacement de  
 Adolphe Hélie et Cyrille Plais  
 sortant de charge et dont le terme  
 d'office est expiré

Monsieur Napoléon Duval ayant été  
 dûment nommé président de l'élection  
 par une résolution du conseil en date  
 du quatre décembre dernier est présent  
 et requiert les électeurs présents de  
 faire le choix de deux conseillers en  
 remplacement de Adolphe Hélie et  
 Cyrille Plais sortant de charge

Proposé par Moïse Descoteaux  
 secondé par Adolphe Montour  
 fils des citoyens Théodore Bestin  
 conseiller en remplacement de  
 Adolphe Hélie sortant de charge et  
 dont le terme d'office est expiré

Proposé par Cyrille Blais secondé  
par Philippe Gasseau de nommer  
Oliva Dugré ~~Oliva Dugre~~ conseillère  
en remplacement de Cyrille Blais  
sortant de charge et dont le terme  
d'office étant expiré.

Advenant qu'il s'est écoulé une  
heure depuis que l'assemblée est  
ouverte et qu'il n'a pas été présenté  
d'autre candidats en opposition à  
~~Adolphe Hébert~~ et Oliva Dugré je  
prochaine ~~Adolphe Hébert~~ et Oliva  
Dugré élus par acclamation  
et je remercie les membres du conseil  
municipal de cette paroisse de se  
réunir en assemblée pour faire  
l'élection du maire et prendre en  
considération toute affaire requise  
par les circonstances qui sera tenue  
le ~~jour~~ du mois de janvier courant  
à dix heures du matin.

Wap. Dunal Pres.

A. Biron Sec. Pres.

~~Theodore Berthelme~~

~~Theodore Berthelme~~

8 mots rayés  
oub

N. D.

Ernest -

N. D.

172  
Province de Quebec

Municipalite de  
Pointe du Lac

15 Janvier 1905

A une session speciale du Conseil  
municipal de la paroisse de la Pointe  
du Lac tenue a la salle publique  
lieu ordinaire des sances le Dimanche  
du mois de Janvier mil neuf  
cent six a dix heures du matin  
tel que annonce par un avis  
public date du neuf de Janvier  
concernant annoncent par le dit  
une assemblee des pour l'electon  
du Maire et prendre en consideration  
toute affaires recue par les  
circonstances

Turent present M. M. les conseillers  
Alfred Lemeris Napoleon Duval  
Adolphe Montour Emile Tardieu  
Oliva Dugie et Moise Balduc  
lesquels six conseillers formant  
le Quorum de la dite assemblee

Jo. Oliva Dugie ayant ete dument  
nomme conseiller de cette municipalite  
fait serment que si remplira bien  
et fidelement les devoirs de son  
charge et cela au meilleur de son  
jugement et de son capacite et cela  
au meilleur de son jugement et  
de son capacite ainsi que Dieu  
me soit en aide

Assermenté devant moi a  
la Pointe du Lac ce quinze  
jour du mois de Janvier  
1905.

J. O. Dugie

A. B. Dion Sec.



il est proposé par Moise Bolani  
 seconde par Emile Farcen de  
 nommer Alfred Lesmeries Maire  
 pour la présente année la nomination  
 est unanime

Je Alfred Lesmeries ayant été dument  
 nommé Maire fait serment que  
 je remplirai bien et fidèlement  
 les devoirs de ma charge et cela  
 de ma capacité au meilleur de mon jugement et  
 aussi que Dieu me soit en  
 aide

assurément devant à  
 la Tour du Lac ce dimanche jour  
 du mois de janvier  
 mil neuf cent six  
 A. Baron - Sec. Trs.

Alfred Lesmeries  
 Maire

il est proposé par Olyve Duges  
 seconde par Napoleon Duval  
 d'ajouter l'assemblée

Alfred Lesmeries Maire

A. Baron - Sec. Trs.

Pointe du Lac 5 Mars 1906

Je Theodore Berthmann ayant été dument  
 nommé conseiller fait serment que je  
 remplirai bien et fidèlement les devoirs  
 de ma charge et cela au meilleur de mon  
 jugement et de ma capacité aussi que  
 Dieu me soit en aide

assurément devant à la  
 Tour du Lac ce 5<sup>me</sup> jour Theodore<sup>su</sup> Berthmann  
 de mars 1906  
 A. Baron Sec. Trs. Maire

Province de Québec

Municipalité de

5 Mars 1906

Pointe du Lac

As une session régulière du mois de mars tenue à la salle publique lieu ordinaire des séances le cinq du mois de mars mil neuf cent six à dix heures du matin tel que ajourné à la dernière séance régulière du mois de décembre dernier à cette assemblée du conseil municipal de la paroisse de la Pointe du Lac les conseillers procédera aux renouvellement des ~~la~~ ~~voies~~ officiers de la voirie et prendre en considération toute affaire venir par les circonstances

Furent présent Monsieur Alfred Lesmeris Maire M. M. les conseillers Popoleon Duval Adolphe Montour Théodore Berthiaume Emile Laroche Marie Balduc et Oliva Dugui lesquels sept conseillers formant le Quorum de la dite assemblée

il est proposé par Popoleon Duval secondé par Oliva Dugui et résolu de nommer les officiers de voirie

il est proposé par Joseph Bouchard secondé Isaac Duplessis et résolu de nommer Joseph Laroche inspecteur de voirie pour le Grand Chemin dans le haut de la

paroisse depuis la terre de Joseph Blouin  
jusqu'au pont du moulin inclusivement

Le Grand Chemin depuis le pont du  
moulin jusqu'à la route de Cyrille  
Rauette l'inspecteur nommé est —  
Cyrille Rauette — —

Le Grand chemin depuis la ligne  
de la Balieu jusqu'à chez Cyrille  
Rauette y compris la route jusqu'au  
rang des alains et de plus le pont  
de la route Lermache l'inspecteur  
nommé est — Achille Pothier

Les petites terres au deuxième rang  
depuis la maison de colé hoc jusqu'au  
pont Lermache et de là la petite  
route jusqu'à l'extrémité du 2<sup>e</sup> rang  
l'inspecteur nommé est —  
Hilari Foubert

La continuation des petites terres  
au 3<sup>e</sup> rang depuis la terre de  
Olivier Pote inclusivement jusqu'à  
la ligne de Ste Marguerite l'inspec-  
teur nommé est Jédon Lermache

Le 3<sup>e</sup> rang depuis le pont chez  
Hubert Pothier jusqu'au 4<sup>e</sup> rang  
y compris Elzéard Dupont fils etc.  
l'inspecteur nommé est Eugène Lermache

La concession St Charles depuis le Grand Chemin y compris les deux embranchement la son deport jus qu au chez Gephirin Dupont exclusivement L'inspecteur nomme est Oscar Biron

La continuation St Charles depuis chez Gephirin Dupont exclusivement jusqua la profondeur du 5<sup>eme</sup> rang y compris la route neuve et le pont chez Adalphe Duplessis L'inspecteur nomme est Joffris Dupont

Tout le sixime rang y compris la route l'inspecteur nomme est Joseph Lacourse

Le 6<sup>eme</sup> rang depuis l'extremite sud ouest du dit 6<sup>eme</sup> rang jusqua la terre de James Lauthier in - clusivement - L'inspecteur nomme est Eugene Rivard Philippe Bauchard

Le septeme rang depuis l'extremite nord est du 6<sup>eme</sup> rang jusqua la terre de James Lauthier exclusivement L'inspecteur nomme est Eugene Rivard fils

La route de l'acadie depuis le Grand Chemin jusqua la ligne d'Yamachiche par le 2<sup>eme</sup> rang L'inspecteur nomme est Telephane Frechette

La concession St. Nicolas depuis  
chez Augustin Vincent jusqua  
l'extrémité du rony St. Nicolas  
l'inspecteur nommé - Alphonse Veille

Depuis la route St. Nicolas jusqua  
la ligne d'Amachiche par le 3<sup>e</sup>me  
rony y compris la route l'inspecteur  
nommé Alphonse Haule -

Le village des Garsseau depuis la  
route de l'Acadie jusqua la  
concession St. Charles l'inspecteur  
nommé est Philipp Gouy

La Traversée de la Pointe du Lac  
à Nicolet l'inspecteur nommé  
est Cornille Baurassa

Les inspecteurs Agraires } Joseph Benoit  
nommés sont } Triffle Dupont  
Joseph Bouchard

Les Gardiens d'enclaves } Hilie Guay  
nommés sont } Thomas Rouette fils  
Edmond Dupont

Les auditeurs de comptes } Dr. Louis Baray  
de compte nommé } Reafas Caron Quie  
sont

Depuis le pont des moulins y compris  
le village l'inspecteur nommé est  
George Seneville

il est propose par Moise Balduc  
seconde par Emile Garceau de nommer  
trois Estimateurs

Les estimateurs nommes } Joseph Beusson  
sont } Moise Patheir  
} Edmond Biron

il est propose par Moise Balduc  
seconde par Adolphe Montoux et  
resolu unaniment de donner avis  
aux officiers de voiri de leur no-  
mination et de se presenter a la  
premiere assemblee du mois d'avril  
pour prêter leurs serment d'offices  
Avant d'entrer en fonction

il est propose par Olive Dugri  
seconde par Napoleon Duval et  
resolu unaniment de faire  
les memes divisions d'arrondissement  
de votation sur les listes electorales  
que celle faite sur les listes de  
l'annee derniere

Sur redonaton de Camille Baurassa  
entrepreneur de la hauerie a Ponte  
du Lac a Nicolet la somme  
allouie a Camille Baurassa est  
de. Enorante - cinq piastres

il est propose par Emile Garceau  
et seconde par Theodore Berthiaume  
et resolu d'autoriser M. Alfred  
Lesmerres Maire de retirer le  
montant de Enorante cinq

peastres du conseil de comté pour  
le paiement de la dite traverse

il est proposé par Napoléon  
Duroval second par Oliva Dugre  
et résolu unanimement de passer  
un règlement pour prohiber la  
vente des liqueurs alcoolisées

### Règlement

Prohibant la vente des liqueurs  
alcoolisées dans la municipalité  
de la paroisse de la Pointe du Lac  
il est ordonné statué par  
règlement du conseil municipal de  
la paroisse de la Pointe du Lac  
comme suit savoir que toute  
liqueur spiritueuse vinée et  
alcoolisée et alcoolisée ne sera  
vendue dans la paroisse de la  
Pointe du Lac pour l'année  
commençant le premier du mois  
de mai dix neuf cent six  
et ordonnons en conséquence  
à M. le percepteur du Revenu  
des Épaves de ne recevoir  
aucune licence pour vendre et  
délivrer aucune liqueur forte  
vinée et alcoolisée et alcoolisée  
dans la dite paroisse de la Pointe  
du Lac sans une autorisation  
spéciale du conseil Municipal  
de la paroisse de la Pointe du Lac

Alfred Lessmerises maire

A. Brun des Jours

il est proposé par Emile Jarreau  
secondé par Adolphe Montour d'autourer  
le Secrétaire-Treasurer de faire payer  
les taxes des retardataires d'ici au  
plus tôt possible

il est proposé par Papaleon  
Durot secondé par Olyve Dugé  
d'ajourner l'assemblée au premier  
lundi du mois d'avril mil neuf  
cent dix à sept heures du soir  
Alfred Lemerises maire



Province de Québec

Municipalité de Pointe du Lac 2 Avril 1906

A une session du conseil municipal de la paroisse de la Pointe du Lac tenue à la salle publique lieu ordinaire des séances le deux du mois d'avril mil neuf cent six à sept heures de ~~soir~~ après midi tel que ajourné à la dernière séance du mois de mars dernier pour prendre en considération toute affaire remis par les circonstances furent présent M. Alfred Lesmerises Maire M. M. les conseillers Popoleon Duval Adolphe Montour et Moïse Balduc lesquels Eux-mêmes conseillers formant le Quorum de la dite assemblée

il est proposé par Popoleon Duval secondé par Moïse Balduc d'autoriser le Secrétaire Trésorier de retirer le montant de Quatre-vingt-cinq piastres dû par le conseil de comté pour payer le montant alloué pour payer l'entretien de la traversée de Pointe du Lac à Nicolet et de payer le montant de trente trois piastres au conseil de comté pour l'entretien de Edmond Dugri à l'asile des Aliénés.

et-

il est proposé par M<sup>rs</sup>se  
Baldou seconde par Napoleon  
Duroval d'affaierne l'assemblée  
au premier lundi du mois  
de mai prochain a sept-  
heures du matin

Alfred Lesmerises maire

A Biron Sec-Tues

Province de Québec

Municipalité de

Pointe du Lac

7 mai

1906

A une session du Conseil municipal  
de la paroisse de la Pointe du Lac  
tenue à la salle publique lieu ordinaire  
des séances à sept heures du matin  
le septième jour du mois de mai  
mil neuf cent six tel que  
ajourné à la dernière du mois  
d'avril dernier furent présent  
M. M. les conseillers Oliva Dugre  
Morse Balduc Adolphe Montour et  
Theodore Berthmann lesquels quatre  
conseillers formant le Quorum de  
la dite assemblée

il est proposé par Morse Balduc  
secondé par Adolphe Montour d'ac-  
cepter les comptes de Heloise Dupont  
Honore pour travaux fait dans  
la cote de chez Hubert Tréthun  
Charles M. Lette - 14 - Morse Dupont  
Gabriel 1.05. Olvier Corrie (reçu) 50  
Montant \$1.09 Le secrétaire est au-  
torisé de verser ces montants des  
intérêts

il est proposé par Morse Balduc  
secondé par Theodore de charger le  
coup de vingt pour cent sur tout  
arriéré et tout montant d'argent  
déboursé par le conseil au intérêt  
des travaux public

Siéance  
à Alfred  
Lemmens  
Maire

Berthmann

il est propose par Cleve  
 Segre seconde par Moise Baldu  
 d'accepter les comptes de Adolphe  
 Duplessis pour travaux fait dans  
 la route du congrès Roug  
 Franste Juras 84 Joseph Lacourse  
 42 Emile Desaulnier 40 Albert Gauthier  
 montant \$ 2.12

Ensemble

46.00

il est propose par Theodore Bertheime  
 seconde par Moise Baldu d'accepter  
 les comptes de Cirila Vincent sus per  
 teur de St Nicolas pour travaux fait  
 dans la route St Nicolas  
 Arthur Lord 1.47 Joseph Duseault .08  
 Mary Lord .73 Ant. Lesieur .08 Louis  
 St Louis .28 Alfred Jaille .52 Philippe  
 Desaulnier .04 montant \$ 3.20

il est propose par Moise Baldu  
 seconde par Theodore Bertheime d'ac  
 cepter les comptes de Elise Thibeault  
 sus pecteur du septieme rang  
 Arthur Dupont .14 - Ignace Bellemare  
 .09 Leonis Bellemare .14 Ernest Desaulnier  
 60 - Philippe Desaulniers 26 - Adrien Bellemare  
 26 Albert Bannassa 22 Adolphe Gauthier  
 22 George Dubhaine 77 Willie Hooper  
 68 Nazaire Groux 68 Louis St  
 Louis 26 Jedis St Louis 51 Mel  
 Troue Melot 85 Adlon Melot 34  
 Alfred Gray .09 Leon Martin 43  
 Prosper Bellemare 22 Adolphe Trichette 17  
 Franste Juras 34 Ant Louis Gaultier 26  
 Alphonse Hele .06 mont. 759

il est propose par Moise Balduc  
 seconde par Theodore Berthoume d'ac-  
 cepter les comptes de l'inspecteur  
 inspecteur du rang de Prairie-Culottes  
 Narisse Tassin .94 Mary Ford 1.45  
 Joseph Duseaul 27 Arthur Ford 32  
 Joseph Brumby<sup>23</sup> Montout .3.07

il est propose par Theodore Berthoume  
 seconde par Moise Balduc d'accepter  
 les comptes de l'inspecteur de voie de  
 l'arrondissement du sixieme rang  
 pour travaux fait dans la route du  
 sixieme rang Victor Cosmin .30  
 Joseph Lacourse 99 Montout \$1.29

il est propose par Moise Balduc  
 seconde par Adolphe Berthoume d'accepter  
 les comptes de l'inspecteur du rang St  
 Charles pour travaux fait dans le  
 Chemin public Adolphe Cosneau  
 .96

il est propose par Theodore Berthoume  
 seconde Moise Balduc d'accepter les  
 comptes de l'inspecteur de l'Acadie pour  
 travaux fait dans la route de l'Acadie  
 Navier Larceau .1.29 Joseph Abron  
~~\$1.29~~ Montout \$2.29

✓  
 il est propose par Theodore Berthiaume  
 seconde par Moise Balduc de nommer  
 Arthemis Biron surintendant pour  
 arster les lieux pour determiner les  
 travaux a faire dans la route  
 de An qui se trouve sur la terre  
 de Moise Descoeur ou que les  
 interesses ne se rappelle pas ou  
 se trouve leur part de cloture en  
 consequence le surintendant devra  
 faire la repetition et reparter les  
 travaux suivant le proces verbal  
 en force et de reparter les travaux  
 publiques qui se trouve entre les  
 deux cotes chez Emile Des Lauriers

il est propose par Moise Balduc  
 seconde par Oliver Dugni d'a  
 Jaurne l'assemblee au premier  
 lundi du moi de Juin a sept  
 heures du soir

Alfred Lorrerises maire

A. Biron Sec. Gen.

Province de Québec

Municipalité de

Ponte du Lac le 4 Juin 1906

A une session régulière du Conseil  
municipal de la paroisse de la  
Ponte du Lac tenue à la salle  
publique lui ordinaire des séances  
le quatre au mois de juin mil  
neuf cent six à sept heures  
du soir tel que ça a été à la der-  
nière séance du mois de mai dernier  
pour prendre en considération toute  
l'affaire soumise par les circonstances  
Turent présent M. Alfred Lemerle  
Maire M. M. les conseillers Clève  
Dugre, Moïse Balduc, Adolphe  
Montour lesquels cinq conseillers  
forment le Quorum de la dite as-  
semblée

et Napoléon  
Duval

il est proposé par Moïse Balduc  
secondé par Clève Dugre de nom-  
mer Alfred Tréffe Guilbert  
respectueux de voir pour la  
redivision des petites terres  
en remplacement de H. Clève  
Guilbert qui laisse la place

il est proposé par Napoléon  
Duval secondé par Adolphe Montour  
d'allouer à A. Bron secrétaire Trésorier  
pour avoir fait une répartition pour  
déterminer les travaux faits dans le  
chemin public chez Moïse Desrochers  
et trois arpents de chemin public  
entre les deux côtes chez Emile  
Deslauriers et de faire rembourser ce  
montant par lui de droit

les montants  
de cinq piastres

il est propose par Moise Balduc  
 secondi par Olivia Dugri de faire  
 donner avis aux contribuables qui  
 ont des arrirages de paye leurs  
 taxes dui a quinze jours sinon  
 il seront poursuivi -- pour le  
 recouvrement de ces taxes

il est propose par Napoleon  
 Duval secondi par Olivia Dugri  
 d'ajourner l'assemblee au premier  
 lundi du mois de juillet a  
 a dix heures du matin  
 Alfred Lesmerises maire

A. Bron - Sec. Tres.



Rédaction des comptes du Secrétaire  
de la municipalité de la paroisse de la  
Pointe du Lac finissant le 30 Juin 1906  
Recette

Catégorie de l'année	85.21	
Faxes speciale	19.90	
Caisse Année dernière	15.33	
Emprunt	25.00	
Reu du Conseil de comte	45.00	
Reu pour Edmond Dugre	8.00	
Arerages année dernière	25.68	
	224.12	
Pays au Secrétaire. Trésurier	35.00	
" " Recepneur	12.00	
1 billet	25.00	
" Pour la Traversée	45.00	
" aux Inspecteur pour travaux	78.21	
Argent en main	28.91	
	224.12	

Actif		Passif	
Arerages	72.30		
Argent en main	28.91	1 billet	25.00
Remboursement	20.92		
	\$ 122.13		

Audité et trouvé correct -  
5 juillet 1906 J. Barron *MP*  
Il fait plaisir de constater qu'aucun  
compte ne se paye sans avoir été  
approuvé par le conseil, c'est  
la vraie bonne manière de procéder

Le secrétaire fera lecture de la liste  
des arriérés - Tous comptes payés,  
il aurait en mains la somme  
de \$ 3.91 - & les arriérés & autres  
taxes qui doivent être reçues des  
contribuables, se montent à  
\$ 93.22 - ce qui donne au conseil  
un avoir de \$ 97.16 - -

Carson P<sup>hr</sup> auditeur.

Alfred Lorrain maire

Province de Québec  
Municipalité de  
Pointe du Lac

9 juillet 1906

A une assemblée régulière du mois  
de juillet. Conseil municipal de  
la paroisse de la Pointe du Lac  
Tenue à la salle publique  
lieu ordinaire des séances  
le neuf du mois de juillet  
mil neuf cent. six à dix  
heures du matin tel que  
annoncé par un avis public  
lu à la porte de l'Eglise le  
premier jour de juillet an-  
nonçant par le dit avis une  
Assemblée pour la reddition  
des comptes du Secrétaire-Trésorier  
et prendre en considération toute  
affaire remise par les corres-  
pondances

Furent présent M. Alfred  
Lesmeures Maire M. M. les  
conseillers Otava Dugre Popolau  
Duval Emile Gazeau et Marie  
Balduc lesquels cinq conseillers  
formant un Quorum de la  
dite assemblée -

Le Secrétaire-Trésorier soumet  
les livres de compte pour être  
examinés et approuvés -

il est proposé par M. Marie Balduc  
secondé par Emile Gazeau  
d'autoriser l'impétion des petites terres  
de donner avis aux intéressés  
des chemins neufs de St. Marguerite

de reparer leurs chemins d'ici

+ d'entendre le  
inspecteur de  
bois des parties  
Terre

A. Biron

il est propose par Marie  
Balduc seconde par Emille +  
Garcen de faire faire les  
travaux pour reparer le mou-  
vois etat du chemin neuf  
de Ste Marguerine -

+  
A Oscar Biron  
inspecteur de  
bois

il est propose par Aliva Dugre  
seconde par Napoleon Duval dau-  
Tousser le secretaire Tresorier de  
page le montant de 503<sup>x</sup> pour travaux  
fait - dans le pont de St Charles  
est - a. dire 81.61 Ambroise Giroux  
1.80 zephirin Dupont et Adolphe  
Duplessis 152

il est propose par Aliva Dugre  
seconde par Napoleon Duval da.  
Jaurie l'assemblee au 19 du mois  
de juillet courant a sept heures  
du soir  
Alfred Lemerises maire

Proorne de Juillet

Municipalité de 19 juillet 1906

Ponte du Lac

A une session spéciale du Conseil municipal de la paroisse de la Ponte du Lac tenue à la salle publique lieu ordinaire des séances le dix neuf du mois de juillet mil neuf cent six à sept heures du soir tel que annoncé par un avis public en date du onze du mois de juillet courant. Annonçant par le dit avis une assemblée plus conseil municipal de la dite paroisse pour reviser le rôle d'évaluation et prendre en considération toute affaire venue par les circonstances furent présent Monsieur Alfred Lesmeuris Maire M. M. les conseillers Napoleon Juvol Olyvia Dreyer et Adolphe Montour lesquels quatre conseillers formant le Quorum de la dite assemblée

Sur plainte de Monsieur Philippe Garneau Adolphe Montour Arthur Desnoyers Trepple Dupont Adelaire Montour Philippe Racette Thomas Garneau fils James Racette et autres demandant à faire passer un règlement pour déterminer les perceptions

du pain qui sera vendu  
dans la municipalité de la  
paroisse de la Sainte du Lac

il est proposé par Adolphe  
Montour secondé par Oliva  
Dugre de passer un règlement  
pour déterminer le présenteur  
du pain qui sera vendu  
dans la municipalité de la  
paroisse de la Sainte du Lac

### Règlement No 6

Règlement pour déterminer le  
présenteur qui devra avoir le  
pain qui sera vendu par tout  
boulangier ou commerçant de  
pain dans la dite municipalité  
de la dite paroisse de la Sainte  
du Lac

A une session spéciale du  
Conseil municipal de la paroisse  
de la Sainte du Lac sus-dite tenue  
dans la salle publique de la dite  
paroisse, lieu ordinaire des  
séances du dit conseil dans la  
dite municipalité le dix-neufième  
jour du mois de juillet dans  
l'année de Notre-Seigneur mil  
neuf cent six conformément  
aux dispositions du code mu-  
nicipal de la province de  
Québec à la quelle session

Sont present Monsieur le Maire  
Alfred Lesmeris et Messieurs  
les conseillers Napoleon Durval  
Alva Pugni et Adolphe Montoux  
formant un Evénement sous la  
présidence de Monsieur Alfred  
Lesmeris Maire

il est ordonné et statué  
par règlement du dit conseil  
comme suit -

### Règlement

Attendu qu'il est nécessaire de  
pourvoir d'une manière spéciale  
de déterminer la pesanteur que  
devra avoir tout pain qui sera  
vendu par tout Boulanger ou  
commerçant de pain dans la  
dite municipalité de la dite  
paroisse de la Tante du Lac  
devra avoir la pesanteur de six  
livre pour les Gros pains et  
trois livre pour les petits pains  
au bout de douze heures que  
le pain sera retiré des fours  
et exposé pour être vendu dans  
la dite municipalité et le con-  
seil ordonne la confécation de  
tout pain qui n'aura pas la  
pesanteur ci-dessus mentionnée  
au profit de la municipalité  
de la dite paroisse de la Tante  
du Lac le conseil ordonne de  
plus que toute personne  
nommée à cet effet par le dit  
conseil de la dite paroisse de

il est or-  
donné et statué  
par règlement  
du dit conseil  
que tout pain  
A. B.

pour être faite  
la

la Pointe du Lac pourra examiner et vérifier si les pains exposés pour être vendus ont pas la pesanteur ci-dessus mentionnée, la confiscation aux profits de la corporation municipale de la dite paroisse de la Pointe du Lac

Quiconque contreviendra au présent règlement sera susceptible d'être appréhendé à vue par toute personne nommée à cette fin par le conseil traduite devant un ou des juges de paix ou Greffier de la paix dans et pour le district des Ébrières et possible après coup conviction d'une amende ou pénalité n'excedant pas dix piastres plus les dépens

remise

Le présent règlement entrera en vigueur le vingt du mois d'août dix neuf cent six et restera en vigueur jusqu'à révo-  
cation

Alfred Lesmerises maire

il est proposé par Napoléon Duval seconde par Adolphe Montour et résolu unanimement de nommer Zail Parcaux et Leonard Houle inspecteurs pour vérifier et examiner le pain si il sera à la pesanteur mentionner dans le dit règlement



il est propose par Napoleon  
Duvol seconde par Olyve Degre  
de former et servir le role de  
valuation

deuxieme  
lundi

il est propose par Napoleon  
Duvol seconde par Raphael Montau  
d'assigner l'assemblée au premier  
lundi du mois de septembre  
a

il est propose par Olyve Degre  
seconde par Napoleon Duvol de  
voter le meme montant pour  
subvenir au besoin du Conseil  
Municipal de la paroisse de la  
Pointe du Lac est a dire entre  
pour cent francs

il est propose par Napoleon  
Duvol seconde par Olyve Degre  
d'assigner l'assemblée au dimanche  
du mois de septembre a huit  
heures du matin  
Alfred Lesmerises maire

Province de Québec

Municipalité de Pont-de-Lac 10 Sept 1886

x Régulière

A une session du Conseil  
 Municipal de la paroisse de  
 la Pointe du Lac tenue à  
 la salle publique ordinaire  
 des séances le dix du mois  
 de septembre, mais nous avons été  
 à huit heures du matin tel  
 que agourne à la dernière  
 séance du mois de juillet  
 dernier pour prendre en  
 considération toute affaire  
 venue par les ~~circumstances~~  
 Tenant présent M. Alfred  
 Lesmeux Maire M. M. les  
 conseillers Marie Balduc Oliva  
 Dugre et Theodore Berthier les-  
 quels quatre conseillers forment  
 le Quorum de la dite assemblée

il est proposé par Oliva Dugre  
 seconde. Marie Balduc d'ajourner  
 l'assemblée au premier Jeudi du  
 mois d'octobre à sept heures  
 du soir

Alfred Lesmeux Maire  
 A. Biron Sec. Trés.

Province de Québec

Municipalité de

Ponte du Lac le 1<sup>er</sup> Octobre 1906

A une assemblée du Conseil  
Municipal de la paroisse de la  
Ponte du Lac tenue à la  
salle publique lieu ordinaire  
des séances le premier du mois  
d'octobre mil neuf cent six  
à sept heures du soir et  
qui a eu lieu à la dernière  
séance du mois de septembre  
dernier pour prendre en con-  
sideration toute affaire résu-  
més par les circonstances

Furent présents M. Alfred  
Lesmerises Maire M. les  
conseillers Elva Dugre les quels  
deux conseiller formant le pas  
le quorum de la dite assemblée

il est proposé par Alfred  
Elva Dugre d'ajourner l'assem-  
blée le huit du mois d'octobre  
courant à huit heures du  
soir

Alfred J. O. Dugre  
Alfred Lesmerises maire

A. Baron Sec. Des

Province de Québec

Municipalité de 8 Oct - 1906  
Pont-de-la-Lac

A une assemblée du Conseil Municipal de la paroisse de la Pont-de-la-Lac tenue à la salle publique lieu ordinaire des séances le huit du mois d'Octobre mil neuf cent six à huit heures de la nuit tel que ajourné à la séance du 1er Octobre dernier qui n'a pas eu lieu faute de quorum cette assemblée a été annoncée à la porte de l'Eglise le sept du mois courant annonçant par le dit avis une assemblée du conseil municipal pour la vote des routes et autre affaire résus par les circonstances

Turent present M. M. les conseillers  
Napoleon Duval, Emile Garceau  
Theodore Berthiaume et Oliver Dugri  
les quels quatre conseiller forment  
le quorum de la dite assemblée

M. Alfred Lesmerises Maire etant absent pour cause legitime il est propose par Napoleon Duval secondé par Emile Garceau de nommer M. Oliver Dugri president pour presider la dite assemblée

il est propose par Emile  
 Garreau secondé par Theodore  
 Balthoume et resolutions  
 de vendre les routes sur l'ordre  
 des inspecteurs de voirie de cha-  
 que arrondissement —

sur l'ordre de Comille Baurassa  
 inspecteur demandant a faire  
 vendre la traverse au plus bas  
 et dernier enchereuseur -  
 adjuge a Comille Baurassa pour  
 le montant de Escarote cinq  
 piastres au plus bas et  
 dernier enchereuseur

il est propose par Theodore  
 Balthoume secondé par Emile  
 Garreau d'ajourner l'assemblée au  
 premier lundi du mois de decembre  
 a sept heures du soir

J. A. Luyri  
 President  
 A. Biron Sec. Gen.

Province de Québec  
Municipalité de  
Pointe du Lac 3 Decembre 1906

A une Assemblée régulière du conseil municipal de la paroisse de la Pointe du Lac tenue à la salle publique lieu ordinaire des séances le trois du mois de Decembre mil neuf cent six à sept heures du soir tel que défini à la dernière séance du 4 octobre dernier furent présent Monsieur Alfred Lesmeris Maire M. M. les conseillers Napoléon Duval, Adolphe Montoux, Oliva Dugré et Emile Gossau lesquels cinq conseillers forment le Quorum de la dite Assemblée

il est proposé par Napoléon Duval secondé par Adolphe Montoux et résolu unaniment de nommer Oliva Dugré président pour presider l'Assemblée de l'élection des conseillers du mois de Janvier prochain

il est proposé par Adolphe Montoux secondé par Emile Gossau et résolu de nommer Euchariste Côté fils d'Alvin inspecteur de voirie pour remplacer Gideon L'Inermache dans l'arrondissement des Pettes-Terre

il est proposé par Napoléon  
 Duval secondé par Adolphe Montan  
 et résolu unanimement de demander  
 à Mr L. V. Furet Député du  
 Comté de St Maurice de vouloir  
 bien donner tout son appui aux  
 Députés de St-Jean d'Yberville et de  
 Chambly pour forcer le Gouver-  
 nement Provincial de décharger  
 notre paroisse des rentes seigneuriales

il est proposé par Napoléon  
 secondé par Alvin Dugré d'ajourner  
 l'assemblée au premier lundi  
 du mois de mars à dix heures  
<sup>du matin</sup>  
 Alfred Lesmerises Maire.

A. Bron Sec-Tres.

Province de Québec  
Municipalité de  
Pont-de-la-Lac

14 Janvier 1907

A une assemblée des électeurs mu-  
nicipaux de la paroisse de la  
Pont-de-la-Lac tenue à la salle  
publique lieu ordinaire des sessions  
le quatorze du mois de Janvier  
mil neuf cent sept à dix heures  
du matin tel que annoncé  
par un avis public daté du  
six de Janvier courant après  
avoir été lu et affiché suront  
la loi annonçant par le dit  
avis une assemblée des électeurs  
municipaux pour l'élection de  
deux conseillers en remplacement  
de Adolphe Montaur et de  
Napoleon Duval sortant de  
charge et dont le terme d'office  
était expiré

Monsieur Cliva Dugré ayant été  
dument nommé président de  
l'assemblée de l'élection par une  
résolution en date du trois décembre  
dernier est présent et requiert  
les électeurs présents de faire  
le choix de deux conseillers en  
remplacement de Adolphe  
Montaur et de Napoleon  
Duval sortant de charge



il est propose par Felix Chevalier  
 seconde par Camille Barnassa de nommer  
 Lyalle Ronette conseiller pour rem-  
 placer Adolphe Montour

il est propose par Alfred Lesmeris  
 seconde par Joseph Betty de  
 nommer Adolphe Guillebert H.  
 pour remplacer Adolphe Montour

il est propose par Joseph  
 Betty seconde par Alfred Lesmeris  
 de nommer Adolphe Dupreame  
 pour remplacer Napoleon Duval

il est propose par Felix  
 Chevalier seconde par George  
 Sennerville de nommer Eucharde  
 Brun pour remplacer Napoleon  
 Duval

Monsieur Alfred Lesmeris fait  
 objection que tout electeur habile a  
 prendre part a l'election doit avoir  
 paye ses taxes scolaire et Municipal

Advenant qu'il s'est écoulé un  
heures depuis que l'assemblée a été  
ouverte Monsieur le président  
proclame Oliva Beggi proclame  
Monsieur Adolphe Guilbert H.  
et Adolphe Dupresne - élu  
conseiller deux candidats a été  
proposés pour chœur avoué -  
chirement mais après objection  
faite par Alphonse Lesmeures  
sur la qualification des électeurs  
Monsieur le président -  
retourne les deux candidats  
n'étant pas <sup>les</sup> qualifiés

J. O. Dugé Pré.

A. Biron Sec. Trés.

Province de Québec

Municipalité de  
Pointe du Lac

21 Janvier 1907

A une session spéciale du Conseil Municipal de la paroisse de la Pointe du Lac tenue à la salle publique lieu ordinaire des séances le vingt-et-un du mois de Janvier courant à dix heures du matin tel que annoncé par un avis public daté du Quatorze courant annoncé par le dit avis avis une assemblée des membres du Conseil de la dite paroisse de la Pointe du Lac pour l'élection du Maire  
Furent - présent M. M. les conseillers  
Alfred Lesmeris, Oliva Dugre  
Moïse Balduc, Emile Garsneau  
Adolphe Guilbert, Adolphe Dupresne  
lesquels six conseillers formant le Quorum de la dite assemblée

Je Adolphe Dupresne et Adolphe Guilbert  
Ayant été dûment nommés conseillers  
de cette municipalité fais serment chacun  
pour lui-même que je remplirai bien  
et fidèlement les devoirs de ma charge  
et cela au meilleur de mon jugement  
et de ma capacité. Ainsi que Dieu  
me soit - en aide -  
Assermete devant moi à la  
Pointe du Lac ce Vunem  
Jours de Janvier mil neuf  
cent sept

Ad. Guilbert

Ad. Dupresne

A. Beron Sec. Tres-

il est propose par Alfred Lesmuis  
 secodi par Emile Parceau de nommer  
 de nommer <sup>Jos.</sup> Oliva Dugri maire de  
 la municipalite de la paroisse  
 de la Tante du Lac

Je ~~Oliva Dugri~~ - Ayant ete dument  
 nommer maire de la municipalite de  
 la paroisse de la Tante du Lac  
 fais serment que je remplirai bien  
 et fidellement les devoirs de ma  
 charge au meilleur de mon jugement  
 et de ma capacite Ainsi que Dieu  
 me soit en aide -  
 Assermente devant moi a  
 la Tante du Lac ce dixieme  
 jour du mois de janvier  
 mil neuf cent sept

A. Bron Sec. Tres } J. O. Dugri Maire

il est propose par Adolphe  
 Guilbert secodi par Adolphe  
 Dupron d'ajourner l'assemblee

J. O. Dugri Maire

A. Bron Sec. Tres

Province de Québec

Municipalité de  
Pointe du Lac

4 mars 1907

A une assemblée régulière du conseil municipal de la paroisse de la Pointe du Lac tenue à la salle publique lieu ordinaire des séances le quatre du mois de mars mil neuf cent sept à dix heures de l'avant-midi tel que ajourné à la dernière séance du mois de Décembre dernier

Furent présents Monsieur Oleva Dugré Maire M. M. les conseillers Moïse Balduc Alfred Lesmerises Adolphe Dupesne et Adolphe Guilhaert lesquels cinq conseillers formèrent le quorum de la dite assemblée

il est proposé par Alfred Lesmerises secondé par Moïse Balduc et résolu unanimement de nommer Napoléon Dural inspecteur pour vérifier si le pain vendu<sup>+</sup> ait la pesanteur tel que voulu par le règlement passé en date du dix neuf juillet 1906

il est proposé par Adolphe Dupesne secondé par Adolphe Guilhaert de nommer le Rev. Jas. Coron Vicaire de la paroisse de la Pointe du Lac et Louis Daray Médecin de la paroisse architecte de la paroisse de la paroisse de la Pointe du Lac

<sup>T</sup> dans la  
Municipalité  
de la paroisse  
de la Pointe  
du Lac

du Conseil  
de comté

il est propose par Alfred Lesmeris  
seconde par Moise Balduc et  
resolue unanimement d'autoriser  
le Maire Monsieur Oliva Bugri  
le montant de Quarante cinq  
piastres pour le pavement de la  
traverse de Ponte du Lac a  
Nicolas pour paye le contracteur  
Camille Baurassa

il est propose par Adolphe Lullier  
seconde par Adolphe Dufresne  
et resolu unanimement de passer  
un reglement pour prohiber la  
vente des liquens anivrontes

### Reglement

Prohibent la vente des liquens anivrontes  
dans la municipalite de la paroisse  
de la Ponte du Lac

il est ordonne statue par  
reglement du conseil municipal de  
la paroisse de la Ponte du Lac  
comme suit savoir que nulle  
liquens spiritueuse vinense ou al-  
coolique et anivronte ne sera vendue  
dans la paroisse de la Ponte du Lac  
pour l'annee commençant le  
premier du mois de Mai mil  
neuf cent sept et ordonnons  
en consequence a Monsieur le  
percepteur du Revenu des Eglises  
de n'accorder aucune licence pour  
vendre au delibet aucune liquens

forte vineuse et alcoolique et arivante  
 dans la dite paroisse de la Pointe du  
 Lac sous une autorisation spéciale  
 du Conseil municipal de la paroisse  
 de la Pointe du Lac

J. O. Dugré Maire  
 A. Biron Sec. Trés.

il est proposé par Moïse Balduc  
 seconde par Adolphe Dupesne et  
 résolu unanimement de donner  
 un code municipal à M. Alfred  
 Lesmeris ex-Maire en recon-  
 naissance des services rendus à  
 notre municipalité

Sur demande de Monsieur Alfred  
 Lesmeris conseiller demandant  
 à être déchargé de la charge de  
 conseiller il est proposé par  
 Moïse Balduc seconde par  
 Adolphe Guilbert et résolu d'accepter  
 la résignation de M. Alfred Lesmeris

il est proposé par Moïse Balduc  
 seconde par Adolphe Dupesne et  
 résolu unanimement de nommer  
 Cléva Girard conseiller conseiller  
 pour remplacer Alfred Lesmeris  
 sortant de charge

il est proposé par Adolphe Dupesne  
 seconde par Adolphe Guilbert d'aujourd'hui  
 l'assemblée au premier lundi du mois d'août  
 à sept heures du soir J. O. Dugré Maire A. Biron Sec. Trés.

11 Mars 1907

Je Oleva Guard ayout eto dument  
nomme conseiller de la munipalite  
de la paroisse de la Pointe du Lac  
fais serment que je remplirai bien  
et fidellement les devoirs de ma  
charge et cela au meilleurs de mon  
jugement et de ma capacite

Pensei que Dieu me soit en aide  
Asserments devant moi

A la Pointe du Lac

ce 11eim jours du

mois de Mars 1907

A. Baron Secures

Mrs Gro



Province de Québec

Municipalité de

Pointe du Lac 8. Avril 1907

A une session du Conseil Municipal de la paroisse de la Pointe du Lac tenue a la salle public lieu ordinaire des seances le huit du mois de Avril mil neuf cent sept a sept heures du soir tel que annoncé par un avis public en date du trente et un du mois de mars dernier annonçant par le dit avis une assemblée du conseil municipal pour la session reguliere du mois de ~~mars~~ tel que ajourné a la dernière séance du mois de mars dernier et remis au huit de ce mois parce que le premier lundi du mois de ~~mars~~ est une fête legale

+ avril

avril

Turent present Monsieur Alva Dugre Maire M. M. les conseillers Moise Balduc Adolphe Dupresne Adolphe Guilbert et Alva Guard lesquels cinq conseillers formant le Quorum de la dite assemblée

il est propose par Adolphe Dupresne secondé par Moise Balduc d'ajourner l'assemblée au premier lundi du mois de mai a sept heures du soir

J. Dugre  
A. Guard

Province de Québec  
Municipalité de  
Tante du Lac 6 mai 1907

a une assemblée régulière du  
conseil municipal de la paroisse  
de la Tante du Lac. Tenue à  
la salle publique lieu ordinaire  
des séances le six du mois  
de mai mil neuf cent sept  
à sept heures du soir. Tel  
que ajourné à la dernière  
séance du mois d'avril  
dernier.

1 Maire -

Furent présents Messieurs  
Olivier Dupré ~~Président~~  
M. M. les conseillers Adolphe  
Dufresne Olivier Guénel Adolphe  
Berthiaume et Moïse Balduc  
~~Lesquels~~ et Adolphe Guillet  
Lesquels six conseillers  
formant le Quorum de  
la dite assemblée

il est proposé par Moïse  
Balduc secondé par Adolphe  
Dufresne et résolu unanime-  
ment d'autoriser le Secrétaire  
Trésorier de payer le montant  
de cinq piastres à F. S. Toungny  
Arrière pour dommage causé  
à Louis Chevalier des Rivières  
pour mauvais états des  
chemins et d'ordonner M.  
Cyrille Racette inspecteur de  
voies pour l'arrondissement  
du rang des bas Gaspés la  
route Chy. Cyrille au aller  
au Village de la Tante du Lac

la somme  
de

de collecter ce montant des contribuables de l'arrondissement sous le plus court délai

il est proposé par Moïse Baldu  
secondé par Oliva Grand d'ac-  
cepter les comptes de Oscar  
Biron inspecteur de St Charles  
pour le chemin public chez Ephem-  
Duplessis — moue Chamberland 73  
Ephurin Dupont.  $\frac{53}{81.76}$

il est proposé par Adolphe Dupres  
secondé par Adolphe Berthoume  
d'accepter les comptes de Louise  
Crête inspecteur pour Trarouy  
fait dans la cote chez Hubert  
Trathier severe Lemerche - 28  
Charles Mellette. 32 Helaine Dupont  
.33 Total. 93

il est proposé par Adolphe Guillert  
secondé par Oliva Grand d'ac-  
cepter les comptes de Jeffrie Dupont  
inspecteur du 5<sup>e</sup> arrondissement  
chez Adolphe Duplessis Moïse Dugre. 55  
Moïse Combar. 15 Total 70

il est proposé par Adolphe  
Guillert secondé par Adolphe  
Dupresne d'accepter les comptes  
de Jeffrie Dupont inspecteur  
pour Trarouy fait dans la  
route de Cyelle Murville  
Moïse Combar. 73 Emile Deslaurier  
19. Moïse Dugre 42 =

il est propose par Theobase  
Berthanne seconde par Olive  
Girard d'accepter les comptes  
de Joseph Lacourse inspecteur  
du sixieme rang Emile Deslaurier  
.444

il est propose par Moise  
Baldue seconde par Adolphe  
Dupresne d'accepter les compte  
de Athanase Houle inspecteur  
frais dans le chemin de front de Mesime Deslaurier  
4.00

il est propose par Olive  
Girard seconde par Moise Baldue  
d'accepter les compte de Eugene  
inspecteur pour la este chez  
Olive Blouin Charles Milet .44  
Moise Dugre 1.45 = Total 1.89  
pour la route Mulette Charles  
Mulette .27 Moise Dugre .90  
Total 1.17 Seven Luernoch 36

il est propose par Adolphe  
Guilbert seconde par Olive  
Girard d'acheter Olive  
Dugre Marie d'acheter huit  
chaises pour l'usage du  
Conseil municipal —

il est propose par Moise  
Baldue seconde par Adolphe  
Guilbert d'ajourner l'assemblee  
au premier lundi du mois  
de Juin a sept heures du soir  
A. Brionne Secy J. O. Dugre Maire

Provine de Quebec

Municipalite de

Poinde du Lac

3 Juin 1907

217

+ reguierie

A une session du Conseil Municipal  
de la paroisse de la Pointe du Lac  
tenue a la salle publique lieu  
ordinaire des seances le troisieme  
jour du mois de juin mil neuf  
cent sept a sept heures du  
soir tel que ajourne a la derniere  
session du mois de mai  
dernier.

Furent present Messieurs Oliva  
Lugri maire M. M. les conseil-  
lers Adolphe Dufresne et Oliva Girard  
lesquels trois conseillers ne forment  
pas le quorum de la dite assemblee  
il est propose par Adolphe  
Dufresne seconde par Oliva  
Girard et resolu d'ajourner l'assemblee  
au defuisse lundi du mois de  
juillet mil neuf cent sept  
a dix heures de l'avant midi.

J. O. Lugri Maire  
Oliva Girard  
Adolphe Dufresne  
A. Brun Sec. Tres.

Reddition des comptes du secrétaire -  
 Trésorier de la municipalité de la  
 paroisse de la Sainte du Lac finissant  
 le 30 juin 1907 -

Recettes		\$	c
Annee Courante		91	82
Fees speciale		10	59
Carose Annee demiere		28	91
Arreages annee demiere		38	67
		169	99
Depenses -		\$	c
Paye au Secretaire Trésorier		35	00
" " Percepteur du revenu -		12	00
" " un billet -		25	00
" " inspecteurs pour Rouvray et divers.		48	50
Argent en main -		49	49
		169	99
Actif	\$	Passif	\$
Arreages -	67 60		
Caisse	49 49		
Remboursement	22 05		
	139 14		

audite le 3 juillet 1907  
 Caron *pté*  
 il est propose par Moise Balduc  
 seconde par Alva Grand d'accepter  
 les comptes du Secretaire Trésorier  
 de de les approuver tel que  
 Audite J. O. Hugre Maire

Province de Québec  
Municipalité de

Ponte du Lac 8 juillet 1907

A une assemblée du conseil  
municipal de la paroisse de la  
Ponte du Lac tenue à la  
salle publique ordinaire  
des séances le huit du mois  
de juillet mil neuf cent  
sept à dix heures de l'avant  
midi tel que ajourné à  
la dernière séance du mois  
de juin dernier pour la session  
régulière du mois

Étaient présent Monsieur Oliva  
Dugré Maire M. M. les conseillers  
Macodore Berthiaume, Oliva Girard, Moïse  
Baldue, Adolphe Dupresne, Émile Garceau,  
formant le quorum, mais, ne pouvant siéger  
pour des <sup>raisons</sup> légitimes. Il est proposé par  
Monsieur Oliva Girard, secondé par Monsieur  
Moïse Baldue que l'assemblée soit remise  
à lundi soir à sept heures, le quinze du mois  
courant.

J. O. Dugré  
Maire  
R. Biron Sec. Trés.

Province de Québec  
Municipalité de

Ponte du Lac

15 Juillet 1907

A une assemblée du conseil municipal de la paroisse de la Ponte du Lac tenue à la salle publique lieu ordinaire des séances le quinze de juillet mil neuf cent sept à sept heures du soir tel que annoncé à la dernière séance du mois de juillet dernier et après avoir été annoncé par un avis public annoncé par le dit avis une assemblée du conseil municipal pour la reddition des comptes des Secrétaires Trésoriers pour revoir le rôle d'évaluation et prendre en considération toutes affaires reçues par les circonstances

Furent présent Monsieur Oleva Dugré Maire M. M. les conseillers Adolphe Dupresne Adolphe Guillet Théodore Berthiaume et Moïse Balguy et Oleva Dugré les quels six conseillers forment le quorum de la dite assemblée



Je M<sup>re</sup> Talhier Edmond Brun  
 et Joseph Buisson ayant été  
 dument nommer testaments  
 de la paroisse de la Sainte  
 du Lac fais serment que je  
 remplirai bien et fidèlement  
 les devoirs de ma charge et  
 cela au meilleur de mon  
 jugement et de ma capacité  
 Ainsi que Dieu me soit en  
 aide

Assermenté devant  
 moi à la Sainte du  
 Lac ce vingtème jour  
 du mois de Juillet  
 mil neuf cent sept

Joseph Buisson  
 M<sup>re</sup> Talhier

Edmond Brun

A. Brun Sec<sup>re</sup>tes

il est propose par Adolphe  
 Dupesne seconde par Adolphe Guillet  
 et resolu d'accepter les amendement  
 fait au role d'évaluation le Euzge  
 Juillet 1907 —

il est propose par M<sup>re</sup> Balduc  
 seconde par Cléva Guord et resolu  
 unanimement de payer le taux de  
 quatre centus dans le cent piastres  
 pour subvenir au soutien des  
 conseil municipal —

il est propose par Adolphe  
Berthiaume seconde par Moise  
Balduc et resolu unanimement  
d'accepter <sup>les</sup> comptes ci-apres -  
mentionnes = \$5.63. le compte de  
Euchanote crete dans le chemin d'Emile  
Dupont .63 - compte de Telesphore  
Treichette inspecteur pour travaux  
fait dans la route de l'Acadie  
pour Augustin Vincent -.70  
compte de Athanase Houle inspecteur  
pour travaux fait dans la cote de  
Ottone Desclauiers pour Denis  
milot et Alfred Pailli .93  
Montant \$ 7.89

il est propose par Moise  
Balduc seconde par Theodore Berthiaume  
de nommer Oliva Blouin inspecteur  
de voir pour le Quatrieme rang  
en remplacement de Eugene Gendron

il est propose par Moise  
Balduc seconde par Adolphe  
Dufresne et resolu d'ajourner l'as-  
semblee au premier lundi du  
mois de septembre a sept heures  
du soir -

J. O. Dugre Maire  
A. Baron Sec. Tres.

\* menage a  
la selle d'aplanir  
et travaux

Province de Quebec  
Municipalite de

Ponte du Lac 3 sept 1907

A une session du Conseil Municipal  
de la paroisse de la Comte du Lac  
tenue a la salle publique lieu or-  
dinaire des seances le trois de sep-  
tembre mil neuf cent sept  
et qui a eue lieu a la derriere  
seance du mois de aout dernier  
pour le premier lundi du mois  
de septembre pour la session  
reguliere du mois et qui a ete  
remis au lendemain le mardi le  
jour suivant du jour non ju-  
ridique et qui a ete annoncee  
a la porte de l'Eglise annoncant  
par le dit avis que l'assemblee  
serait tenue au mardi sui-  
vant -

Furent present Mr Oliva Sugre  
maire Mr. Les conseillers ---  
Adolphe Dupesne et Oliva Guard  
les quels trois conseillers me for-  
ment par le vu et le contentement de la  
dite assemblee -

il est propose par Oliva  
Guard seconde par Adolphe  
Dupesne et resolu d'ajourner  
l'assemblee au premier lundi  
du mois d'octobre a neuf  
heures du matin

Jl Sugre Maire

A. Beson. Sec. Trs

Province de Québec  
Municipalité de  
Pointe du Lac 7 Oct. 1907

A une assemblée du conseil  
municipal de la paroisse de la  
Pointe du Lac tenue à la salle  
publique lieu ordinaire des  
séances le sept du mois de  
Octobre mil neuf cent sept  
à huit heures du matin  
Tel que ajourné à la der-  
nière séance du mois de  
septembre dernier et annon-  
cer par un avis public  
en date du six courant  
annonçant par le dit avis  
une assemblée pour la  
vente des routes publiques  
la révision des listes électorales  
homologuer le rôle de perception  
et prendre en considération  
toute affaire venue par  
des circonstances -  
Furent présent M. Oliva Dugas  
Maire M. M. les conseillers  
Adolphe Dupresne Adolphe  
Foullert et Oliva Girard  
lesquels trois conseillers for-  
mèrent le quorum de la dite  
Assemblée -

Sur demande de Cornille Baurassa  
inspecteur de voirie demandant  
à faire voter la traversée de  
Pointe du Lac à Trivolt au plus  
bas et dernier enchérisseur  
adjudgé à Cornille Baurassa pour la somme

de Encaoute cinq piastres

Sur demande de Euchariste Crête  
 (suspectem de voirie pour les petites  
 demandant à faire voute la  
 côte chez Hubert Trochier les deux  
 embranchement du côté nord au  
 plus bas et dernier enchevissement  
 adjuge à Olivier Crête Tric pour  
 la somme de treize piastres

il est proposé <sup>par</sup> Adolphe Dupresne  
 seconde par Oliva Guard et  
 résolu unanimement d'annuler  
 le rôle de perception - tel que fait  
 par le secrétaire

il est proposé par Oliva Guard  
 seconde par Adolphe Guillet de  
 nommer Oliva Dugre maire  
 de s'entendre avec l'avocat Beaudry  
 au Péri Duplessis pour faire payer  
 Augustin Vincent les taxes ~~sc~~  
 et municipal.

il est proposé par Adolphe  
 Dupresne seconde par Oliva  
 Guard d'accepter le comptes  
 de P. R. Dupont & Rivens pour  
 Blone neuve - 2.25

ou autres  
 au choix de  
 Oliva Dugre  
 maire

il est propose par Adolphe  
Guilbert seconde par Oliva  
Guard et resolu d'ajourner l'as-  
semblee au premier lundi  
du mois de novembre —  
a huit heures du matin —

J. O. Leger Maire

A. Biron Sec. Trés.

Province de Quebec

Municipalite de

Pointe du Lac 4 Novembre 1907

A une assemblee du Conseil  
Municipal de la paroisse de la  
Pointe du Lac tenue a la salle  
publique lieu ordinaire des seances  
tel que ajourne a la derniere  
seance du mois de Octobre mil  
neuf cent sept a huit heures  
du matin pour la session  
reguliere du mois de novembre  
Turent present M. M. les conseillers  
Adolphe Guilbert Oliva Guard  
Adolphe Dupresne et Theodore  
Berthiaume les quels quatre con-  
seillers forment le Quorum de  
la dite assemblee

Le maire etant absent il  
est propose par Adolphe Dupresne  
seconde par Theodore Berthiaume  
et resolu unanimement de  
nommer Oliva Guard Guard

président de l'assemblée

il est proposé par Théodore  
Berthiaume seconde par Adolphe  
Gullbert et résolu d'ajourner l'as-  
semblée au premier lundi du mois  
de Décembre à sept heures du  
soir  
Mro G. W. D. President  
R. Buon Sec-Tres

Province de Québec  
Municipalité de  
Pointe du Lac 2 Décembre 1907

A une session régulière du mois de  
~~novembre~~ du conseil municipal de la  
paroisse de la Pointe du Lac tenue à  
la salle publique lieu ordinaire des  
séances le deux du mois de ~~novembre~~  
x Décembre  
le mil neuf cent sept - à sept  
heures du soir tel que ajourné  
à la dernière séance du mois de  
x dernier  
Novembre\* pour élire un président  
pour l'assemblée de l'élection du  
mois de Janvier prochain  
Furent présent Monsieur Oliva  
Dugri Maire M. M. les conseillers  
Adolphe Gullbert Adolphe Dupont  
et Oliva Gerard, lesquels quatre  
conseillers formant le quorum de  
la dite assemblée

il est propose par Adolphe Guillet  
 seconde par Oliva Gerard et resolu  
 unanimement de nommer Oliva  
 Sugri Maire pour presider l'assemblee  
 de l'election du mois de janvier  
 prochain —

il est propose par Adolphe Dufrene  
 seconde par Oliva Gerard et resolu  
 de nommer Moise Corneau inspecteur  
 du Supreme rang en remplacement  
 de Joseph Lacourse qui a laisse  
 la paroisse

il est propose par Oliva Gerard  
 seconde par Adolphe Dufrene et  
 resolu d'accepter les comptes de Louis  
 Crete inspecteur de voirie du deuxieme  
 Rang des petites terre pour travaux  
 fait dans le chemin de Ledon Gureau  
 deux piastres et cinquante centimes (\$2.50)  
 et Helair Dupont-Honore travaux  
 fait dans son chemin deux piastres  
 et cinquante centimes (\$2.50) et de lui  
 payer le montant de 5.00 et de faire  
 rembourser par les proprietaires de ce  
 temus a faire ces travaux —



il est propose par Oliva Guard  
 seconde par Adolphe Dupusne d'ac-  
 cepter une requete presentee par  
 Adolphe Guilbert et Alfred Guilbert  
 demandant de l'aide dans le chemin  
 public appele communement route  
 Livernoche pour etre deliberee a la  
 session du mois de ~~janvier~~ -  
 Fevrier prochain -

il est propose par Oliva  
 Guard seconde par Adolphe Dupusne  
 et resolu d'ajourner l'assemblee  
 au premier lundi de Tiercier  
 mil neuf cent sept - a huit  
 heures du matin

J. Q. Dupre Maire

A. Bruon Sec. Tres -

Procès-verbal de l'Assemblée  
Municipale de  
Pointe du Lac 13 Janvier 1908

A une Assemblée des électeurs Mu-  
nicipaux de la paroisse de la  
Pointe du Lac tenue à Salle  
publique lieu ordinaire des séances  
le treizième jour du mois de  
Janvier mil neuf cent huit à  
dix heures du matin tel que  
annoncé par un avis public daté  
du six courant après avoir  
été affiché à la porte de l'Eglise  
et le deux dimanche constitutif  
annonçant par le dit avis  
une Assemblée des électeurs mu-  
nicipaux pour l'élection de trois  
conseillers en remplacement de  
Oliva Girard, Moïse Balduc  
et Emile Garsen dont le terme d'affi-  
cations est expiré

Monsieur Oliva Dugre ayant été  
dument nommé président de  
l'Assemblée de l'élection par une  
résolution du Conseil en date  
du deux décembre dernier -  
est présent et reçoit les électeurs  
présent de trois conseillers en  
remplacement de Oliva Girard,  
Moïse Balduc et Emile Garsen

il est propose par Alfred  
Lesmeiris seconde par Adolphe  
Gullbert de nommer Oliva Guard  
conseiller qui soit remplacé  
par lui-même —

x conseiller

il est propose par Joseph  
Betz seconde par Alfred Lesmeiris  
de nommer Nazaire Blais pour  
remplacer Maurice Balduc sortant  
de charge

x conseiller

il est propose par Emile Garscau  
seconde par Joseph Betz de  
nommer Adrien Houle pour  
remplacer Emile Garscau

Advenant qu'il s'est écoulé une  
heure depuis l'ouverture de l'assemblée  
Je Oliva Dupré Président de l'élection  
Je propose M. M. = Oliva Guard  
Nazaire Blais et Adrien Houle  
conseillers:

Et je réunit les membres de ce  
conseil en session spéciale qui  
aura lieu le vingt-~~sept~~ du  
mois de ~~février~~ courant à dix  
heures du matin pour l'élection  
du maire

Janvier

J. O. Dupré Maire

A. Biron Sec. Trés.

Province de Quebec  
Municipalite de  
Pointe du Lac

20 Janvier 1908

A une assemblee du conseil mu-  
nicipal de la paroisse de la Pointe  
tenue a la salle publiquie lieu  
ordinaire des seances le vingt-trois  
Janv du mois de Janvier courant  
tel que annonce par un avis  
public en date du treize courant  
apres avoir ete lu et affiche  
suivant la loi annoncant par  
le dit avis une assemblee des  
membres du conseil de la munici-  
pality de la paroisse de la Pointe du  
Lac a dix heures de l'avant-midi  
Turent present M. M. les  
conseillers Oliva Dugesi Adolphe  
Zurbert Adolphe Dupres Oliva  
Girard et Nazaire Blais et Adrien  
Houle lesquels six conseillers for-  
mant le quorum de la dite  
assemblee

\* Pour detection  
du on air

Je Adrien Houle Oliva Girard  
et Nazaire Blais ayant ete  
dument nommer conseil fait  
serment que je remplirai bien  
et fidelement les devoirs ma  
charge et cela au mellieur de  
mon jugement et de ma capa-  
cite ainsi que Dieu me  
soit en aide

Asserments devant moi a  
la Pointe du Lac ce 20-eme jour  
du mois de Janvier mil neuf  
cent huit

Naz. Blais  
Adrien Houle  
M. J. Wright

il est propose par Oliva  
 Guard seconde par Adolphe Duprez  
 et realise unanimement de  
 nommer Oliva Dugre Maire  
 de la paroisse de la Pointe du  
 Lac pour la presente annee

Je Oliva Dugre ayant ete dument  
 nommer Maire de la paroisse  
 de la Pointe du Lac, fait serment  
 que je remplirai bien et fidele-  
 ment les devoirs de ma  
 charge et cela aux meilleurs de  
 mon jugement et de ma capa-  
 cite ainsi que Dieu me sera  
 en aide

Assemblee levont mai  
 a la Pointe du Lac ce  
 premier jour du mois  
 de janvier 1808

J. O. Dugre  
 Maire

A. Brown Sec. Tres.

il est propose par Adolphe  
 Guillet seconde par Adrien Houe  
 d'ajourner l'assemblee —  
 J. O. Dugre Maire

Province de Quebec

Municipalite de

Ponte du Lac

3 Fevrier 1908

A une assemblee reguliere du conseil municipal de la paroisse de la Pointe du Lac tenue a la salle publique lieu ordinaire des seances le trois du mois de Fevrier mil neuf cent huit a dix heures du matin tel que mentionne a la derniere seance reguliere du mois de decembre dernier pour prendre en consideration toute affaire remise par les circonstances furent present M. Oliva Dugre Maire M. M. les conseillers Adrien Houle Adolphe Dupresne Adolphe Guillet Nazaire Blais et Adolphe Oliva Girard lesquels six conseillers formant un quorum de la dite assemblee

il est propose par Oliva Girard seconde par Adolphe Guillet et resolu d'accepter les comptes presents par Marie Crote inspecteur pour travaux fait dans le chemin de  
 Edouard Parreau - 2.25 Helaine Dupont  
 Honore - 1.40 Michel Siles 2.25 Oliva  
 Commande .65 Mont - 6.55

il est propose par Adolphe  
 Guillet, secoude par Olive Guout  
 d'autoriser le secretaire de nots don-  
 ner avis au ~~secretaire~~ aux  
 personnes qui entette envers la  
 corporation municipale de cette paroisse  
 de payer ces comptes d'ici a huit  
 jours - -

il est propose par Adolphe  
 Duprene secoude par Adolphe  
 Guillet et resolu d'ajourner  
 l'assemblee au premier lundi  
 du mois de mars - a huit  
 heures du matin

J. O. Augre Maire  
 A. Brun Sec. Tres.

Province de Québec  
Municipalité de 2 mars 1908  
Pointe du Lac

A une session régulière du mois de mars tenue à la salle publique lieu ordinaire des séances le deux des mois de mars mil neuf cent huit à huit heures du matin tel que ajourné à la dernière session régulière du mois de Février dernier d cette assemblée du Conseil Municipal de la paroisse de la Pointe du Lac les conseillers procéderont au renouvellement des affaires de la voirie et prendre en considération toute affaire reçue par les circonstances

Furent présent Monsieur Oliva Dugré Maire M. M. les conseillers Adrien Houle Adolphe Guilbert Oliva Girard et Adolphe Dupuis lesquels cinq conseillers forment le quorum de la dite assemblée

il est proposé Adrien Houle secondé par Adolphe Guilbert et résolu unanimement de faire les nominations des affaires de voirie de la municipalité de la paroisse de la Pointe du Lac



Pour le Grand chemin dans le haut de la paroisse depuis la terre de Joseph Abram jusqu'au pont du moulin l'inspecteur nomme est Philippe Sugri

Mme

Le Grand chemin depuis le pont du moulin jusqu'a la route de Cyelle Route l'inspecteur de voirie nomme est - Theophile Herouy

Le Grand chemin depuis la ligne de la Bonheur jusque chez Cyelle Raquette y compris la route jus-  
qu'au long des Alaris le deuxieme rang et de plus le pont de la route Levernache l'inspecteur nomme est Adolard Montour

La Petite Route -

Les petites terres au deuxieme rang depuis l'ecole noi jusqu'au pont-  
Levernache et de la<sup>+</sup> jusqu'au<sup>+</sup> jusqu'  
l'extrémité du deuxieme rang l'ins-  
pecteur de voirie nomme est -  
Philippe Biron -

La continuation des Pettes terre au troisieme rang depuis la terre de Oliva Crete inclusivement jusqu'a la ligne de Ste Marguerite l'inspec-  
teur de voirie nomme est -

~~Joseph Lesman~~ Moise Dupont Est  
Le Sieme rang depuis le pont chez Hubert Trathier jusqu'au 4eme rang y compris Elzeard Dupont Honore l'inspecteur de voirie nomme est  
Albert Blouin

La concession St Charles depuis  
le Grand Chemin y compris les  
deux embranchement a son depart  
jusqu'a chez Zephirin Dupont in-  
clusivement l'inspecteur de voirie  
nomme est Leger Tournier

La continuation du rang St Charles  
depuis chez Zephirin Dupont ex-  
clusivement jusqua la pro-  
fondeur du 5<sup>eme</sup> rang y com-  
pris la route appele commun-  
ement la route chez Cyrille  
Menville et le pont chez Adolphe  
Duplessis l'inspecteur de voirie nomme  
est Javir Cote

Tout le sixieme rang y compris  
la route l'inspecteur de voirie  
nomme est Camille Brion

Le septieme rang depuis l'extrémité  
sud Ouest du dit septieme rang  
jusqua la terre de James  
Gauthier inclusivement l'ins-  
pecteur de voirie nomme est  
Oliva Duge fils isai

Le septieme rang depuis l'extrémité  
nord-est du dit septieme rang  
jusqua la terre de James Gauthier  
exclusivement l'inspecteur de  
voirie nomme est Joseph Benoit

La route de l'Acadie depuis le Grand  
Chemin jusqua la ligne d'amaiche

par le deuxieme rang de l'acadie  
l'inspecteur nomme est Omer Houe

La concession St Nicolas depuis  
chez Augustin Vincent jusqu'a  
l'extrémité du rang St Nicolas  
l'inspecteur nomme est Joseph Belin

de voiri

depuis la route de St Nicolas  
jusqua la ligne d'Yamaché  
par le troisieme rang y compris  
la route - l'inspecteur de voiri  
nomme est Léon Vincent

Le Pillage de Garceau depuis  
la route de l'acadie jusqu'a la  
concession St Charles l'inspecteur  
de voiri nomme est Edmond Gauthier

La traverse de la Pointe du Lac  
a Nicolet l'inspecteur de voiri  
nomme est Camille Baurasse

Les Estimateurs nomme pour  
faire le role d'évaluation de la mun-  
cipalite de la paroisse de la Pointe  
du Lac

Les estimateur nommes sont

Les inspecteur Agraire  
nommes sont

Les Gardiens de vaches  
nommes sont -

- Philippe Fucien
- Jean Dugie
- Freffe Golin
- Adolphe Beutheu
- Hélène Dupont
- Denise Alarie
- Orésime Dupont
- Joseph Chamberland
- Cyulle Blais
- Oliva Gullert

Les Auditeurs de comptes nommés  
pour auditer les livres de la  
Municipalité de la paroisse de la  
Pointe du Lac, les Auditeurs nommés  
sont - Louis Dorcy M. D. -  
Leonard Houle -

Depuis le pont du moulin y compris  
le Village l'inspecteur de voirie  
nommé est - hoi Duperré -

il est proposé par Adrien Houle  
secondé par Oliva Girard résolu  
unaniment de donner avis aux  
officiers de voirie de leurs nominations  
et de se présenter à la première  
assemblée du mois d'avril pour  
prêter leurs serments d'office avant  
d'entrer en fonction

il est proposé par Oliva Girard  
secondé par Adolphe Duperré résolu  
unaniment de faire les mêmes  
division d'arrondissement de  
votation sur les listes électorales  
que celles faites sur les listes  
de l'année dernière

Sur réclamation de Cornille Bau-  
rassa entrepreneur de la traversée  
de Pointe du Lac à Mirabel la  
somme allouée à Cornille Baurassa  
est de Quarante-cinq piastres  
il est proposé par Adrien Houle  
secondé par Oliva Girard et résolu  
d'autoriser M<sup>r</sup> Oliva Dugre Maire  
de retirer le montant de Quarante

cinq maîtres du conseil de comté  
pour le paiement de la dite traversée

il est proposé par Adolphe Dupuis et  
secondé par Adrien Houle et résolu  
unanimentement de passer un règlement  
pour prohiber la vente des liqueurs  
envirantes

### Règlement

Prohibent la vente des liqueurs  
envirantes dans la municipalité  
de la paroisse de la Pointe du Lac

Il est ordonné statué par  
règlement du conseil municipal  
de la paroisse de la Pointe du Lac  
comme suit. Savoir

Que nulle liqueurs spiritueuse, vinouse  
et alcoolique et envirointe ne sera  
vendue dans la paroisse de la Pointe  
du Lac pour l'anne commençant  
le premier du mois de mai dix-neuf  
cent huit et ordonne en conse-  
quence a Monsieur le Receveur  
du Revenu des Etrangers de  
n'accorder aucune licence pour  
vendre et débiter aucune liqueurs  
spiritueuse, vinouse ou alcoolique  
et envirointes dans la dite paroisse  
de la Pointe du Lac sans une  
autorisation spéciale du Conseil  
Municipal de la paroisse de la  
Pointe du Lac

il est propose par Adolphe  
Guilliet seconde par Adrien Houle  
d'accepter les comptes presents  
par Euchaote Cete inspecteur  
50 pour Trounev fait dans le  
chemin de Helene Dupont 0.  
50 centus Michel Idee et 26 centus  
pour Orla Courmand Total = 81.25

il est propose par Adrien  
Houle seconde par Adolphe Guilliet  
et resolu d'allouer aux Estimateurs qui  
devra faire le role d'evaluation le  
montant de vingt cinq <sup>centus</sup> a chaque Estimateur  
et leurs sentaine pour chascun repas qui  
sera pris dans le temps qui prendront  
a faire le role d'evaluation et  
une piastres par jours pour la  
voiture pour transporter les Estimateurs  
et a l'avenir il sera alloué aux  
maire de cette paroisse une piastres  
pour chascun voyage fait au  
conseil de comte —

il est propose par Adolphe  
Duprene et seconde par Orla  
Gerard d'organiser l'assemblee au  
premier lundi du mois d'avis  
a huit heures deux matins

J. O. Dugre Maire

Province de Québec  
Municipalité de  
Panté du Lac

243

5 Avril 1908

A une session Régulière du Conseil  
municipal de la paroisse de la Panté  
du Lac Tenue à la salle publique  
lieu ordinaire des séances le six  
du mois d'avril mil neuf cent  
huit à huit heures de l'après  
midi tel que mentionné à la  
dernière séance du mois de  
mars dernier pour prendre  
en considération toute affaire  
requise par les circonstances.  
Furent présents Monsieur Clava  
Maire M. M. les conseillers  
Nazari Blais Adrien Houle  
Clava Guoul Adolphe Guillet  
et Adolphe Dupresne lesquels  
six conseillers formant le  
Quorum de la dite assemblée

il est proposé par Adrien Houle  
secondé par Adolphe Guillet et  
résolu unanimement de donner  
à Adolphe Baron et Athanase Pilon  
terrain appelé le coteau Sable -  
rest-a-dire à partir de la ligne  
de Desrie Crête pour un aspect  
de largeur sur le chemin public  
et finir aux bout des emplacements  
et les demandent s'engage à en-  
tretien le chemin public vis-à-  
vis ce terrain et le conseil  
municipal de cette municipalité  
exemptera les demandeurs de ce  
terrain pour faire une industrie

de tout taxes municipales - pour  
un temps de dix ans à l'avenir

il est proposé par Oliva Luvard  
seconde par Adolphe Duprene et  
résolu de nommer Moïse Dupont  
fils de Elzéard Dupont-Honari  
inspecteur de voirie pour le septen-  
trion depuis l'extrémité nord-est  
jusqu'à la terre de James Lauthier  
exclusivement -

il est proposé par Adolphe Luthier  
seconde par Oliva Luvard et résolu  
de nommer Sylva Tassin inspecteur  
de voirie pour le Grand Chemin depuis  
le pont du moulin jusqu'à la route  
chez Gulle Raquette

il est proposé par Nazaire Blais  
seconde par Adolphe Duprene et  
résolu de donner un terrain ap-  
partenant à Paul Boismont et  
qui se trouve au frais du conseil  
à monsieur Adrien Houle pour  
subvenir au frais de ce chemin et  
de payer les taxes des années  
passées et à venir - et si  
quelqu'un redonne ce terrain il  
deura rembourser à Monsieur  
Adrien Houle toute déboursé fait  
par lui



il est propose par Oliva Guard  
 seconde par Adolphe Dupresne et  
 resolu de nommer Hector Beron  
 surintendant speciale pour visiter  
 les lieux d'apres la requete presentee  
 par Adolphe Guellert et Alfred  
 Guellert demandant de l'aide dans les  
 travaux a faire dans le chemin  
 de la route Timernache et de faire  
 rapport au conseil municipal  
 au premier lundi du mois de Mai  
 a l'assemblee reguliere du mois

il est propose par Almer Boule  
 seconde par Nazaire Blais et resolu  
 d'ajourner l'assemblee au premier  
 lundi du mois de mai a sept  
 heures du soir

J. O. Hugre Maire

A. Beron Sec. Tres

Province de Québec  
 municipalité de  
 Pointe du Lac

4 mai 1908

A une assemblée régulière du conseil municipal de la paroisse de la Pointe du Lac tenue à la salle publique lieu ordinaire des séances le 4 du mois de mai mil neuf cent huit à sept heures du soir tel que réglé par la dernière session du mois d'avril dernier pour prendre en considération toute affaire requise par les circonstances

Furent présents Monsieur Oliva Digne Maire M. M. les conseillers Adolphe Dupresne Nozair Blais Adolphe Guilbert Adrien Houle Oliva Girard et Théodore Berthanne lesquels sept conseillers formant le Quorum de la dite assemblée

il est proposé par Adolphe Dupresne seconde par Nozair et résolu d'accepter les comptes de Jeffrie Dupont inspecteur et de faire rembourser ce montant par les intéressés de la dite Route

Route Adolphe Duplessis Cyriane Milot 25 Odilon milot 25 - Route Cyrille Minville Joseph Lacourse 35 Joseph Brembois 55 Remi Rouette 15 Odilon milot 19 Cyriane Milot 15 Albert Lanthier 40 Emile Deslauriers 20

Accepte les comptes de Euchariste

crete inspecteur chemin de front  
 de Michel Siler 50 Clara Courard  
 50 H. Marie Dupont Honoré — 50  
 Cote chez Hubert Trautier seuer  
 Lemerchaie 20 Charles Milette. 23  
 H. Marie Dupont Hon. 24  
 Accepte les comptes de Moise  
 Courneau pour l'entretien de la  
 route du cinquieme rang Finet  
 1.00 pour Emile Delauriers pour  
 le chemin de front d'Emile Destauriers  
 Joseph Lacourse 1.18 pour entretien  
 de la route du 5eme rang pour  
 auride son chemin de front \$1.50  
 Adilon Milot entretien de la route  
 5<sup>em</sup> rang. 16 Accepte le compte  
 de Oscar Biron inspecteur  
 \$2.75 pour travaux fait dans le  
 chemin de front de Zephirin  
 Dupont — Accepte le compte de  
 Clara Blouin inspecteur Charles  
 Milette pour la route et cote Moise  
 Dupont — .84 Moise Dugre Route  
 et cote chez Moise Dupont. 3.36  
 Theophile Heroux route et cote  
 chez Moise Dupont. 56

\$1.50

il est propose par Clara Durod  
 seconde par Theodore Berthiaume  
 et resolu unanimement d'ac-  
 cepter le rapport fait par  
 Hector Brion surintendant  
 speciale apres avoir visiter les  
 lieux en rapport avec une  
 requete presente par Adolphe  
 Guilbert demont de laide

dans son chemin appelé communément  
 Route de Limerèche - d'après le rapport  
 du Surintendant M. Adolphe Guillet  
 occupe un terrain de huit arpents  
 et - cinq - perches Monsieur Alfred  
 Guillet possède <sup>sup. 75</sup> 23.75 alors -  
 il est proposé par Adrien Houle  
 secondé par Théodore Berthiaume  
 et résolu unanimement de diviser  
 ce chemin d'après l'étendue du  
 terrain - c'est-à-dire Monsieur  
 Guillet devra faire un - arpent  
 et - quart - et Alfred Guillet -  
 fera - environ quatre arpents -  
 et les membres du conseil sont  
 unanimement de nommer Monsieur  
 Treffe Dupont pour diviser les  
 travaux que ces deux intéressés  
 ont dans ce chemin

Adolphe -

qui se trouve  
entre - "

Monsieur Treffe Dupont inspecteur  
 Agraire fait rapport qu'il a visité  
 le cours d'eau M<sup>r</sup> Dupont G<sup>d</sup>  
 et Domase Dival - conduisant  
 au flume - d'après le rapport de  
 dit inspecteur Agraire Monsieur  
 Moise Dupont ajoute son terrain  
 dans ce cours d'eau - Tel qu'il  
 apparaît dans le procès verbal  
 le conseil autorise l'inspecteur  
 Agraire de notifier notifier les  
 intéressés et sur refus l'inspecteur  
 Agraire les fera faire et le coût de  
 ces travaux sera payé par les  
 personnes en défauts

il est propose par Nazaire Blais  
 secoude par Oliva Guard d'ajourne  
 l'assemblee au premier lundi du  
 mois de Juin 1908 a sept heures  
 du soir —

J. O. Dugre Maire  
 A. Biron Sec. Tres

Province de Quebec  
 Municipality de 15 Juin 1908  
 Pointe du Lac

A une assemblee du conseil municipal  
 de la paroisse de la Pointe du Lac  
 tenue a la salle publique lieu ordi-  
 naire des seances le Dimanche du mois  
 de Juin mil neuf cent huit a  
 sept heures du soir pour prendre  
 en consideration toute affaire  
 reguie par les circonstances  
 Present Monsieur Oliva  
 Dugre Maire M. M., les conseillers  
 Adolphe Guillet Nazaire Blais  
 Adolphe Dufresne et Adrien Houe  
 Lesquels cinq conseillers forment  
 le Quorum de la dite assemblee

il est propose par Adolphe Guillet  
 secoude par Nazaire Blais et  
 resolu d'accepter les comptes de  
 Eugene Rivard inspecteur du  
 septieme rang pour travaux fait  
 dans la route <sup>du</sup> septieme rang  
 § 5.88

il est propose par Nozair Blais  
 secondé par Adolphe Guillet  
 et resolu d'accepter les comptes  
 de Philippe Dugre et Joseph Larue.  
 Tous deux ont fait au pont du  
 Moulin le montant - de 3.50

Il est propose par Adrien  
 Houde secondé par Adolphe  
 Dupresne et resolu de nommer  
 Adolphe Guillet Hubert pour  
 faire la division du chemin  
 de front de Sylva Tasquin et  
 de Clara Rouette pour leurs  
 portions chacun leur part de  
 chemin de front a entretenir

il est propose par Nozair  
 Blais secondé par Adolphe  
 Guillet et resolu d'ajourner  
 l'assemblée au premier lundi  
 du mois de juillet a huit  
 heures du matin -

J. D. Dugre Maire

A. Beron Sec. Tres

Province de Québec

Municipalité de  
Fontaine du Lac

6 juillet 1908

A une session du conseil municipal de la paroisse de la Fontaine du Lac tenue à la salle publique lieu ordinaire des séances le six du mois de juillet courant à huit heures du matin tel que annoncé à la dernière séance du mois de juin dernier pour la session régulière du mois

Étaient présent Monsieur  
Alva Dugre Maire M. M. les  
conseillers

Rapport du Secrétaire-Treasurer  
de la Commission Municipale de la  
paroisse de la Pointe du Lac  
finissant le 30 juin 1908

Recette

Année Courante	89. 31
Taxes spéciales -	16. 67
Caisse Année dernière	49. 49
Arreages année dernière	29. 28
	<u>184. 75</u>
<del>Argent en main</del>	

Depense -

Payé au Secrétaire	35. 00
Pour travaux publics et autres depens	46. 68
Blanc reçu et entretien de la selle	4. 00
	<u>\$ 85. 68</u>
Argent en main	99. 07
	<u>184. 75</u>

Actif

Passif

Arreages -	68. 38	Percepteur du	
Caisse argent en main	99. 07	Revenu	12. 00
Remboursement	26. 92		
	<u>194. 37</u>		



Province de Québec  
Municipalité de  
Pointe du Lac

13 juillet 1908

A une assemblée du conseil  
municipal de la paroisse de la  
Pointe du Lac tenue à la  
salle publique ~~de~~ ordinaire  
des séances le treize du mois  
de juillet à sept heures du soir  
tel que annoncé par un  
avis public en date du 16  
courant annonçant par  
le dit avis une assemblée  
pour la reddition des comptes  
du secrétaire et prendre en  
considération toute affaire  
requis par les circonstances  
Et <sup>présent</sup> ~~présent~~ <sup>Oliva</sup> M. ~~Adrien Houle~~  
~~Adrien~~ M. M. les conseillers  
Mozaire Blais Adrien Houle  
Oliva Girard Theodore Berthoumieu  
Adolphe Dufresne et Adolphe  
Dulbert les quels sept ~~con-~~  
seillers forment le quorum  
de la dite assemblée -

il est proposé par Adrien  
Houle seconde par Theodore  
Berthoumieu et résolu de nommer  
Oliva Girard Président pour  
présider l'assemblée -

il est proposé par Mozaire  
Blais seconde par Adrien Houle  
et résolu de nommer Napoléon  
Buvol auditeur de comptes pour  
vérifier les comptes du Secrétaire

il est propose par Adrien Houle seconde par Nazaire Blais et resolu d'accepter les comptes de Joseph Gureau pour travaux fait au port du moulin \$9.25

il est propose par Adolphe Dufresne seconde par Nazaire Blais et resolu d'autoriser le Secretaire de faire une repartition pour retirer le montant de 12.75 des interesses du port du moulin

il est propose par Adolphe Guilbert et resolu d'accepter les comptes de Denis Orilat Joseph Helle .90 cts pour retirer de Denis Orilat

Monsieur Adolphe Guilbert ayant ete nomme pour diviser le chemin de front de Sylva Tazuni et de Crila et etant adjoint avec l'inspecteur Agraire de l'arrondissement fait rapport que d'apres avoir mesure le dit chemin ils ont trouves 29 perches et sept-pied et ayant fait la division ils ont donne a Crila Haquette douze perches de chemin a entretenir du cote nord-est et seize perche et sept pieds a Sylva Tazuni du cote sud-ouest a l'avenir il seroit tenu d'entretenir ce chemin ainsi divise

Adolphe  
Dufresne

il est propose par Adrien Houle  
 seconde par Adolphe Guilbert  
 et resolu d'accepter les comptes  
 de albanose Houle - 40 pour  
 Fredi Paille<sup>+</sup> - Denis Melot 81.14

cote 2. Deslauriers  
 cote 3. Deslauriers

il est propose par Adrien Houle  
 seconde par Nazaire Blois et resolu  
 d'accepter les comptes du Secretaire  
 Tresorier et de les approuves tel  
 qu'il apparait par le resume prepa-  
 re par le Secretaire - Tresoriers  
 Paul Lorne finissant le 30 Juin 1908 -

il est propose par Adolphe  
 Dupresse seconde par Adrien  
 Houle et resolu d'ajourner  
 l'assemblee au premier  
 lundi du mois d'août a  
 sept heures du soir -

President

Mrs

Mr

A. Buon Sec - Tres

Province de Québec

Municipalité de  
Pointe du Lac

3 Aout 1908

A une session du Conseil Mu-  
nicipal de la paroisse de la Pointe  
du Lac tenue a la salle pu-  
blique lieu ordinaire des seances  
le trois du mois d'aout mil  
neuf cent huit a sept heures  
du soir tet que y assista a  
la dernière seance du mois  
de juillet dernier pour prendre  
en consideration toutes affaires  
reçues par les circonstances  
Furent present Monsieur Oliva  
Dugre Maire M. M. les conseillers  
Adrien Houle Nozair Blais  
Adolphe Dupresne et Theodore  
Berthanne les quels cinq  
conseillers formant le  
Quorum de la dite assemblee

appelle com-  
munelement  
reserve-

sur refus de Augustin Varent  
de payer des frais de travaux  
fait de son chemin de front +  
il est propose par Adrien  
Houle seconde par Nozair  
Blais et resolu de demander  
a la cour des conciliateurs de  
regler cette question

il est propose par Adolphe  
Dupresne seconde par Theodore  
Berthanne et resolu de voter le  
montant de deux centens dans le  
cent piastres du role d'evaluation  
pour le soutien du Conseil  
Municipal

\* trois

il est proposé par Adrien  
Houle secondé par Nozair Bois  
et résolu d'ajourner l'assemblée  
au premier mardi du mois  
de septembre à huit heures du  
matin - le huit du mois de  
septembre

J. L. Lugey Maire

Province de Québec  
Municipalité de  
Pointe du Lac 8 septembre 1908  
à une assemblée du conseil  
Municipal de la paroisse de la Pointe  
du Lac tenue à la salle publique  
lieu ordinaire des séances le  
huit du mois de septembre mil  
neuf cent huit et qui ajourne  
à la dernière séance du mois  
dernier pour revoir le rôle  
d'évaluation et l'omologation du  
dit rôle

Furent présent Monsieur Oliva  
Lugey Maire M. M. les conseillers  
Adolphe Dupesne Théodore Berthoume  
Oliva Girard lesquels conseillers  
formant le Quorum de la dite  
assemblée

il est proposé par Adolphe Dupesne  
secondé par Théodore Berthoume et  
résolu unanimement d'amalgamer le  
rôle d'évaluation avec deux amendements  
adoptés

Pointe du Lac 7 août 1908 —

Les présentes sont pour attester  
que M. J. O. Dupré, maire de  
paroisse, représentant le  
conseil municipal, et  
M. Arjuntin Vincent, appelés  
devant moi en conciliation,  
ont comparu, ce jour —  
Etant donné que les titres de  
propriétés de M. Vincent, lui  
donnent comme limites au  
nord, les terres de St Nicolas,  
Je conseille au membre  
du conseil municipal de  
ne pas chercher à faire  
considérer comme chemin  
de front la dernière partie  
au nord du chemin qui longe  
la propriété de M. Vincent —  
D'ailleurs dans mon opinion  
si M. Vincent était appelé dans  
ce chemin, il faudrait aussi  
appeler, M. Ephrem et M. Joseph  
Purcneau —  
En foi de quoi j'ai signé  
Baronnet  
1007 —

7.50  
15.00  
5.00  
20.00  
3.00  

---

50.00

il est propose par Theodore secondi  
par Adolphe Dupresne et resolu d'a-  
journee l'assemblee au premier  
lundi du mois d'octobre a huit  
heures du matin

J. O. Dugre Maire

A. Biron Sec. Tr.

Province de Quebec

Municipalite de  
Pointe du Lac

5 Octobre 1908

A une assemblee du conseil  
municipale de la paroisse de la  
Pointe du Lac tenue a la salle  
publie lieu ordinaire des seances  
le cinq du mois d'octobre a huit  
heures du matin tel que yaurie  
a la demure seances du mois  
de septembre dernier —

Turent present Monsieur Oliva  
Dugre Maire M. M. les con-  
seillers Adolphe Guillet Adrien  
Houle Nazaire Blais et Oliva  
Gerard lesquels cinq conseillers  
formant le Quorum de la dite  
assemblee —

sur l'ordre de Comille Banassa  
inspecteur de voirie de la Tenure  
de Pointe du Lac au Viclet au  
plus bas et dernier encherisseur —  
adjudge a a Comille Banassa pour  
le montant de quarante cinq piastres



il est propose par Adolphe  
Fulbert seconde par Adrien Houle  
de nommer Moise Dupont fils  
de Elzeud pour remplacer Albert  
Blouin qui doit laisser la place

il est propose par Olyve  
Girard seconde par Nazaire Blais  
et resolu d'ajourner l'assemblee  
au trois du mois de novembre  
1908 a huit heures du matin

J. O. Luge Maire

A. Bron Sec. Gen.

Province de Québec  
Municipalité de  
Pointe du Lac

3. Novembre 1908

A une assemblée du conseil Municipal de la paroisse de la Pointe du Lac tenue à la salle publique lieu ordinaire des séances le trois du mois de novembre mil neuf cent huit à huit heures du matin tel que ajourné à la dernière séance du mois d'octobre dernier pour prendre en considération toute affaire requise par les circonstances

Furent présent Monsieur Oliva Dugré Maire M. M. les conseillers Nozani Blais Adolphe Guillet et Oliva Guillet lesquels cinq conseillers forment le quorum de la dite assemblée —

il est proposé par Adolphe Dupuis secondé par Nozani Blais et résolu d'ajourner l'assemblée au premier lundi du mois de Décembre prochain à — Neuf — heures du matin

J. O. Dugré Maire

A. Rivon Sec. - Trés.

\* Guard —

Province de Québec

Municipalité de  
Pointe du Lac

7 Décembre 1908

A une assemblée du conseil municipal  
de la paroisse de la Pointe du Lac  
tenue à la salle publique lieu ac-  
coutumé des séances le sept des  
mois de décembre mil neuf cent  
huit à neuf heures du matin  
et qui a eu lieu à la dernière  
séance du mois de novembre  
dernier

Furent présents M. M. les con-  
seillers Adolphe Dufresne, Jozani  
Blais et Adrien Houle les autres  
trois conseillers ne furent  
pas le Evénement de la dite  
Assemblée

il est proposé par Adrien Houle  
secondé par Jozani Blais et  
résolu d'ajourner l'assemblée au  
premier lundi de Janvier 1909 à  
neuf heures du matin

Conseillers { Jozani Blais  
Adrien Houle  
Adolphe Dufresne  
A. Beron Sec. Gre

Province de Québec

Municipalité de  
Pont-de-la-Lac

11 Janvier 1909

A une assemblée des électeurs Muni-  
cipaux de la paroisse de la Pointe du  
Lac tenue à la salle publique lieu  
ordinaire des séances le onzième jour  
du mois de Janvier mil neuf cent  
neuf à dix heures de l'avant midi  
tel que annoncé par un avis public  
daté du Quatre de Janvier courant  
et affiché sur la porte de l'Eglise  
le même et avoir été lu le dixième  
jour du même mois à l'issue d'un  
service divin du dimanche. Annonçant  
par le dit avis une assemblée  
des électeurs municipaux de la dite  
paroisse de la Pointe du Lac pour  
élection de deux conseillers en rem-  
placement de Théodore Berthiaume et  
Oliva Dugré sortant de charge et  
dont le terme d'affaire est expiré

Le Président de l'assemblée de  
élection ayant par été nommé à  
la dernière séance du conseil de cette  
paroisse le Secrétaire-Treasorier du dit  
conseil est présent et est de droit  
président de l'assemblée et requiert  
les électeurs présents de faire le choix  
de deux conseillers en remplacement  
de Théodore Berthiaume et de Oliva  
Dugré sortant de charge et dont le  
terme d'affaire est expiré

il est propose par Theodore  
Berthiaume seconde par Adolphe  
Dupresne de nommer Athanase  
Houle conseiller pour remplacer  
Theodore Berthiaume sortant de charge  
et dont le terme d'office etant  
expire -

il est propose par ~~Oliva~~ Adolphe  
~~Dupresne~~ Guilbert seconde par  
Adrien Houle de nommer Oliva  
Dugre conseiller qu'il soit rem-  
placé par lui-meme - -

Advenant en il s'est ecoule une  
heure depuis l'ouverture de l'assemblee  
Je Arthemis Biron president de  
l'election proclame Monsieur  
Athanase Houle et Oliva Dugre  
Eus conseillers par acclamation  
n'ayant pas eu d'oppositors  
et je reunis les membres de ce  
conseil a se reunir en session  
speciale pour l'election du Maire  
qui aura le 25 du mois de Janvier  
courant - a dix heure du matin

A. Biron President

Procès de l'assemblée  
Municipale de 25 Janvier 1909  
Pont du Lac

A une assemblée des membres  
du conseil municipal de la  
Pont du Lac tenue à la salle  
publique lieu ordinaire des  
séances le vingt-cinq du  
mois de Janvier mil neuf  
cent neuf à dix heures du  
matin tel que annoncé par  
un avis public et daté du  
dix huit Janvier courant  
annoncé par le dit avis  
une assemblée des membres  
du conseil pour l'élection  
du Maire pour la présente  
année.

Furent présent M. M. Oliva  
Dugri Athonase Houle Rogaire  
Blais Adrien Houle et Adelphé  
Dupresne les quels cinq conseillers  
formant le Quorum de la  
dite assemblée —

Je Athonase Houle et Oliva Dugri  
ayant été dument nommé conseillers  
seules fait serment que je rem-  
plirai bien et fidèlement les  
devoir de ma charge au meilleur  
de mon jugement et de ma capacité  
ainsi que Dieu me surtera aide  
assistent devant à la Pont du  
Lac ce 25<sup>me</sup> jour de Janvier  
mil neuf cent neuf — J. O. Dugri  
A. Houle

il est propose par Alphonse  
Houle secondé par Nazaire  
Blais et résolu unanimement  
de nommer Oliva Dugre  
maire pour la présente  
année

Je Oliva Dugre ayant été durement  
nommé maire de cette municipalité  
j'ai fait serment que je  
remplirai bien et fidèlement  
les devoirs de ma charge et  
et cela au meilleur de mon  
jugement et de ma capacité  
aussi que Dieu me fera en  
aide

Assermenté devant  
moi à la Pointe du  
Lac ce 25<sup>em</sup> jour de  
Janvier mil neuf  
cent neuf —

A. Brun Sec. Trés —  
J. O. Dugre Maire

A. Brun Sec. Trés —

il est propose par Adrien  
Houle secondé par Adolphe  
Dupresne et résolu d'ajourner  
l'assemblée

A. Brun Trésorier

Provincia de Quebec  
Municipalite de  
Pointe du Lac le 1<sup>er</sup> Fevrier

A une session reguliere du Conseil  
Municipal de la paroisse de la Pointe  
du Lac tenue a la Salle publique  
leur ordinaire des seances le premier  
jour de Fevrier mil neuf cent  
neuf a neuf heures du matin  
Tel que agasné a la derniere seance  
du mois de Decembre dernier  
pour prendre en consideration toute  
affaire resus par les circonstances  
Furent present M. Oliva Dugre  
maire M. M. les conseillers  
Oliva Girard Nazaire Blais Adolphe  
Dumbert et Adolphe Dupesne et  
lesquels ~~siff~~ conseillers forment  
le Quorum de la dite assemblee

il est propose par Oliva Girard  
secondé par Adolphe Dupesne et resolu  
d'accorder un montant de trois piastres  
pour entretien de la salle publique  
cest-a-dire fournir le bois pour chauffer  
aux jours de session et fournir  
de lumiere et le balayage

il est propose par Athonase Houle  
secondé par Adolphe Dupesne et resolu  
d'agasné l'assemblee au premier  
lundi du mois de mars a  
neuf heures du matin

J. O. Dugre Maire

A. Beson - Sec. Tres.

\* Athonase Houle

a L. Lucey



Province de Québec

Municipalité de 1 mars 1904

Ponte du Lac

A une assemblée du conseil municipal de la paroisse de la Ponte du Lac tenue à la salle publique lieu ordinaire des séances le premier du mois de Mars mil neuf cent neuf - à neuf heures du matin tel que ajourné à la dernière séance du mois de Février dernier cette assemblée est la session régulière du mois pour prendre en considération toute affaire venue par les circonstances

Furent présent Monsieur Oliva Dugri Maire M. M. les conseillers Adolphe Dupresne Oliva Girard et ~~Oliva Girard~~ lesquels quatre conseillers forment le quorum de la dite assemblée -

il est proposé par Adolphe Dupresne secondé par Nozair Blais et résolu unanimement de faire des mêmes divisions d'arrondissement de votation sur les listes électorales que celles faites sur les listes de l'année dernière

sur réclamation de Camille Bourassa entrepreneur de la traversée de Ponte du Lac à Newlet la somme alloué à Camille Bourassa est de Quarante cinq piastres il est proposé par Oliva Girard secondé par Nozair Blais d'autoriser Monsieur Oliva Dugri Maire de retirer de

le montant de Quarante cinq piastres pour le paiement de la traversée

Noz. Blais

conseil de  
comité -

il est proposé par Adolphe Dupresne  
secondé par Cléva Guard et résolu  
unanimentement de passer un règlement  
pour prohiber la vente des liqueurs  
ennivrantés

### Règlement

Prohibant la vente des liqueurs  
ennivrantés dans la municipalité  
de la paroisse de la Pointe du Lac  
il est ordonné statué par règlement  
du conseil municipal de la paroisse  
de la Pointe du Lac comme suit  
Savoir

Que nulle liqueurs spiritueuses vineuses  
et alcooliques et ennivrantés ne sera  
vendue dans la paroisse de la Pointe  
du Lac pour l'année commençant  
le premier ~~lundi~~ du mois de mai  
mil neuf cent neuf - et adoucement  
en conséquence à Monsieur le  
percepteur du Revenu des Ériviers  
de n'accorder aucune licence pour  
vendre et débiter aucune liqueur  
spiritueuse vineuse et alcoolique et  
ennivrantés dans la dite paroisse de  
la Pointe du Lac sans une au-  
torisation spéciale du conseil municipal  
de la paroisse de la Pointe du Lac

il est proposé par Cléva Guard  
secondé par Nozane Blais et résolu  
à l'assemblée au premier  
lundi du mois d'année à ~~sept~~ <sup>huit</sup>  
heures du soir

J. O. Lacroix Maire

Province de Québec  
Municipalité de  
Pointe du Lac

5 Avril 1909

A une assemblée régulière du conseil municipal de la paroisse de la Pointe du Lac tenue à la Salle Publique lieu ordinaire des séances à huit heures de l'avant midi. Et que ajourné à la dernière séance du mois de mars dernier pour prendre en considération toute affaire requise par les circonstances furent présent M. M. les conseillers Adrien et Athanase Houle lesquels deux conseillers ne formant pas le quorum de la dite assemblée

Adrien Houle  
Athanase Houle

il est proposé par Adrien Houle secondé par Athanase Houle d'ajourner l'assemblée au premier lundi de mai à huit heures du matin

Adrien Houle  
Athanase Houle  
A. Baron Sec. Trés.

Province de

Quebec  
Municipal

site de Pont-du-Lac 3 mai 1909

a une assemblee du conseil  
municipal de la paroisse de la  
Pont-du-Lac tenue a la  
salle publique lieu ordinaire  
des seances le troisieme jour  
du mois de mai mil neuf  
cent neuf a huit heures  
du matin tel que mentionne  
a la derniere seance du mois  
de Avril dernier pour  
prendre en consideration  
toute affaire venant par  
les circonstances

Turent present Monsieur  
Alva Dugre Maire M. M.  
les conseillers Adolphe  
Dufresne Adrien Houle  
Athanas Houle Adolphe  
Guilbert et notaire  
Blais lesquels six conseillers  
forment le Quorum de  
la dite assemblee

il est propose par Adolphe  
Dufresne seconde par Adrien  
Houle et resolu de ceder a Adolphe  
Biron un certain lopin de terre  
situe prenant a Ovide Lacroche  
au sud auest au sud au  
No. 72 et au nord au chemin  
public ce lopin de terre est appele  
communement le coteau de sable  
du premier songe et Adolphe  
Biron s'engage a faire tous

les travaux que le dit terrain  
pourra occasionner de répondre  
à ces voisins et entamer le  
chemin public de toutes autres obligations

il est proposé par Athanase Houle  
secondé par Nozair Blais et  
résolu d'accepter les comptes  
présentés par Camille Biron  
inspecteur Joseph Lacourse 4-1-24  
Emile Deslaurier 88 votes

il est proposé par Athanase Houle  
secondé par Adrien Houle de  
nommer Alfred Rivard inspecteur  
pour remplacer Edouard Vincent  
du rang St Joseph —

il est proposé par Nozair Blais  
secondé par Adolphe Dupres et  
résolu de nommer Edmond Dupont  
inspecteur pour remplacer Rivier  
cité au cinquième rang —

il est proposé par Adolphe  
Dupres secondé par Adrien  
Houle et résolu d'ajourner l'as-  
semblée au premier lundi  
du mois de juin à sept  
heures du soir —

J. O. Luge' Maire

Province de Québec  
Municipalité de  
Ponté du Lac 7 Juin 1909

A. une assemblée du Conseil Muni-  
cipal de la paroisse de la Ponté  
du Lac tenue à la salle publique  
lieu ordinaire des séances le sept  
du mois de Juin mil neuf  
cent neuf. à sept heures du  
soir tel que j'aurai à la  
dernière séance du mois de  
mai dernier pour prendre  
en considération toute affaire  
requise par les circonstances  
furent présent Monsieur  
Adrien Houle Adolphe Dufresne  
Adolphe Guillet Athanase Houle  
et Oliva Girard lesquels cinq  
conseillers forment le Quorum  
de la dite assemblée

Monsieur Oliva Dugre Manie  
étant absent pour cause légitime  
il est proposé par Oliva Girard  
secondé par Adolphe Guillet  
et résolu unanimement de  
nommer Athanase Houle  
pour presider la dite assemblée

il est proposé par Adolphe  
Dufresne secondé par Oliva  
Girard et résolu d'accepter des  
comptes de Honoré Crête inspecteur  
du cinquième pour frais de routes  
Evangeliste Jutras .57 Noisic Dupont  
fils .18 Arthur Dupont .06 Joseph  
Lalouche .38 total \$ 1.23

il est propose par Adolphe Guillet  
 seconde par Adolphe Despresne et  
 resolu d'accepter les comptes de  
 Oliva Duque fils isai inspecteur  
 du septieme rang pour travaux  
 fait dans la route du septieme  
 rang — Philippes Desaulnier - .25  
 Carlos Lesieur .08 Adrien Bellemare  
 .25 Adolphe Lauthier .21 Albert Baurassa  
 .21 George Duchaine .77 Prosper Bellemare  
 .17 Nazaire Groux .67 Didier St Louis  
 .50 Louis St Louis .25 The Tronc Milot  
 .82 Arthur Milot .12 Alfred Paille .17 Leon  
 Martin .25 Evraste Juras .34 Adolphe  
 Truchette .17 Moise Dupont fils .09 Ignace  
 Bellemare .09 Leonis Bellemare .13  
 Total 5.54

il est propose par Adolphe Guillet  
 seconde par Adrien Houle et  
 resolu d'ajourner l'assemblee au  
 premier lundi du mois de juillet  
 a sept heures du soir

Athanase Houle Pres.

A. Bruon Sec. Tres.

Reddition des comptes du Secrétaire-Treasurier  
du conseil municipal de la paroisse de la  
Pointe du Lac pour l'annee finissant le 30 juin 1909

### Recettes

Taxes annee courantes	69.32
Caisse annee derniere	99.07
Taxes speciales	10.00
" Arreages annee derniere	9.83
	<u>188.22</u>

### Depenses

Paye au Secretaire-Treasurier	35.00
" " inspecteur pour faeces troupe	
et depense diverse -	34.96
Caisse	<u>118.26</u>
	188.22

### Actif

Arreages	93.14
Caisse	118.26
Remboursement	<u>8.85</u>
	220.25

### Passif

au Trésorier	24.00
--------------	-------

Auditee le 1<sup>er</sup> juillet 1909, ces livres ont été trouvés corrects.

Louis Doray, M.D.  
auditeur de comptes.



Province de Quebec  
Municipalite de  
Pointe du Lac

5 juillet 1909

A une assemblee du conseil municipal  
de la paroisse de la Pointe du Lac  
tenue a la salle publique lieu  
ordinaire des seances le cinq du  
mois de juillet mil neuf cent  
neuf a sept heures du soir pour  
la session reguliere du mois tel  
que ajourne a la derniere seance  
du mois de juin dernier pour  
la reddition des comptes du  
secrtaire-Tresorier et prendre en  
consideration toute affaire requise  
par les circonstances

Furent present M. Cleve Dague  
Maire M. M. les conseillers  
Adolphe Dufrene Cleve Girard  
Nozairie Blais et Adolphe  
Guillibert lesquels ~~seuls~~ conseillers  
forment le quorum de la dite  
assemblee

Adrien Houle  
Athonase Houle

il est propose par Adolphe Dufrene  
seconde par Cleve Girard et  
resolu d'accepter les comptes  
du Secrtaire-Tresorier tel que  
audite par Louis Duguay <sup>m.d.</sup>  
auditeur de comptes et tel que  
ordonne par le Secrtaire-Tresorier

il est propose par Adolphe Dufrene  
Guillibert seconde par Athonase  
et resolu unanimement de renga.  
Ger Arthemis Pison secretaire  
Tresorier pour la presente au

Année

prix de cinquante piastres par  
année et lui fournir les papeteries  
nécessaires pour l'usage du Bureau  
du conseil municipal

Houe

A certain  
propriétaire  
de la dite route  
de Lacadie

il est proposé par Rogée Blais  
secondé par Oliva Girard et résolu  
de nommer Adrien Houe et Athanase  
pour voir les intéressés de la  
route de St Nicolas et tout propriétaire  
de terrain qui met ~~de~~ l'eau  
dans le bas de la route St Nicolas  
qui fait dommage<sup>t</sup> au chemin  
public de la route de Lacadie  
et ces personnes nommés à cet  
effet devront en faire rapport  
à la prochaine assemblée qui  
aura lieu lundi le 19 du mois de  
juillet courant. à sept heures du soir -

il est proposé par Adolphe Guillet  
secondé par Athanase Houe et  
résolu d'ajourner l'assemblée<sup>e</sup> lundi  
le dix neuf du mois courant à  
sept heures du soir à cette  
assemblée le conseil recevra le rôle  
de réévaluation et prendra en considération  
toute affaire requise par les circonstances

J. O. Dugré Maire

A. Biron Secrétaire

Province de Quebec  
Municipalite de  
Pointe du Lac

19 Juillet 1909

A une assemblee du Conseil municipal  
de la paroisse de la Pointe du Lac tenue  
a la salle publique lieu ordinaire des  
seances le dix neuf du mois de juillet  
mil neuf cent neuf a sept heures  
du soir Tet que ayant a la derniere  
seance du mois dernier et annonce  
par un avis public apres avoir  
ete lu et affiche a la porte de l'Eglise  
annoncant par le dit avis une  
assemblee du conseil municipal  
pour la revision du role d'evaluation  
et prendre en consideration toute  
affaire resus par les circonstances  
Furent present Monsieur Oliva  
Dugre Maire M. M. les conseillers  
Adrien Houle Oliva Gerard Royan  
Blaiz Athanase Houle et Adolphe  
Guillet lesquels six conseillers  
formant le quorum de la dite  
assemblee

\* Philippe Gougeon

Monsieur Jome Dugre et Truffi  
Godin estimateur est present et  
le les membres du conseil procede  
a l'examen du role d'evaluation pour  
le reviser

de maisons les  
proprietes des  
Pere S. Choctreux

A la revision du role vu que l'occupant refuse  
de payer les taxes parce que la propriete na pas  
ete diminuee d'apres le role le secretaire Tresoriers  
soumet de nouveau la plainte porter  
par le procureur des P.A. Pere Choctreux et les  
Estimateurs present soutient la meme Evaluation

il est proposee par Oliva Girard seconde  
par Adolphe Guillet et ~~resolu unaniment~~  
de maintenir l'evaluation Tel que porter  
au role d'evaluation et resolu unaniment

Adopte - -

il est proposee par Adrien Houli seconde  
par Oliva Girard et resolu unaniment  
d'accepter les amendement fait au  
role d'evaluation aux nombre de douze-  
Proprietaire

Moise Dugre

Napoleon Sarasin

Helenie Dupont Honori

Emile Dupont

Max Milot

Adolphe Berthanne

Dr L. P. Warmond

Eugene Tenneton

Athanasie Crete

Oscar Ravelle

Napoleon Ravelle

Cyrille Blais -

J O Dugre Maire

A. Biron Sec. Tres-

Je Joseph Helie ayant ete dument nommer  
inspecteur de souci fait serments que  
je remplirai bien et fiddement les devoirs  
de ma charge et cela au meilleur de mon  
jugement et de ma conscience ainsi que  
Dieu me suit en ciele

assessments devant moi  
a la Tante du Lac ce dix  
neufieme jour de juillet  
mil neuf cent neuf

A. Biron Sec. Tres.

Joseph. Meli

il est propose par Adrien Houle  
secondé par Oliva Grand et résolu  
unanimentement d'ajourner l'assemblée  
au premier lundi du mois de  
septembre à huit heures du  
matin

J. O. Augré Maire

A. Baron Sec-Tres.

Province de Québec

Municipalité de

Pont du Lac 17 Sept 1909

A une assemblée régulière du conseil municipal de la paroisse de la Sainte du Lac tenue à la salle publique lieu ordinaire des séances le treize du mois de septembre mil neuf cent neuf à huit heures du matin et qui a eu lieu à la dernière séance du mois d'août dernier et a eu lieu de nouveau au treize du mois courant parce que le premier lundi du mois de septembre était fête légale cette assemblée est convoquée pour prendre en considération toutes affaires venues par les circonstances furent présent Monsieur Oliva Dugre Maire M. M les conseillers Adrien Houle Oliva Guard Athanase Houle et Nazaire Blais lesquels cinq conseillers formant le quorum de la dite assemblée

il est proposé par Adrien Houle seconde par Oliva Guard d'autoriser Arthemis Biron de faire une répétition par l'ordre de Philippe Dugre inspecteur pour payer les travaux faits au pont du moulin et de lui assigner allouer le montant de \$ 2.50 et de payer aux personnes qui ont travaillé au pont 12c de l'heure.

il est propose par Oliva Grand  
 seconde par Athanase Houle et  
 resolu d'ajourner l'assemblee  
 au premier lundi du mois  
 d'octobre a sept heures du  
~~matin~~ soir

J. O. Dugre' Maire

A une assemblee du conseil mun-  
 cipal de la paroisse de la Pointe  
 du Lac tenue a la salle publique  
 lieu ordinaire des seances le 22  
 du mois de l'octobre mil neuf  
 cent neuf a sept heures du  
 soir tet que ajourner a la demiere  
 seance du mois de septembre  
 dernier pour prendre en consideration  
 toute affaire venis par les cir-  
 constances

Turent present Monsieur Oliva  
 Dugre Maire Monsieur Athanase  
 Houle lesquels deux conseillers  
 ne forment pas le quorum de  
 la dite assemblee

il est propose par Athanase  
 Houle seconde par Oliva Dugre  
 et resolu d'ajourner l'assemblee  
 au premier lundi du mois de  
 novembre a sept heures du soir

J. O. Dugre' Maire

Athanase Houle

A Rivin Sec. Tres

deuxieme

Province de Québec  
Municipalité de  
Pointe du Lac

8 novembre 1909

A une assemblée régulière du conseil municipal de la paroisse de la Pointe du Lac tenue à la salle publique lieu ordinaire des séances le huit du mois de novembre mil neuf cent neuf. à sept heures du soir tel que agourné à la dernière séance du mois de Octobre dernier pour prendre en considération toute affaire reçue par les circonstances furent présent Monsieur Oliva Sugre Maire M. M. les conseillers Oliva Girard Adolphe Guilbert Athanase Houle et Adrien Houle les quels cinq conseillers forment le Quorum de la dite assemblée

sur demande du Rev. Jos. Caron Prêtre curé de la Pointe du Lac et Agent des Rev. Pères Chartreux demandant à faire faire la clôture il est proposé par Athanase Houle secondé par Adolphe Guilbert et résolu d'autoriser Monsieur Oliva Sugre Maire et Adrien Houle pour faire les recherches nécessaires concernant les travaux à faire sur le Terrain du monnoir de la Pointe du Lac et que le conseil en paie le coût de ces dépenses

il est proposé par Adrien Houle secondé par Athanase Houle et résolu d'agurner l'assemblée au premier lundi du mois de décembre à huit heures du soir.

J. O. Sugre Maire  
à Pointe du Lac

\* qui entendent  
le monnoir  
par les intressés

\* Publique -



Province de Québec      Décembre  
Municipalité de      6 Novembre 1909  
Pointe du Lac

A une session du conseil municipal  
de la paroisse de la Pointe du Lac,  
tenue a la salle publique lieu ordinaire  
des séances le six du mois de  
Decembre mil neuf cent neuf a  
huit heures du matin tel que approuvé  
a la dernière session du mois de No-  
vembre pour prendre en considération

toute affaire reçue par les circonstances  
Furent present Monsieur Oliva  
Dugre Maire M. M. les conseillers  
Adolphe Guillibert Oliva Guard  
Nozani Blais Athanase Houle et  
Adrien Houle lesquels six con-  
seillers forment le Bureau de  
la dite assemblée =

il est proposé par Adolphe Guillibert  
secondé par Adrien Houle et résolu  
unaniment de nommer Athanase  
Houle président de l'élection pour  
presider l'assemblée de l'élection des  
conseillers pour remplacer Adolphe  
Guillibert et Adolphe Dupres ne portant  
de charge =

Aux l'acte de Commille Baurassa  
inspecteur le conseil décide a  
vendre la traversée de Pointe du Lac  
a Chicoutimi pour l'entretien des chemins  
d'hiver aux plus bas et dernier en  
recherches Adjugé a ~~Oliva~~ Oliva  
Rinette pour le montant de  
Quarante piastres — 40.00

il est proposé par Adrien Houle  
secondé par Athanase Houle et résolu  
d'ajourner l'assemblée au premier  
Lundi de Février à neuf heures du  
matin

J. O. Dugré Maire

A. Rivin Sec. Trés.

Province de Québec

Municipalité de la paroisse 10 Janvier 1910

Pointe du Lac

A une assemblée des électeurs municipaux de la paroisse de la Pointe du Lac tenue à la salle publique lieu ordinaire des séances le dix du mois de Janvier courant mil neuf cent dix à dix heures de l'avant midi tel que annoncé par un avis public daté du troisième jour du mois de Janvier courant et affiché à la porte de l'église le même jour et avoir été lu le neuvième jour du même mois à l'issue du service divin du dimanche annonçant par le dit avis une assemblée des électeurs municipaux de la dite paroisse de la Pointe du Lac pour l'élection de deux conseillers en remplacement de Adolphe Dupreane et de Adolphe Guilbert sortant de charge et dont le terme d'office est épuisé

Le président de l'élection Monsieur Athanase Houle est présent et requiert les électeurs présents à faire le choix de deux conseillers en remplacement de Adolphe Dupreane et Adolphe Guilbert sortant de charge et dont le terme d'office est épuisé

il est proposé par Adolphe Guilbert seconde par Adrien Houle de nommer adelaïde montour conseillers en remplacement de Adolphe Guilbert sortant de charge et dont le terme d'office est épuisé

il est propose par l'Evêque Sugrè  
secondé par Philippe Biron de nommer  
Euchariste Biron conseillers en remplacement  
de Adolphe Dupresne sortant de charge et  
dont le terme d'office étant expiré -

Advenant qu'il s'est écoulé une heure  
depuis l'ouverture de l'assemblée je Athanase  
Houle président de l'élection je proclame  
monsieur Adolard Montour et Euchariste  
Biron élus conseillers par acclamation  
n'ayant pas eu d'opposition  
et je reviens les membres du conseil  
à se réunir en session spéciale pour  
l'élection du Maire qui aura lieu le  
dix sept du mois de janvier courant -  
à neuf heures du matin

Athanase Houle Pres.  
A. Biron Sec. Trés.

Je Euchariste Biron et Adolard Montour ayant  
été dûment nommer conseillers du conseil  
municipal de la paroisse de la Côte du  
Lac fait serments que je remplirai bien  
et fidèlement les devoirs de ma charge et  
cela au meilleur de mon jugement et  
de ma capacité ainsi que Dieu me  
soit en aide  
Assermenté devant moi }  
de la Côte du Lac ce }  
dix septième jour du }  
mois de janvier mil }  
neuf cent dix }  
neuf cent dix

A. Biron Sec. Trés.

Paroisse de Duchesne  
Municipalite de  
Pointe du Lac

17 Janvier 1910

A une assemblee des membres du Conseil  
municipale de la paroisse de la Pointe du  
Lac tenue a la salle publique lieu ordinaire  
des seances le dix-septieme jour du mois  
de Janvier courant a neuf heures du matin  
tel que annonce par un avis publie en  
date du dix courant annoncent par le dit  
avis une assemblee des membres du  
conseil municipal de la dite paroisse pour  
lelection du Maire et prendre en consideration  
toute affaire venant par les circonstances  
Furent present M<sup>rs</sup>. les conseillers  
Athanase Houle President de lelection Alva Dugre  
Rozarie Blois Adrien Houle Euchariste Biron Alva  
Girard et Adelard Montour lesquels sept conseillers  
formant le Quorum de la dite assemblee —

il est propose par Athanase Houle seconde par  
Adrien Houle et resolu unanimement de nom-  
mer Jos. Alva Dugre Maire de la paroisse  
de la Pointe du Lac pour la presente —  
annee —

Je Jos. Alva Dugre ayant ete dument nomme  
Maire de la paroisse de la Pointe du Lac fais serments  
que je remplirai bien et fidelement les devoirs de  
ma charge et cela au meilleur de mon jugement et  
de ma capacite ainsi que Dieu me sera en  
aide

Assermente devant moi a la  
Pointe du Lac ce dix septieme  
jour du mois de Janvier mil  
neuf cent dix

J. O. Dugre Maire

A. Biron Sec. Tres.

Sur plainte de Alfrede Duprene demandant  
 de voir le montant de cinq piastres pour  
 dommage cause a sa voiture par le  
 mauvais etats des chemins il est  
 convenu entre les interesse de payer  
 le montant de cinq piastres de dommage  
 au dit Alfrede Duprene par le proprietair  
 au il a brise sa voiture le nomme  
 Arthur Etise Thibeault et les frais de  
 l'avocat sera paye par tous les  
 proprietair compris dans Louis

il est propose par Athanase Houle  
 seconde par Adelard Montour et  
 resolu d'ajourner l'assamblee —

J. O. Dugre Maire

Province de Québec

Municipalité scolaire de  
Pointe du Lac

7 Février 1910

A une assemblée du conseil municipal  
de la paroisse de la Pointe du Lac  
tenue à la salle publique lieu  
ordinaire des séances le sept du  
mois de Février mil neuf cent  
dix à neuf heures du matin  
et que ayant à la dernière  
séance du mois de Décembre  
mil neuf cent neuf pour prendre  
en considération toute affaire  
requis par les règlements  
furent présent Monsieur Oliba  
Dugre Maire M. M. les conseillers  
Oliba Girard Athanase Houle  
Euchariste Biron lesquels autres  
conseillers forment le Quorum  
de la dite assemblée —

il est proposé par Oliba Girard  
secondé par Athanase Houle de  
journer l'assemblée au premier  
lundi du mois de mars à  
neuf heures du matin

J. O. Dugre Maire

A. Biron. Sec. Trés.

Province de Quebec  
Municipalite de  
Pointe du Lac

7 Mars 1910

A une assemblee du conseil Municipal  
de la paroisse de la Pointe du Lac  
tenue a la salle publique lieu ordinaire  
des seances le sept du mois de  
mars mil neuf cent dix a huit  
heures du matin. Tel que regu  
a la derniere seance du mois de  
Fevrier dernier pour renouveler les  
affaires de voirie de la municipalite  
et prendre en consideration toute  
affaire venue par les circonstances  
Etant present Monsieur Oliva  
Dugre Maire M. M. les conseillers  
Euchariste Bejon Athanas Houle  
Nazaire Blois et Oliva Girard  
les quels cinq conseillers forment  
le quorum de la dite assemblee

il est propose par Euchariste  
Bejon seconde par Athanas Houle  
et resolu unanimement de faire  
les nominations des affaires de  
voirie de la municipalite de la  
paroisse de la Pointe du Lac

pour le Grand chemin depuis dans le  
haut de ~~la~~ <sup>la</sup> Paroisse depuis la terre de  
Joseph Abram jus qua au pont du  
moulin l'inspecteur nomme est  
Omesime Dupont -

Le Grand chemin depuis le pont du  
moulin jus qua la terre de Cyrille  
Rauette l'inspecteur nomme est  
Ovila Rauette -



Le Grand Chemin depuis la ligne de  
la Banlieue jusque chez Cyrille Ronette  
y compris la route jus au rang des  
Alaris le deuxième rang et de plus le  
pont de la route Livernoche -

L'inspecteur nommé est

Willie Dupont -

Les petites terres au deuxième rang depuis  
le cote noi - jus au pont Livernoche  
et de la la petite route jus au l'extrémité  
du deuxième rang -

L'inspecteur nommé est

Alphonse Crete

La continuation des petites terres au  
troisième rang depuis la terre de  
Oliva Crete inclusivement jus au  
la ligne de Ste Marguerite

L'inspecteur nommé est

Emile Dupont

Le troisième rang depuis le pont chez  
Hubert Trothier jus au quatrième rang  
y compris Elgeard Dupont Honore

L'inspecteur nommé est

Senere Livernoche

La concession St Charles depuis le  
Grand Chemin y compris les deux  
embranchements a son départ jus que  
chez Zephurin Dupont

L'inspecteur nommé est

Thomas Ronette fils Thomas

La continuation du rang St Charles depuis  
chez Zephurin Dupont exclusivement jus au  
la profondeur du 5<sup>ème</sup> rang y compris la  
route chez Cyrille Murville et le pont  
chez Adolphe Duplessis l'inspecteur nommé

Jedson Crete

Tout le septième rang y compris la route l'inspecteur nommé est  
Joseph Brumbin

Le septième rang depuis l'extrémité sud  
Ouest du dit septième rang jusque la  
terre de James Gauthier inclusivement  
l'inspecteur nommé est  
Athanasie Biron

Le septième rang depuis l'extrémité nord est  
du dit septième rang jusque la terre  
de James Gauthier inclusivement  
l'inspecteur nommé est  
Issail Berthanne

La route de l'Acadie depuis le Grand  
Chemin jusque la ligne d'Yamachiche  
pour le deuxième rang de l'Acadie  
l'inspecteur nommé est  
Oscar Blais

La concession St Nicolas depuis chez  
Augustin Vincent jusque l'extrémité  
du rang St Nicolas —  
l'inspecteur nommé est  
Edmond Poirier

Depuis la route St Nicolas jusque la  
ligne d'Yamachiche par le deuxième rang  
y compris la route  
l'inspecteur nommé est  
Arèsime Deslauriers

Le Village des Laroque depuis la  
route de l'Acadie jusque la concession  
St Charles l'inspecteur nommé est  
Theodor Laroque

\* Transmis

La traversée de la Pointe du Lac  
à Nicolet l'inspecteur nommé est  
Alfred Tomin

Les Estimateurs nommés pour faire le  
role de révaluation de la municipalité de la  
paroisse de la Pointe du Lac

Les estimateurs nommés sont

{ Arthur Desrochers  
Alfred Lesmeris  
Joseph Dupont  
Joseph Lesieur

Les inspecteurs Agraires nommés sont

{ Euchariste Benoit  
Adolphe Duplessis  
Thomas Paré

Les Gardiens d'enclos nommés  
sont

{ Abelard Baurasse  
Isaac Dupesne  
Géphin Dupont  
James Paré

Les auditeurs de comptes nommés pour  
auditer les comptes de la municipalité  
de la paroisse de la Pointe du Lac  
les auditeurs nommés sont

Louis Jarry -  
Leonard Houle -

Depuis le pont du moulin y compris  
le Village l'inspecteur de voirie nommé est  
Oscar Paré

il est propose par Alvin Houle  
 seconde par Alphonse Houle et resolu  
 unanimement de donner avis aux  
 officiers de voir de leurs nominations  
 et de se presenter a la premiere assemblee  
 du mois d'août pour preter leurs  
 serments d'office avant d'entrer  
 en fonction

il est propose par Oliva Girard  
 seconde par Euchariste Biron  
 et resolu unanimement de faire  
 les memes divisions d'arrondissement  
 de votation sur les listes electorales  
 que celle faite sur les listes de  
 l'annee derniere

Sur reclamation de Avila Rouette  
 entrepreneur de la tronnerie de la  
 Tourte du Lac a Nicolet la somme  
 allouee a Avila Rouette est de  
 Quarante piastres

il est propose par Euchariste  
 Biron seconde par Adelard  
 Monteur et resolu d'autoriser  
 Monsieur Oliva Bugre Maire  
 de retirer ce montant de Quarante  
 piastres du conseil de comtee  
 pour le paiement de la dite tronnerie

il est propose par Achien Houle  
 seconde par Adeloul Montou et  
 resolu de passer un reglement  
 pour prohiber la vente des liqueurs  
 emmurantes

### Reglement

Prohibent la vente des liqueurs  
 emmurantes dans la municipalite  
 de la paroisse de la Pointe du Lac

il est ordonne statue par reglement  
 du conseil municipal de la paroisse  
 de la Pointe du Lac comme suit  
 savoir

Que nulle liqueur liqueur spiritueuse  
 vineuse et alcoolique et emmurante  
 ne sera vendue dans la paroisse  
 de la Pointe du Lac commencent  
 le premier de mai dix neuf cent  
 dix et ordonnons en consequence  
 a monsieur le percepteur des  
 Revenus des Etrangers de ne accorder  
 aucune licence pour vendre et  
 debiter aucune liqueur spiritueuse  
 vineuse ou alcoolique et emmurante  
 dans la dite paroisse de la Pointe  
 du Lac sans une autorisation  
 speciale du conseil municipal  
 de la paroisse de la Pointe du Lac

il est propose par Adeloul Montou  
 seconde par Euchariste Beron et  
 resolu d'ajourner l'assemblee au  
 premier lundi du mois d'août  
 a huit heures du matin

J. O. Hugre Maire

Province de Québec

Municipalité de

4 Avril 1910

Fontaine du Lac

A une assemblée du conseil Municipal de la paroisse de la Fontaine du Lac tenue à la salle publique lieu ordinaire des séances le Vendredi du mois d'avril mil neuf cent dix à huit heures du matin Tel que agavé à la dernière séance du mois de mars dernier pour prendre en considération toute affaire requise par les circonstances

Furent présent M. Oliva Sugre Maire M. M. les conseillers Oliva Girard Athanas Houle Adrien Houle et Marguerite Blais lesquels cinq conseillers formant le Quorum de la dite assemblée

il est proposé par Oliva Girard seconde par Adrien Houle et résolu d'agavé l'assemblée au premier lundi du mois de mai à sept heures du soir

J. O. Sugre Maire

A. Biron Sec. Tr.

Province de Québec

Municipalité Sidaire de 2 Mai 1900  
Pointe du Lac

A une assemblée du conseil municipal  
de la paroisse de la Pointe du Lac  
tenue à la salle Publique lieu ordinaire  
des séances le deux du mois de mai  
mil neuf cent dix à sept heures  
du soir tel que apparaît à la  
dernière séance du mois d'après  
dernier cette session est la séance  
régulière du mois pour prendre  
en considération toute affaire  
requise par les circonstances

Étaient présent Monsieur Oleva Dupré  
Maire M. M. Euchariste Biron  
Athanasie Houle Prévôt Plais et  
Adrien Houle lesquels ont con-  
seillers forment le Evénement de  
la dite Assemblée

il est proposé par Euchariste Biron  
secondé par Athanasie Houle et résolu  
d'accepter les comptes des inspecteurs  
de voirie pour travaux faits dans  
les chemins municipaux

Carralle Biron inspecteur	
payé pour Joseph Lacourse	1.24
Odelon Milot	.19
Edmond Dupont inspecteur	143
payé pour Evariste Juras	56
Joseph Lacourse	34
Morise Dupont fils	56
Odelon Milot	41
	<hr/> 1.37
Oleva Dupré inspecteur	
Evariste Juras	34

Adolphe Trecette	0 17
Arthur Dupont	0 17
Morise Dupont fils	0 19
Morise Bolduc	0 50
Morise Cathier	0 67
Ignace Bellemare	0 09
Leonis Bellemare	0 13
Philippe Desaulniers	0 25
Adrien Bellemare	0 25
Adolphe Gauthier	0 21
Albert Baurassa	0 21
George Duchane	0 77
Prosper Bellemare	0 17
Mozanie Fieroux	0 67
Bicler St Louis	0 50
Louis St Louis	0 25
Odilon Milot	0 12
Arthur Milot	0 12
Leon Mortier -	0 59
Corolus Lesieur	0 08
Mme France Milot	0 82
Alfred Taille	0 17
total	<u>\$ 7.54</u>
Alfred Rivard	
page pour Arthur Lord	0 sur l'ancien Arthur Lord 3.50
Denis Milot =	\$ 1.21

Leger Hounier Inspecteur  
 page pour Zephirin Dupont  
 route du memoir 1.06



Je Eucharste Benoit ayant été nommé  
 inspecteur Agricole et Thomas Rouette  
 fils de Thomas ayant été nommé  
 inspecteur de voirie fait serment  
 que je remplirai bien et fidèlement  
 les devoirs de ma charge et cela au  
 meilleur de mon jugement et de capacité  
 aussi que Dieu me sera en  
 aide -

assessments devant moi } C'est à Benoit  
 à la Ponte sur Lac ce } Thomas Rouette  
 deux jours de moi  
 mille neuf cent dix  
 A. Rivon de Trés

il est proposé par Alcege Houle  
 Secunde par Alphonse Houle et  
 résolu d'ajourner l'assemblée au  
 premier lundi du mois de Juin  
 à six à sept heures du soir -

J. C. Augré Maire  
 A. Rivon de Trés

Province de Québec

Municipalité de la Pointe du Lac 6 Juin 1910

Pointe du Lac

A une assemblée du conseil municipal de la paroisse de la Pointe du Lac tenue à la salle publique lieu ordinaire le six du mois de juin mil neuf cent dix à sept heures du soir pour prendre en considération toute affaire reçue par les circonstances

Turent présent Monsieur Oliva Dupré maire M. M. les conseillers Euchariste Biron Nazaire Blais et Oliva Girard lesquels quatre conseillers forment le Quorum de la dite assemblée —

il est proposé par Nazaire Blais secondé par Oliva Girard et résolu d'accepter les comptes de Joseph Hélie (inspecteur) Denis Milot \$1.05 chemin de front  
 .40 Route St Nicolas 28 cote Buisson  
 15 cote ang Lord  
 Arthur Lord Route St Nicolas 1.88  
 .75 - cote Buisson. 11 cote ang Lord 20. arrosage annue  
 dernière - 95 1.91  
 Joseph Broulais .05  
 Antoine Tessier .05  
 \$ 3.89

il est proposé par Euchariste  
Biron Seconde par Nozairé  
Blais et résolu d'ajourner l'assemblée  
au premier lundi du mois de  
juillet à sept heures du soir  
J. L. Lugey Maire  
A. Biron Sec. Trés.

Reddition des comptes du Secrétaire-Treasorier  
du Conseil Municipal de la Paroisse de la  
Pointe du Lac pour l'année finissant le  
30 juin 1910 -

Recette

Cotisations courantes	68. 00
"    "    Spéciales	3. 58
Arrerages	26. 12
Caisse Année dernière	118. 26
	<u>226. 39</u>

Depense

Payé au conseil de comte	92. 97
"    au Secrétaire-Treasorier sur solde	50. 00
"    "    fond baptême	24. 00
Trouvoux et autre dépenses	31. 50
	<u>198. 47</u>

Actif

Arrerages	94. 104
Caisse	27. 92
remboursement	18. 79
	<u>\$ 140. 75</u>

Ces livres ont été audités le 2 juillet 1910 et trouvés  
en ordre. Louis Doray M. D. Auditeur des comptes

Prouve de l'usage

Municipalité de

Pointe du Lac

4 juillet 1910

A une assemblée du conseil municipal  
de la paroisse de la Pointe du Lac  
tenue à la salle publique lieu ordi-  
naire des séances le quatre des  
mois de juillet mil neuf cent  
dix à sept heures du soir. Tel  
que ajourné à la dernière séance  
du mois de juin dernier cette  
assemblée est pour la reddition  
des comptes du secrétaire - Trésorier  
reviser le rôle de perception et prendre  
en considération toute affaire  
requise par les circonstances  
Turent présent M. Oliva Dugré  
Maire M. M. les conseillers  
Euchariste Biron Athanase Houle  
Oliva Guard et Adrien Houle  
lesquels cinq conseillers forment  
le Quorum de la dite assemblée

il est proposé par Oliva Guard  
secondé par Adrien Houle d'accepter  
les comptes du secrétaire - Trésorier  
tel que audité par Louis Doray  
M. D. auditeur de comptes -

il est proposé par Athanase Houle  
secondé par Oliva Guard et résolu  
de reviser le rôle de perception

+ devaluation

Comptes -

il est propose par Euchariste Biron  
 seconde par Athanase Houle d'accepter  
 les comptes de M. Berthiaume pour  
 Evariste Jutras - Page a Armedi Berthiaume. 4-13  
 Eusebe Biron - 2-60  
 Wilfred Gendron - 2-60

il est propose par Athanase Houle  
 seconde par Adrien Houle et resolu  
 d'ajourner l'assemblee au premier  
 lenda du mois de aout a sept  
 heures du soir -

J.O. Dugre Maire

Prov. de Lunenburg A. Biron Sec. - tres.  
 Municipalite de Tante du Lac 1 sept. 1910  
 A une assemblee du Conseil Municipal  
 de la paroisse de la Tante du Lac  
 tenue a la salle publique lieu ordinaire  
 des seances le 1er jour du mois  
 d'aout mil neuf cent dix a sept  
 heures du soir tel que ajourne a  
 la derniere seance du mois de  
 Juillet dernier pour prendre  
 en consideration toute affaire  
 regis par les circonstances.  
 Faunt present Monsieur Oliva  
 Dugre Maire M. M. les conseillers  
 Nazaire Blais Oliva Girard et  
 Adrien Houle lesquels quatre con-  
 seillers forment le quorum de  
 la dite assemblee -

il est propose par Nazaire Blais  
 seconde par Oliva Girard de voter  
 une catisation de trois centus par  
 cent piustres d'apris le role d'evaluation  
 pour subvenir au besoin du Conseil  
 municipal -

Sur plainte de Athanase Crête inspecteur  
 du deuxième rang demandant à faire  
 une repartition pour diviser les travaux  
 à faire dans la route du deuxième  
 rang afin de pouvoir faire exécuter  
 les travaux à faire dans la dite  
 route du deuxième rang appelé com-  
 munément la route Livernoche - -  
 il est proposé par Nozairé Blais  
 secondé par Oliva Guard et résolu  
 de nommer Arthemis Biron Secrétaire  
 Trésorier de visiter les lieux et de  
 faire la dite repartition d'après l'étendue  
 du terrain et d'ici lui alloué  
 un montant de cinq piastres qui  
 sera remboursable par les dits  
 intéressés

Il est proposé par Oliva Guard  
 secondé par Alluier Houle et résolu  
 de faire l'assemblée au deuxième  
 lundi du mois de septembre à  
 sept heures du soir

J. C. Ligué Maire

A. Brun Sec. Trés.

Province de Québec  
Municipalité de  
Pointe du Lac

3 Oct. 1910

À une assemblée du conseil municipal  
de la paroisse de la Pointe du Lac  
tenue à la salle publique bien ordinaire  
des séances le trois du mois de  
Octobre mil neuf cent dix à huit  
heures du matin pour la séance  
régulière du mois pour prendre en  
considération toute affaire remis  
par les circonstances

Furent présent M. Oleva Dugre Maire  
M. M. les conseillers Euchariste Biron  
Nozaine Blais et Adolphe Montour  
Lesquels quatre conseillers formant  
le Quorum de la dite assemblée

Sur réclamation de Sylvia Tosini  
inspecteur de voirie demandant à faire  
vendre la traversée de Pointe du Lac  
à Piculet au plus bas et dernier enchère-  
seur -

Il est proposé par Euchariste Biron secondé  
par Nozaine Blais et résolu d'adjuger la traversée  
à Sylvia Tosini pour l'entretien de la traversée  
depuis le chemin Royal sur toute la longueur  
sans part y avoir au coût de cinquante  
piastres

il est proposé par Nozaine Blais secondé  
par Adolphe Montour et résolu d'accepter  
le compte de Ouesime Dupont pour  
travaux fait au pont du moulin  
montant 5.50 et qui devra être remboursé  
par les intérêts du pont -



il est propose par Euchariste Baron  
 seconde par Nozairie Blais et resolu de  
 cepter le compte de Charo Dugre montant  
 \$ 2.00

il est propose par Euchariste Baron seconde  
 par Adolant Montour et resolu de  
 nommer James Dugre vice inspecteur  
 pour remplacer Orville ~~de~~ Rouette  
 qui a laissee la place -

il est propose par Nozairie Blais  
 seconde par Adolant Montour dejourner  
 l'assemblee au premier lundi du mois  
 a sept heures du soir

J. O. Dugre Maire

A. Baron Sec. Tres -

Province de Québec

Municipalité de Pointe du Lac

7 Novembre 1910

De une assemblée du conseil  
municipal de la paroisse de la  
Pointe du Lac tenue à la salle  
publique lieu ordinaire des séances  
le sept du mois de novembre  
mil neuf cent dix à sept heures  
du soir tel que agamé à la  
dernière séance du mois de  
Octobre dernier pour prendre  
en considération toute affaire  
reçues par les circonstances  
Furent présent M. Olyve Dugis  
Président M. M. les conseillers  
Euchariste Biron Athonase Houle  
Achille Houle Olyve Girard et  
Rogaire Blais lesquels six  
conseillers formant le quorum  
de la dite assemblée -

il est proposé par Euchariste Biron  
secondé par Athonase Houle  
et résolu d'accepter le compte  
de Théodore Gagneau inspecteur  
pour travaux fait au port du  
canal de James Gauthier  
Théodore Berthiaume .95 allé  
Simoneau - .45 Conseil .12

il est propose par Euchariste Biron  
secondi par Athanase Houle  
et resolu d'ajourner l'assamblee  
au premier lundi du mois de  
Decembre — a huit heures du  
matin —

J. O. Dugre Maire  
A. Biron Sec. tres.

Municipalite de Pointe du Lac

5 Decembre 1910

A une assamblee du conseil municipal  
de la paroisse de la Pointe du Lac  
tenue a la salle publique lieu ordinaire  
des seances le cinq du mois de  
decembre mil neuf cent dix a  
huit heures du matin tel que  
ajourne a la derniere seance du mois  
de novembre dernier pour prendre  
en consideration toute affaire regiee  
par les circonstances

Turent present M. Alva Dugre  
Maire M. M. les conseillers Adrien  
Houle Nazaire Blais Alva Girard  
Euchariste Biron et Athanase Houle  
les quels six conseillers forment  
le Quorum de la dite assamblee

il est propose par Adrien Houle  
secondi par Euchariste Biron et  
resolu de nommer Athanase Houle  
president pour prendre l'election  
des conseillers le dixieme lundi du  
mois de Janvier 1910 —

il est propose par Nozair Blais  
 secondi par Athanas Houle et resolu  
 d'accepter le compte de l'essai Bertham

H. Laine Dupont -	50
Orda Vincent	25
Louis Pette	50
Wilbrod Leroux	25
Morise Patten	100
Aug Vincent Frais chemin	150
	<u>500</u>
	\$ 250

il est propose par Euchariste Beiron  
 secondi par Nozair Blais et resolu d'ajourner  
 l'assemblee au premier lundi du mois  
 de Janvier 1910 a huit heures du  
 matin

J. O. Dugre Maire  
 A. Beiron Sec-tres

Province de Québec

Municipalité de la paroisse 9 Janvier 1911

Pointe du Lac

A une Assemblée des électeurs municipaux de la paroisse de la Pointe du Lac tenue à la salle publique lieu ordinaire des séances le neuf du mois de Janvier courant mil neuf cent onze<sup>+</sup> de l'avant midi tel que annoncé par son avis public daté du troisième jour du mois de Janvier courant et affiché à la porte de l'Eglise le même jour et avoir été lu le six et huitième jour du même mois à l'issue du service divin du dimanche annonçant par le dit avis une Assemblée des électeurs municipaux de la dite paroisse de la Pointe du Lac pour l'élection de trois conseillers en remplacement de Adrien Houle Nozanié Blais et Oliva Girard sortant de charge et dont le terme d'office est expiré

<sup>+</sup> à dix heures

Le président Monsieur Alphonse Houle est présent et requiert les électeurs à faire le choix de trois conseillers en remplacement de Adrien Houle Nozanié Blais et Oliva Girard sortant de charge et dont le terme d'office est expiré

il est propose par Adelard Montour  
 seconde par Adrien Houle de nommer  
 Thomas Garneau fils pour remplacer  
 Oliver Gerard sortant de charge et dont  
 le terme d'affice etant expire -

Conseiller

il est propose par Adrien Houle  
 seconde par Athanase Biron de  
 nommer Treffe Godin en rempla-  
 cement de Nazaire Bleis sortant de  
 charge et dont le terme d'affice  
 etant expire -

il est propose par Adrien Houle  
 seconde par Euchariste Biron de  
 nommer Theode Beaulieu conseiller  
 en remplacement de Adrien Houle  
 sortant de charge et dont le terme  
 d'affice etant expire

Advenant En il s'est ecoule une heure depuis  
 l'ouverture de l'assemblee je Athanase Houle  
 president de l'etecion je proclame Thomas  
 Garneau fils Treffe Godin et Theode  
 Beaulieu élus conseillers par acclamation  
 ayant pas de d'opposition  
 et je requiert les membres du conseil  
 a se reunir en session speciale pour  
 l'etecion du Maire qui aura lieu le  
 deuxieme jour du mois de Janvier  
 courant a neuf heures du matin

Athanase Houle  
 A. Biron. Sec. Tres.

Provenir de Québec

Municipalité de Pont-du-Lac 16 Janvier 1911

A une assemblée du conseil  
municipal de la paroisse de la  
Pont-du-Lac tenue à la salle  
publique lieu ordinaire des séances  
le seize du mois de janvier courant  
à dix heures de midi mil neuf  
cent onze pour l'élection du  
Maire -

Furent présent Monsieur Alvin  
Dugri Athonase Houle Théode Beaulieu  
Tréfle Edouard Euchariste Beson et  
Adelard Montour lesquels six con-  
sillers formant le Quorum de  
la dite assemblée -

Tréfle Edouard  
Thomas Garneau  
fils

en l'absence -

Je Théode Beaulieu <sup>et</sup> agent dûment  
nommé conseiller fait serment  
que je remplirai bien et fidèlement  
les devoirs de ma charge et cela  
au meilleur de mon jugement et  
de ma capacité - Ainsi que Dieu  
me soit en aide -  
Assermenté devant moi } Théode Beaulieu  
à la Pont-du-Lac } Tréfle Edouard  
ce seizième jour du } Thomas Garneau  
mois de janvier -

1911 - A. Biron Sec. -

il est proposé par Athonase Houle  
secondé par Adelard Montour et résolu  
de nommer Alvin Dugri maire pour  
la présente année -

Je Odiva Bugri ayant été nommé  
 Maire de cette municipalité fait  
 serment que je remplirai bien et fidèlement  
 les devoirs de ma charge et cela au  
 meilleur de mon jugement et de ma  
 capacité. Ainsi que Dieu me soit  
 en aide

Assenti devant moi  
 à la Tour de Luc ce  
 septième jour du mois  
 de janvier 1911

À Bon-Secours

J. O. Bugri Maire

il est proposé par Euchariste Buron  
 secondé par Athanase Houle et  
 résolu à l'assemblée

J. O. Bugri Maire



Province de Québec

Municipalité de 6 Février 1910  
Pointe du Lac

A une assemblée régulière du conseil municipal de la paroisse de la Pointe du Lac tenue à salle publique lieu ordinaire des séances le six du mois de février mil neuf cent onze à huit heures du matin. Tel que ajourné à la dernière séance du mois de décembre dernier pour prendre en considération toute affaire reçue par les circonstances. Étaient présent M. Clava Dugré Maire M. M. les conseillers Athanas Houle Thomas Gorceaux fils Treffle Godin et Euchariste Baron<sup>sept.</sup> lesquels ~~sept~~ conseillers formaient le Quorum de la dite assemblée

il est proposé par Treffle Godin secondé par Athanas Houle et résolu d'ajourner l'assemblée au premier lundi du mois de mars à neuf heures du matin.

J. Dugré Maire

A. Baron Sec. Trés.

Théodore Beauchamp  
Adelard Montour

Province de Québec  
Municipalité de

Ponte du Lac

6 mars 1911

A une assemblée régulière du conseil municipal de la paroisse de la Ponte du Lac tenue à la salle publique lieu ordinaire des séances le six du mois de mars 1911 à neuf heures de l'avant midi Tel que donné à la dernière séance du mois de février dernier pour prendre en considération toutes affaires reçues par les circonstances furent présent Monsieur Oliva Bugre maire M. M. les conseillers Thomas Laroche Adolphe Montour Athanase Houle Tréfle Godin et Théodore Beaulieu<sup>†</sup> lesquels sept conseillers formant le Quorum de la dite assemblée —

il est proposé par Euchariste Binon secondé par Athanase Houle et résolu d'autoriser Monsieur Oliva Bugre de retirer le montant de ~~deux cents~~ <sup>cinquante</sup> cinquante piastres du conseil de comté pour payer le coût de l'entretien de la traversée de Ponte du Lac à Tréfle

il est proposé par Théodore Beaulieu secondé par Tréfle Godin et résolu de passer un règlement pour prohiber la vente des liqueurs enivaantes

Euchariste Binon

<sup>†</sup> cinquante piastres

## Règlement

Prohibant la vente des liqueurs emmurées dans la municipalité de la paroisse de la Pointe du Lac

il est ordonné statué par règlement du conseil municipal de la paroisse de la Pointe du Lac comme suit savoir

Que toute liqueur spiritueuse vinée et alcoolique et emmurée ne sera vendue dans la paroisse de la Pointe du Lac commencent le premier de mai dix neuf cent onze - et ordonnons en conséquence à monsieur le Percepteur des Revenues des Etrivies de n'accorder aucune licence spiritueuse vinée et ou alcoolique et emmurée dans la dite paroisse de la Pointe du Lac sans une autorisation spéciale du conseil municipal de la paroisse de la Pointe du Lac

il est proposé par Thomas Garsneau fils secondé par Truffe Godin et résolu d'accepter le compte de Emile Dupont inspecteur le montant de trois piastres et dix centes \$3.10 pour travaux fait dans le chemin de front du troisième rang. le numero = 192 = 277

il est proposé par Adolphe Arontoux secondé par Athanase Houle et résolu d'aider le cercle agricole pour faire l'achat d'une machine à améliorer les chemins = (une machine) et de voter le montant de vingt-cinq piastres

Annulé  
par le conseil  
1911

pour le paiement de la dite machine

il est proposé par Truffe Lodiin  
secondé par Euchariste Biron et résolu  
d'ajourner l'assemblée au premier lundi  
du mois d'avril à sept heures du soir

Province de Québec  
Municipalité de 3 Mars 1911  
Pointe du Lac

A une assemblée du Conseil Municipal  
de la paroisse de la Pointe du Lac  
tenue à la salle public lieu ar-  
dinaire des séances le trois du mois  
d'avril mil neuf cent onze à  
sept heures du soir tel que  
ajourné à la dernière séance du  
mois de mars dernier pour  
prendre en considération toute  
affaire requise par les usagers  
Étaient présent M. Uliva Sugri  
Maire M. M. les conseillers Euchariste  
Biron et Athonase Houles lesquels  
trois conseillers ne forment pas  
le quorum de la dite assemblée

il est proposé par Athonase  
Houle secondé par Euchariste  
Biron et résolu d'ajourner l'assemblée  
au premier lundi de mai à  
sept heures du soir

J. O. Sugri Maire  
A. Biron Sec. Tr.

Procès de Québec  
Municipalité de  
Pointe du Lac

1<sup>er</sup> mai 1911

A une assemblée du conseil municipal de la paroisse de la Pointe du Lac tenue à la salle publique lieu ordinaire des séances le premier de mai mil neuf cent onze à sept heures du soir tel que agourné à la dernière séance du mois de avril dernier pour prendre en considération toute affaire reçue par les créanciers

Turent présent Monsieur Oliva Dugré Maire M. M. Conseillers Thomas Ganeau Euchariste Beron et Treffle Sachin les quels Euchariste Beron formant le Quorum de la dite assemblée.

il est proposé par Thomas Ganeau seconde par Euchariste Beron et résolu de Joseph Lesmerises inspecteur en remplacement de Emile Dupont qui a laisser la place.

il est proposé par Euchariste Beron seconde par Treffle Sachin et résolu d'accepter les conventions faites entre Athanase Beron inspecteur et Wilfred Giroux qui consent à reprendre sa charge comme inspecteur de voirie pour le septième rang au Sud-Ouest.

il est proposé par Thomas Ganeau seconde par Euchariste <sup>Beron</sup> ~~Sachin~~ et résolu d'annuler la résolution passée le 6 mars dernier le cercle agricole n'ayant pas accepté le montant

noté par le  
conseil municipal  
après

il est propose par Euchariste  
Biron seconde par Treffle Lodin et  
resolu d'ajourner l'assemblee au  
premier lundi du mois de juin  
a sept heures du soir

J. O. Huzé Maire

A Biron Sec-tres,

Province de Québec

Municipalité de

Pointe du Lac 5 Juin 1911

A une assemblée du conseil municipal de la paroisse de la Pointe du Lac pour la session régulière du mois tenue à la salle publique lieu ordinaire des sessions le cinq du mois de juin mil neuf cent onze à sept heures du soir tel que annoncé à la dernière session du mois de mai dernier pour prendre en considération toute affaire requise par les circonstances furent présent Monsieur Oliva Dugué Maire M. M. les conseillers Euchariste Briou Athanase Houle Thomas Garsneau fils et Théodore Garsneau lesquels cinq conseillers forment le Quorum de la dite assemblée

Beaulieu

il est proposé par Senere Dupont seconde par Philippe Dupont et résolu de nommer Ovide Comirand inspecteur de voirie pour rempla- Joseph Lesmeris sur refus de sa part pour l'arondissement de Petites terre

il est proposé par Théodore Beaulieu secondé par Euchariste Briou et résolu de nommer Ovide Siler inspecteur de voirie pour remplacer Théodore Garsneau - qui se trouve exempt de charge

il est propose par Jarept  
 Helie seconde par l'amer Tomin et  
 resolu de nommer Adelord  
 Desaulniers inspecteur de voirie  
 pour remplacer Edmond Tomin  
 qui est absent de la place

il est propose par Eucharste Biron  
 seconde par Thomas Gorceau fils  
 d'acceptes les compte de l'inspecteur  
 de voirie Edmond Tomin pour  
 travaux fait dans la route St  
 Nicolas les interessés qui n'ont  
 pas payé

✓ Antoine Lesieur -	.07
✓ Theodore Ricard	.12
✓ Louis St Louis	.24
✓ Rozane Grionx	10
✓ Heloise Duval	07
✓ Joseph Brumbois	.66
Les interessés du Pen Rouge	<u>06</u>
✓ Evrauste Jutras	.88
✓ Adolphe Frichette	11
✓ Moise Dupont Pere	34
✓ Arthur Dupont	22
✓ Moise Dupont fils	34
✓ Moise Balduc chrs	72
✓ Athonase Crete	36
✓ Moise Pathier	75
✓ Dromis Bellemare	09
✓ Treffe Tomin	14
Alphonse Helie	24
✓ Philippe Desaulniers	14
✓ Achien Bellemare	12
✓ Albert Baurassa	14
✓ Adolphe Gauthier	15



✓ Prosperé Bellemare	17
✓ George Duchaine	22
✓ Nozani Leroux	08
✓ Didier St Louis	04 X
✓ Louis St Louis	04
✓ Moise Descoteau	64
✓ The Tromme melot	21
✓ Arthur melot	05
✓ Odilon Melot	05
✓ Alfred Poille	09
	<hr/>
	6.23
Les interresse du chemin St Charles	
✓ Zephirin Dupont	1.19

Les interresses du terrain de  
L. G. Labarre occupis par omellette 1.75

il est propose par Athonase Houle  
seconde par Euchariste Biron et  
resolu d'accepter la requete de Joines  
Dugre en consideration pour etre  
delibere a la prochaine session

il est propose par Theode Beaulieu  
seconde <sup>par</sup> Euchariste Biron d'accorder  
une indemnite aux Etimateurs pour  
leurs pension pour faire le role  
devaluation

il est propose par Theode Beaulieu  
seconde par

il est propose par Euchariste  
Biron seconde par Athonase Houle  
et resolu sur division ~~monnaie~~  
Theode Beaulieu dissident ~~seul~~ donner

il est convenu entre Monsieur Augustin  
Vincent et le conseil municipal de faire  
la répartition des travaux à faire dans  
la route de St Etienne - la route a  
20 arpents à partir du cordon de l'acadie  
Joseph Gagneau et Augustin Vincent feront une  
ligne de clôture de vingt arpents et l'autre  
moitié par le public -

+ avec leurs voisins -

d'occupe ~~de donner~~ soixante pieds de Terrain  
 sur le coteau sable a. Carla Luernache  
 et soixante pieds a Napoleon Dufrene.  
 Monsieur Theode Beaulieu contre il  
 desroit donner que cinquante pieds -  
 Monsieur Carla Luernache prendra  
 soixante pieds a partir de la ligne  
 de Dell Elie Doublay et Napoleon  
 Dufrene a partir de Carla Luernache

il est propose par Euchariste Biron  
 seconde par Athanase Houle et resolu  
 d'ajourner l'assemblee au premier  
 lundi du mois de juillet a - dix  
 huit heures du matin -

J. O. Augre' Maire  
 A. Biron Sec. Tres.

Raddition des comptes du Sec. Tres.  
 pour de la paroisse de la Pointe du Lac  
 pour l'annee finissant le 30 juin 1911  
 Recette

Cotisation courante -	63.89
" Speciale -	2.46
Caisse Annee dernière	27.92
Arreage Annee dernière -	24.67
	118.94
	80.90
	38.04

Depense -

Poyé au Sec. Tresorier	50.00
" Travaux public et autre depense	30.90
	80.90

J'ai audité ces comptes le 3 juillet 1911  
 et les ai trouvés en bon état.

Louis Doray M.D.

Actif		Passif	
Caisse	38.04	fond batise	12.00
Arreage -	108.71		
Remboursement -	21.21		
	167.96		

Province de Québec  
Municipalité de

Ponte du Lac

3 juillet 1911

A une assemblée du conseil  
municipal de la paroisse de la  
Ponte du Lac tenue à la salle  
publique lieu ordinaire des  
séances le Trois de juillet  
mil neuf cent onze à sept  
heures du soir tenue ajournée  
à la dernière séance du mois  
de juin dernier

Furent présent Monsieur  
Théode Beaulieu lesquels conseil-  
ne formant pas le quorum de  
la dite assemblée

il est proposé par Théode  
Beaulieu d'ajourner l'assemblée  
à mardi prochain le onze du  
mois de juillet courant à  
sept heures du soir

Théode Beaulieu

Province de Québec

Municipalité de

11 Juillet 1911

Ponte du Lac

T. Spicade

A une assemblée du conseil municipal de la paroisse de la Ponte du Lac tenue a la salle publique lieu ordinaire des seances le onze cent onze a sept heures du soir tel que apparue a la dernière seance du mois courant pour la reddition des comptes du Secrétaire Trésorier et prendre en consideration toute affaire revus par les seigneurs tenes

Furent present Monsieur Ulysse Dugré Maire ainsi que les conseillers Euchariste Beron Adelaide Montour et Athanase Houle<sup>r</sup> Boguelo Gretrie conseillers formant le Quorum de la dite assemblée -

et Theode Beaubien

il est propose par Euchariste Beron seconde par Athanase Houle et resolu unaniment d'accepter les comptes du Secrétaire - Trésorier tel que audite par Louis Doray M. P. - - - -

il est propose par Euchariste Beron seconde par Theode Beaubien et resolu unaniment de reengager Adhemar Beron comme secretaire - tresorier pour la presente annee aux meme conditions que l'annee dernière -

Sur réclamation de Joseph Hélie  
 dynamochie charretier demandant à  
 être payé d'un cheval qui ~~est~~ <sup>est</sup> tué  
 où la corporation était à réparer son  
 pont public dans le chemin Royal -

il est proposé par Euchariste Bisson secondé  
 par Théodore Beaulieu et résolu unanimement  
 de nommer Monsieur Oliva Sugri Moise  
 Thomas Fosseon Père Maxime Dupont  
 et Thomas Rouettes de s'infirmer  
 à un avocat de St-Rimoué avant de  
 faire des déboursés pour la corporation  
 de la Pointe du Lac au sujet de la  
 réclamation de Joseph Hélie charretier  
 dynamochie et cela aux frais de la  
 corporation les membres de ce conseil  
 décident de prendre ces informations à  
 Monsieur Percé Duplessis Avocat de  
 St-Rimoué

il est proposé par Théodore Beaulieu  
 secondé par Adélou Montou et résolu  
 d'accepter les comptes de Adélou Desautels  
 fait au pont chez aug. Lacl.

Louis St Louis 1 piece de bois. 1.50

Le compte de Moise Comeau frais  
 de clôture done Trone Indit 1.00

Arthur Desautels le terrain de Denis  
 Bellesmare 1.00

Louis Patrier pour avoir fait le menage  
 à la salle publique. 1.00

il est propose par Theode Beaulieu  
secondé par Euchariste Beron et résolu  
de passer un règlement pour rendre la  
vaccination obligatoire dans la municipalité  
de la paroisse de la Trinité du Lac

Règlement

Le règlement municipal de la paroisse de  
la Trinité du Lac par son règlement no-  
6 decreté ce qui suit-

1. a compter de l'entrée en vigueur du present  
règlement la vaccination et la revaccinations  
seront obligatoires dans les limites de cette  
municipalité pour toutes les personnes  
qui s'y trouveront

2. En conséquence après quarante huit  
heures de l'entrée en vigueur du dit  
règlement toute personne se trouvant  
dans la municipalité qui ne pourra  
pas établir qu'elle a été vaccinée avec  
succès dans les sept ans précédents ou  
qui ne pourra pas établir par un  
certificat de médecin qu'elle a été  
vaccinée sans succès dans les six  
mois précédents sera passible d'une  
amende de cinq dollars et aussi d'une  
amende additionnelle de un dollar, du  
dit règlement

3. et après quarante huit heures de  
l'entrée en vigueur du dit règlement  
toute personne se trouvant dans  
la municipalité devra exhiber  
à l'officier exécutif de l'autorité  
sanitaire municipale ou à toute  
autre personnes l'originelle ou  
sera requise verbalement ou  
autrement un certificat d'un

Ne s'appliquent pas pour chaque fois  
qu'il y a une ou deux et on s'attachera de ne  
faire vacciner après la deuxième fois  
de l'entrée en vigueur du dit règlement  
3. in mots sur manuscrit



Sur réclamation de Joseph Hélie  
 d'Amnachie Jarretier demandant à  
 être payé d'un cheval qui <sup>est</sup> ~~est~~ tué  
 où la corporation était à réparer son  
 pont public dans le chemin Royal -

il est proposé par Euchariste Bisson et  
 par Théode Beaulieu et résolu unanime-  
 ment de nommer Monsieur Oliva Supri  
 Thomas Fosseon Père l'aîné  
 et Thomas Rouettes de s'adresser  
 à un avocat de St-Rivières  
 pour faire des déboursés pour  
 de la Pointe du Lac au  
 réclamation de Joseph Hélie  
 d'Amnachie et de la  
 Corporation les  
 décide de prendre  
 Monsieur Peris Supri  
 de St-Rivières

il est proposé par Théode Beaulieu  
 secondé par Adélou Montou et résolu  
 d'accepter le compte de Adélou Desautels  
 fait au pont chez aug. Lach  
 Louis et Louis 1 pièce de bois. 1.50  
 Le compte de Moïse Comeau frais  
 de clôture dans Trois mois 1.00  
 Arthur Desautels le terrain de Denis  
 Bellesmare 1.00  
 Louis Pathier pour avoir fait le ménage  
 à la salle publique. 1.00

il est propose par Theode Beaulieu  
 seconde par Euchariste Beron et resolu  
 de passer un reglement pour rendre la  
 vaccination obligatoire dans la municipalite  
 de la paroisse de la Tante du Lac.

### Reglement

Le reglement municipal de la paroisse de  
 la Tante du Lac par son reglement no-  
 6 decrète ce qui suit-

1<sup>re</sup> A compter de l'entree en vigueur du present  
 reglement la vaccination et la revaccinations  
 seront obligatoires dans les limites de cette  
 municipalite pour toutes les personnes  
 qui s'y trouveront

2<sup>me</sup> En consequence, apres quarante huit  
 heures de l'entree en vigueur du dit  
 reglement toute personne se trouvant  
 dans la municipalite qui ne pourra  
 pas établir qu'elle a été vaccinée avec  
 succès dans les sept ans precedents ou  
 qui ne pourra pas établir par un  
 certificat de medecin qu'elle a été  
 vaccinée sans succès dans les six  
 mois precedents sera passible d'une  
 amende de un dollar et aussi d'une  
 amende additionnelle de un dollar, de  
 ce reglement

3<sup>me</sup> Apres quarante huit heures de  
 l'entree en vigueur du dit reglement  
 toute personne se trouvant dans  
 la municipalite devra exhiber  
 a l'officier special de l'autorite  
 sanitaire municipal ou a toute  
 autre personnes l'obligée, qui  
 sera requise verbalement ou  
 autrement un certificat d'un

Medecin dument qualifie a proteger  
 comme tel dans cette province  
 etabliant qu'elle a ete vaccinee ou  
 sciee ou que la vaccination a ete  
 tentee sur elle sans succes dans les  
 delais mentionnes au paragraphe precedent  
 et chaque refus ou omission de sa  
 part de publier tel certificat lors-  
 quelle en sera ainsi requise la rendre  
 passible d'une amende de cinq dollars  
 Un certificat d'un medecin dument  
 qualifie a proteger comme tel  
 dans cette province a l'effet que  
 l'etat de sante d'une personne ne  
 permet pas qu'elle soit vaccinee  
 et etabliant la raison de telle  
 impossibilite si est exhibe a  
 l'officier episcopal de l'autorite  
 sanitaire municipale a a toute autre  
 personne par telle personne lorsque  
 la requision ci-dessus lui sera  
 faite et si est faite de pas plus  
 de deux mois avant telle requision  
 aura pour effet de exempter telle  
 personne de l'application des deux  
 articles precedent

Si tout medecin qui donnera  
 sciemment un certificat faux  
 sur les faits sur lesquels il peut  
 etre appelle a donner des certificats  
 en vertu des articles precedent sera  
 passible d'une amende de vingt  
 dollars

En toute personne qui n'aura pas  
 les moyens de payer pour se faire

vacunes pourra en adresser a  
 cette effet a toute personne compétente  
 et en satisfaisant telle personne  
 de son incapacité de payer se faire  
 vacciner aux frais de la municipalité

7. Les amendes ci-dessus seront  
 recouvrables de la manière prescrite  
 au code Municipal

8 sont exemptés de la vaccination  
 telle exigée par le présent  
 règlement ceux qui pourront attester  
 à la satisfaction de l'officier  
 exécutif de l'autorité sanitaire  
 municipale qu'ils ont eu la variole

Pour le Conseil d'Hygiène de la  
 Province de Québec

il est proposé par Meode Beaulieu  
 secondé par Euchariste Beson et  
 résolu d'ajourner l'assemblée au  
 premier lundi du mois d'août  
 à sept heures du soir

J. D. Luger Maire

A. Rivin Sec-Tres.

Province de Québec  
Municipalité de  
Pont-de-Lac

7 août 1911

Avec une assemblée du Conseil Municipal  
de la paroisse de la Pointe du Lac  
Tenue à la salle publique lieu ordinaire  
des séances le sept du mois de  
Août mil neuf cent onze - à sept  
heures du soir tel que ajourné  
à la dernière séance du mois de  
juillet dernier pour prendre en  
considération toute affaire reçue  
par les circonstances  
Furent présent M. Alva Dugre Maire  
M. M. les conseillers Théodore Beaujeu  
et Tréfle Godin lesquels trois conseillers  
ne formaient pas le Quorum de la  
dite assemblée

il est proposé par Tréfle Godin secondé  
par Théodore Beaujeu et résolu d'ajourner  
au premier lundi du mois de septembre  
prochain à sept heures du soir

J. O. Dugre Maire

A. Biron Sec-Tres

Province de Québec

Municipalité de  
Pointe du Lac

5 Sept - 1911

A une assemblée du Conseil Municipal  
de la paroisse de la Pointe du Lac  
tenue à la salle publique lieu ordi-  
naire des séances le cinq du mois  
de septembre mil neuf cent onze  
à sept heures du soir tel que ajourné  
à la dernière séance du mois de août  
dernier - pour réviser le rôle d'éva-  
luation et prendre en considération toute  
affaire révisé par les évaluateurs  
Furent présent M. M. Oliva Dugre  
Maire

M. M. les conseillers Théode Beaulieu  
Treffle Leduc et Euchariste Leduc  
Lesquels quatre conseillers forment le  
quorum de la dite assemblée -

il est proposé par Théode Beaulieu  
secondé par Treffle Leduc et résolu  
d'amalgamer le rôle d'évaluation sous  
amendement tel que fait par les  
évaluateurs

il est proposé par Treffle Leduc  
secondé par Théode Beaulieu et  
résolu d'accepter les comptes de Willard  
Guon - 2.25 -

il est proposé par Treffle Leduc secondé  
par Théode Beaulieu et résolu d'ajourner  
l'assemblée - au premier lundi du  
mois d'octobre à sept heures du soir  
J. O. Dugre Maire

Procès de l'union  
Municipalité de Pointe  
du Lac

2 Octobre 1911

A une assemblée du Conseil Municipal  
de la paroisse de la Pointe du Lac tenue  
à la salle publique lieu ordinaire des  
séances le deux du mois de l'octobre  
mil neuf cent onze à sept heures  
du soir tel que ajourné à la dernière  
séance du mois de septembre dernier  
pour prendre en considération  
toute affaire reçue par les cir-  
constances

Furent présent M. Oliva Duque Maire,  
M. M. les conseillers Théodore Beauvieu  
Athanase Houle Adélard Montout et  
Euchariste Brunon lesquels cinq  
conseillers forment le Quorum  
de la dite assemblée —

sur plainte de Sylva Tâquin inspecteur  
de la traversée de Pointe du Lac demandant  
à faire vendre la traversée de Pointe  
Lac à Nicolet au plus bas et dernier  
enchersseur —

adjudgé à Sylva Tâquin pour l'entretien  
de la traversée de Pointe du Lac à  
Nicolet qui est le plus bas et dernier  
encherissemens au prix de cinquante  
piastres — pour l'entretien depuis le  
chemin royal sur toute la longueur  
En il peut y avoir —

il est proposé par Théodore Beauvieu secondé  
par Athanase Houle d'ajourner l'assemblée  
à mardi prochain le dix jour soir  
pour examiner la liste des électeurs  
J. L. Duque Maire

Province de Québec

Municipalité de

10 Oct. 1911

Ponte du Lac

A une assemblée du conseil municipal de la paroisse de la Ponte du Lac tenue a la salle publique lieu ordinaire des seances le dix du mois d'octobre mil neuf cent onze a sept heures du soir tel que annonce par un avis public en date du trois Octobre courant apres avoir été affiché a la porte de l'Eglise et le huit du meme mois annoncent par le dit avis une assemblée du Conseil municipal pour reviser <sup>et</sup> examiner la liste des électeurs parlementaire de la paroisse de la Ponte du Lac et prendre en consideration toute plainte porter contre la dite liste des électeurs et qui sera prise en consideration et delibéré seance tenante -

Etant Present Monsieur Oliva Dugie Maire M. M. les conseillers Treffe Rodin Euchariste Brun Adelaire Desaulniers Athanase Houle et Thomas Gagneau fils lesquels six conseillers forment le Quorum de la dite assemblée -

il est propose par Treffe Rodin secondé par Euchariste Brun et résolu unaniment de reviser et examiner la liste des électeurs parlementaire et prendre en consideration toute plainte porter contre la dite liste et delibéré seance tenante -

\*Montons



- Le nom de Theodore Garsneau Retronche de la liste
- " Rodolphe Garsneau Retronche de la liste
- " Anat Corneau Retronche de la liste
- " Carrier Rouette Retronche de la liste
- " J. Bapt Rouette Retronche de la liste
- " Henri Labarre Retronche de la liste
- " Denis Labarre Retronche de la liste
- " George Lepreton Retronche de la liste
- " Basille Mongrain Retronche de la liste
- " Ephremus Bouchard Retronche de la liste
- " Orta Desaulmeri Retronche de la liste
- " Edmond Cretre Retronche de la liste
- " Achile Martin Retronche de la liste
- " Ernest Rivon Retronche de la liste
- " Elzeard Dupont fils Retronche de la liste 60¢
- " Josi Dupont Retronche de la liste
- " Moise Janvier Retronche de la liste
- " Elzeard Michelin Retronche de la liste
- " Philippe Crote Retronche de la liste
- " ~~Thomas Falher~~ Retronche de la liste

20 noms retranche sur la liste —

- Noms entree sur la liste
- Arthur Mildt entree sur la liste
- Agapit Tiaford entree sur la liste
- Oscar Tiaford entree sur la liste
- Maurice Garsneau entree sur la liste
- Almer Arthur rentree sur la liste salaire
- Jane Rouette rentree sur la liste salaire
- Hermengilde Bacon rentree sur la liste salaire
- Orta L'vernoche rentree sur la liste salaire
- Trapoleon Dupont fils usupinteur sur liste
- Moise Dupont Village salaire
- Carole Benoit Locatario entree sur la liste -
- James Dugre Pere no. 99 Proprietario 1 Rang -
- Arthur Pasini salaire fils Leon Pasini
- Achile Balduc fils Moise -
- Philippe Lesieur fils Cornelus -

Lucien Lanthier fils Josue -

Popolcon Dupresne - salaire 300.00

Zepherin Guilbert - possedant no-291 Evalue 200<sup>4 Rpt</sup>

Isaac Meoner - salaire 300.00 -

Gustave Tessier fils de Joseph Adolphe Tessier  
Proprietaire

objection ne possedant  
pas de bons tmi -

20 noms entre sur la liste -

il est propose par Euchariste Biron  
seconde par Athonase Houle et resolu  
unanimentement d'ordonner au Sec-Tres-  
de Tronciere la liste des deiteurs tel que  
corrigé par le conseil et certifié par le  
secrétaire - Tresorier - sous son serments  
d'office -

il est propose par Athonase Houle  
seconde par Truffe Sallin et resolu  
d'ajourner l'assemblee au premier lunde  
de novembre a huit heures du matin  
J. O. Eugre Maire

Province de Québec

Municipal acte de 30 Octobre 1911

Pointe du Lac

A une assemblée du conseil municipal de la paroisse de la Pointe du Lac tenue à la salle publique lieu ordinaire des séances le trente du mois d'octobre mil neuf cent onze à huit heures du matin pour délibérer si le conseil municipal doit venir en arrangement des affaires de Joseph Hélie Charreter d'Yamachiche qui a intenté une action contre la corporation de la Pointe du Lac

Turent present M. Alphonse Dugré  
Maire M. M. les conseillers Adolphe Montour Athonase Houle et Truffe Godin lesquels quatre conseillers forment le quorum de la dite assemblée

il est proposé par Adolphe Montour secondé par Athonase Houle et résolu d'autoriser M. Henri Duplessis avocat de la corporation de la paroisse de la Pointe du Lac de venir en arrangement avec Joseph Hélie Charreter d'Yamachiche qui a intenté une action contre la corporation de la Pointe du Lac si le demandeur le desire

La corporation s'engage à payer les frais de la dite corporation quel qu'il y a à ce fait pour la corporation si le dit Joseph Hélie consent à retirer son action

il est propose par alphonse Houle  
 seconde par Adelard Montour et resolu  
 d'ajourner l'assemblee

J. O. Dugre Maire

Province de Quebec  
 Municipalite de 5 novembre 1911  
 Pointe du Lac

A une assemblee du conseil Municipal  
 de la paroisse de la Pointe du Lac  
 tenue le cinq du mois de novembre mil  
 neuf cent onze a huit heures du  
 matin. Tel que ajourne a la derniere  
 seance du mois de Octobre dernier  
 pour prendre en consideration toute  
 affaire venue par les circonstances  
 furent present M. Cleve Dugre  
 Maire M. les conseillers Euchariste  
 Biron lesquels deux conseillers ne  
 formant pas le Quorum de la dite  
 assemblee

il est propose par Euchariste Biron  
 et resolu d'ajourner l'assemblee au  
 premier lundi de decembre a sept  
 heures du soir

J. O. Dugre Maire  
 Euchariste Biron

N. L. DUPLESSIS, C. R.

AVOCAT

4, RUE ST-JOSEPH.

TROIS-RIVIERES, - - P. Q.

TELEPHONE BELL, No. 65

TROIS-RIVIERES, 26 Octobre, 1911. 191

Monsieur Arthémis Biron,

Secrétaire-Trésorier,

Pointe-du-Lac, P. Q.

Cher Monsieur:-

J'ai cru comprendre par une conversation que j'ai eue avec les avocats de Monsieur Elie qu'il y aurait peut-être moyen de régler cette poursuite avec la Corporation de la paroisse de la Pointe-du-Lac. Si je ne me trompe, le demandeur Elie consentirait à retirer son action, chaque partie payant ses frais. En d'autres termes, le demandeur Elie paierait les frais de Cour de son côté et ses avocats et la Corporation de la paroisse de la Pointe-du-Lac ferait de même de son côté.

N. L. DUPLESSIS, C. R.

AVOCAT

4, RUE ST-JOSEPH,

TROIS-RIVIERES, - - P. Q.

TELEPHONE BELL No. 65

TROIS-RIVIERES, ..... 191

Les frais de la Corporation sont d'environ \$45.00 à \$50.00. Vous m'obligeriez beaucoup en communiquant avec les conseillers et en me laissant savoir dès lundi ou mardi si la Corporation serait disposée d'accepter cet arrangement.

Je n'ai pas de conseils à donner à la Corporation, mais, dans les circonstances, je crois que pour éviter les ennuis et les tracasseries d'un procès, il serait peut-être préférable pour la Corporation d'accepter cet arrangement, si je viens à bout de l'effectuer.

Votre tout dévoué,

*N. L. Duplessis*

Province de Québec

Municipalité de

4 Dec. 1911

Pointe du Lac

Q. une assemblée du conseil municipal de la paroisse de la Pointe du Lac tenue à la salle publique lieu ordinaire des séances le quatre du mois de décembre mil neuf cent onze à sept heures du soir tel que garrni à la dernière séance du mois de novembre dernier - pour prendre en considération toute affaire revus par les circonstances.

Turent present M. Charvaugre Maire M. M. les conseillers Théodore Beaulieu et Euchariste Brun lesquels trois conseiller ne formont pas le quorum de la dite assemblée

il est propose par Euchariste Brun secondé par Théodore Beaulieu et résolu d'ajourner l'assemblée au premier lundi du mois de Janvier mil neuf cent douze — à neuf heures du matin

J. O. Hugre Maire  
A. Brun Sec. Trés.

Province de Québec

Municipalité de  
Pointe du Lac

8 janvier 1912

A une assemblée des électeurs municipaux  
de la paroisse de la Pointe du Lac tenue  
à la salle publique lieu ordinaire des  
séances le huit du mois de janvier  
mil neuf cent douze - à dix heures  
de l'avant midi. Tel que annoncé  
par un avis public en date du  
premier janvier annoncé par  
le dit avis une assemblée des  
électeurs municipaux pour l'élection  
de deux conseillers en remplacement  
de Oliva Dugré et de Athanase  
Houle sortent de charge et dont  
le terme d'affaire est et y sera

Le conseil de cette municipalité  
ayant pas nommé de présidents  
faut de Evorum du dit conseil  
à la dernière assemblée Arthémis  
Biron Secrétaire - Trésorier  
est de droit président de l'élection  
et procède à l'élection de deux  
conseillers en remplacement  
de Oliva Dugré et Athanase  
Houle. sortent de charge  
et dont le terme d'affaire est et y sera

il est proposé par Oliva Dugré  
seconde par Tréfle Leduc et résolu  
de nommer Léger Trépanier conseiller  
en remplacement de Oliva Dugré



il est proposé par Athanase Houle  
 seconde par Théode Beaulieu et  
 résolu de nommer Adélard Desautels  
 conseiller en remplacement de  
 Athanase Houle sortant de charge.

Edvenant qu'il s'est écoulé une heure  
 depuis l'ouverture de l'assemblée et qu'il  
 n'y a pas eu apposition aux nominations  
 ci-dessus nommées je proclame M<sup>rs</sup>  
 Léger Tannier et Adélard Desautels  
 élus conseillers par acclamation -  
 et je requiert les membres de ce conseil  
 à se réunir en assemblée le quinze du  
 mois de janvier courant à neuf heures  
 du matin pour l'élection du Maire  
 A. Beon Sec. G<sup>rs</sup>.

A une assemblée des membres du conseil  
 municipal de la paroisse de la Pointe du  
 Lac Temu à la salle publique lieu  
 ordinaire des séances le quinze du  
 mois de janvier mil neuf cent  
 douze à neuf heures de l'avant  
 midi tel que annoncé par un  
 avis public en date du 13 janvier  
 annonçant par le dit avis une  
 assemblée des membres du conseil  
 pour l'élection du maire et prendre  
 en considération toute affaire  
 requise par les circonstances -  
 Présent Monsieur Treppi  
 Godin Théode Beaulieu Adélard Montan  
 Euchariste Beon Léger Tannier et  
 Adélard Desautels Lesnelo

seul conseiller formant le Quorum  
de la dite assemblée

Je Leger T'acumier et Adolord  
Desautniers ayant été dument nom-  
mez conseillers font serment avec  
Je remplirai bien et fidellement  
les devoirs de ma charge et cela au  
meilleur de mon jugement et de  
ma capacite ainsi que Dieu me  
soit en aide

Asserments devant  
moi a la Pointe du  
Lac ce deuxieme jour  
du mois de Janvier  
mil neuf cent douze

A. Biron - Sec. Tres.

il est propose par Eucharste Biron  
seconde par Treffe Godin et resolu  
de nommer Theode Beaulieu Maire  
pour la presente annee et élu  
unanimement

Je Theode Beaulieu ayant été dument  
nomme maire de la paroisse de la  
Pointe du Lac fait serment que je  
remplirai bien et fidellement les  
devoir de ma charge et cela au  
meilleur de mon jugement et de ma  
capacite ainsi que Dieu me soit  
en aide

Asserments devant moi  
a la Pointe du Lac

ce vingt-neufième jour du  
mois de janvier mil  
neuf cent douze - } Théo Beauchien  
A. Biron Sec. -trés. }

il est proposé par Euchariste Biron  
secondé par Adolphe Montour et résolu  
à l'unanimité l'assemblée -

Théo Beauchien. Maire  
A. Biron Sec. -trés.

Province de Québec  
Municipalité de  
Pointe du Lac 4 Février 1912

A une assemblée du Conseil Muni-  
cipal de la paroisse de la Pointe  
du Lac tenue à la salle public lieu  
ordinaire des séances le vingt-neuf  
de Février mil neuf cent douze  
Pour prendre en considération toute  
affaire venant par les circonstances  
Présent M. Théo Beauchien  
Maire M. M. les conseillers Léger  
Fournier Euchariste Biron et Adolphe  
Desautels les quels sont les conseillers  
formant le Quorum de la dite  
Assemblée -

il est proposé par Euchariste  
Biron secondé par Léger Fournier  
et résolu à l'unanimité l'assemblée  
au premier lundi de mars  
à neuf heures du matin

Théo Beauchien. Maire  
A. Biron

Province de Québec

Municipalité de

Pointe du Lac

4 Mars 1912

A une assemblée du Conseil Municipal de la paroisse de la Pointe du Lac tenue à la salle publique lieu ordinaire des séances le Jeudi du mois de mars mil neuf cent douze, à dix heures de l'avant midi tel que ajourné à la dernière du mois de Février dernier pour prendre en considération toute affaire venant par les circons-  
tonnes

Turent présent Monsieur Théodore Beaulieu M. M. Des conseillers Adolphe Desautels Léger Tournier et Euchariste Brun les quels Euxes conseillers formant le Quorum de la dite assemblée

il est proposé par Euchariste Brun secondé par Adolphe Desautels et résolu de faire le renouvellement de la voirie nommer les officiers de la municipalité de la paroisse de la Pointe du Lac

depuis pour le Grand chemin dans le haut de la paroisse depuis la terre de Joseph Aboum - jus-en au pont du moulin l'inspecteur de voirie nommé est Jovier Guay

Le Grand chemin depuis le pont du moulin jusqu'à la terre de Cyrille Parette  
L'inspecteur nommé — Adolphe Berthiaume

Le Grand Chemin depuis la ligne de la  
Bellefleur jusqu'chez Cyrille Ranette y compris  
la route jusqu'au rang des Crêtes le 2<sup>ème</sup>  
rang et de plus le pont Liernache -  
L'inspecteur nommé est Xavier Dupont

Les Petites terres au deuxième rang depuis  
chez Oscar Ranette jusqu'au pont Liernache  
et de là la petite route jusqu'à l'extrémité  
du 2<sup>ème</sup> rang

L'inspecteur nommé est Gopoleon Dupont

La continuation des petites terres au  
troisième rang depuis la terre de  
Oliva Crête inclusivement jusqu'au  
la ligne Ste Marguerite -

L'inspecteur nommé est Armond Pather

Le troisième rang depuis le pont chez  
Hubert Frathier jusqu'au Extrême rang  
y compris le rang chez Elzeard Dupont Honoré  
L'inspecteur nommé est Albert Blouin

La concession St Charles depuis le Grand  
Chemin y compris les deux embranchements  
à son départ jusqu'chez Zéphirin Dupont  
L'inspecteur nommé est - Honoré Dupont fils

La continuation du rang St Charles depuis  
chez Zéphirin Dupont inclusivement  
jusqu'à la profondeur du 5<sup>ème</sup> rang  
y compris la route chez Cyrille Meunille  
et le pont chez Adolphe Duplessis  
L'inspecteur nommé est Moïse Dupont fils

Le sixième rang y compris la route  
l'inspecteur nommé est Joseph Benoit

Le septième rang - depuis l'extrémité sud  
ouest du dit septième rang jusqu'à la  
terre de James Lanthier inclusivement  
l'inspecteur nommé - Joseph Beusson

Le septième rang depuis l'extrémité nord-est  
du dit septième rang jusqu'à la terre  
de James Lanthier et inclusivement  
l'inspecteur nommé est <sup>Arsene Blais</sup> ~~Edouard~~ Edouard

La route de la cadie depuis le Grand Chemin  
jusqu'à la terre de Yamachiche pour le  
deuxième rang l'inspecteur nommé est  
Alfred Larocque

La concession St Nicolas depuis chez  
Augustin Vincent jusqu'à l'extrémité <sup>des</sup>  
St Nicolas l'inspecteur nommé est -  
Arthur Morin Maxime

Depuis la <sup>route</sup> St Nicolas jusqu'à la  
terre de Yamachiche - par le deuxième rang  
y compris la route - ~~Joseph~~ Joseph  
Euchariste Desrochers

Le village des Larocque depuis la route  
de la cadie jusqu'à la concession St  
Charles l'inspecteur nommé est - Philippe Bouchard

La traversée depuis de la Pointe de Lac  
à Noël l'inspecteur nommé est -  
Aylva Parvi

Rang St Nicolas

Les Estimateurs nomme pour faire le  
role d'evaluation de la municipalite de  
Pointe du Lac

Les Estimateurs nomme est { Joseph Ahron  
Fuffle Dupont  
Helene Dupont ont

Les inspecteur Agraires nomme sont -

{ Carlos Lesieur  
Joseph Merville  
Achille Sathur

Les Jardens d'enclous nomme sont

{ Alcide Baurassa  
Philippe Guay  
Cyrille Racette

Les auditeurs de comptes pour remplir  
les comptes du Sec. Tres. de la Municipalite  
de Pointe du Lac

Les auditeurs nomme sont Louis Darcy  
{ Oliva Dugre

Depuis le pont du Moulin y compris le  
Village Leonard Houle

il est propose par Leger Trounner  
seconde par Adelout Desautner et resolu  
de donner avis aux officiers ci-dessus  
nomme de leur avis de leurs nomination  
et les priant de se presenter au conseil  
le plus tot possible pour preter leurs  
serment d'office avant d'entree  
en fonctions

il est propose par Adolphe Desaulniers  
 seconde par Leger Fournier et resolu  
 de faire les meme divisons d'arron-  
 dissement des bureaux de vote  
 sur les listes electorales proposee la  
 derniere au mois septembre dernier

il est propose par Leger Fournier  
 seconde par Adolphe Desaulniers et  
 resolu d'autoriser M. Theophile Beauve  
 Maire de retirer du conseil de Comte  
 la somme de vingt-cinq piastres  
 pour payer le cout de l'entretien de la  
 traversée de Comte au La a Chiodet

il est propose par Adolphe Desaulniers  
 seconde par Leger Fournier et  
 resolu de ratifier le reglement  
 prohibant la vente des Licences  
 amovantes passe le 6 mars 1912  
 et de nommer M. le Receveur des  
 Revenus de St-Hubert

il est propose par Leger Fournier  
 seconde par Adolphe Desaulniers et  
 resolu d'ajourner l'assemblee au  
 premier lundi d'octobre a neuf heures  
 du matin Theophile Beauve Maire

A. Biron Secrétaire



Province de Quebec

Municipalite de 1er avril 1912

Pointe du Lac

A une assemblee du conseil municipal de la paroisse de la Pointe du Lac tenue a la salle Publique lieu ordinaire des seances le premier jour du mois de avril mil neuf cent dix a neuf heures du matin tel que ajourne a la derniere seance du mois de mars dernier pour prendre en consideration toutes affaires venis par les circonstances

Furent present Monsieur Theode Beaulieu Maire M. M.

Les conseillers Truffle Godin lequel deux conseillers ne formant pas le quorum de la dite assemblee

Theode Beaulieu  
Truffle Godin

il est propose par Truffle Godin d'ajourner l'assemblee au premier lundi du mois de mai a sept heures du soir

Theode Beaulieu Maire

A. Biron Sec. Tris.

Procès-verbal de l'assemblée  
municipale de  
Pont-de-la-Loue

6 mai 1912

A une assemblée régulière du Conseil  
municipal de la paroisse de la Pont-de-la-Loue  
tenue à la salle publique  
lieu ordinaire des séances le six  
du mois de mai mil neuf cent  
Douze à sept heures du soir tel  
que annoncé à la dernière séance  
du mois d'avril dernier pour  
prendre en considération toutes  
affaires reçues par les administrateurs  
étaient présent Monsieur Théodore  
Beaulieu M. M. les conseillers  
Tuffle Rodin Adolphe Desautiers  
Léger Toummer et Adolphe  
Montoux lesquels avec cinq  
conseillers formaient le Quorum  
de la dite assemblée -

Il est proposé et résolu de nommer  
Eodias Dupont inspecteur de voirie  
pour l'arrondissement du 5<sup>me</sup> rang  
pour remplacer Moïse Dupont fils  
Gabriel qui a laissé l'arrondissement

il est proposé par Léger Toummer  
secondé par Adolphe Montoux et  
résolu d'accepter le compte de  
Chirila comisonel = 50 pour frais  
Chemin de Adolphe Montoux

il est proposé par Tuffle Rodin secondé par  
Léger Toummer et résolu d'ajourner l'assemblée au  
premier lundi de juin à sept heures du soir  
A. Brun Sec. G. Théodore Beaulieu

Province de Quebec  
Municipalite de  
Pointe du Lac 23 Juin 1912

A une assemblee du Conseil Municipal de la paroisse de la Pointe du Lac tenue a la salle publique lieu ordinaire des seances le trois du mois de juin mil neuf cent douze a sept heures du soir tel que expose a la derniere seance du mois de mai dernier pour prendre en consideration toute affaire venant par les circonstances

Moins

Furent present Monsieur Theophile Beaulieu & M. M. les conseillers Euchariste Biron Theophile Gadin Leger Fournier et Adolphe Desaulniers et Thomas Garsneau les quels six conseillers formerent le Quorum de la dite assemblee

il est propose par Euchariste Biron seconde par Theophile Gadin et resolu d'autoriser le secretaire-tresorier de payer les comptes pour James Dugre fils pour les depenses que un cas de picate a occasionner sur un certificat avec ces effets a ete donne et lise a cette fin - ainsi que les frais du Quorum -

il est propose par Thomas Garsneau seconde par Adolphe Desaulniers et resolu d'accepter le compte de Isaac Berthoumieu inspecteur du vin Rg de Adolphe Desaulnier inspecteur St Nicolas et de Joseph Brumbos inspecteur du vin Rg

et de Thomas Paquette pour le chemin  
St Charles =

Rg. St Charles Zephuni Dupont -150 1.50

Route 6me rang Joseph Lacourse - 1.55  
" " " Odilon Midal 1.85 .30

Route St Nicolas: Antoine Lesieur 20  
Thomas Ricord 18  
Louis St Louis .57  
Nozani Group 1.25 .30

Route 7me Rg = Alfred Dupesne 75  
Adolphe Fréchette 15  
Arthur Dupont 15  
Morie Balder 45  
Morse Pather 60  
Promis Bellemare 55  
Alphonse Hélie 02  
Leonard Houle 12  
Joe Leon Comeau 15  
Philippe Desormeaux 30  
Adrien Bellemare 19  
Albert Barrassa 19  
Adolphe Gauthier 19  
Prosper Bellemare 15  
George Suekome 68  
Nozani Group 60  
Sider St Louis 45  
Athouase Biron 22  
Yve Tromer Midal 75  
Arthur Mutet 12  
Odilon Midal 12  
Alfred Tailli 15

645

il est propose par Treffe Godin  
 seconde par Adolphe Desaulniers et  
 resolu que l'emplacement qui a été  
 cloture par M<sup>lle</sup> Elise Daneluy lui  
 appartient et pourra en faire ainsi  
 que ses successeurs.

il est propose par Euchariste Brion  
 seconde par Treffe Godin et approuvé  
 l'assemblée au premier lundi  
 du mois de juillet a sept heures  
 du matin soir

Thos de Beauclair Maire  
 A. Brion Secr.

Reddition des comptes du Secteur - Trésorerie  
pour l'annee finissant le 30 juin  
1912

Recettes

Participation courante	69.81
- Spéciale -	4.56
Caisse année dernier	38.04
Arrosage -	38.48
	<u>145.89</u>
	113.21
	<u>32.68</u>

Depense

Secrétariat	50.00
Divers	63.21
	<u>113.21</u>

Actif :

Caisse	32.68
Arrosages	105.73
Remboursement	26.71
	<u>165.12</u>

Passif

Fond Bataise	24.00
	<u>24.00</u>

Audité & septième jour de juillet mil-neuf-cent  
douze au bureau du secrétaire.

J. O. Auger, Auditeur

Province de Quebec  
 Municipalite de 8 Aout 1912  
 Pointe du Lac

A une assemblee reguliere du  
 conseil municipal de la paroisse  
 de la Pointe du Lac Tenue  
 a la Salle publique lieux  
 ordinaires des seances le  
 huit du mois de juillet  
 mil neuf cent douze a  
 sept heures du soir et  
 que ayonne a la derniere  
 seance du mois de juin  
 dernier pour prendre en  
 consideration toute affaire  
 regies par les circonstances  
 furent present M<sup>r</sup>  
 Theode Beaulieu Maire  
 M. Adolphe Desaulniers  
 les seuls deux conseillers ne  
 formant pas le quorum  
 de la dite assemblee

il est propose par Theode  
 Beaulieu seconde par  
 Adolphe Desaulniers d'ayer  
 ne l'assemblee au Premier  
 lundi du mois de Aout  
 mil neuf cent douze a  
 sept heures du soir

Theode Beaulieu  
 Maire  
 Adolphe Desaulniers  
 O. Brun Sec-tes

Province de Québec

Municipalité de 16 juillet 1912  
Pont-de-Lac

A une assemblée spéciale du conseil  
municipal de la paroisse de la Pointe  
du Lac tenue à la salle publique  
lieu ordinaire des séances le 16<sup>e</sup> jour  
du mois de juillet courant à  
sept heures du soir tel que  
annoncé par un avis public  
en date du huit courant au-  
jourd'hui par le dit avis une  
Assemblée spéciale pour réviser  
le rôle d'évaluation et prendre  
en considération toute affaire  
reçue par les circonstances  
Furent présent Monsieur Théo  
Beaulieu Maire M. M. les  
conseillers Euchariste Biron  
Treffle Gadin Leger Fauriol  
Adelard Desautels et Thomas  
Jureau lesquels six conseillers  
forment le Quorum de la dite  
Assemblée

il est proposé par Euchariste  
Biron secondé par Thomas Jureau  
\* des Sec. Trés. fils d'accepter les comptes tel  
que audités par Olivia Dugré  
Auditer de compte pour la  
Municipalité

il est proposé par Thomas Jureau  
secondé par Treffle Gadin et  
résolu de réviser le rôle d'évaluation



il est propose par Euchariste  
Buron seconde par Lezer Troumie  
et resolu d'accepter les amende  
ment fait au role devaluation

il est propose par Adelou Desallais  
seconde par Euchariste Buron et  
resolu de payer de montant de  
trois centus dans le cent piastres  
pour le soutien du conseil Municipal

il est propose par Euchariste  
Buron seconde par Treffe Ladu  
ajourne l'assemblee au deuxieme  
lundi du mois de septembre a  
sept heures du soir —

Theodore Beaulieu Maire

A. Buron Sec. Tres.

Procès-verbal de l'assemblée  
Municipale de  
Pointe du Lac

9 Septembre 1912

A une assemblée reguliere du  
conseil municipal de la paroisse  
de la Pointe du Lac tenue a  
la salle publique ~~en~~ ordinaire  
des soies le neuf du mois  
de septembre mil neuf cent douze  
a sept heures du soir tel que  
ajourne a la derniere seance du  
mois de juillet dernier pour  
prendre en consideration toute  
affaire requis par les circons-  
tances

Etant present Monsieur Theate

Beaucoup d'avis M. M. les  
 Conseillers Euchariste Bron Treffe  
 Jodin Leger Tournier Adolphe  
 Montoux et Adolphe Desautiers  
 Lesquels six conseillers forment  
 le Quorum de la dite assemblée

il est propose par Euchariste Bron  
 seconde par Treffe Jodin et resolu  
 d'accepter les comptes pour achats de  
 tuyau en beton pour les ponceaux  
 fait dans la municipalite de la paroisse  
 de la Sainte du Lac

Treffe Dupond	12.00
Leger Tournier	5.00
Adolphe Montoux	24.00
Alfred Laroche	12.00
	<hr/>
	53.00

mal

il est propose par Euchariste Bron  
 seconde par Treffe Jodin et resolu  
 de nommer Alfred Lesmeisier  
 Surintendant pour examiner le chemin  
 depuis le pont du Moulin jusqu'a  
 chez

\* de prendre en  
 consideration  
 les

il est propose par Euchariste Bron  
 seconde par Treffe Jodin et resolu la  
 requete des interesses de l'arrondissement  
 du fleuve depuis le pont du Moulin  
 jusqu'a chez Joseph Bron inclusivement  
 et a ete delibere sans tenuite

il est propose par Leger Hournier  
 seconde par Adolord Montoux et  
 resolu de nommer un surintendant  
 speciale pour examiner le chemin  
 de Esren Duplessis et de en faire  
 rapport au conseil Municipal  
 afin de faire justice a Eni de  
 Droit — dans les huit jours qui  
 suivront sa nomination —

il est propose par Adolord Beauvieux  
 seconde par Adolord Montoux et  
 resolu d'ajourner l'assemblee au  
 premier lundi de Octobre a sept  
 du soir —

Thiod Beauvieux Maire

A. Brun Sec. Tres

Province de Québec

Municipalité de 30 sept. 1912

Pointe du Lac

A une assemblée du Conseil Municipal de la paroisse de la Pointe du Lac tenue à la salle publique lieu ordinaire des séances le trente du mois de septembre mil neuf cent douze à sept heures du soir pour reconsidérer la requête présentée par les intéressés du premier depuis le pont du moulin jus en a chez Joseph Abron ~~indus~~ pour déterminer ~~les~~ travaux du chemin de frond et notamment le chemin de Ephrem Duplessis et autre et nommer un surintendant spéciale pour en voir Alfred Lesmeris qui avait été nommé surintendant spéciale à ce sujet et qui a ses pas voulu excepte la charge -  
 furent présent M<sup>r</sup> Theate Beauhen Marie M<sup>r</sup> les conseillers Leger Toumier Adolord Montaur Adolord Desaulniers les quels En outre conseillers forment le Bureau

il est proposé par Leger Toumier seconde par Adolord Desaulniers et résolu de nommer un surintendant spéciale pour visiter les lieux pour déterminer les travaux à faire dans le chemin endommagé par les eaux au printemps et fixer le ou le chemin <sup>ou</sup> de ma passes s'il a lieu d'être et de faire rapport dans

\* rony

les hauts gours de sa nomenclature  
et notamment depuis la Terre de  
Césaire Dupont au premier rang  
jusqu'à la Terre de Philippe Gauthier  
exclusivement au dit premier Rang

~~et résolu de~~  
~~l'assemblée.~~

~~il est proposé par Léger Faumier  
secondé par Adolard Desaulniers d'ajourner  
l'assemblée~~

~~Thiédé Beaulieu Maire~~

~~reçu~~

~~A. Brun Sec. Trés.~~

~~L'ajournement de cette assemblée est reçu.~~

2e rang -  
résolu de

il est proposé par Léger Faumier  
secondé par Adolard Montour et  
résolu de nommer Arthur Desnoyers  
surintendant spécial pour visiter le  
chemin ci-dessus-mentionnés dans  
la résolution précédente -

il est proposé par Léger Faumier  
secondé par Adolard Desaulniers et  
résolu d'ajourner l'assemblée -

Thiédé Beaulieu Maire

A. Brun Sec. Trés.

Province de Québec

Municipalité scolaire 7 Oct - 1912  
de Pont-de-Lac

A une assemblée du conseil Municipal  
de la paroisse de la Sainte de la  
~~Pont-de-Lac~~ Tenue a la salle

Public lieu ordinaire des seances  
le sept du mois d'octobre a sept  
heures du soir tel que agavane  
a la dernière seance du mois de  
septembre pour prendre en con-  
sideration toute affaire venue  
par les circonstances

Furent present Mr Euchariste  
Biron lequel ne formant pas  
le quorum de la dite assemblée  
il est propose par Euchariste  
Biron et resolu d'agavane l'assemblée  
au Evatoire del mois courant  
a sept heures du soir

Euchariste Biron  
A. Biron Sec. Trés -

Province de Québec

Municipalité de 14 Oct 1912

Ponte du Lac

A une session spéciale du conseil municipal de la paroisse de la Ponte du Lac tenue à la salle publique lieu ordinaire des sessions le Euzatoze du mois de Octobre mil neuf cent douze à sept heures du soir. Tel que annoncé par un avis public en date du sept Octobre courant après avoir été lu et affiché à la porte de l'Eglise annonçant par le dit avis une assemblée du conseil municipal pour réviser la liste des électeurs

parlementaire prendre en considération les plaintes portées contre la dite et qui sera débattue séance tenante. furent présent M. M. Théodore Beaulieu Moise M. M. les conseillers Leger Fournier Adolphe Montour Adolphe Desaulniers Truffe Eden Euchariste Biron et Thomas Gazeau les quels sept conseillers formant le Euzum de la dite assemblée

il est proposé par Leger Fournier secondé par Adolphe Montour et résolu unaniment de réviser la liste des électeurs parlementaire de la paroisse de la Ponte du Lac

il est propose par Leger Tournier  
 seconde par Adolphe Montan et resolu  
 Unaniment d'accepter les amendement  
 fait a la liste des electeurs parlementaire  
 de la Paroisse de la Pointe du Lac  
 sept noms retranche de la liste  
 sept noms entre sur la liste apres la  
 revision des listes -

il est propose par Truffe Edin  
 seconde par Adolphe Desaulniers  
 et resolu d'ajourner l'assemblee -  
 au premier lundi du mois de  
 novembre - a sept heures du soir  
 Thibet Beaulieu Maire

A. Biron Sec. Tres -

Procurer de Leduc  
 Municipalite de 4 novembre 1912  
 Pointe du Lac

A une assemblee reguliere du Conseil  
 municipal de la paroisse de la Pointe  
 du Lac tenue a la salle publique  
 lieu ordinaire des seances le 24  
 du mois de novembre mil neuf  
 cent douze a sept heures du soir  
 tel que ajourné a la dernière  
 seance du mois de Octobre dernier  
 pour prendre en consideration toute  
 affaire requis par les circonstances  
 furent present M. Thibet Beaulieu  
 Maire M. M. les conseillers Leducs  
 Te Biron Leger Tournier et  
 Adolphe Desaulniers les quels  
 En tant que Conseillers forment



De Quorum de la dite assemblée

il est propose par Euchariste Biron  
 seconde par Leger Fournier et resolu  
 d'accepter le compte du Dr Louis  
 Doray M. D. pour les cas de penale  
 au montant de vingt quatre piastres  
 et d'autoriser le Sec. Tresorier de lui  
 payer ce montant. et les comptes chez  
 les marchands pour du desinfectant au  
 montant de deux piastres et 10 centes

+ Garscan -

il est propose par Leger Fournier  
 seconde par Adelord Desaulniers et  
 resolu d'accepter les achats fait pour  
 tegant en beton pour ponceau dans  
 un chemin publie dans la ligne des  
 terres de Theodor et Philippe Enay  
 au montant de - trente - six piastres

Sur plainte de C. Boulanger charretier de  
 Louise - ville. pour mauvais etats  
 des chemins dans la municipalite  
 de Pointe du Lac le Conseil et les  
 interesses de l'arrondissement present  
 ont resolu de prendre arrangement  
 avec le dit C. Boulanger et de  
 faire payer le coit par les interessa  
 de cette arrondissement dont l'inspecteur  
 de voirie est Alfred Garscan

Sur l'ordre de l'inspecteur de voirie  
 pour la trouee de Pointe du  
 Lac a Noelik demandant a faire  
 vendre la dite trouee pour  
 l'entretien du chemin d'ouest.

au plus bas et dernier enchereuses  
 Adjugé à Sylva Pavin pour le  
 montant de cinquante piastres  
 dont le plus bas enchereuseur

il est proposé par Euchariste Bron  
 seconde par Adelaïde Deschamps et  
 résolu d'ajourner l'assemblée au  
 premier lundi du mois de Décembre  
 à sept heures du soir

Theode Beaulieu Maire  
 A. Bron Sec. Trés.

Province de Québec

Municipalité de

2 Décembre 1912

Pointe du Lac

A une assemblée spéciale du conseil  
 municipal de la paroisse de la Pointe  
 du Lac tenue à la salle publique  
 lieu ordinaire des séances le dix  
 jour du mois de Décembre mil  
 neuf cents douze tal que annoncé  
 à la porte de l'Eglise pour prendre  
 en considération les offres que le  
 Gouvernement provincial par l'entremise  
 de son ingénieur officiel M. A. La  
 Pazeau de construire une route  
 à travers notre municipalité  
 Tunc sent M. le Maire Theode Beaulieu  
 M. les conseillers Leger Tournier  
 Adelaïde Montour Thomas Gareau  
 fils Euchariste Bron Adelaïde Deschamps  
 et Truffe Lucien lesquels sept conseillers  
 forment le Quorum de la dite assemblée

il est propose par Leger Hammer  
 secondé par Euchariste Biron et resolu  
 Que ce conseil accepte les offres faites  
 par le Gouvernement provinciale par  
 l'entremise de son conferecier officiel  
 M. A. Le Tareau de construire une  
 route a travers notre Municipalite  
 moyennant une contribution de  
 \$1000 par mille de chemin  
 lorsqu'il sera complete laquelle somme  
 nous nous engageons a payé par  
 les presentes et que copie de la  
 presente resolution soit transmise  
 a l'honorable Ministre de la  
 voirie a Quebec

il est propose - par Euchariste Biron  
 secondé par Théo Gadin et resolu  
 Que demande soit faite au Gouvernement  
 de Quebec de nous envoyer un  
 ingenieur pour voir tous travaux  
 a faire dans notre Municipalite  
 pour l'amelioration des chemins  
 et de constater le coût de notre  
 desir de profiter de la loi des  
 emprunts pour confederer  
 nos chemins et routes -

Propose par Adelard Montour secondé  
 par Thomas Garreau fils et résolu  
 que le Gouvernement provincial  
 soit respectueusement prié de  
 construire en Macadam asphalté la  
 partie de la route provinciale Montreal  
Quebec, comprise dans nos limites et  
 que copie de la présente résolution  
 soit adressée à l'honorable ministre  
 de la voie à Québec

il est proposé par Euchariste Brun  
 secondé par Truffe Gadin et résolu  
 d'accepter l'ouvrage fait par Inosi  
 Pothier pour la construction d'un  
 chemin fait sous le septième pont

il est par Euchariste Brun  
 secondé par Truffe Gadin et résolu  
 de journe l'assemblée

Thod Euchariste Brun  
 A. Brun Sec-trés

Maison établie en 1910

# CRÉDIT-CANADA

LIMITÉE

Banquiers en valeurs de placements

## Formule de souscription

Je ..... de .....  
nom du souscripteur ..... adresse

demande et m'engage, par la présente, à souscrire, au pair, à .....  
nombre d'actions

actions privilégiées et participantes 8% cumulatif de la valeur nominale de \$ 10.00 du capital-actions de **CRÉDIT-CANADA LIMITÉE**, avec certificat de participation au surplus des profits qui devront être divisés en parts égales entre le capital-actions privilégié-

Province de Québec

Municipalité de

Ponte du Lac

13 Janvier 1913

A une assemblée des électeurs Municipaux de la paroisse de la Ponte du Lac tenue a la salle publique lieu ordinaire des seances le treize du mois de Janvier mil neuf cent treize a dix heures de l'avant-midi tel que annoncé par un avis public en date du six Janvier courant après avoir été affiché et lu a la porte de l'église de la dite paroisse de la Ponte du Lac annonçant par le dit avis une assemblée des électeurs municipaux de la dite paroisse pour l'élection de deux conseillers en remplacement de Adelaire Montour et de Euchariste Biron sortant de charge et dont le terme d'office est expiré

Le président de l'élection n'ayant pas été nommé a la dernière seance du mois dernier le Secrétaire-Treasorier est de droit président de l'élection et requiert les électeurs présent a faire le choix de deux conseillers en remplacement de Adelaire Montour et de Euchariste Biron sortant de charge et dont le terme d'office est expiré

il est propose par Adolphe Montour  
 secoude par Thomas Garceau fils de  
 nommer Achile Pattri ~~comme~~  
 conseillers en remplacement de Adolphe  
 Montour sortant de charge

il est propose par Euchariste  
 Bron secoude par Trefple Leclerc  
 de nommer Jovier Duplessis  
 conseillers en remplacement de  
 Euchariste Bron sortant de  
 charge —

Edouard Encl se est ecoute un heure  
 depuis l'ouverture de l'assemblee et  
 que il n'y a pas eu d'opposition aux  
 noms aux candidats ci-dessus nommes  
 Je proclame M. M. Achile Pattri et  
 Jovier Duplessis du conseillers a  
 l'unanimité et je remercie les membres  
 du conseil de la Pointe du Lac de  
 se reunir en assemblee pour l'election  
 du Maire et prendre en consideration  
 toute affaire regu par les curateurs  
 lundi le vuyt du mois courant  
 a six heures du matin

il est propose par Adolphe Montour  
 secoude par Thomas Garceau et resolu  
 d'ajourner l'assemblee

A. Bron Pres.

Je Honoré Duplessis et Achille Pothier  
 ayant été dument nommer conseillers  
 fait serments que se remplissent bien et  
 fidelement les devoirs de ma charge  
 et cela au meilleur de mon jugement  
 et de ma capacite ainsi que Dieu  
 me soit en aide

Assesment devant moi J. R. Duplessis  
 a la Pointe du Lac ce. Achille Pothier  
 deux jour de janvier 1913  
 A. Biron Sec-Tres.

A une assemblee speciale du conseil  
 municipal de la paroisse de la Pointe  
 du Lac tenue a la salle publique  
 lieu ordinaire des seances le vingt  
 du mois de janvier courant a  
 neuf heures du matin pour selection  
 du Maire et prendre en consideration  
 toute affaire remis par les circonstances  
 furent present M. Thede Beaubien  
 Orateur M. M. les conseillers Honoré  
 Duplessis et Achille Pothier les  
 quels trois conseillers ne formaient  
 pas le quorum de la dite assemblee

il est propose par Honoré Duplessis  
 seconde par Achille Pothier et resolu  
 d'ajourner l'assemblee au premier  
 lundi du mois de Fevrier 1913 a  
 neuf heures du matin

A. Biron Sec-Tres.



Province de Québec

Municipalité de Pointe du Lac 3 Février 1913

Pointe du Lac

A une assemblée des membres du conseil de la municipalité de Pointe du Lac tenue à la salle publique lieu ordinaire des séances le trois de Février mil neuf cent treize à neuf heures de l'avant Tel que rapporté à la dernière séance du soir de janvier dernier pour l'élection du Maire etc prendre en considération toute affaire venue par les circonstances furent présent M. M. les conseillers Théodore Beaulieu Léger Fourmier a délégué Desaulniers Tréfle Eodin et Jovier Duplessis lesquels six conseillers formèrent le Quorum de la dite assemblée —

il est proposé par Léger Fourmier secondé par Tréfle Eodin et résolu unanimement de nommer Théodore Beaulieu Maire pour la présente année —

Je Théodore Beaulieu ayant été nommé Maire du conseil municipal de la paroisse de la Pointe du Lac fais serments que je remplirai bien et fidèlement les devoirs de ma charge et cela au meilleur de mon jugement et de ma capacité ainsi que Dieu me sort en aide

assurément devant moi  
à la Pointe du Lac ce } Thibault Beaulieu  
3<sup>e</sup> jour de Février 1913 } Maire

A. Baron

il est proposé par Léger Trémeur  
 seconde par par Honoré Duplessis  
 et résolu d'accepter le compte de  
 Dr Jorey pour un cas de variacelle  
 chez Jeffrey Guilbert, le montant de  
 douze piastres \$12.00

il est proposé d'accepter par Trufflé  
 Godin seconde par Adélord Desautels  
 et résolu d'accepter le compte de  
 Arthur Desmonours au montant  
 de cinq piastres pour service comme  
 surintendant spéciale pour visiter  
 les lieux dans le premier et de  
 faire payer ce montant par les  
 intérêts de l'arrondissement —

il est proposé par Adélord Desautels  
 seconde par Trufflé Godin et résolu  
 d'accepter le compte de Thomas Paquette  
 Père pour entretien du chemin de  
 Ephrem Duplessis — et de  
 faire rembourser le montant par les  
 propriétaires Ephrem Duplessis —

il est proposé par Trufflé Godin  
 seconde par Honoré Duplessis et  
 résolu unanimement de nommer  
 le Rev. J. E. Poisson Prêtre Curé de  
 Paroisse du Lac, président du Conseil  
 d'hygiène de la paroisse de la Paroisse  
 du Lac

il est proposé par Trufflé Godin seconde  
 par Léger Trémeur résolu d'ouvrir  
 l'assemblée au premier Lundi de Mars  
 à neuf heures du matin Théo Beauchemin <sup>maire</sup>

Province de Québec

Municipalité de Pont-de-Lac 9 mars 1913

Pont-de-Lac

A une assemblée régulière du Conseil municipal de la Paroisse de la Pointe du Lac tenu à la salle publique lieu ordinaire des séances le troisième jour du mois de mars mil neuf cent treize à neuf heures du matin tel que ajourné à la dernière séance du mois de février dernier pour prendre en considération toute affaire venue par les circonstances

Présent Monsieur Théodore Beaulieu Maire M. M. les conseillers Honoré Duplessis Adolphe Desautels et Léger Fournier les quels quatre conseillers forment le Quorum de la dite assemblée

il est proposé par Léger Fournier secondé par Honoré Duplessis et résolu d'autoriser le Maire Théodore Beaulieu de retirer le montant de cinquante piastres pour du conseil de comté pour payer le coût de la traversée de Pont-de-Lac - à Triculet

il est proposé par Léger Fournier secondé par Honoré Duplessis et résolu d'ajourner l'assemblée au premier Lundi du mois d'avril à neuf heures du matin

Théodore Beaulieu Maire  
A. Brion Secrétaire

Province de Québec

Municipalité de  
Pointe du Lac

23 Mars 1913

A une assemblée des membres du conseil municipal de la paroisse de la Pointe du Lac tenue à la salle publique lieu ordinaire des séances le 23<sup>e</sup> jour de mars mil neuf cent treize à midi pour prendre en considération et délibérer pour prendre les moyens urgents pour arrêter l'épidémie de variole qui sévit dans notre municipalité de trouver un local pour transporter les varioles ou il seront soignés d'après les règlements du conseil d'hygiène qui ordonne de trouver un local immédiatement et d'ordonner au dit conseil local de cette municipalité d'y pouvoir et de se conformer aux ~~règlements~~ avis donné par l'inspecteur en chef du bureau d'hygiène de la province.

Étaient présent M. Théodore Beauchemin  
Maire M. M. les conseillers Adélard  
Desautels Adelle Patheir Thomas fils  
Léger Thomas et Truffe Leduc —

il est proposé par Truffe Leduc secondé par Jovier Duplessis et résolu unanime de ~~de se rendre avec~~ prendre la maison d'école du Village No. 1 pour servir de local pour les varioles qui se trouvent dans notre municipalité actuellement suivant le désir du conseil d'hygiène vu que nous ne pouvons ~~de nous~~ trouver d'autre local plus propice et s'entendre avec les commissaires <sup>d'hygiène</sup> pour trouver d'autre local pour faire la classe temporairement.

il est propose par Honoré Duplessis  
 seconde par Léger Heumier et resolu  
 d'engager les personnes  
 necessaire pour avoir soin des variolo  
 qui seront transportes dans la paroisse  
 decole du village - No 1 —

theodore Beaudet  
 mari

il est propose par Honoré Duplessis  
 seconde par Thomas Gervais fils  
 d'ajourner l'assemblée —

A. Bron Sec. tres —

A une assemblee du Conseil Municipal  
 de la paroisse de la Pointe du Lac  
 tenue a la salle publique lieu  
 ordinaire des seances le sept du mois  
 de avril mil neuf cent treize  
 a neuf heures du matin tel que  
 ajourner a la derniere seance du  
 mois de mars dernier pour prendre  
 en consideration toute affaire venis  
 par les circonstances

Furent present M. Honoré Duplessis  
 et Adelard Desaulniers se formant  
 par le Evanue de la dite assemblee

il est propose par Honoré Duplessis  
 seconde par Adelard Desaulniers  
 et resolu d'ajourner l'assemblée a  
 Jeudi a sept heures du soir

le 14 avril

J. L. Duplessis  
 Adelard Desaulniers  
 A. Bron Sec. tres

Province de Québec

Municipalité de 5 mai 1913

Ponte du Lac

A une assemblée régulière du Conseil municipal de la paroisse de la Ponte du Lac tenue à la salle publique lieu ordinaire des séances le cinq du mois de mai mil neuf cent treize à sept heures du soir tel que agavne à la dernière séance du mois de avril dernier pour prendre en considération toute affaire requise par les circonstances

Furent présent M. Théodore Beaulieu Maire M. M. les conseillers Léger Fournier Thomas Garneau Roger Duplessis Adolphe Desaulniers Tréfle Leduc et Achille Pâthier les quels sept conseillers formant le Quorum de la dite assemblée —

il est proposé par Léger Fournier, secondé par Thomas Garneau et résolu d'accepter les comptes fait par le conseil d'hygiène pour avoir pris soin des personnes atteint de variola et le conseil ordonne de faire payer le Mont de 94.36 par les personnes obligés à ses malades d'après le temps qu'il ont passer à la maison des variolés tant ce que cette maladie a occasionner —

d'après une entente fait par le conseil municipal avec Alide Baurassa pour dommage occasionner par le mauvais état du chemin il a été convenu le conseil d'une part et Alide Baurassa d'autre part de lui payer le montant de vingt-cinq piastres - -

il est proposé par Achille Pathier seconde par Thomas Garreaubets et résolu de faire payer ce montant par les contribuables de l'arrondissement à qui appartient ce chemin d'après une répartition faite d'après l'évaluation portée au rôle d'évaluation

il est proposé par Léger Fournier seconde par Tréfle Leduc et résolu que à l'avenir la répartition qui se fera à l'avenir pour l'entretien du chemin publique du pont St Charles sera faite d'après l'évaluation portée au rôle d'évaluation -

il est proposé par Achille Pathier seconde par Adolphe Desautels et résolu d'accepter les comptes du Secrétaire - des inspecteurs de voirie pour travaux fait dans les chemins publiques -

Eodras Dupont pour route d'Arz  
Cyrille Minville

Arthur Dupont - 05 - Morse Dupont  
fils 14 Odilon Melah 34 Joseph Lacourse  
23 Cyrille Minville 24 = 1.10

le compte de Honore Dupont -  
pour chemin publique St Charles  
Septim Dupont - 1.71

Joseph Milat pour la route  
du Cimetière rang Edilon Milat : 18

il est propose par Leger Tournier  
seconde par Treffe Gudin et resolu  
d'ajourner l'assemblee au premier  
Vendredi de Juin a sept heures  
du soir ——— Theode Beaubien Maire  
A Biron sur. Tres

Province de Quebec

Municipalite de

Pointe du Lac 2 Juin 1913

A une assemblee du Conseil Municipal  
de la paroisse de la Pointe du Lac  
tenue a la salle publique ben ordinaire  
des seances le deux du mois de  
juin mil neuf cent dix trois  
a sept heures du soir tel que  
ajourne a la derniere seance du  
mois de Mai dernier pour

prendre en consideration toutes affaires  
regus par les circonstances

Furent present M<sup>r</sup> Theode Beaubien  
Maire M. M. les conseillers Thomas  
Gareau Leger Tournier Adolphe

Des autres les quels En outre conseillers  
formant le Quorum de la dite assemblee



il est propose par Adolphe Desaulniers  
 seconde par Legu Hammer et resolu  
 d'accepter les comptes de - Anseine

Blais inspecteur du septieme rang

Adolphe Trichette	16
Antoine Guilbert	35
Moise Dupont fils	08
Francois Bellemare	13
Alphonse Holie - Arthur Boudry -	02
Leonard Houle - Philippe Bauchard.	12
Philippe Desaulniers	30
Albion Bellemare	20
Albert Baurassa	20
Adolphe Lanthier	20
Trosper Bellemare	16
George Duchaine	72
Mazarie Leroy -	62
Dieux St Louis	48
Edmond Lanthier	23
Vas France Prudat	77
Arthur Prudat	12
Adolton Prudat -	12
Alfred Paille -	16
Leon Mortier -	48

---

5.6 2

Cote Hubert Truchier

Charles Milette	25
Emile Dupont	25
London Dupont	08
Treffle Dupont Wallace Dupont	03

---

1.61

il est propose par Thomas  
 Ganeau secondé par Léger Fourmier  
 et résolu de donner un lopin de  
 terre de terre a partir de la ligne  
 de Adolphe Biron sur le terrain  
 appelle communement le coteau  
 sable - A Emile Paille pour  
 se construire une maison le  
 conseil lui cede 60 pieds de  
 terrain et le dit Emile Paille  
 s'engage a repondre a tous les  
 travaux que ce terrain pourra  
 occasionner — cette construction  
 devra se faire d'ici a un <sup>an</sup> et si  
 la construction n'est pas faite  
 le dit terrain retournera au conseil

une  
 large et  
 la profon-  
 deur aux  
 emplacements  
 du 2<sup>e</sup> rang

il est propose par Thomas  
 Ganeau fils - secondé par Léger  
 Fourmier et résolu d'ajourner l'assemblée  
 au deuxieme lundi de juillet a  
 sept heures du soir

Thiodé Beauharnais Maire

A. Brunet-Fas

Raddition des comptes du Sec. Trésorier  
de la Municipalité de Pointe du Lac  
faisant le 30 juin 1913

## Revettes

Catation courante	68.78
" " Speciale -	4.44
Caisse année dernière	32.68
Arreages année dernière	24.33
	<u>8130.22</u>
	115.82
	<u>14.40</u>

## Depense -

Salairé du Secrétaire - Trésorier	50.00
Imense -	65.82
	<u>115.82</u>

## Actif

## Passif

Caisse -	14.40	Fond Bâtisse	48.00
Arreages	126.29	Depense los boules	32.50
Remboursement	9.04	E. L. Doray -	23.50
	<u>149.73</u>	...	

Audité ce dixième jour de juillet  
mil neuf cent treize, et trouvé correct.

J. O. Dupré Auditeur

Province de Québec

Municipalité de 14 juillet  
Pont-de-Lac

A une assemblée du Conseil mu-  
nicipal de la paroisse de la Pointe  
du Lac tenue à la salle publique  
lieu ordinaire des séances le qua-  
torze du mois de juillet mil  
neuf cent treize à sept heures  
du soir tel que ajourné à la  
dernière séance du mois de  
juin dernier pour reviser le  
role d'évaluation et prendre  
en considération toute affaire  
venue par les circonstances  
Furent présent M. Théophile  
Beauchemin M. M. les  
conseillers Thomas Garsneau  
Novier Duplessis Léger Troun-  
delle Athèle Patrier et Adélard Desautels  
lesquels six conseillers formant  
le quorum de la dite assemblée

Je Joseph Abram Treffe Dupont  
et Hélène Dupont ayant été  
nommé estimateur fait serment  
que je remplirai bien et fidèlement  
les devoirs de ma charge et cela  
au meilleur de mon jugement  
et de ma capacité. Ainsi que  
Dieu me soit en aide Hélène Dupont  
Assermenté devant moi Joseph Abram  
à la Pointe du Lac ce Treffe Dupont  
14<sup>e</sup> jour de juillet 1914  
A. Bron Sec. tr. s.

il est proposé par Thomas Garsneau  
secondé par Honoré Duplessis et résolu  
d'accepter les comptes des Secrétaires -  
Trésoriers tel que audité par Olyve  
Dugre Auditeur de comptes

il est proposé par Léger Thominier  
secondé par Adolphe Desautels et  
résolu d'autoriser le secrétaire  
d'emprunter un montant de cinquante  
piastres pour subvenir au besoin  
du conseil municipal

il est proposé par Achille Pâcher  
secondé par Léger Thominier et résolu  
de payer le tout dans le cent piastres  
à quatre centus

il est proposé par Thomas Garsneau  
secondé par Adolphe Desautels et  
résolu d'accepter les comptes de Adolphe  
Binon pour tout pour pour ceux  
une facture - Philippe - 10.400  
une facture Eulhauste Desautels 12.00

il est proposé par Thomas Garsneau  
secondé par Honoré Duplessis et  
résolu d'ajourner l'assemblée au  
premier mardi de septembre à  
sept heures du soir

Thiobald Beauchemin Maire

A. Binon Sec. Trés.

Province de Québec

Municipalité de 6 Oct. 1913

Ponte du Lac

A une assemblée du conseil  
municipal de la paroisse de la  
Ponte du Lac tenue à la  
salle publique, lieu ordinaire  
des séances le six du mois  
de Octobre mil neuf cent  
treize à sept heures du  
soir et qui a eu lieu à la  
dernière du mois de juillet  
dernier pour prendre en considération  
toute affaire venue par les  
circonstances

Furent présent Monsieur  
Théodore Beaulieu Maire et  
Treffle Godin lesquels deux  
conseillers <sup>me</sup> forment le Quorum  
de la dite assemblée -

il est proposé par Théodore  
Beaulieu secondé par Treffle  
Godin d'ajourner l'assemblée  
au Evénement du mois de  
Octobre courant à sept  
heures du soir

Théodore Beaulieu Maire

A. Beron Maire -

Province de Québec

Municipalité de  
Pont-de-la-Lac

14 Oct 1913

A une assemblée du Conseil municipal de la paroisse de la Pointe du Lac tenue à la salle publique lieu ordinaire des séances le treize du mois de Octobre mil neuf cent treize à sept heures du soir l'assemblée a pour objet de la dernière séance du mois de Octobre dernier pour prendre en considération la révision des listes des électeurs parlementaires et la vente des routes sur l'ordre des inspecteur de voirie -

Furent présent Monsieur Théodore Beauchamp Maire M. M. les conseillers Achille Tathé, Tréfle Godin et Léger Faumier lesquels quatre conseillers forment le Quorum de la dite assemblée -

il est proposé par Léger Faumier secondé par Achille Tathé et résolu de faire la révision des listes des électeurs parlementaires

il est proposé par Léger Faumier secondé par Tréfle Godin et résolu d'accepter les amendements fait à la liste des électeurs parlementaires

sur réclamation de Sylva Pagan inspecteur demandant à faire vendre la traversée au plus bas et dernier enchérisseur - Adjudgé à Sylva Pagan pour le montant de cinquante piastres

il est propose par Leger Toumer  
 seconde par Trefle Gadin et d'accepter  
 le compte de Jovier Guay pour  
 travaux fait. au pont du Moulin  
 au montant de trois piastres et  
 demi qui sera rembourse par les  
 interesses de l'arrondissement  
 et d'accepter le compte de Joseph  
 Benoit pour Emile Deslaunais  
 40 et le compte de Adolphe Besthame  
 pour le pont de la riviere sur  
 sable \$3.00 qui sera rembourse par  
 les interesses de l'arrondissement —

il est propose par Leger Toumer  
 seconde par Achile Patruet et resolu  
 d'accepter le compte de Sylvia Tazun et  
 Jules Bolver pour achat de tuyau en  
 beton achete de Adolphe Biron montant  
 \$22.20

il est propose par Achile Patruet seconde  
 par Trefle Gadin et resolu de nommer  
 Cyrille Rouette inspecteur de voirie pour  
 remplacer Adolphe Besthame qui a  
 laisse l'arrondissement —

il a ete propose par Leger Toumer  
 seconde par Achile Patruet et resolu de  
 retrancher le nom de Alide Guillert  
 Paire qui ayant ete entre sur la liste  
 sans plainte le conseil est d'opinion  
 comme tenante en il ne peut etre  
 entre sur la liste des electeurs  
 parlementaire sans plainte et  
 et deposer au bureau du Sec. - Gen.,



il est proposé par Léger Tournier  
secondé par Achille Pâtier et résolu  
d'ajourner l'assemblée au premier lundi  
du mois de novembre à sept heures  
du soir —

Theod. Beauchien Maire  
~~Arthém. Biron~~ Sec. Trés.

Paroisse de Québec

Municipalité de 25 novembre 1913

Ponte du Lac

A une assemblée du Conseil municipal  
de la paroisse de la Pointe du Lac  
tenue à la salle publique usuelle  
ordinaire des séances le vingt-cinq du  
mois de novembre mil neuf cent  
treize à sept heures du soir après  
avoir été annoncée par un avis en  
date du dix huit du mois de  
novembre souvant annonçant par  
le dit avis une assemblée au  
conseil municipal pour faire la  
lecture du procès verbal du troisième  
et pour déterminer les travaux  
à faire dans ce dit chemin et  
les faire exécuter par qui de droit.  
Furent présent Monsieur Theod. Beauchien  
Maire M. M. les conseillers  
Léger Tournier Adolard Desaulniers  
Thomas Lorcain fils Achille Pâtier  
et Honoré Duplessis lesquels six  
conseillers faisant le quorum de  
la dite assemblée — —

d'après la lecture faite du Procès-Verbal  
du troisième Rang — —

il est proposé par Leger Fournier  
secondé par Thomas Garsneau fils  
et résolu que tous les ponts, cotes et  
coulées étant publiques <sup>ils</sup> devraient être entretenus  
par tous les intéressés suivant la  
teneur du procès Verbal qui en  
seront responsable à qui de droit

il est proposé par Leger Fournier  
secondé par Thomas Garsneau fils de  
demander à la compagnie du chemin de  
fer canadien d'auferque de bien vouloir  
faire arrêter le train de sept heures du  
soir ou celui de quatre heures <sup>P. M.</sup> allant  
Ouest pour la commodité des gens  
de la paroisse qui voyage à 3 Rivières  
et qui n'ont pas de train pour  
renvenir la même journée et que  
la ville des 3 Rivières étout leurs  
place d'affaire et en n'ayant pas  
de train qui arrête à la Pointe du  
Lac cela cause du tard à la paroisse  
et en faisant arrêter un train  
qui ferait bénéficier d'un grand  
avantage = Adopté =

il est proposé par Leger Fournier  
secondé par Adelaude Desaulniers  
et résolu d'ajourner l'assemblée  
au premier lundi du mois de  
décembre — à six heures du soir —

A-Bien Su ~~tes~~ Thibault Tremblier Maire

Province de Québec  
municipalité de

14 Décembre 1913

Ponte du Lac

A une assemblée du Conseil municipal de la paroisse de la Ponte du Lac tenue à la salle publique lieu ordinaire des séances le premier jour de Décembre mil neuf cent treize à six heures du soir tel que ajourné à la dernière séance du mois de novembre dernier pour la nomination du président d'élection et prendre en considération toute affaire venue par les circonstances furent présent Monsieur Théo Beauharnois M. M. les conseillers Thomas Garsneau Roderic Duplessis Tréfle Gadin Adolphe Desaulniers Léger Trounier et Achille Pâtier lesquels sept conseillers formèrent le Quorum de la dite assemblée —

il est proposé par Roderic Duplessis secondé par Thomas Garsneau et résolu que Léger Trounier soit nommé Président de l'élection des +  
+ conseillers  
Pour l'année prochaine —

il est proposé par Thomas Garsneau secondé par Roderic Duplessis d'ajourner l'assemblée ~~pour le~~ au premier lundi de février à neuf heures du matin Théo Beauharnois, Maire

A. Biron Sec.-Gros =

Province de Québec

Municipalité de 12 Janvier 1914  
 Pointe du Lac

A une assemblée des électeurs mu-  
 nicipaux de la paroisse de  
 la Pointe du Lac tenue à la  
 salle publique lieu ordinaire  
 des séances le douze du mois  
 de Janvier mil neuf cent  
 quatorze à dix heures de l'après  
 midi après avoir été affiché et  
 annoncé à la porte de l'église  
 annonçant par le dit avis  
 une assemblée des électeurs  
 pour l'élection de trois  
 conseillers en remplacement  
 de Théodore Beaulieu Tréfle Gadin  
 et Thomas Gorceau fils sortant  
 de charge et dont le terme est  
 expiré

M. Léger Faumier ayant été nommé  
 président de l'élection est  
 présent et requiert les électeurs présents  
 de faire le choix de trois conseillers  
 en remplacement de Théodore Beaulieu  
 Tréfle Gadin et Thomas Gorceau  
 fils sortant de charge et dont le  
 terme d'affaire est expiré —

il est proposé par Théodore Beaulieu  
 secondé par Honoré Duplessis de  
 nommer Joseph Gorceau conseiller  
 en remplacement de Théodore Beaulieu  
 sortant de charge —

il est propose par Treffe  
 Godin seconde par Adolphe Desautels  
 de nommer Camille Biron conseiller  
 en remplacement de Treffe Godin  
 sortant de charge —

il est propose par Achille Paturet  
 seconde par Philippe Paquette de  
 nommer Athonase Pute conseiller  
 en remplacement de Thomas Garsen  
 fils sortant de charge —

Advenant Enil sest eloule un heures  
 depuis l'ouverture de l'assemblee et Enil  
 ny a pas eu d'opposition aux candidats  
 de dessous nomme — Je proclame M. M.  
 Joseph Garsen Camille Biron et  
 Athonase Pute <sup>ils</sup> conseillers en rem-  
 placement de Theote Beaulieu Treffe  
 Godin et Thomas fils sortant de  
 Charge — et je resurt les membres  
 du conseil de la municipalite de  
 Pointe du Lac de se reunir en  
 assemblee speciale pour le choix  
 du Maire pour la presente annee  
 qui aura lieu le — dix neuf — de  
 Janvier courant courant a — dix heures  
 de levont midi

Leger Fournier President

Joseph Garceau Je Alphonse Piets et Cornille Biron  
 ayant été dument nommer conseillers  
 font serment que je remplirai bien  
 et fidellement les devoirs de ma  
 charge et cela au meilleur de mon  
 jugement et de ma capacite  
 Aussi que Dieu me soit en aide  
 Assermenté devant a la Joseph Garceau  
 Pointe du Lac ce dix neuviem B.P. jroy  
 Jour du Janvier 1814. Alphonse Piets  
 C. Biron Sec. Tres

A une assemblee des membres du  
 Conseil de la paroisse de la  
 Pointe du Lac tenue a la salle  
 publique lieu ordinaire des seances  
 le dix neuf du mois de Janvier  
 courant a dix heures de l'ouvert  
 midi pour l'elution du Maire  
 furent present M. M. les conseillers  
 Achile Pothier Adelard Desaulniers  
 Cornille Biron Leger Tournier et  
 Alphonse Piets lesquels six conseillers  
 formant le ~~Examen~~ de la dite  
 assemblee —

Joseph Garceau

Je Leger Tournier ayant été nomme  
 Maire de la municipalite de Pointe du  
 Lac fait serment que je remplirai  
 bien et fidellement les devoirs de ma  
 et cela au meilleur de mon jugement  
 et de ma capacite et cela au  
 meilleur de mon jugement et de  
 ma capacite et. Aussi que Dieu  
 me soit en aide —  
 R.

Assesments devant avoir  
 à la Paroisse du Lac  
 ce dix-neuvième jour du  
 Janvier 1914 —

Leger Traurnier  
 Maire

A. Brun Sec. Trés. //

il est propose par Achile Pothier seconde  
 par Louis Duplessis et resolu unanimement  
 de nommer Leger Traurnier maire de  
 la paroisse de la Paroisse du Lac pour  
 la présente année —

il est propose par Achile Pothier  
 seconde par Adolard Desaulniers et  
 resolu d'ajourner l'assemblee a  
 dix heures de l'après-midi Leger Traurnier Maire  
 A. Brun Sec. Trés

Province de Québec

Municipalité de 2. Mars 1914  
Pointe du Lac

A une assemblée régulière du conseil  
municipal de la paroisse de la Pointe  
du Lac tenue à la salle publique  
lieu ordinaire des séances le deux du  
mois de mars mil neuf cent  
Quatorze à dix heures de l'après midi.  
L'Église ajournée à la dernière séance  
du mois de décembre dernier -  
pour prendre en considération toute  
affaire venant par les circonstances  
furent présent M. Léger & aumônier  
Maire M. M. les conseillers Kovier  
Duplessis Adélard Desaulniers  
Alphonse Crête Joseph Garceau &  
Comille Biron les quels aux conseillers -  
forment le Quorum de la dite assemblée

il est proposé par Kovier Duplessis  
secondé par Joseph Garceau et  
résolu de faire le renouvellement  
de la voirie nommer les officiers  
de la municipalité de la paroisse de  
la Pointe du Lac

Depuis le Grand chemin dans le haut  
de la paroisse depuis la terre de Joseph  
Abraham jusqu'au pont du moulin l'inspecteur  
nommé est - Philippe Lanthier

Le Grand chemin depuis le pont du moulin  
jusqu'à la terre de Cyrille Racette l'inspecteur  
nommé est - Théophile Héroux



Le Grand chemin depuis le ligne de la  
Benhen jus que chez Cyrille Raquette y compris  
la route jus qu au ronc des cretes le 2<sup>me</sup>  
ronc et de plus le pont Luemache.  
L'inspecteur nommé est Arthur Desnoeuvs.

Les petites terres au deuxième ronc depuis  
chez Oscar Raquette jus qu au pont Luemache  
et de la Petite route jus qu a l'extrémité du  
2<sup>me</sup> ronc - Oscar Guilbert

La continuation des Petites terres au troisième  
ronc depuis la terre de Athonase Arête  
inclusivement jus qu au la ligne Ste Marcienne  
L'inspecteur nommé est James Dugre fils

Le troisième ronc depuis le pont chez Hubert  
traher jus qu au quatrième ronc y compris  
le ronc chez Elzeoul Dupont Honore  
L'inspecteur nommé est Eugene Lendron +

La concession St Charles depuis le Grand  
Chemin y compris les deux esalouchement  
a son départ jus qu au chez Zephurin Dupont  
L'inspecteur nommé est Wilbrod Leroux +

La continuation du ronc St Charles depuis chez  
Zephurin Dupont y compris jus qu a la  
profondeur du 5<sup>me</sup> ronc y compris la  
route chez Cyrille Menville - et le pont chez  
Adolphe Duplessis - L'inspecteur nommé est  
James Blais +

Le sixième ronc y compris la route du  
sixième ronc L'inspecteur nommé est  
Philippe Lacroix +

Le septième rang depuis l'extrémité sud-ouest  
du dit septième rang jusqu'à la terre de  
James Gauthier inclusivement  
l'inspecteur nommé est Arthur Mouton  
Olivier Dugre isai +

Le septième rang depuis l'extrémité nord-est  
du dit septième rang jusqu'à la terre de  
James Gauthier exclusivement  
l'inspecteur nommé est Proaire Blais +

La route de Lacadi depuis le Grand Chemin  
jusqu'à la ligne d'Amadiche par le  
deuxième rang l'inspecteur nommé  
Fredé Houle +

La concession St Etienne depuis chez Augustin  
Vincent jusqu'à l'extrémité du rang St  
Nicolas l'inspecteur nommé est Denis Milot

Depuis le rang St Nicolas jusqu'à la ligne  
d'Amadiche par le deuxième rang y  
compris la route Oreste Deslaurier +

Le village de Gouveau depuis la  
route de Lacadi jusqu'à la concession  
St Charles l'inspecteur nommé est  
Philippe Guay

La traverse de Pointe du Lac à  
Nirollet l'inspecteur nommé est  
Sylvia Tasmin

Les Estimateurs nommés pour faire le  
role d'évaluation de la Municipalité de  
Pointe du Lac  
 { Brothier Mongrain  
 { Thomas Hélie  
 { Adolphe Guilbert-ll.

Les inspecteurs Agraires nommés sont

	}	Hélène Guilbert
		Adelard Montou
		Adrien Houle

Les Gardiens d'écoles nommés sont

	}	Onésime Dupont
		Orila Vincent
		Desni Alarie

Les auditeurs de comptes pour vérifier les  
comptes du secrétaire - Trésorier de la Municipalité  
de Tante du Lac Louis Doray  
Oliva. Dugé

Depuis le pont du Moulin y compris le  
Collage - l'inspecteur nommé est ~~Oliva Gite~~  
Theode Gareau

il est proposé par Joseph Gareau secondé  
par Adelard Desaulniers et résolu de faire  
les mêmes divisions d'arrondissement des  
bureau de vote sur la liste des  
électeurs préparés l'année dernière au  
mois de septembre dernier

il est proposé par Louis Duplessis  
secondé par Cornille Beron et résolu  
d'autoriser Léger Fournier Maire de  
retirer le montant de cinquante piastres  
du conseil du Comte pour payer le  
coût de la traversée de Tante du Lac  
à Vislet -

il est proposé par Cornille Beron secondé  
par Adelard Desaulniers - et résolu de réviser  
le règlement prohibant la vente des biens  
annués passés le 6 Mars 1912 et de  
notifier au percepteur des Revenus de St-Basile

il est propose par Adolord  
Desaulniers seconde par Noveri  
Duplessis et resolu et ajourne  
l'assemblee au premier lundi  
de ~~Fevrier~~ d'avril a  
huit heures du matin

Leger Goumier maire  
A. Bron Sec. Tr.

Province de Quebec  
Municipalite de  
Comte du Lac

4 mai 1914

A une assemblee du Conseil municipal de la  
paroisse de la Comte du Lac tenue a la salle  
Publique lieu ordinaire des seances le Samedi des  
mois de mai a huit heures du matin  
tel que ajourné a huit heures pour  
prendre en consideration toute affaire  
requis par les circonstances furent present  
M. Leger Goumier Maire M. L. les  
conseillers Achille Patheir Athonase ~~Honore~~  
Crote Adolord Desaulniers et Camille  
Bron — lesquels cinq conseillers forment  
le Evnrum de la dite assemblee —

il est propose par Adolord Desaulniers seconde  
par Athonase Crote et resolu d'accepter le compte  
de Edouard Sasselin 75 et Joseph Bellemare 64  
et le compte de Odilon Melot 1.44 6m Pq  
Odilon melot 5m Pq 20. P. Dupont —

il est propose par Achille Patheir seconde par  
Athonase Crote de nommer Achille Sile en  
remplacement de Theophile Herouy qui  
a donner sa demission —

il est propose par Adelard Desaulnier  
seconde par Achille Pethier et resolu  
d'organiser l'assemblee au premier lundi  
de ~~juin~~ 1944 a sept heures du  
soir

L. Faurnier maire

A. Brunon Sec. - Tres

13 Reg prohibant la vente des liqueurs  
page 270 l'Etat s'adresse à Adolphe Baron  
Division d'arrondissement

Page 50 Règlement obligatoire la Vaccination

- ~ 62 aqueduc
- ~ 63 Reclamation d'inspecteur de voirie + 5%
- ~ 92 Règlement Honoraires du secrétaire trésorier
- ~ 329 Règlement obligatoire la Vaccination
- ~ 382 terrain communaux à Emile Parilli
- ~ 369 chemin Macadam
- 1912 ~ 368 ~~engagements~~ chemin National

Page 243 cotisations à Adolphe Baron

- ~ 244 terrain terrain communaux ad Boule
- ~ 270 " " " " Adolphe Baron
- ~ 294 liste directeurs
- ~ 329 Règlement Vaccination etc

~ 129 Reg. Code <sup>Mairie</sup> Gradon Dépôt entente

~ 120 Reg. Hubert Trotter

194 Reg. pesant en pain

en mars 1910 & 1911 Reg. prohibant liqueurs

Page 210 Reg. prohibant Vente de Liqueurs  
Supplément